Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION

QUARANTE-QUATRIÈME ANNÉE – N° 13177 4,50 F Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : André Fontaine – JEUDI 11 JUIN 1987

Le Congrès et l'« Irangate »

Après cinq semaines de travaux, les onze sénateurs et les quinze représentants qui forment la commission d'enquête conjointe du Congrès sur le scandale de l'« Irangate » ont décidé, le mardi 9 juin, d'observer une pause avant de s'attaquer au plat de résistance que constituera le témoignage des deux personnages-clés de l'affaire : le lieutenant-colonel Oliver North et son ancien supérieur au Conseil national de sécurité, le vice-amiral John Poindexter.

L'audition de ces deux collaborateurs proches de M. Reagan permettra peut-être de situer plus précisément les responsabilités. On peut toutefois, après les révélations, souvent extraordinaires, faites depuis le 5 mai par les dix-huit premiers témoins, tirer déjà certaines conclusions de cette « déprimante histoire », selon le mot de M. Lee Hamilton, le président de la commission d'enquête de la Chambre des représentants.

La première constatation qui s'impose est que, de façon apparemment délibérée, une partie importante de la politique étrangère des Etats-Unis a échappé pendant des mois à ceux qui en ont officiellement la charge : les diplomates du département d'Etat.

Afin de tourner les objections qu'aurait pu soulever le Congrès contre un rapprochement avec l'Iran et l'interdiction émise par lui, de 1984 à 1986, d'accorder une aide militaire aux « contras » du Nicaragua, un réseau privé a été installé pour mettre en œuvre, avec l'appui dans certains cils de la CIA, ce qu'il faut bien appeler la volonté présidentielle. Cette privatisation de la politique étrangère restera assurément le phénomène le plus incroyable de cet épisode peu glorieux de la présidence de M. Reagan.

Dire que les responsables du département d'Etat ne se sont que mollement défendus devant cette dépossession de leurs attributions est un euphémisme. A cet égard le témoignage assez pitoyable de M. Elliott Abrams, secrétaire d'Etat adjoint chargé des affaires latino-américaines, a été révélateur. Profondément d'accord avec la politique engagée, mais dont il n'avait pas à assurer l'exécution directe, M. Abrams a préféré se voiler la face, au point qu'un parlementaire a pu lui lancer qu'il était la seule personne qu'il connaisse à être « plus fière de ce qu'elle ne sait pas que de ce qu'elle sait ».

Le deuxième enseignement à ce stade des investigations est que cette affaire illustre une fois de plus la lutte d'influence permanente entre le chef de l'exécutif et le Congrès pour la conduite de la politique étrangère. A son arrivée au pouvoir M. Reagan avait clairement proclamé son intention de récupérer à son profit les pouvoirs progressivement conquis par le Congrès depuis la guerre du Vietnam. S'appuyant sur un discours fortement patriotique – « l'Amérique est de retour » – cette volonté était largement saluée après l'ère d'incertitude des présidences Ford et Carter. Les extravagances de l'« Iran-contragate » ont considérablement gâché cet effort de redressement.

Peu de doutes aujourd'hui subsistent – et c'est le troisième point – sur les encouragements donnés par M. Reagan à ses collaborateurs pour conduire cette politique secrète en dehors de tout contrôle du Congrès. Reste à déterminer si, ce faisant, le président des Etats-Unis s'est mis dans l'illégalité. Le dévouement de MM. North et Poindexter à leur ancien « patron » paraît suffisamment assuré pour que, à ce sujet, leur prochain témoignage n'apporte pas les éléments décisifs qu'à vrai dire peu de gens à Washington attendent ou souhaitent.

Les négociations sur le désarmement et le sommet de Venise

Moscou juge probable cette année une rencontre Reagan-Gorbatchev

Alors que se termine, à Venise, le sommet des sept grandes démocraties industrielles, une autre rencontre se profile à l'horizon, entre M. Ronald Reagan et M. Mikhaïl Gorbatchev. Confirmant des informations données antérieurement de source américaine, un porte-parole soviétique a indiqué, le mardi 9 juin, pour la première fois officiellement, qu'un sommet soviéto-américain devrait avoir lieu cette année.

MOSCOU
de notre correspondant

Un porte-parole officiel soviétique a pour la première fois laissé entendre, le mardi 9 juin, que l'idée d'une nouvelle rencontre entre MM. Gorbatchev et Reagan avant la fin de 1987 était pratiquement acquise. « *On peut réellement compter sur un sommet soviéto-américain cette année. Les délégations soviétique et américaine à Genève pourraient achever d'ici à septembre ou octobre l'élaboration d'un traité sur les missiles à moyenne portée, afin de soumettre ce document aux deux dirigeants* », a déclaré M. Boris Piadychev, chef adjoint du service de presse du ministère des affaires étrangères.

On sait que les Soviétiques ne veulent pas d'une rencontre qui n'aboutirait pas à la signature de textes précis en matière de réduction des armements nucléaires. M. Piadychev confirme ainsi les progrès enregistrés à Genève sur le dossier le plus prometteur, celui des euromissiles.

Le porte-parole va même plus loin. Selon lui, en effet, les progrès sont tels que M. Chevardnadze, le ministre soviétique des affaires étrangères, pourrait se rendre rapidement à Washington pour faire le point et préparer le futur sommet. « *Les circonstances pourront exiger dans un proche avenir une rencontre entre le ministre soviétique et le secrétaire d'Etat américain afin d'évaluer les avancées déjà acquises à Genève (...). Les résultats positifs d'une telle rencontre éventuelle permettraient de poser en termes spécifiques la question d'un nouveau sommet* », a-t-il déclaré.

Le profil bas systématiquement adopté par M. Piadychev, un diplomate de carrière, contraste avec le style flamboyant du principal porte-parole, M. Guerassimov, lequel vient du journalisme. La grisaille du ton ne doit cependant pas masquer l'essentiel : les Soviétiques viennent de faire savoir publiquement qu'ils sont satisfaits de ce qui se passe à Genève et qu'ils se préparent avant la fin de l'année à un traité sur les euromissiles, ainsi qu'au voyage, tant attendu, de M. Gorbatchev aux Etats-Unis.

DOMINIQUE DHOMBRES.

(Lire la suite page 4.)

M. Mitterrand propose un comité international d'éthique sur le SIDA

M. François Mitterrand a proposé, le mercredi 10 juin, au cours du sommet de Venise des sept pays les plus industrialisés, la création d'un comité international d'éthique sur le SIDA. Ce problème a fait l'objet d'un échange de vues entre les chefs d'Etat et de gouvernement qui paraissaient décidés à appuyer l'initiative du président de la République soucieux d'éviter les mesures répressives.

Ce comité comprendrait, d'une part, un prix Nobel pour chacun des sept pays, plus trois prix Nobel provenant d'autres pays et, d'autre part, trois médecins spécialistes du SIDA désignés par chacun des sept chefs d'Etat ou de gouvernement.

A l'Elysée, on indiquait que M. Mitterrand avait pris cette décision à la suite de l'attitude de certains représentants au sommet, vraisemblablement le président Reagan et M. Nakasone, premier ministre du Japon, favorables à de très fermes mesures de dépistage. Devant cette « montée aux créneaux », M. Mitterrand a rappelé qu'il fallait que les instances politiques ne décident rien et de manière unilatérale, qui ne soit conforme aux intérêts de la santé publique.

Le président de la République s'est dit frappé par l'unanimité non seulement des médecins mais également des experts de l'OMS et des ministres de la santé de la CEE sur la nécessité de se garder de toute précipitation, s'agissant du dépistage systématique du SIDA.

Selon M. Mitterrand, la création d'un tel comité permettra de veiller à la sauvegarde des valeurs humanistes que pourraient mettre en péril des campagnes systématiques de dépistage.

On craignait, avant le début du sommet de Venise, tant à l'Elysée qu'au ministère de la santé, que les Etats-Unis, le Japon et peut-être la Grande-Bretagne demandent à leurs partenaires de s'aligner sur leurs positions, notamment sur la nécessité pour tout candidat à l'immigtation de faire la preuve de sa non-contamination par le virus du SIDA.

Selon les milieux proches de l'Elysée, les interventions très fermes des représentants des pays les plus favorables au dépistage systématique ont convaincu M. Mitterrand de proposer la création de ce comité international.

(Lire page [illegible] l'article de JEAN-YVES NAU, et page 3 nos autres informations sur le sommet de Venise.)

Le rapport de M. François Dalle

« Petits boulots » contre « grand salariat »

Crédit d'impôt et développement économique local figurent parmi les remèdes proposés par M. François Dalle, auteur d'un rapport officiel sur les « petits boulots ».

Ce rapport remis, le mercredi 10 juin, à M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi, évoque des perspectives d'emploi dans les secteurs des soins et de la santé. Il propose de créer un *« régime bis »* de protection sociale pour aider à l'insertion professionnelle des chômeurs.

Réclamé au milieu du débat sur les *« petits boulots »* en septembre dernier par M. Séguin, le rapport de M. Dalle ne correspond pas tout à fait à la commande initiale, qui portait essentiellement sur les emplois intermédiaires. Sur les cinq chapitres que comprend le document, intitulé *Pour développer l'emploi*, trois sont consacrés à la situation de l'industrie et aux comparaisons internationales ; deux autres, plus courts, portent sur les moyens généraux de sortir de la crise et sur les propositions pour l'emploi, globalement défini.

Cela s'explique par le profil de l'auteur, ancien PDG du groupe L'Oréal, devenu le président de son comité stratégique, qui ne pouvait s'exprimer qu'en chef d'entreprise. Cela s'explique aussi par les modifications intervenues dans le paysage. Controversée, parfois méprisée, l'idée des *« emplois intermédiaires »*, de la naissance d'un secteur *« tertiaire bis ou quaternaire »*, est un peu passée de mode. Mollement défendu par ceux qui s'y réfèrent, le thème paraît gêner jusqu'à certains de ses défenseurs, à commencer par le ministre des affaires sociales et de l'emploi, devenu allusif sur ce point.

ALAIN LEBAUBE.

(Lire la suite page 34.)

A l'Assemblée nationale

Publicité, alcool et télévision



Lire page 10 le compte rendu du débat et l'entretien avec le professeur Claude Got

Droite, gauche, enseignants, étudiants

Un consensus pour l'Université

Tandis que les plus brillants des lycéens apprenaient, le mercredi 10 juin, leurs résultats au concours général, les élèves de terminale ouvraient le feu du baccalauréat avec la philosophie. Ils aborderont ensuite un enseignement supérieur que les événements de cet hiver ont profondément remis en question.

De Mitterrand à Chirac, de Barre à Rocard, de Monory à Fabius... nombreuses sont les voix éminentes qui se sont élevées ces dernières semaines pour souhaiter que l'éducation – et notamment l'enseignement supérieur – fasse l'objet d'une priorité et d'un consensus. Après la défense et la politique étrangère, la formation est promue au rang des grandes causes nationales devant échapper aux affrontements partisans.

Chez les uns et chez les autres, cette ambition repose sur le même constat : la formation est devenue l'arme principale contre la crise et les bouleversements technologiques. Elle nécessite donc une mobilisation générale des ressources humaines et financières.

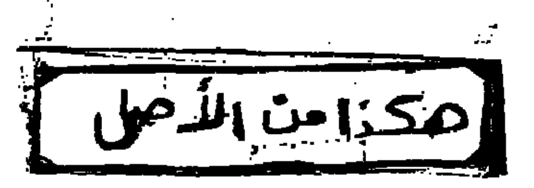
Mais, par delà cet accord de principe, il reste la constatation que tout changement en la matière se heurte à l'inertie du système et aux réactions des principaux intéressés : les jeunes eux-mêmes.

Alors, le consensus peut-il être autre chose qu'un effet de tribune ? Y a-t-il un consensus possible entre les politiques, d'une part, les universitaires et les étudiants, de l'autre, faute de quoi les bonnes intentions des premiers seraient vouées à l'échec ? Cette question, les politiques eux-mêmes se la posent. Comme on l'a vu au colloque du PS, lorsque Lionel Jospin reconnaissait franchement que la gauche n'était pas à l'abri de réactions comme celles qui ont soulevé les campus contre le gouvernement l'hiver dernier.

Les nombreux débats qui ont eu lieu depuis ces dernières semaines sur l'avenir de l'Université – colloques des Cercles universitaires, des présidents d'université, du PS, de Dauphine, rapport du comité national d'évaluation – permettent de voir plus nettement les bases éventuelles de ce fameux « consensus ». Celui-ci pourrait se faire notamment autour de trois idées-force : l'investissement, l'adaptation des études aux débouchés professionnels et la diversification des formations de premier cycle. Mais, ceci admis, le plus difficile restera à faire : rendre confiance aux étudiants pour qu'ils puissent s'y rallier.

(Lire page 19 l'article de FRÉDÉRIC GAUSSEN.)

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER : Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 525 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 9 kr. ; Espagne, 145 pes. ; G.-B., [illegible] ; Grèce, 140 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 10,50 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 110 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 11,50 cs. ; Suisse, 1,60 f. ; USA, 1,50 $; USA (West Coast), [illegible] $.



Débats

NOUVELLE-CALÉDONIE

La loi référendaire pour la Nouvelle-Calédonie vient d'être publiée au Journal Officiel. Pour Alain Vivien, un consensus national sur le sujet permettrait sans doute à cette terre lointaine de cesser d'être une « pomme de désordre ». *Loïc J.-D. Wacquant explique comment un équilibre a été rompu par les contradictions du système colonial.*

Et après ?

Conduire un ensemble pluriethnique à son émancipation politique ne relève pas de la gageure

par ALAIN VIVIEN (*)

AU mois de septembre, les électeurs néo-calédoniens résidant depuis trois années au minimum dans le Territoire *devraient choisir entre deux affirmations* absolues et contraires. Ni l'une ni l'autre des réponses possibles ne réglera le problème *néo-calédonien.* Une telle consultation ne servira donc à rien : c'est ce que les députés socialistes ont dit et redit au cours des débats. C'est ce qu'ont laissé entendre deux parlementaires centristes, Jean-Paul Fuchs et Henri Jean-Baptiste. C'est ce qu'avouent dans les couloirs la plupart des parlementaires de droite.

Plus grave encore, les résultats du *référendum sont connus* à l'avance, ne serait-ce que parce que le FLNKS, représentatif de la majorité des Mélanésiens, a choisi de ne pas participer au scrutin. Serons-nous, pour autant, revenus au point zéro en septembre prochain ? Sans doute pas.

Quels sont alors les éléments nouveaux qui peuvent redonner un peu d'espérance à tous ceux qui cherchent *une solution équitable et durable* aux contradictions du Territoire ?

Tout d'abord le délitage désormais engagé de l'« Etat-RPCR » dont le seul et dernier ferment d'unité réside dans le choix du maintien de la Nouvelle-Calédonie dans l'*ensemble national.*

La pesanteur du « régime Lafleur » incommode un nombre croissant de caldoches, pourtant fort peu indépendantistes. Trop d'indemnisations surévaluées ont été affectées depuis un an au bénéfice d'un trop petit nombre de personnes. La politique délibérément partisane et revancharde menée par l'Agence d'aménagement foncier nouvelle*ment créée, l'abus du clientélisme* politique, voire du népotisme, le déferlement d'un sectarisme surprenant à l'égard de tous les contestataires désagrège le RPCR. Tandis que certains de ses membres, tirant les conséquences d'une démagogie sans rivage, revendiquent aujourd'hui la départementalisation, d'autres, comme M. Leleu, maire adjoint de Nouméa, semblent de *plus en plus critiques à l'égard d'une* politique dégradée en système d'apanage.

Du côté du Front, le référendum d'août confirmera le caractère à la fois irréductible et non majoritaire des thèses favorables à une indépendance immédiate. Le FLNKS, qui peut compter sur le temps, quoi qu'il en dise, et sur des évolutions démographiques profitables, ne cache pas sa préférence pour la poursuite du dialogue. De récents propos de M. Tjibaou en témoignent.

S'agissant des autres communautés, *wallisienne, vietnamienne,* indienne, chinoise ou polynésienne, leur souci primordial est de n'avoir pas, une nouvelle fois, à envisager d'être expatriées.

Elles *ne sont solidaires* du RPCR que dans la mesure où le maintien de la Nouvelle-Calédonie dans la *République leur garantit un minimum* de sécurité. Si ces garanties devaient leur être offertes dans le cadre d'institutions plus ouvertes, si elles obtenaient la certitude que le peuple kanak ne les rejettera pas lorsque sera venu le temps de l'émancipation politique, elles cesseront de fournir leurs bataillons au régiment du *statu quo.* Le gouvernement devrait en prendre conscience.

Les bases d'un compromis

Enfin, le ministre des DOM-TOM serait bien avisé d'écouter les voix montantes des hommes qui, sur place, tentent de rechercher les nouveaux équilibres institutionnels, sans passer par profits et pertes la concorde civile : de M. Henri Wetta, élu du Rassemblement paix et coutume, homme de dialogue et d'ouverture, à M. Nidoish Naisseline, leader du LKS, des ponts entre les communautés restent ouverts. Ne serait-il pas temps d'en profiter ?

Sur quelles bases un compromis positif pourrait-il être trouvé ?

Le ministre des DOM-TOM a annoncé la création d'un exécutif local. Ce premier pas vers une émancipation réelle du territoire ne doit pas être interprété par le gouvernement ni par tel ou tel groupement politique local comme un enjeu permettant l'exclusion d'une communauté. Et notamment pas celle du peuple kanak. Le futur gouvernement du territoire, s'il devait *pérenniser la dictature d'un clan,* dénaturerait profondément une réforme importante et détruirait à tout jamais l'espoir d'une réconciliation sur place.

Deuxièmement, l'instauration des régions redécoupées ne doit pas avoir pour finalité le parcage des communautés dans des espaces ségrégatifs. Au sein de chacune des régions, les hommes doivent apprendre à vivre ensemble. Cela exclut toute volonté d'anéantir les représentations minoritaires. Cela exige, en outre, que les régions aient du grain à moudre et ne soient pas confinées dans des responsabilités médiocres.

Troisièmement, l'expansion économique, la promotion sociale et le développement culturel du peuple kanak doivent constituer des objectifs prioritaires, mobilisant les moyens du Territoire au même titre que ceux de l'Etat.

Enfin, et cela n'est pas la moindre des nécessités, l'Etat doit prendre ses distances à l'égard des clans. Il est inadmissible d'entendre un parlementaire du RPCR se vanter de ce que *« le haut commissaire lui servirait de directeur de cabinet. »*

Un tel laxisme, toléré par le ministre des DOM-TOM, constitue un scandale au regard du droit républicain. Il témoigne en outre d'un déclin inquiétant de l'autorité gouvernementale, au moment même où M. Pons espère le succès de la réponse « loyaliste » au référendum qu'il vient de faire décider par sa majorité à l'Assemblée nationale.

La Nouvelle-Calédonie, si éloignée, si modeste démographiquement parlant, doit cesser d'être une pomme de désordre. Contenir les intérêts inacceptables, réduire les *factieux, conduire un ensemble pluriéthnique* à son émancipation politique, faire toute sa place au peuple kanak, garantir le sort des autres communautés ne relève pas de la gageure.

Et si on réalisait un consensus national sur ce sujet ?

(*) Député PS de Seine-et-Marne.

La crise d'un système colonial

La solution passe par une transformation des structures économiques et sociopolitiques du territoire.

Par LOIC J.-D. WACQUANT (*)

QUELLES sont les raisons de la lutte engagée par les Mélanésiens pour l'indépendance d'un pays où ils aient enfin leur place ? Selon Hilda Rouah-Danon (1), l'affrontement entre Canaques et caldoches trouverait sa source dans un *« malentendu sémantique (...) entre les deux communautés »* : les premiers réclamant la terre à laquelle ils appartiennent, les seconds prétendant, à l'opposé, qu'elle leur appartient puisqu' *« ils l'ont travaillée »* (2).

Il ne suffira pas de jeter un pont sémantique entre les deux cultures pour que se dissolve la distribution foncièrement inégale de tout ce qui, aujourd'hui en Nouvelle-Calédonie, constitue un *pouvoir* : terres, mines, capital industriel et commercial, diplôme supérieur, relations et autorités politiques. Le conflit calédonien n'est pas dans la tête des protagonistes, Européens et/ou Mélanésiens, mais dans la réalité d'un système social contradictoire. Le problème qu'il pose ne relève pas fondamentalement du domaine de « l'incompréhension culturelle », mais de celui de la *« domination, ethnique et de classe »,* et des *formes nouvelles de résistance* qu'elle suscite par son exercice même. La solution ne réside pas dans la « reconnaissance », mutuelle ou unilatérale, des communautés et le dialogue, mais passe nécessairement par une transformation des structures économiques et sociopolitiques du territoire qui mette fin à l'hégémonie de l'ethnie européenne et de la bourgeoisie nouméenne.

La formation sociale calédonienne doit sa structure à l'articulation de deux modes de production, l'un capitaliste (c'est l'économie *marchande des mines,* de l'import-export et des services qui s'organise autour du rapport capital-travail salarié), l'autre domestique (l'économie horticole vivrière pratiquée par les Canaques sur la base des relations de parenté et de résidence).

Le secteur marchand, contrôlé par quelques familles de notables nouméens et les filiales de groupes industriels et financiers métropolitains, emploie la quasi-totalité des *Européens et des groupes* allochtones dont ceux-ci ont déterminé l'immigration (Asiatiques et Polynésiens). Il est centré à 80 % sur la région de Nouméa. Il dépend étroitement des cycles du marché mondial du nickel et des transferts massifs opérés par l'Etat français.

L'économie domestique de l'intérieur et des îles, elle, fait vivre plus de deux familles canaques sur trois. Si le premier soumet la seconde à sa logique et rend impossible tout développement rural, il en a aussi besoin pour sa propre *reproduction* : la conservation des réserves autochtones est indispensable au fonctionnement du système capitaliste calédonien. Celles-ci lui offrent en effet *une « sécurité sociale » gratuite* qui permet à la fois de disposer d'un large volant de main-d'œuvre bon marché pour les périodes d'expansion de l'industrie minière, d'évacuer la plus grande partie du coût de sa reproduction et de son entretien dans les phases récessives et de « fixer » les Mélanésiens dans les zones rurales. L'économie domestique des réserves empêche une prolé*tarisation complète des Canaques* qui, en les conduisant à s'urbaniser et à se présenter en masse sur le marché de l'emploi restreint de la capitale, déstabiliserait l'ensemble de la société coloniale de Nouvelle-Calédonie.

Un équilibre rompu

Conservation du système domestique et réservation du système urbain sont les deux faces d'un même impératif qui se traduit, au niveau de l'organisation socio-politique, par la *fermeture ethnique du champ du pouvoir* (2). Si l'accès des Mélanésiens aux diplômes et aux emplois supérieurs est structurellement limité – par un ensemble de mécanismes « aveugles » (système d'enseignement, marchés du travail *salarié, fusion de la direction économique* et politico-administrative des affaires locales au sein des mêmes familles) plus que sous l'effet de stratégies intentionnelles, – c'est que leur « promotion », en ne concernant jamais qu'une infime fraction d'entre eux, ne doit remettre en *cause ni l'équilibre délicat entre le* secteur capitaliste et le secteur domestique, ni la mainmise des Européens sur toutes les richesses de l'île, ni leur niveau de vie artificiellement élevé qui en découle.

C'est précisément cet équilibre qui est aujourd'hui rompu, et par la force de contradictions internes au système colonial lui-même. La dynamique saccadée de l'industrie minière et la « libéralisation » de la société coloniale entre 1945 et 1965 ont peu à peu érodé les bases de l'économie sociale des réserves par le biais de la salarisation, de l'urbanisation (roulante) et de la scolarisation (secondaire) des Mélanésiens. Ces trois processus ont poussé un nombre, faible mais sans cesse croissant, de Canaques à tenter de trouver une place dans un espace socio-économique urbain dont la structure même repose sur leur exclusion.

Cette brèche s'étant, au fil des ans, révélée être une impasse, et devant l'absence de tout moyen de modification progressive d'un champ du pouvoir aussi solidement « verrouillé », il ne restait aux Mélanésiens d'autre voie que celle d'une transformation *politique,* qui, par la constitution d'un nouvel État, autorise la définition d'un jeu social et économique auquel ils puissent pleinement participer. Et c'est la petite élite culturelle et administrative apparue avec le mouvement indépendantiste canaque dans les années 70 qui devait donner une forme proprement politique à la revendication de reconnaissance et de dignité culturelle et socio-économique d'une population si longtemps tenue à l'écart qu'elle n'a jamais pu se croire tout à fait « française ».

La revendication de la reconnaissance politique du peuple canaque, produit de l'histoire coloniale, n'est pas de celle qu'arrêtent les escadrons de gendarmes, les plans technocratiques de développement, les référendums ou les réformes institutionnelles de façade. Maurice Godelier pose que des deux composantes qui forment tout pouvoir de domination *« la force la plus forte n'est pas la violence des dominants, mais le consentement des dominés à leur domination »* (3). Il n'y a plus, désormais, de consentement des Canaques à l'ordre colonial. Il ne restera demain que la force nue pour les maintenir dans la citoyenneté française : quel gouvernement prendra la responsabilité de l'exercer ?

(*) Sociologue. Les analyses et conclusions présentées dans le texte n'engagent que leur auteur et en aucun cas l'organisme pour lequel il a travaillé en Nouvelle-Calédonie de septembre 1983 à juin 1985.

(1) Hilda Rouah-Danon, « Nouvelle-Calédonie : le malentendu sémantique », *le Monde* du 3 août 1985.

(2) Cf. Loïc J.D. Wacquant, « Nouméa, une place forte et son désert », *le Monde diplomatique* du mois d'octobre 1985.

(3) Maurice Godelier, *l'Idéal et le Matériel,* Paris, Fayard, 1984, p. 205.

COURRIER DES LECTEURS

« Offensé comme insulaire... »

Je tiens à vous exprimer ma stupéfaction à la vue du dessin publié par *le Monde* du 23 mai, afin d'illustrer la situation en Corse (1). Je me suis senti offensé comme insulaire *mais aussi comme fidèle lecteur du Monde.* Plantu a réussi le coup de force d'étaler d'un trait deux préjugés racistes qui, hélas, courent depuis le dix-neuvième siècle sur les miens : bandits et paresseux. Votre vertueux journal aurait-il accepté cette assertion si les Corses cagoulés avaient *été remplacés* par des têtes de Maghrébins ou d'Africains ? Tant il est vrai que les mêmes caractéristiques péjoratives ont été généreusement attribuées aux populations qui vivent sur les bords de la Méditerranée (...).

GABRIEL CULIOLI
(Montreuil).

(1) Il s'agissait du démantèlement d'une cellule de l'ex-FLNC (NDLR).

Programmes

Films, photos et textes sur l'horreur des camps nazis, silences profonds pendant certaines lectures, commentaires souvent très compétents des élèves, j'ai retrouvé tout cela, une fois de plus, il y a quelques jours en classe de première. Avec cette année, un élément nouveau : un garçon sait *« de source sûre »* que *« les chambres à gaz n'étaient pas homicides... que le zyklon-B ne peut tuer en un quart d'heure... que le journal d'Anne Frank est un faux... Les aveux de Rudolf Hess* [commandant d'Auschwitz] *à Nuremberg ont été obtenus par la torture, bien sûr, tout le monde emploie la torture, c'est normal... »* Il s'agit d'un bon élève, fort bien élevé, militant au Front national. (...)

Mme L. RÉAL,
professeur agrégé d'histoire et géographie (Toulouse).

L'affaire du « Québec libre »

Je viens de lire dans *le Monde* du 26 mai 1987, page 3, l'article intitulé « Le vive le Québec libre ! » de De Gaulle » : je crois, pour avoir connu quelque peu le Québec à cette époque, qu'il faut y voir avant tout le souci très réfléchi d'appuyer *l'effort d'un peuple alors en plein* travail de rénovation (*cf.* la grande réforme de l'enseignement dite « réforme Parent ») en l'aidant notamment à « libérer » sa langue – élément fondamental de son identité – de l'influence pernicieuse d'un environnement économiquement *dominant.*

Plutôt que de l'attribuer à une *poussée d' « impérialisme » mêlé de* rancune à l'égard des Anglo-Saxons, il convient, à mon sens, d'interpréter le « coup d'éclat » du général à la lumière de la réalité du Québec d'alors – un pays en mouvement, en état de fièvre émancipatrice.

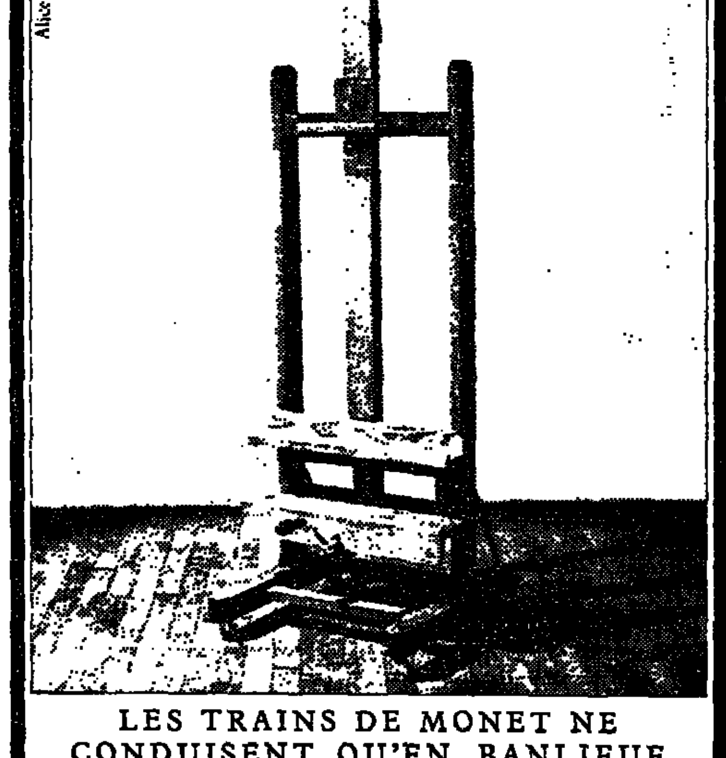
André PANEL,
ancien attaché culturel auprès du consulat général de France à Québec (1965-1968).

Les coulisses de l'administration

Dans *le Monde* du 13 mai, *M. Hervé Serieyx utilise, pour parler* de l'administration, l'image d'une *« machinerie »* qui constituerait *« les coulisses de la performance nationale ».* Voilà donc une fois de plus la France coupée en deux : sur le devant de la scène, les acteurs, et derrière les décors, les machinistes. Bien entendu, si la pièce ne marche pas, ces derniers y sont pour quelque chose. Comment ? *« Une administration coûteuse condamne une économie à mort. »* C'est tout ? En tout cas, et M. Serieyx *s'en réjouit, c'est ce que* les hauts fonctionnaires perçoivent de mieux en mieux.

Si c'est là le dernier point de la réflexion de leurs responsables, faut-il s'étonner que les agents de l'administration soient amenés, *« pour avoir une pratique professionnelle intelligente »,* à le faire *« malgré les hiérarchies, parfois même contre les pratiques qu'elles recommandent et récompensent »* ?

GILBERT GIRARD
(Clermont-Ferrand).



Le Monde

7, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. le Monde

Gérant : André Fontaine, directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.

Capital social : 620 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme des lecteurs du *Monde,*
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant,* et Hubert Beuve-Méry, *fondateur.*

Administrateur général : Bernard Wouts.
Rédacteur en chef : Daniel Vernet.
Corédacteur en chef : Claude Sales.

Le Monde PUBLICITE
5, rue de Montessuy, 75007 PARIS
Tél. : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-[illegible]
Télex MONDPUB 206 136 F

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries) I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. – SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

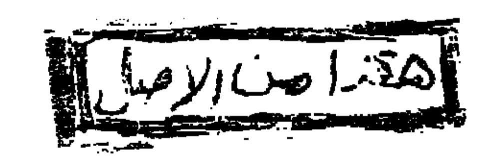
Le Monde TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez LEMONDE

Imprimerie du « Monde » 7, r. des Italiens PARIS-IX

Reproduction interdite de tous articles sauf accord avec l'administration

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57437
ISSN : 0395 - 2037

Le Monde USPS [illegible] is published daily, except Sundays for $ 460 per year by Le Monde c/o Speedimpex, 45-45 39 th street, L.I.C., N.Y. [illegible] Second class postage paid at New-York, N.Y. postmaster : send address changes to Le Monde c/o Speedimpex U.S.A., P.M.C., 45-45 39 th street, L.I.C., N.Y. 11104.



Etranger

La fin du sommet des pays industrialisés à Venise

Le sommet des Sept à Venise s'est terminé, mercredi 10 juin en fin d'après-midi, par l'adoption d'une déclaration économique et des conférences de presse séparées, tenues par chaque chef de délégation. Après la séance plénière de la matinée, M. Cossiga, président de la République italienne, avait offert un déjeuner aux chefs d'Etat et de gouvernement, ainsi qu'aux ministres des affaires étrangères et des finances.

Dans leur communiqué, les chefs d'Etat et de gouvernement préconisent plusieurs mesures pour augmenter l'aide aux pays les plus pauvres (ce qui inclut les pays de l'Afrique subsaharienne). Ils estiment nécessaire un renforcement de la coordination des politiques économiques. Ils confirment les accords du Louvre du 22 février dernier sur la stabilisation du dollar et confirment également l'engagement pris par les pays de l'OCDE de réduire progressivement toutes les formes de soutien à l'agriculture.

Ce texte, qui comprend encore une condamnation rituelle du protectionnisme, s'inscrit donc dans la ligne des décisions prises au cours des derniers mois. Il est accompagné de trois déclarations politiques (relations Est-Ouest, terrorisme, Iran-Irak) et d'une déclaration sur le SIDA *(le Monde* du 10 juin).

En début d'après-midi, MM. Mitterrand et Chirac devaient rencontrer le président Reagan, après un entretien avec M. Nakasone, premier ministre du Japon.

Satisfaction à Bagdad et commentaire méprisant à Téhéran : la déclaration adoptée mardi par les Sept sur la situation dans le Golfe a suscité des réactions sans surprise de la part des principaux intéressés, l'Irak et l'Iran. Les médias officiels irakiens ont diffusé l'ensemble du document dès mardi après-midi, signe de l'approbation sans réserve des autorités.

Le ton est tout différent à Téhéran, où le premier ministre, M. Mir Hossein Moussavi, a assuré que *« la nation iranienne déjouerait les complots anti-iraniens ourdis à Venise ».* L'Iran, a-t-il poursuivi, *« n'abandonnera pas sa guerre de défense avant la satisfaction de toutes ses revendications légitimes ».* Evoquant implicitement le soutien que l'URSS apporte aussi au Koweït pour assurer la liberté de navigation dans le Golfe, le premier ministre a encore dénoncé *« la conjuration des puissances de l'Est et de l'Ouest visant à la défaite économique, politique, militaire et culturelle de la République islamique ».*

A Moscou, dans un commentaire prudent, l'agence Tass relève : *« Les Etats-Unis font pression sur leurs alliés pour les pousser à jouer un rôle actif dans les actions projetées par le Pentagone dans cette région explosive. Les alliés considèrent l'approche de Washington comme trop dangereuse et tentent de tempérer l'humeur belliqueuse de la Maison Blanche. »* Dès mardi après-midi, un porte-parole du ministère des affaires étrangères avait averti que toute action militaire dans la région conduirait à une situation *« incontrôlable ».* Le porte-parole avait pris soin d'indiquer que Moscou et Washington n'avaient pas eu de *« contacts directs »* sur la situation dans le Golfe, alors que le Koweït a sollicité, et obtenu, l'appui de l'URSS et des Etats-Unis pour la protection de ses pétroliers contre d'éventuelles attaques iraniennes.

A Washington, le secrétaire à la défense, M. Caspar Weinberger, a précisé que la marine de guerre américaine ne commencerait à escorter des pétroliers dans le Golfe qu'à partir du début du mois de juillet. Pour sa part, déposant devant une commission du Congrès, le chef d'état-major interarmes, l'amiral William Crowe, a déclaré qu'il était opposé à une attaque préventive contre les sites de missiles sol-mer Silkworm (de fabrication chinoise) que la République islamique aurait l'intention d'installer à l'embouchure du détroit d'Ormuz. Il a estimé que l'Iran n'utiliserait pas ses fusées contre des bâtiments battant pavillon américain.

Enfin, le Koweït a fait savoir qu'il avait également sollicité la protection de la Chine — un des principaux fournisseurs militaires de l'Iran — pour assurer la protection de ses pétroliers dans le Golfe. — *(AFP.)*

Les Sept ont décidé de renforcer la coordination de leurs politiques économiques

VENISE
de notre envoyé spécial

Présidé par M. Fanfani, ce sommet n'aura pas donné lieu à d'âpres affrontements. C'est du reste ce qu'avaient annoncé plusieurs de ses participants, à commencer par le secrétaire américain au Trésor, M. James Baker, et M. Jacques Attali, porte-parole du président de la République française. Il n'empêche que la conférence aura permis de mieux faire sentir quelle tournure pourraient prendre les discussions internationales sur plusieurs des grands sujets à l'ordre du jour. En ce qui concerne les affaires économiques et financières, quatre ont été abordées à Venise.

Le thème qui a vu l'accord se faire le plus facilement est celui sur lequel certains attendaient les plus dures discussions : les politiques économiques et leur coordination. Après le plan de relance annoncé par le gouvernement japonais, c'est l'Allemagne fédérale qui risquait de se trouver sur la sellette. Mais il apparut rapidement que la discussion tournerait court sur ce sujet après qu'il eut été abondamment discuté lors des réunions précédentes, notamment celle du Louvre entre les Six (les Sept moins l'Italie qui boudait) du 22 février dernier et la réunion de l'OCDE des 12 et 13 mai. Les Allemands ont, au cours des dernières semaines, diminué à nouveau leurs taux d'intérêt. Au début de l'année, ils avaient décidé d'anticiper la mise en vigueur de certaines réductions d'impôts qui auront lieu dès 1988, au lieu de 1990. On en est resté là.

Même si la France est aujourd'hui la première à réclamer que le groupe des sept ministres des finances prenne très au sérieux le rôle qui lui a été confié, il y a douze mois, par le sommet de Tokyo de présider *« au moins une fois par an »* la revue des objectifs et des prévisions économiques de chacun des participants, on prend à Paris des précautions de langage. Ce qui compte, disent les Français, c'est le résultat, si bien qu'on préfère, surtout à l'Elysée, parler de la nécessaire convergence des situations économiques plutôt que de la coordination des politiques. Comme pour se donner par avance des arguments afin de résister à d'éventuelles pressions émanant des autres pays du groupe des Septs, au cas où ce serait la France que l'on montrerait du doigt.

Ce souci est quelque peu contradictoire avec l'insistance que la délégation française avait mise pour que soit conféré aux « indicateurs » (taux d'inflation, croissance du PNB, balance des paiements, situation budgétaire, taux d'intérêt, taux de change, etc.) un rôle de véritables signaux d'avertissement au cas où leur évolution ne suivrait pas les objectifs annoncés.

Si les Français attachent tellement d'importance aux indicateurs et surtout à l'inclusion dans la liste du taux de change, c'est parce qu'ils espéraient faire passer par ce biais l'idée de création d'une « zone de référence » pour le dollar, assortie d'une limite supérieure et d'une limite inférieure (elle-même révisable) pour les fluctuations du dollar vis-à-vis des autres grandes monnaies.

L'aide en Afrique

On s'est finalement entendu, à Venise, sur une formule souple selon laquelle les sept ministres des finances pourraient, chaque fois que le besoin se ferait sentir, se rencontrer sans toutefois que cette procédure de consultation revête un caractère automatique.

Il est fait référence à des indicateurs de performance. Dans le cas où leurs informations divergeraient par rapport à certains objectifs, les Sept pourraient envisager des mesures correctrices. L'accent du communiqué est mis sur les moyens à mettre en œuvre pour rendre plus efficace la coordination.

Un autre sujet discuté à Venise, sur lequel la délégation française a fait des propositions relativement précises, est celui de l'aide à apporter aux pays les plus pauvres d'Afrique, sous forme soit de concours financiers accrus, soit d'un allègement de leur dette. Les Japonais avaient annoncé, dans le cadre de leur programme de relance, une augmentation de l'aide aux payx les plus démunis, et notamment une dotation de 500 millions de dollars en faveur des pays de l'Afrique subsaharienne. Ils avaient parlé aussi du « recyclage » sur trois ans de quelque 20 milliards de dollars d'excédents. Cette expression fait référence d'une part à l'intention d'accroître la contribution budgétaire nippone aux institutions internationales, dont le Fonds monétaire et la Banque mondiale, et, d'autre part, à la recommandation que les autorités de Tokyo feraient aux entreprises privées japonaises pour qu'elles accordent plus de prêts à ces pays ou qu'elles y fassent plus de placements.



Quoi qu'il en soit, l'expression de recyclage a beaucoup plu à la délégation française, qui l'a reprise à son compte pour les propositions qu'elle a faites par la voix du président de la République. MM. Chirac et Balladur ont répété à l'envi que la France, dans ce domaine, s'exprimait d'une seule voix.

Pendant toute la conférence de Venise, c'est le porte-parole de l'Elysée qui a fait connaître les prises de position de la délégation française comprenant, outre le chef de l'Etat, le premier ministre pendant une journée et demie et le ministre d'Etat Edouard Balladur pendant la durée de la réunion.

Le communiqué final devait reprendre l'idée qu'il convient d'augmenter le montant des fonds transférés (« recyclés ») des pays riches — et pas seulement de ceux qui enregistraient des excédents — vers les pays les plus pauvres. M. Mitterrand a proposé de porter de 3 milliards à 9 milliards de dollars les ressources dont dispose, au sein du Fonds monétaire, le dispositif appelé « facilité d'ajustement structurel ». Il s'agit d'une procédure de prêts de longue durée et à taux très bas destinés aux pays les plus pauvres.

Comment cette somme serait-elle mobilisée ? Dans les couloirs de la conférence, on parlait de l'hypothèse que le Japon, compte tenu des propositions qu'il a faites de son côté, pourrait à lui seul fournir quelque 3 milliards de dollars, soit autant que tous les autres pays industrialisés réunis. Mais sera-t-il possible d'obtenir de Tokyo une telle augmentation de son apport sans donner droit à la vieille revendication du Japon de passer du cinquième au quatrième rang des pays détenant le plus gros capital du FMI ? Cette promotion ferait passer l'Empire du Soleil Levant avant la France dans le groupe des cinq, ce à quoi Paris s'est, jusqu'à ce jour, opposé.

Le problème de la dette

La France a encore préconisé l'allongement :

1°) de cinq à dix ans de la période de grâce pendant laquelle les pays débiteurs sont dispensés de procéder au remboursement du principal ;

2°) de dix à vingt ans du délai de remboursement en cas de rééchelonnement de la dette. Déjà le Club de Paris (club des pays créanciers) a accordé des délais pouvant aller jusqu'à quinze ans.

Enfin M. Mitterrand a, une fois de plus, prôné une augmentation du capital de la Banque mondiale.

Le communiqué final, après avoir mis en évidence les difficultés croissantes des pays les plus pauvres, fait une référence explicite à *« une augmentation substantielle »* des ressources consacrées à la facilité d'ajustement structurel. En ce qui concerne le sujet épineux de la Banque mondiale, le texte officiel reprend le texte des communiqués du Comité intérimaire du Fonds monétaire sur la question. L'augmentation du capital est considérée comme souhaitable, mais à condition — condition posée par les Américains — que cette institution fasse l'objet d'une demande accrue de prêts de qualité.

Sur l'agriculture, troisième sujet à l'ordre du jour, ont eu lieu de brefs échanges de vues au cours desquels le président Reagan et M. James Baker ont essayé de revenir sur les termes du communiqué de la récente réunion minstérielle de l'OCDE. Selon ce dernier texte, les vingt-quatre pays membres de cette organisation se sont engagés, sans fixer du reste de délai, à réduire toutes les formes de soutien à l'agriculture, étant entendu que les négociations commerciales du GATT (dont le coup d'envoi a été donné en septembre en Uruguay) fourniraient le cadre approprié pour lancer cette opération. Celle-ci pourrait, en réalité, s'étaler sur une génération. Mais le président Reagan et son secrétaire au Trésor sont revenus à la charge pour tenter d'obtenir que la négociation sur l'agriculture aboutisse plus vite que celle sur les autres produits et services, selon le principe de la *« récolte précoce »* ou de la *« voie rapide ».*

M. Chirac, qui s'apprêtait à contrer vigoureusement les Amécains sur ce thème, n'a pas eu à intervenir car ceux-ci n'ont finalement pas insisté. C'est du moins ce que l'on disait dans l'entourage de la délégation française.

Les Sept devraient donc reprendre dans leur communiqué les termes du texte adopté à l'OCDE le mois dernier.

De même, le communiqué officiel devrait à nouveau condamner le protectionnisme et se prononcer avec vigueur en faveur de l'ouverture des frontières.

Le sommet de Venise a fait ressortir une fois de plus une des contradictions de ce genre de réunion. D'un côté, la Conférence est l'occasion d'un extraordinaire déploiement de moyens d'information. Mais, d'un autre côté, les chefs d'Etat et de gouvernement et leurs ministres mettent en branle des procédures dont l'opinion est le plus souvent totalement écartée. C'est ainsi que la discussion sur les taux de change est restée largement secrète puisque l'idée est de ne pas informer les marchés sur l'opinion que se font les ministres de l'ampleur acceptable des fluctuations de la monnaie américaine. De même les consultations concernant les politiques économiques doivent, dans l'esprit des participants, et certainement de la délégation française, rester confidentielles. Mais est-il possible de coordonner des politiques économiques sans y faire participer les agents susceptibles de les mettre en œuvres ?

PAUL FABRA.

Les trois déclarations

Les sept chefs d'Etat et de gouvernement réunis au sommet de Venise ont rendu publiques, mardi 9 juin, trois déclarations.

GOLFE : « La liberté de navigation doit être maintenue. »

« Nous sommes convenus que des nouveaux efforts concertés sur le plan international sont requis de toute urgence pour aider à mettre fin à la guerre Irak-Iran.

» Nous pensons qu'il doit être mis fin le plus vite possible à la guerre par des négociations, tout en respectant l'intégrité du territoire et l'indépendance de l'Iran et de l'Irak.

» Les deux pays ont gravement souffert au cours de cette longue et tragique guerre. Les pays voisins sont menacés par un élargissement possible du conflit.

» Une fois de plus, nous appelons les deux parties à mettre immédiatement fin à la guerre par des négociations.

» Nous soutenons activement les efforts de médiation entrepris par le secrétaire général des Nations unies et demandons instamment l'adoption de mesures efficaces et justes par le Conseil de sécurité.

» Ayant à l'esprit ces objectifs, nous réaffirmons que le principe de la liberté de navigation dans le Golfe est d'une importance primordiale pour nous et pour les autres pays, et doit être maintenu. La libre circulation du pétrole et des autres marchandises dans le détroit d'Ormuz doit persister sans entrave.

» Nous nous engageons à poursuivre nos consultations sur les moyens d'aboutir effectivement à ces objectifs importants.

RELATIONS EST-OUEST : « Nous suivons avec intérêt l'évolution récente en URSS. »

« Nous suivons de près et avec intérêt l'évolution récente de la politique intérieure et extérieure de l'Union soviétique. Nous avons l'espoir qu'elle se révélera d'une grande importance pour l'amélioration des relations politiques et économiques et des rapports de sécurité entre les pays de l'Est et de l'Ouest. En même temps, de profondes divergences subsistent, chacun de nous doit demeurer vigilant dans ses réactions à la politique de l'Union soviétique sous tous ses aspect (...).

» Tout en réaffirmant l'importance permanente de la dissuasion nucléaire pour préserver la paix, nous prenons acte avec satisfaction de l'intensification du dialogue sur le contrôle des armements et de l'émergence de perspectives plus favorables à la réduction des forces nucléaires. Nous apprécions les efforts accomplis par les Etats-Unis en vue de négocier des réductions équilibrées, substantielles et vérifiables des armes nucléaires.

» Nous sommes déterminés à renforcer la stabilité conventionnelle à un niveau plus bas et à parvenir à l'élimination totale des armes chimiques (...). Nous demandons que des progrès significatifs et durables en ce qui concerne les droits de l'homme soient réalisés (...). Beaucoup reste à faire pour honorer les principes convenus et les engagements pris à Helsinki; et confirmés depuis

» Nous recherchons une résolution rapide et pacifique des conflits régionaux, notamment un retrait rapide et total des forces soviétiques d'Afghanistan afin que le peuple afghan puisse décider librement de son propre avenir.

» Nous encourageons des contacts plus étroits, une plus grande liberté d'échange d'idées et un dialogue plus approfondi entre nos peuples et les peuples de l'Union soviétique et de l'Europe de l'Est.

TERRORISME : « Obligation de juger ou d'extrader » les coupables.

« Nous réaffirmons l'attachement de chacun de nous aux principes du refus de toute concession aux terroristes ou à ceux qui les patronnent ; nous demeurons résolus à appliquer, à l'encontre de tout Etat qui s'emploie manifestement à patronner ou à soutenir le terrorisme international, des mesures efficaces dans le cadre du droit international et de nos juridictions.

» Nous réaffirmons notre détermination à lutter contre le terrorisme à la fois par des mesures au niveau national et par une coopération internationale entre nous et, si nécessaire, avec des tiers (...).

» Nous poursuivons nos efforts en vue d'accroître la sécurité des voyageurs (...). Chacun de nous continuera à surveiller de près les activités des compagnies aériennes qui soulèvent des problèmes de sécurité.

» Nous nous engageons à soutenir la primauté du droit en traduisant les terroristes devant les tribunaux (...). Nous réaffirmons notamment le principe (...) de l'obligation de juger ou d'extrader, conformément à la législation nationale et aux conventions internationales, les personnes qui ont commis des actes de terrorisme. »

Les Sept précisent en outre, en annexe à leur déclaration, que *« lorsqu'un pays refusera d'extrader ou de poursuivre les personnes coupables »* de détournement d'avion ou *« ne restituera pas l'aéronef en cause »* les gouvernements des Sept *« prendront des mesures immédiates de suspension des vols à destination dudit pays »* ou en provenance du même pays.

● **Un haut responsable de l'armée chinoise reçu par M. Chirac.** — M. Jacques Chirac a reçu, mardi 9 juin, en fin de matinée, le général Yang Shangkun, vice-président de la Commission militaire centrale chinoise, considéré comme un des plus proches collaborateurs du numéro un Chinois, M. Deng Xiaoping. A l'issue de cet entretien, à l'Hôtel Matignon, le premier ministre a déclaré : *« Une fois de plus, nous avons constaté qu'il n'y avait pas de divergences de vue entre nos deux pays. C'est une preuve de plus des rapports très sympathiques et amicaux entre la Chine et la France. »* Le général Yang Shangkun a eu ensuite un entretien, suivi d'un déjeuner de travail, avec M. André Giraud, ministre de la défense. Il devait rencontre mercredi M. Alain Poher, président du Sénat, avant de quitter la France.

● **SUISSE : expulsion d'un diplomate soviétique.** — Les autorités helvétiques ont annoncé, mardi 9 juin, qu'elles avaient expulsé, le 20 mai, un diplomate soviétique de haut rang, M. Vladimir Khorochilov, pour activités d'espionnage politique et économique en Suisse. M. Khorochilov, premier secrétaire de l'ambassade d'URSS à Berne, était en contact avec un commerçant bâlois qui lui a remis des documents portant essentiellement sur le traitement électronique de données, en échange d'importantes sommes d'argent. Par mesure de rétorsion, Moscou a expulsé, à son tour, un diplomate suisse, M. Erich Pircher, premier secrétaire de l'ambassade suisse à Moscou, ce qui a soulevé les protestations de Berne, qui juge cette mesure *« dénuée de tout fondement ».* — *(AFP.)*

Après quatre autres pays d'Afrique noire

Le Togo a rétabli des relations diplomatiques avec Israël

Les autorités togolaises et israéliennes ont simultanément annoncé, mardi 9 juin, la reprise des relations diplomatiques entre leurs deux pays. Après le Zaïre, le Libéria, la Côte-d'Ivoire et le Cameroun, le Togo est le cinquième Etat d'Afrique noire à renouer avec l'Etat hébreu. A Jérusalem, le ministère israélien des affaires étrangères a, d'autre part, annoncé que le premier ministre, M. Itzak Shamir, effectuera, dans le courant de la semaine prochaine, une tournée en Afrique, qui le mènera successivement au Zaïre, au Libéria et au Cameroun. M. Shamir se rendra enfin à Lomé pour officialiser la reprise des relations diplomatiques avec le Togo.

La décision du président togolais, M. Gnassingbé Eyadema, ne constitue pas une surprise. Elle était attendue depuis décembre 1986, date à laquelle la commission des affaires politiques du parti unique togolais (Rassemblement du peuple togolais, RPT) avait adopté une résolution en ce sens. Israël avait alors prématurément annoncé cette décision, c'est-à-dire avant que le congrès du RPT ne l'eût entérinée, ce qui avait décidé les autorités de Lomé à en ajourner l'annonce. Aujourd'hui, Lomé estime que rien ne s'oppose plus à cette décision *« étant donné que l'Egypte elle-même avait renoué avec Israël »* et *« conformément aux principes de* [la] *philosophie politique* [du Togo], *qui repose sur le dialogue, l'amitié et la coopération avec tous les pays du monde sans exclusive aucune »*.

Il est significatif que Lomé prenne argument des relations diplomatiques entre Le Caire et Jérusalem pour justifier sa décision. C'est en effet la guerre du Kippour, entre Israël et l'Egypte, en 1973, qui avait conduit la plupart des vingt-neuf pays africains où Jérusalem possédait une ambassade à rompre avec l'Etat hébreu, par solidarité avec l'Egypte, pays membre de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). A l'époque, seuls le Malawi, le Lesotho et le Swaziland, trois pays situés dans la mouvance de l'Afrique du Sud, avaient maintenu leurs relations diplomatiques. La signature d'un traité de paix israélo-égyptien et le retrait définitif des troupes israéliennes du Sinaï, en avril 1982, devaient permettre une reprise d'un dialogue – d'abord discret – entre Jérusalem et plusieurs capitales africaines.

Le Zaïre donna l'exemple, en avril 1982, suivi du Libéria (août 1983), de la Côte-d'Ivoire (février 1986) et enfin du Cameroun (août 1986). D'autres pays adopteront-ils la même attitude ? A Jérusalem, le directeur du département des affaires africaines du ministère israélien des affaires étrangères, M. Bernard Avital, qui fut l'artisan du rapprochement avec la Côte-d'Ivoire, a déclaré, mardi, que *« d'ici la fin de l'année, deux autres pays au moins »* suivront l'exemple du Togo. Les deux pays les plus souvent cités sont le Centrafrique et le Gabon. A Bangui, comme à Libreville, la présence israélienne est d'ores et déjà importante, bien que relativement discrète, notamment dans le domaine de la sécurité et des renseignements.

« Conseillers » particuliers

C'est d'ailleurs en proposant ses « coopérants » et « instructeurs » militaires – dont l'efficacité est reconnue – à de nombreux gouvernements africains qu'Israël a, peu à peu, réussi à se réimplanter en Afrique noire. Il est vrai que, dans plusieurs Etats, la présence israélienne n'a jamais complètement disparu, en Ethiopie et au Libéria notamment. On retrouve ainsi, dans les gardes « prétoriennes » dont s'entourent les chefs d'Etats africains, des « conseillers » israéliens. La garde présidentielle du président camerounais, M. Paul Biya, est entièrement formée, équipée et encadrée par Israël et, au Zaïre, ces « conseillers » encadrent la police politique du régime, l'AND (*Agence nationale de documentation*), tout en procédant, à Lubumbashi (« capitale » du Shaba), à la restructuration de l'ancienne division Kamanyola. En Ethiopie, d'autre part, où le négus avait confié à Tsahal (l'armée israélienne) l'instruction de ses troupes d'élite, le régime « révolutionnaire » du président Menguistu continue d'entretenir une fructueuse coopération avec le Mossad (les services secrets israéliens).

Israël s'est également implanté en Afrique noire par un autre biais, celui de la construction et des travaux publics. Au Nigéria et au Cameroun notamment, les firmes israéliennes, comme Soiel Boneh International, Reynolds et Tahal Consulting Engineering Ltd, ont réalisé de nombreux travaux d'infrastructure. Des hôtels, mais aussi la cathédrale Saint-Paul, à Abidjan, ou des routes (au Kenya) et des projets de développement agricole (au Nigéria et au Ghana) sont ainsi le fruit d'une coopération avec l'Etat hébreu, qui, d'autre part, vends ses armes un peu partout sur le continent noir.

Le fait que de nombreux pays où existe une forte communauté musulmane décident de renouer avec l'Etat juif peut, *a priori*, surprendre. Au Cameroun notamment, la décision du président Biya avait provoqué des réactions de colère parmi les populatitons du Nord, fortement islamisées. En réalité, depuis la crise du pétrole, l'aide des pays arabes aux pays africains s'est fortement réduite. De nombreux chefs d'Etat africains s'en plaignent aujourd'hui ouvertement. Il est non moins vrai que les Etats qui ont choisi de renouer avec Israël ont été pénalisés par une baisse des concours financiers des banques arabes. La décision de reprendre des relations avec l'Etat hébreu relève donc à la fois de considérations politiques et financières. Face à l'aide que les pays arabes ne peuvent plus, ou ne veulent plus fournir, Israël, relayé dans certains cas par Washington, est prêt, aujourd'hui, à apporter des compensations.

LAURENT ZECCHINI.

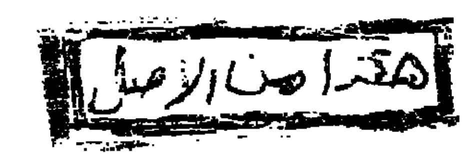
Probable rencontre Reagan-Gorbatchev cette année

(Suite de la première page.)

Enfin, M. Piadychev a révélé que la percée décisive avait eu lieu le 14 avril dernier à Moscou, lorsque M. Gorbatchev avait très longuement reçu M. Shultz. *« Lors de cet entretien, la partie soviétique a suggéré l'élaboration de clauses concernant les armes stratégiques* [les engins intercontinentaux], *la défense antimissiles et l'interdiction des essais nucléaires. Parallèlement au projet de traité sur les missiles à moyenne portée, ces thèmes pourraient faire l'objet d'une discussion dans le cadre du sommet soviéto-américain »*, a-t-il déclaré.

Une nuance est nettement établie entre le *« projet de traité »* sur les euromissiles, qui est mis en avant, et les autres *« thèmes »*, qui ne relèvent encore que d'une *« discussion »*. La défense antimissiles, c'est-à-dire la « guerre des étoiles », n'était donc déjà plus en avril dernier, à en croire le porte-parole soviétique, un obstacle majeur sur la voie d'un accord. Les Européens de l'Ouest s'en doutaient un peu.

DOMINIQUE DHOMBRES.



Amériques

La politique de défense du Canada et les recherches pétrolières

Ottawa entend se doter d'une marine « moderne et efficace »

MONTRÉAL
de notre correspondante

Dans le cadre de sa nouvelle stratégie militaire, définie pour les quinze prochaines années et exposée dans un Livre blanc présenté le 5 juin à Ottawa, le Canada s'est fixé trois grands objectifs : affirmer sa souveraineté dans l'Arctique, remplir ses engagements au sein de l'OTAN pour *« redevenir un partenaire fiable »* et renforcer sa propre sécurité en se dotant notamment d'une marine *« moderne et efficace »*.

Pour ce faire, le budget canadien de la défense (10,3 milliards de dollars canadiens pour le présent exercice, soit environ 406 milliards de francs) augmentera en termes réels d'au moins 2 % chaque année. Le Canada, qui consacre 2,3 % de son produit intérieur brut à sa défense militaire, devrait ainsi faire meilleure figure parmi les pays de l'OTAN. Actuellement, le Luxembourg et le Danemark sont les seuls alliés qui affectent proportionnellement moins de crédits que lui à ce chapitre.

Le gros des efforts portera sur la marine, dont l'état est jugé *« déplorable »* par l'auteur de cette nouvelle politique, le ministre de la défense, M. Perrin Beatty. Pour défendre les océans Arctique, Atlantique et Pacifique qui le bordent, le Canada, pays qui possède le plus de côtes au monde, a déjà mis en chantier un superbe brise-glace et six frégates. Six autres seront construites, sur lesquelles embarqueront de nouveaux hélicoptères — trente au minimum. Le Canada entreprendra en outre la construction de nouveaux dragueurs de mines et cessera ainsi de s'en remettre aux Américains pour nettoyer ses ports.

Sous-marins nucléaires

Surtout, le Canada, qui n'a que trois sous-marins de type classique, achètera à l'étranger de dix à douze sous-marins à propulsion nucléaire, au prix d'environ 500 millions de dollars canadiens chacun. M. Beatty a précisé que les entreprises canadiennes devront participer à la réalisation de ces contrats, qui devraient être attribués dans trois ans.

Pressentie depuis quelques mois déjà, cette décision avait fait l'objet de discussions lors de la visite du président François Mitterrand au Canada, fin mai. La France paraît mieux placée que son principal concurrent, la Grande-Bretagne, pour emporter ce marché. Ses sous-marins d'attaque de type Rubis, fabriqués à Cherbourg, correspondent assez bien aux besoins canadiens : ils sont moins chers, plus petits et plus maniables que les engins britanniques de type Trafalgar. Or le Canada compte surtout les utiliser pour patrouiller dans des eaux difficiles d'accès, sous les glaces de l'Arctique. Il s'agira ainsi de répondre à la « menace soviétique » et d'affirmer sa souveraineté dans des zones contestées par les Etats-Unis.

Washington avait provoqué l'ire du Canada en août 1985 en faisant passer, sans autorisation préalabe, un brise-glace, le *Polar Sea*, à travers le passage du nord-est, que les Etats-Unis considèrent comme un détroit international. Parti du Groenland, ce bateau américain était arrivé en Alaska en empruntant cette voie stratégique qui traverse les îles canadiennes arctiques. Le litige n'est toujours pas réglé, mais le Canada a décidé de renforcer, sans attendre, sa présence dans le Grand Nord, où des chasseurs CF-18 seront basés en permanence, tandis que les patrouilles de surveillance iront en s'intensifiant.

Le ministre de la défense a, par ailleurs, indiqué que le Canada verra, *« d'ici cinq à dix ans, s'il y a lieu d'exploiter seul ou avec les Etats-Unis un système de radars basés dans l'espace »*. La possibilité de revenir sur le refus canadien de participer à l'initiative de défense stratétique n'a pas été exclue.

M. Beatty a enfin annoncé que les effectifs des forces de réserve passeront de cinquant mille à quatre-vingt-dix mille. Les forces armées régulières du Canada comptent actuellement quatre-vingt-quatre mille membres.

Ces projets ont reçu un accueil enthousiaste dans les états-majors canadiens, où l'on déplorait depuis longtemps la vétusté des équipements et le manque de moyens. Les Partis libéral et néo-démocrate d'opposition au Parlement d'Ottawa se sont, en revanche, vigoureusement élevés contre l'acquisition de sous-marins nucléaires, une solution trop coûteuse et trop dangereuse à leurs yeux.

MARTINE JACOT.

Rebondissement de la querelle avec Paris sur les forages au large de Saint-Pierre-et-Miquelon

MONTRÉAL
de notre correspondante

Le Canada a adressé, mardi 9 juin, une note diplomatique à la France pour protester contre le renouvellement d'un permis de cinq ans accordé samedi aux sociétés Elf-Aquitaine et Total-Exploration en vue d'effectuer des recherches pétrolières autour de Saint-Pierre-et-Miquelon dans une zone de 22 150 kilomètres carrés que les deux pays se disputent depuis dix ans.

Le contenu de la note n'a pas été révélé mais les partis d'opposition à la Chambre des communes d'Ottawa ont vivement appelé le gouvernement à réagir avec plus de fermeté encore. Le chef du Nouveau Parti démocratique, M. Edouard Broadbent, est même allé jusqu'à réclamer le rappel de l'ambassadeur canadien à Paris, tandis que les députés libéraux des circonscriptions de Terre-Neuve fustigeaient l'attitude *« coloniale »* de la France.

Revendications contradictoires

Le vice-premier ministre, M. Donald Mazankowski, a tenté sans succès de tempérer cet émoi. Il a indiqué qu'Ottawa avait déjà officiellement protesté en octobre dernier auprès du gouvernement français après l'octroi de permis semblables et qu'aucun forage n'avait été entrepris par la suite.

Les autorités canadiennes s'attendent en fait que les sociétés françaises continuent de respecter — tout comme les compagnies pétrolières canadiennes détentrices de permis délivrés... par Ottawa — le « moratoire » tacitement appliqué depuis le début du litige en 1977.

Le Canada puis la France avaient alors chacun revendiqué une zone économique exclusive de 200 milles au large de leurs côtes. Depuis, les deux pays n'ont pas réussi à s'entendre, le gouvernement canadien ne voulant concéder qu'une zone de 12 milles autour de l'archipel français, situé à moins de 30 kilomètres des côtes sud de Terre-Neuve.

M. John Crosbie, ministre canadien des transports, qui représente les intérêts de la province de Terre-Neuve au sein du gouvernement, considère, quant à lui, que le renouvellement du permis accordé par Paris n'est qu'une *« riposte politique »*. Ottawa a interdit, en effet, depuis mars dernier, l'accès de ses ports aux chalutiers français, accusés d'avoir largement dépassé les quotas de morue fixés unilatéralement par le Canada dans la zone contestée. La mesure a été qualifiée d'*« inadmissible »* par le président Mitterrand au cours de son voyage au Canada et à Saint-Pierre-et-Miquelon, fin mai.

La prochaine rencontre des négociateurs canadiens et français chargés de désigner d'un commun accord l'instance internationale qui pourra trancher le désaccord reste prévue pour la fin de ce mois à Paris.

M. J.

A TRAVERS LE MONDE

Afghanistan

Violents combats autour de Kaboul

De violents combats se sont récemment déroulés autour de Kaboul, a-t-on annoncé, le mardi 9 juin, de souces diplomatiques occidentales à Islamabad (Pakistan). Selon ces sources, les résistants ont réussi à s'infiltrer dans les collines environnant la capitale afghane. *« Les bruits des bombardements d'artillerie sont entendus à Kaboul nuit et jour »*, indiquent ces sources, ajoutant que le va-et-vient de voitures devant l'hôpital militaire soviétique témoignait du grand nombre de victimes dans les rangs soviéto-afghans.

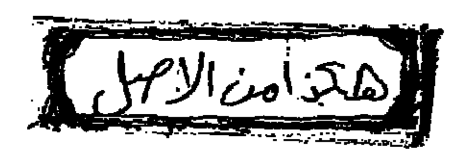
Quatre-vingts soldats soviétiques auraient été tués et deux autres capturés, le 30 mai, sur l'autoroute de Salalang qui relie l'Afghanistan à l'Union soviétique, lors d'une attaque de la guérilla contre un camp militaire, ont affirmé les mêmes sources. Une trentaine de soldats de l'armée rouge ont péri et douze autres ont été capturés dans une embuscade à Qilacha-Sokhta, dans le même secteur.

Pendant le mois de mai, les rebelles auraient abattu vingt-neuf avions. Par ailleurs, des sources proches de la guérilla ont fait état à Quetta (sud-ouest du Pakistan) de la mort de quelque cent cinquante civils et de soixante moudjahidins sous d'intenses bombardements d'artillerie, dans la nuit de dimanche à lundi, sur les faubourgs sud et ouest de Kandahar (sud de l'Afghanistan), en représailles d'une attaque de la guérilla contre l'aéroport de cette ville (*le Monde* du 9 juin). — *(AFP.)*

Panama

La police réprime une manifestation de soutien à un colonel « dissident »

Plusieurs centaines de policiers anti-émeutes sont intervenus mardi 9 juin à Panama contre quelque deux mille personnes manifestant leur soutien au colonel Roberto Diaz Herrera, qui a accusé l'homme fort du pays, le général Manuel Antonio Noriega, de diverses irrégularités. Selon des témoins, la police s'est servie de gaz lacrymogènes et de matraques en caoutchouc pour disperser la foule et plusieurs personnes ont été blessées au cours des affrontements, qui ont duré trois heures. Le colonel Diaz Herrera a accusé le général Noriega de divers délits, et notamment de fraudes à l'élection présidentielle de mai 1984 et d'implication dans le meurtre, en septembre 1985, de Hugo Spadafora, un opposant. Il accuse aussi le général Noriega d'être à l'origine de l'accident d'avion du général Omar Torrijos qui avait eu lieu en 1981. La semaine dernière, le colonel Diaz, âgé de quarante-neuf ans, a quitté son poste de commandant en second de l'armée pour, ont expliqué les militaires, *« des raisons de santé »*. Le général Noriega a pour sa part accusé le colonel Diaz de participer à une conspiration antigouvernementale. — *(AP., Reuter.)*



Enquête

Les territoires occupés vingt ans après

Le face-à-face entre

JÉRUSALEM réunifiée, l'armée campant sur de vastes territoires – plateau du Golan syrien, Sinaï égyptien, bande de Gaza et Cisjordanie, – le monde arabe humilié et son chef de file, Gamal Abdel Nasser, en état de choc : le 10 juin 1967, au lendemain de six jours de combats victorieux, Israël se réveille avec le double sentiment d'avoir réalisé l'exploit et assuré enfin sa sécurité. Pour la première fois depuis la création de l'Etat, en 1948, les militaires, ayant repoussé les frontières, disposent d'une certaine profondeur stratégique qui met à l'abri des populations jusqu'alors directement exposées à l'artillerie arabe. Pour la première fois, pense-t-on aussi en Israël, une solution au conflit peut être envisagée, puisqu'il y a des territoires à échanger contre la paix – c'est précisément ce que suggère la fameuse résolution 242 alors adoptée par les Nations unies.

Il faudra cependant une nouvelle guerre, celle de 1973, pour ouvrir la voie aux accords de Camp David et à la paix avec l'Egypte, qui se soldera par la restitution du Sinaï.

A Gaza et en Cisjordanie, où résident près d'un million et demi de Palestiniens, c'est toujours l'« occupation », vingt ans plus tard *(voir l'article de Jean-Pierre Langellier dans* le Monde *du 5 juin)*. On ne peut pas parler de statu quo : durant cette période, quelque 60 000 colons israéliens se sont installés dans les territoires, sûrs de leur bon droit face à une population occupée tout aussi sûre du sien et renforcée, au fil des ans, dans son identité palestinienne.

L'occupation va profondément marquer la société israélienne – et notamment mettre à mal les idéaux démocratiques des pères fondateurs de l'Etat ; elle va aussi bouleverser la société palestinienne et, particulièrement, accentuer son divorce d'avec un monde arabe qui s'est trop souvent servi de la « cause » à des fins douteuses. Si l'on a vingt ans à Naplouse, Jéricho ou Hébron, on se sent palestinien, pas jordanien – quoi qu'on en pense à Amman.

L'occupation est aussi au cœur de toute solution régionale. Le monde arabe est-il vraiment prêt à faire la paix en échange des territoires ? Et que deviendraient alors ceux-ci : Etat palestinien, confédération jordano-palestinienne... ? En Israël, la fracture entre le Likoud (la droite) et les travaillistes ne porte pas sur une question de procédure – pour ou contre une conférence internationale de paix, – mais bien sur l'avenir des territoires, les uns voulant les conserver à tout prix, les autres étant disposés à des compromis territoriaux. – *Al. Fr.*

Le point de vue du Pr Leibovitz, savant et moraliste

« Il faut tout rendre »

JÉRUSALEM. – *« Notre brillante victoire de 1967 fut un désastre historique ! »* A quatre-vingt-quatre ans, Yeshayahou Leibovitz reste un personnage en marge, vénérable et solitaire, prestigieux et controversé. Médecin, philosophe, talmudiste, ce savant hors pair est depuis un demi-siècle l'un des maîtres à penser de l'Etat juif. Son enseignement marqua plusieurs générations de jeunes. Né en 1903 à Riga, débarqué en 1934 en Palestine, il dirigea le département de biochimie de l'université hébraïque de Jérusalem et, comme historien, prôna une approche non conformiste du judaïsme. Politiquement, ce moraliste inlassable appartient aujourd'hui à la mince frange d'Israéliens – 10 % environ – prêts à restituer aux Arabes la totalité des territoires occupés.

« La responsabilité du conflit, dit-il, *incombait au monde arabe. Mais pour Israël, tout commença le septième jour, au lendemain du cessez-le-feu. Avions-nous livré une guerre de défense ou une guerre de conquête ? En n'évacuant pas aussitôt la Cisjordanie et Gaza, nous confirmâmes en fait la seconde option. Depuis, nous sommes aux yeux du monde les principaux responsables de la violence. La victoire et la conquête ont profondément transformé le peuple et l'Etat, pour le pire. Israël a cessé d'être seulement le cadre où se réalisait l'indépendance du peuple juif pour devenir aussi l'instrument d'une domination violente sur un autre peuple. »*

M. Leibovitz ne cesse de dénoncer l'effet *« corrupteur »* de l'occupation : *« Un pays qui asservit plus d'un million d'hommes n'est plus une démocratie. Pour la majorité des Israéliens, la brutalité envers les Arabes est un comportement normal. L'occupation a inoculé une haine mortelle entre juifs et Arabes. Elle nous a aussi fait perdre beaucoup de nos anciens amis. Nous sommes devenus totalement assujettis à l'Amérique. Notre survie ne dépend plus que du cordon ombilical qui nous relie à la Maison Blanche. Il nous faut libérer Israël des territoires, comme de Gaulle libéra naguère la France du fardeau algérien. »*

Que faire ? *« Un compromis territorial à la travailliste ne suffira pas à apporter la paix. Il faut tout rendre. Ce qui prime, c'est que deux peuples vivent dans ce pays et le considèrent tout entier comme le leur. Pour les uns, c'est Eretz Israël pour les autres, la Palestine. L'important n'est pas le degré de légitimité mais le degré de conscience de leurs droits historiques. Or, cette conscience est très forte. Pour un juif, Hébron et Naplouse appartiennent à son héritage, comme Haïfa et Jaffa à celui d'un Palestinien. Pourtant, aucun des deux peuples ne peut posséder le pays tout entier. La seule solution raisonnable et morale, c'est le partage en deux Etats. Lorsque nous aurons évacué les territoires, l'OLP renoncera à son vieux rêve d'une Palestine laïque et démocratique. »*

De notre correspondant,
J.-P. L.

Quelques chiffres

CISJORDANIE

Superficie : 5 450 kilomètres carrés (un département français moyen).

Terres : 52 % des terres sont sous « contrôle » direct (41 %) ou indirect (11 %) d'Israël. 4 % du total des terres sont « affectées » aux implantations juives.

Population : 840 000 Arabes, 60 000 juifs.

Réfugiés : 365 000, dont 92 500 vivent dans 19 camps et 272 500 hors des camps.

Implantations juives : 118, dont 9 ont un statut « urbain ». Ma'aleh Adunim (12 500 habitants), Ariel (6 500), Kiryat Arba (4 500), Emmanuel (4 000).

Emploi : Force de travail : 160 000 personnes. 70 000 Palestiniens travaillent en Israël (dont 20 000 non déclarés).

Répression : environ 2 000 déportations depuis 1967. 4 500 détenus de sécurité dans 10 prisons (dont 3 en Israël).

GAZA

Superficie : 362 km2.

Terres : 48 % des terres sous « contrôle » israélien.

Population : 550 000 Arabes, 2 200 juifs dans 18 implantations.

Réfugiés : 435 000, dont 240 000 vivent dans 8 camps et 195 000 hors des camps (57 000 dans la ville de Gaza).

Emploi : 45 000 Palestiniens travaillent en Israël.

JÉRUSALEM

Population : 475 000 habitants en mai 1987, soit 340 000 juifs (71,6 %), dont 80 000 à Jérusalem-Est, et 135 000 Palestiniens, dont 121 000 musulmans (25,4 %) et 14 000 chrétiens (3 %).

Les incertitudes d'un colon

« Nous avons souvent l'impression d'être des otages »

YAFIT (vallée du Jourdain). Parole d'intellectuel-paysan : *« L'aubergine, ici, c'est de l'or ! »* La quarantaine affable et diligente, Paul Doukhan contemple sa récolte. Superbe, en effet. Au bout du champ s'étire le no man's land. C'est un horizon de cratères sous haute surveillance militaire et d'une âpre beauté. La lumière, trop blanche, blesse le regard. Au-delà commence la Jordanie. Derrière, au pied des collines, on aperçoit Yafit, le seul mochav – village coopératif – entièrement francophone du pays.

Singulière aventure que celle de Paul Doukhan ! Cet ancien pied-noir, fils de militaire – né à Saigon, élevé à Constantine, – est un ex-« camarade ». Ce sioniste de fraîche date a grandi dans le sérail du communisme tricolore. Membre du Comité de liaison du parti avec la population juive de France – *« J'étais le séfarade de service »*, – il « tient » pendant sept ans la délicate rubrique « Défense » à *l'Humanité*. En 1981, il claque la porte et divorce d'avec le communisme. Une petite annonce lue dans la revue *l'Arche* fournira l'occasion du « retour à Sion » : Yafit a besoin de bras. L'aparatchik défroqué s'y installe en 1982.

Pourquoi avoir atterri en Cisjordanie plutôt qu'en Galilée ou dans le Néguev ? *« Je connaissais la vallée. Elle me plaisait. Et puis cette région nous appartient, non ? »* Ni extrémiste ni illuminé, Paul Doukhan souhaite seulement entretenir la flamme des pères fondateurs. Son sionisme laïc s'inspire de l'exemple des pionniers, pas de l'idolâtrie des colons religieux, pour qui la Bible est un titre de propriété. Il s'y donne corps et âme mais sans mysticisme. Pas question pour lui d'élire domicile sur les crêtes rocailleuses de « Judée-Samarie », dans l'une de ces implantations ni viables ni vivables. *« Ce sont des villes-dortoirs, des Sarcelles juifs ! »* Lui veut *« vivre et travailler au pays »*, comme dit si bien, glisse-t-il en souriant, le slogan des communistes français.

Dans les champs de Yafit, on ne porte pas d'armes. La frontière, bien qu'étanche, n'est qu'à 3 kilomètres. Et, en cas de guerre venue de l'Est, les villages juifs du Jourdain seraient en première ligne. Mais on se sent ici plus en sécurité que sur les collines : le camp militaire est proche ; Jéricho, la voisine arabe, qui vit du tourisme, tient à sa tranquillité. Pourtant, Yafit n'emploie pas de travailleurs palestiniens dans l'enceinte du village. Cette décision prise avant son arrivée, Paul Doukhan la désapprouve. Quant aux humiliations quotidiennes de l'occupation militaire – contrôle systématique des voitures arabes, restriction des déplacements nocturnes – il les déplore mais les justifie au nom de ce sempiternel *impératif de sécurité*.

« Combien d'Arabes pour demain ? »

En cette chaude journée de ramadan, une quinzaine d'ouvriers agricoles arabes travaillent aux champs. Parmi eux, certains enfants n'ont pas quatorze ans. Tous gagnent 18 shekels (70 francs) pour huit heures de labeur mais en abandonnent la moitié à Yousef, le chauffeur-négrier qui, à bord de sa camionnette flambant neuve, les ramènera ce soir dans leur village, près de Naplouse. *« T'as besoin de combien d'Arabes pour demain ? »*, lance le surveillant israélien – un ancien prof' de Marmande – avant d'ajouter, plein de tact, à notre attention : *« Vous savez, ceux-là n'ont que quatre siècles de retard ! »* Le sionisme humaniste de Paul Doukhan chavire soudain sous le choc des mots.

Ce marxiste repenti a parfois des états d'âme. Le grand débat sur la paix – et le prix qu'il faudra payer pour elle – le trouble et l'inquiète. Face à l'avenir de son mochav, de sa région, il laisse percer un certain désarroi. Même l'union sacrée des politiciens sur la nécessité de garder, en toute hypothèse, la vallée du Jourdain, le laisse songeur. *« Nous avons souvent l'impression ici d'être des otages. Je suis favorable à des concessions. Mais suffiront-elles à nous faire accepter du monde arabe ? »* Comme beaucoup d'Israéliens, il est écartelé : il veut la paix mais n'y croit pas ; il souhaite une solution mais, fort de son « bon droit », n'envisage pas de gaieté de cœur un renoncement territorial.

Mais le grand souci du moment, ce sont les désertions. Cette année, Yafit a perdu cinq familles, reparties en France. Le mochav, qui peut accueillir quatre-vingts familles, n'en abrite qu'une vingtaine, le même chiffre qu'il y a cinq ans. A qui la faute ? En bon Israélien, Paul Doukhan peste contre la bureaucratie de l'Agence juive – *« qui nous oublie »* – blâme les juifs de France pour leur indifférence et fustige la *« nullité »* des autorités régionales. Mais le ver, admet-il, est aussi dans le fruit. *« Un nouvel immigrant sur deux n'est pas fait pour le mochav. Il quitte la France par détresse, souvent en quête d'argent. Il en trouve parfois car à Yafit on peut, en travaillant beaucoup pendant quelques années, gagner plus que correctement sa vie. Mais il ne s'intègre pas au cadre collectif. »*

Le sionisme ne serait-il pour ceux-là qu'une ambitieuse faiblesse ? Paul Doukhan n'est pas du genre, lui, à rendre les armes dans l'adversité. N'empêche. Un forfait l'a touché au vif : celui de son fils, qui, à dix-neuf ans, n'a qu'une seule idée, retourner en France. Paul Doukhan, ou les incertitudes du sioniste occupant.

De notre correspondant
JEAN-PIERRE LANGELLIER.



SYGMA

Près de Naplouse, en Cisjordanie

Sur l'autre rive du Jourdain

Entre l'assimilation et le rejet

AMMAN. – Au fond de la vallée, encore invisible, le Jourdain roule comme à regret ses eaux décolorées entre deux berges couvertes de saules et de taillis. Au-delà, derrière les fortifications et les clôtures électriques israéliennes, commence la Cisjordanie. Territoire occupé.

Première station : la police jordanienne. Ultimes formalités avant « le pont », et toujours la même foule qui se presse aux guichets : citadins, habitants des camps de réfugiés, émigrés des pays du Golfe, étudiants en congé d'université... Tous citoyens jordaniens mais avant tout palestiniens. Il y a ceux « de l'intérieur » et qui y retournent. Les autres vont retrouver, le temps d'une réunion de famille, des proches qu'ils n'ont peut-être pas vus depuis des années.

Les cars bondés franchissent un à un l'étroit cours d'eau dans un martèlement de planches disjointes. Le drapeau bleu et blanc frappé de l'étoile de David flotte sur l'autre rive.

Les voyageurs connaissent le prix de leur passage : des heures d'attente dans un vaste hangar où leurs bagages seront passés au crible ; la peur d'être refoulés ; les ordres des gardes-frontières israéliens ; l'officier en civil de la pièce « numéro 13 » et ses questions insistantes ; une fouille corporelle humiliante, que cette femme toute de noir vêtue évoque avec une terrible gêne – *« ces filles qui nous scrutent en mâchant du chewing-gum et nous obligent à écarter les jambes »*... Après la guerre de 1967 et la perte de la Cisjordanie, rien n'a plus été comme avant.

Du jour au lendemain, le royaume hachémite dut absorber trois cent mille « personnes déplacées ». La défaite avait sonné le glas du romantisme révolutionnaire incarné par le président égyptien Nasser. Mais dans le vide ainsi créé s'engouffraient les fedayins. Leurs chefs, dont un certain Yasser Arafat, sortiront de l'ombre pour prendre la tête de l'OLP. Ils n'auront aucun mal à recruter parmi les déracinés de la guerre et dans les camps de réfugiés. La conséquence en sera, trois ans plus tard, les affrontements jordano-palestiniens de 1970 et de 1971.

Puis les dollars des pays arabes pétroliers ont afflué. En moins d'une génération, le niveau de vie de la population jordanienne a quadruplé. Le boom économique des années 70 a contribué à panser bien des plaies.

Imperceptiblement, cependant, le fossé s'est creusé entre les deux rives du Jourdain, malgré le pont et les liens familiaux. *« Mes cousins de Cisjordanie sont tellement différents ! Quand ils nous rendent visite, ils nous reprochent presque de vivre ici et d'avoir la belle vie, comme ils disent »*, constate Khalil, dix-huit ans, qui vit à Amman depuis l'âge de sept ans. Maher, employé dans un restaurant de la capitale, n'est pas retourné en Cisjordanie, où résident toujours ses parents, depuis 1966. *« J'ai une sœur de dix-neuf ans à Naplouse que je n'ai jamais vue. Je ne connais pas non plus mon plus jeune frère. Je sais seulement qu'il travaille en Israël et qu'il parle l'hébreu. »*

Une assimilation parfaite

Las d'attendre une solution de plus en plus hypothétique au fil des ans, certains Palestiniens vivant en Jordanie se sont résignés à l'idée de ne plus revenir en Cisjordanie et de s'installer définitivement dans le royaume. Beaucoup, en particulier ceux qui s'expatrient dans les pays du Golfe, ont commencé à acheter des terres et à faire construire maisons et immeubles de rapport en Jordanie.

Mais la plupart des Jordaniens d'origine palestinienne restent profondément attachés à leur identité. Un attachement nourri par le sentiment d'être souvent considérés par leurs concitoyens transjordaniens comme des étrangers ou des intrus malgré les mariages mixtes, des intérêts communs et le fait qu'ils constituent la majorité de la population du royaume.

Ecartelés entre une assimilation imparfaite mais réelle et un particularisme exacerbé par la défaite de 1967 et les *événements de 1970-1971*, la plupart avaient accueilli avec soulagement la conclusion de l'accord du 11 février 1985 entre l'OLP et Amman (abrogé depuis). Ils y avaient vu une solution à leur dilemme, puisqu'il leur épargnait d'avoir à choisir entre leur loyauté envers l'organisation de Yasser Arafat et leur condition de citoyens jordaniens.

Dans les milieux transjordaniens, en revanche, en dehors de quelques cercles d'intellectuels, le problème palestinien fait de moins en moins recette. *« Voilà vingt ans que nous vivons en fonction du problème palestinien, au détriment de la solution de nos problèmes intérieurs – les injustices sociales, l'absence de démocratie, la corruption... Cela suppose des sacrifices qui sont de moins en moins bien acceptés par les Transjordaniens »*, observe un universitaire.

Cette lassitude se manifeste notamment par des réactions de chauvinisme antipalestinien alimenté par les graves difficultés économiques que traverse le pays, des problèmes d'emploi préoccupants et une hantise viscérale de voir la Jordanie devenir, *de facto*, une « patrie de remplacement » pour les Palestiniens. Un plan de développement pour les territoires occupés et l'attribution, il y a quelques mois, de passeports jordaniens provisoires à soixante mille Palestiniens de la bande de Gaza ont généralement été mal accueillis dans ces milieux, où l'on assiste à un retour en force du nationalisme transjordanien.

Ce nationalisme transjordanien, qui s'est surtout développé en réaction au nationalisme palestinien, a ses ultras. Ils forment ce que certains appellent par dérision le *« Likoud jordanien »* (1). On y trouve pêle-mêle d'anciens ministres, des fonctionnaires, des intellectuels, des hommes d'affaires. Leur idéologie se résume en une formule : la Jordanie aux Jordaniens. Ils s'opposent à la politique des « ponts ouverts » avec la Cisjordanie, et rejettent toute idée de liens formels avec les territoires occupés par Israël. Ils critiquent de plus en plus ouvertement les efforts entrepris par le roi Hussein en vue de la convocation d'une conférence de paix sur le Proche-Orient. Une politique qu'ils jugent dangereuse pour le régime, et dans laquelle ils voient la main des conseillers et des ministres d'origine palestinienne dont le souverain s'est entouré.

M.T., éditorialiste au profil de sénateur romain accentué par la habaya dans laquelle il se drape, refuse d'être assimilé au *« Likoud jordanien »*. Mais il admet sans détour en partager les vues. *« Pour moi, un Palestinien doit être à l'OLP, pas au gouvernement »*, déclare-t-il. *« Si les Palestiniens tiennent tant à leur identité, qu'ils se battent pour libérer la Palestine, mais qu'ils ne nous entraînent pas dans une aventure suicidaire. »*

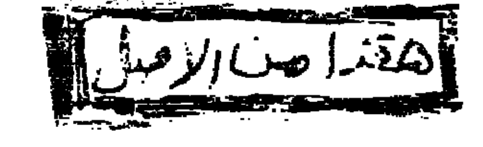
Ces propos font bondir l'un des proches collaborateurs du roi Hussein. *« Ce courant d'opinion est le fait d'une petite minorité qu'il faudrait comparer au Parti Tehiya (2) plutôt qu'au Likoud ! »*, raille-t-il. *« Ces gens-là partent de l'idée fausse selon laquelle la Jordanie chercherait à restaurer le statu quo* ante. *Mais nous pensons, au contraire, que les Palestiniens doivent se gouverner eux-mêmes en Cisjordanie. Quant à demander que la Jordanie se désengage de la recherche d'une solution au problème palestinien, c'est faire fi des réalités géopolitiques auxquelles nous ne pouvons pas échapper. »*

Minoritaire ou non, le courant d'opinion incarné par le *« Likoud jordanien »* n'en révèle pas moins un malaise qui risque de s'étendre en l'absence d'un règlement de la cause palestinienne.

De notre correspondant
EMMANUEL JARRY.

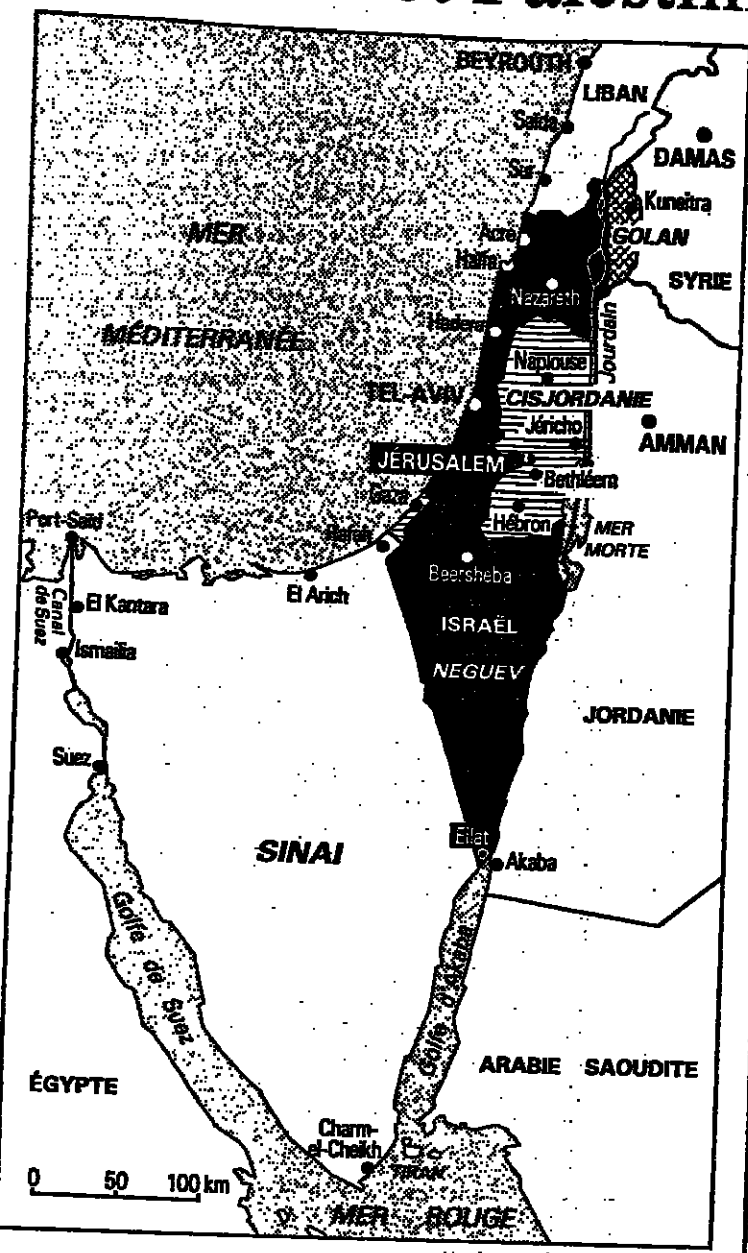
(1) Allusion au parti du premier ministre israélien Itzhak Shamir.

(2) Petit parti ultranationaliste israélien qui ne dispose que de trois sièges à la Knesset.



Enquête

Israéliens et Palestiniens



– Le Sinaï a été intégralement restitué à l'Egypte en avril 1982.
– Le Golan a été annexé le 14 décembre 1981 (en quadrillé).
– La partie orientale de Jérusalem a été annexée à la fin du mois de juin 1967 ; le 30 juillet 1980, le Parlement israélien a voté la « loi de réunification » de la ville.
– La Cisjordanie et Gaza, territoires occupés (rayures horizontales).

De Gaza à la Cisjordanie

Le cacique et le rêveur

Comment lutte-t-on contre l'occupation quand on est « Palestinien de l'intérieur » ? Il y a les partisans du *soummoud*, mélange très répandu d'indifférence, de fatalisme ou de résistance passive. Il y a aussi les militants plus engagés, mais à cet égard les parcours ont évolué depuis 1967. En voici deux.

JÉRUSALEM. – *« Après vingt ans d'occupation, voyez-vous un élément positif que vous aurait apporté cette cohabitation forcée avec les Israéliens ? »* Le docteur Haydar Abdelchafi réfléchit sérieusement, puis relève, avec un léger sourire : *« Oui, ils ont de bons orchestres de musique classique. »* Le propos résume bien la personnalité du président du Croissant-Rouge (la Croix-Rouge palestinienne) de Gaza, intellectuel distingué, âgé de soixante-huit ans et représentatif d'une génération d'anciens militants nationalistes : des hommes de la bourgeoisie, laïcs de gauche, peu portés aux concessions sur les principes, mais qui, ayant choisi de « rester », se battent sur le terrain de la vie quotidienne.

Membre fondateur de l'OLP, le président du Croissant-Rouge est *« très satisfait »* du récent Conseil national palestinien qui a vu la réunification du mouvement autour de M. Yasser Arafat. Mais le docteur est un homme de « l'intérieur », des territoires, et, comme c'est souvent le cas ici, il porte un regard sévère sur le bilan de l'action de l'OLP ces vingt dernières années : *« Je suis critique, ils n'ont pas donné une bonne image des Palestiniens ; ils auraient pu faire beaucoup mieux dans le domaine des relations publiques, le point fort des Israéliens. »* Au fond, explique-t-il, *« ils ont surtout été capables de maintenir la réalité d'un peuple palestinien sur la scène internationale, une réalité que les Israéliens voulaient nier »*.

Non loin de la villa moderne abritant le Croissant-Rouge, un muezzin appelle à la prière. Quelques ruelles plus bas, le long d'un bord de mer lugubre, commence l'alignement d'un camp de réfugiés aux allures de bidonville ; un terrain propice à l'émergence d'un autre type de militants, les islamistes. La montée de l'intégrisme à Gaza est d'autant plus nette et frappante que le territoire a longtemps été le fief de la gauche nationaliste, des communistes et des membres du FDLP.

« Evidemment, c'est un phénomène dangereux, dans ses aspects dogmatiques et totalitaires », constate le docteur Abdelchafi. *« Mais la montée de l'intégrisme,* dit-il, *est aussi un phénomène logique »*, la réaction naturelle à une double impasse : l'absence de perspectives quant à un règlement du conflit israélo-arabe et la dégradation de la situation économique à Gaza, qui, avec ses allures de banlieue de grande ville égyptienne, est le plus défavorisé des territoires.

Au nom de l'impératif de *« sécurité »* – avancé à tout propos, – les résidents du territoire sont soumis à une multitude d'obligations pesantes et, souvent, humiliantes : nécessité de solliciter une autorisation pour tout projet économique et social, pour tout voyage à l'étranger, etc.

Seule une activité paraît florissante : la construction. La rue centrale de Gaza est bordée de chantiers d'immeubles ou de maisons individuelles. Un tel investissement est peut-être aberrant du point de vue économique, mais construire, dit-on à Gaza, est *« un acte politique »*, une façon de dire « on reste », de manifester son opposition à l'extension des implantations israéliennes (marginales dans le territoire).

Le docteur Abdelchafi laisse percer comme un soupçon de résignation : *« Vous savez, personne ne veut prendre ma place, la situation est très complexe. »* Et, sans doute, quelque peu décourageante pour des hommes de cette génération et de ce profil politique.

Un centre « pour la non-violence »

Entre l'intégrisme montant et le nationalisme militant, modèle OLP, y a-t-il place, dans les territoires occupés, pour une autre forme d'action ? Moubarak Awad – la cinquantaine robuste et décontractée – veut le croire. Il est l'archétype de l'activiste marginal, de ceux qui font sourire les « vrais militants » convaincus qu'il est naïf, sinon dangereux, de vouloir modifier en douceur les rapports de forces.

Il est né à Jérusalem dans une famille palestinienne chrétienne, de rite grec orthodoxe. Etudes chez les Frères, avant de se destiner, peut-être, à l'enseignement. En 1969, il fait l'objet d'un ordre d'expulsion ; des tracts hostiles à l'occupant ont été trouvés dans sa voiture. Il a vingt-deux ans et, d'une certaine manière, la chance d'être alors pris en charge par des membres de la secte anabaptiste des mennonites qui l'envoient poursuivre ses études dans une de leurs communautés aux Etats-Unis, très exactement à Bluffteon (Ohio, deux mille habitants).

Quelques années plus tard, il est docteur en psychologie. Au fil de ses études, il a découvert la non-violence et s'est mis en tête d'imposer cette forme d'action au pays. De retour à Jérusalem en 1983, il fonde avec quelques Israéliens le Centre palestinien pour la non-violence. Le projet peut paraître incongru et a d'ailleurs été accueilli au départ avec scepticisme ; trois ans plus tard, les actions du Centre feront la « une » de la presse arabe et israélienne de Jérusalem.

Tenue décontractée – jeans et tennis, – un ordinateur dans un coin du bureau, les œuvres du Mahatma Gandhi dans l'autre, Moubarak Awad explique : *« L'occupation engendre une forme d'infantilisation de la population, une régression mentale. On finit par tout justifier par l'occupation : la passivité, la peur, l'inaction. L'occupation n'est pas seulement celle de la terre, c'est aussi celle des esprits. »*

En 1983, le Centre mobilise avec succès les habitants d'un village décidés à s'opposer à la saisie de leurs terres par des colons. Devant les médias dûment convoqués, c'est un sit-in pacifique de familles déterminées et qui auront gain de cause.

Autre thème de campagne : la bataille pour la réunification des familles, afin d'obtenir des autorités qu'elles ouvrent les territoires aux « Palestiniens de l'extérieur » qui y ont des parents (des couples sont ainsi séparés).

Tout cela peut, cependant, paraître un peu dérisoire, quand la rubrique « territoires » (ou Judée-Samarie) de la presse israélienne aligne presque quotidiennement son lot de violences et de contre-violences. D'une certaine façon, M. Awad en convient : *« Il faudrait faire la paix maintenant, c'est le moment. Dans dix ou quinze ans, les figures dominantes dans les territoires seront certains des jeunes d'aujourd'hui, ceux qui se battent sur les campus, lancent des pierres, vont en prison. Ils ont été humiliés, ils seront radicaux, extrémistes, sans pitié. Tel est l'héritage de 1967. »*

De notre envoyé spécial
ALAIN FRACHON.

Asie

HONGKONG : les préparatifs de la rétrocession

Les engagements de Pékin suscitent un scepticisme croissant

Le gouvernement de Hongkong a publié, fin mai, un Livre vert, attendu depuis longtemps, exposant les diverses options *en vue d'une réforme politique* de la colonie avant la rétrocession à la Chine en 1997. *Un million d'exemplaires* en chinois et 250 000 en anglais seront distribués à la population, *dont l'opinion* sera recueillie par une firme de sondage indépendante.

La publication de ce document ouvre une période de quatre mois de débats politiques intenses dans la colonie, qui compte 5,6 millions d'habitants. L'enjeu est l'introduction d'un système électoral dont la Grande-Bretagne n'avait jamais, par le passé, tenté de doter Hongkong. Les dirigeants chinois ont fait savoir qu'ils étaient opposés à l'instauration d'un Parlement élu et annuleraient toute décision qui ne leur conviendrait pas, une fois le territoire passé sous l'autorité de Pékin. Le Livre vert propose *toute une gamme d'options* allant de l'organisation d'élections – l'an prochain ou *à une date ultérieure* – à l'absence complète d'élections. Ce débat *s'ouvre alors qu'une* sérieuse crise de confiance commence à se développer dans la population envers les garanties fournies par le régime communiste sur la pérennité du capitalisme après la rétrocession.

HONGKONG
de notre envoyé spécial

« Je ne comprendrai jamais pourquoi vous autres, Occidentaux, vous croyez contempler votre décadence à Macao. Votre décadence, elle est ici, à Hongkong, dans le départ sans honneur que préparent les Britanniques, abandonnant la population de Hongkong à la Chine. Ici, capitulent vos idéaux de liberté. » De famille shanghaïenne, éduqué aux Etats-Unis, ce jeune financier, dont le bureau à l'ameublement raffiné et décoré de statuettes et de porcelaines Ming domine le port de Hongkong, reflète par ses propos acerbes la désillusion de beaucoup d'habitants de la colonie britannique.

Son avenir personnel ne l'inquiète guère : il ira à New-York, à Londres ou à Tokyo. Celui de Hongkong ? *« En décembre dernier, le précédent gouverneur, Sir Edward Youde, est mort à Pékin : c'est un signe, ne croyez-vous pas ? Les funérailles, qui se sont déroulées à Hongkong, furent de grand style, parfaites » :* « C'est finalement la dernière chose que nous faisons bien », *m'a dit un ami britannique.* »

Cynisme ? Sans doute. Mais le cynisme n'a-t-il pas présidé à la destinée de la colonie britannique depuis que Londres, sous la pression du contrebandier d'opium écossais, William Jardine, surnommé « Vieux Rat-Tête-de-Fer » par les Chinois, déclencha en 1842 la guerre de l'opium contre la Chine ? Le conflit conduisit à la cession de l'île de Hongkong et donna aux marchands de *« boue étrangère »*, comme disaient les maîtres du Céleste Empire, le privilège d'intoxiquer librement tout un peuple.

Pour beaucoup d'habitants de la colonie,
la campagne contre le « libéralisme bourgeois »
actuellement menée en Chine
n'incite guère à l'optimisme...

Aujourd'hui, parmi l'élite chinoise et internationale de Hongkong, il n'est pas de bon goût d'être pessimiste. La confiance est le viatique des affaires, et celles-ci prospèrent. Les profits s'accumulent, les restaurants et les hôtels de luxe sont pleins, et les concessionnaires de Rolls-Royce font d'excellentes affaires. Pourtant, chacun sait que les 5,5 millions d'habitants de Hongkong seront sacrifiés, si nécessaire, aux égoïsmes des grandes puissances. Londres risquera-t-il de compromettre ses relations avec Pékin pour préserver les droits des habitants de Hongkong ? Personne ne doute que le « réalisme » l'emportera.

Partir à l'étranger

Depuis quelques mois se fait jour une perte de confiance de plus en plus nette de la part de la classe moyenne de Hongkong dans la politique de la Grande-Bretagne. Cette perte de confiance se traduit par une poussée d'émigration : au cours des cinq dernières années, 100 000 personnes ont obtenu des visas. Dans les derniers mois, on a enregistré une augmentation de 25 % des demandes d'émigration au Canada et en Australie, et, selon un récent sondage, à 17 % la population est prête à quitter Hongkong.

L'émigration est le thème récurrent des conversations. Pour la masse des Chinois qui ont *« voté avec leurs pieds »* en quittant la Chine, la question ne se pose guère : faute d'argent, ils retomberont sous la tutelle communiste sans avoir eu leur mot à dire. Pour la classe moyenne éduquée, en revanche, il s'agit d'obtenir la garantie d'une nationalité – que ne donne pas le passeport de citoyen de Hongkong, – quitte à revenir voir comment les choses se passent et à repartir s'il le faut.

Pour l'instant, le scepticisme domine. En dépit des assurances d'autonomie de Hongkong données par Pékin, et qui se résument dans la formule *« Un pays, deux systèmes »*, beaucoup se demandent quel contenu auront ces engagements. Les communistes chinois ne vont pas changer de mentalité en passant la frontière. En outre, la campagne actuelle lancée en Chine contre le *« libéralisme bourgeois »* ainsi que les expériences peu concluantes des zones économiques spéciales n'engagent guère à l'optimisme.

M. Deng Xiaoping a lui-même donné le ton. Les propos tenus par le patriarche du régime chinois, lors de la réunion, fin avril à Pékin, de la commission chargée par la Chine d'élaborer le statut futur de Hongkong, ont plus alarmé que rassuré.

M. Deng a certes réaffirmé que Hongkong demeurerait capitaliste pendant cinquante ans, *« voire un siècle »* après la rétrocession, mais il a aussi fermement rappelé que Pékin ne voulait aucune modification dans le système de gouvernement de la colonie. Faisant référence au point crucial du débat sur l'avenir de Hongkong – la tenue d'élections directes, – M. Deng a déclaré : *« Les futurs dirigeants de Hongkong doivent aimer leur patrie et Hongkong. Le suffrage universel est-il à même de produire de tels dirigeants ? »*

Pour Pékin, la cause est entendue : la Chine veut se substituer à la Grande-Bretagne sans changer d'un iota un système de gouvernement qui accorde une faible place à la représentation populaire (1). Les habitants de Hongkong se sont bien accommodés de ce système avec les Britanniques. Pourquoi pas avec les Chinois ? *« La puissance souveraine, la Grande-Bretagne, règne sur Hongkong en autocrate. Le système n'est pas démocratique, mais la liberté n'est pas moins assurée implicitement par l'Etat libéral anglais. La Chine et son système politique sont loin d'offrir les mêmes garanties »*, souligne M. Martin Lee.

Avocat, fils d'un général membre du Kuomintang (Parti nationaliste), M. Lee est la figure la plus représentative des différents mouvements qui militent en faveur d'une garantie des libertés à Hongkong grâce à des élections directes. *« En changeant de maître en 1997, on changera en fait les règles du jeu,* poursuit M. Lee; *la seule garantie à l'exercice effectif de l'autonomie promise par Pékin réside dans la représentativité du gouvernement de Hongkong. »*

La campagne des avocats des libertés se heurte à plusieurs écueils. Tout d'abord, à une opposition de la Chine, qui n'entend pas que Hongkong devienne un « abcès » de démocratisation, voire un foyer de contestation, qui pourrait gangrener tout le sud du pays. Ensuite, cette campagne n'est en rien soutenue par les grands capitalistes chinois de Hongkong : tout en diversifiant leurs avoirs à l'étranger, ils courtisent la Chine et partagent avec Pékin la même aversion pour une démocratisation qui pourrait compromettre la stabilité nécessaire aux affaires.

Autre facteur négatif : la classe moyenne de Hongkong n'a pas conscience de former une communauté. La tendance est de chercher à « s'en sortir » individuellement (en obtenant une nationalité) plutôt que de constituer une force politique dont tant les Britanniques que les Chinois devraient tenir compte. Enfin, les Anglais, théoriquement maîtres de la place, sont loin de faire preuve d'une volonté politique suffisante pour résister aux pressions chinoises.

Marge de manœuvre étroite pour Londres

Les Britanniques souhaiteraient quitter honorablement Hongkong en assumant jusqu'au bout leurs responsabilités. Mais la marge de manœuvre est étroite pour Londres, qui ne veut pas risquer de s'attirer les foudres de Pékin. C'est, semble-t-il, dans un souci d'apaiser les Chinois que les autorités de Hongkong ont promulgué en mars une nouvelle loi sur la presse, punissant la *« propagation de fausses nouvelles » : une mesure qui a été interprétée* à Hongkong comme une restriction de la liberté d'expression.

La presse communiste de Hongkong a lancé une campagne préventive contre tout changement dans le système politique de la colonie. Au cours d'une récente rencontre entre le gouverneur de Hongkong, Sir David Wilson, et M. Xu Jiatun, le principal représentant de Pékin dans la colonie, ce dernier a insisté sur la nécessaire convergence entre le travail de la commission chargée d'élaborer le futur statut de Hongkong et les propositions britanniques. Et si la majorité de la population de Hongkong se déclarait en faveur d'élections directes ? *« Les vues de la majorité ne sont pas nécessairement ce qui est souhaitable »*, a répondu M. Xu. On ne peut être plus clair.

PHILIPPE PONS.

(1) Hongkong est gouverné par un conseil exécutif, présidé par le gouverneur nommé par Londres. Il est composé de 6 fonctionnaires et de 11 représentants des milieux professionnels et économiques désignés par le gouverneur. Un conseil législatif de 56 membres, présidé également par le gouverneur, est composé de 32 personnalités nommées par lui, de 12 représentants des milieux professionnels et de 12 membres élus au suffrage indirect par un collège électoral.

● **SRI-LANKA : un appel du président Jayewardene.** – Le chef de l'Etat sri-lankais a exhorté, mardi 9 juin, l'Inde à renoncer à la *« violence et à la brutalité »*, ajoutant que le Sri-Lanka *n'entrera jamais en* conflit avec son voisin. Il a qualifié la violation de l'espace aérien sri-lankais par l'Inde, la semaine dernière, de dix-septième *« invasion »* de l'île lancée depuis le territoire indien en deux mille cinq cents ans d'histoire. Au même moment, une manifestation anti-indienne, rassemblant environ deux mille personnes et conduite par cent soixante-dix moines bouddhistes, s'est déroulée, sans incident, à Colombo, à proximité de la résidence de l'ambassadeur indien, M. J.N. Dixit. – *(AFP, Reuter.)*



Europe

ESPAGNE : triple consultation électorale

Les socialistes sont menacés dans plusieurs grandes municipalités

MADRID
de notre correspondant

Dans combien d'administrations locales le Parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE) risque-t-il de perdre la majorité absolue ? Telle est la principale inconnue qui plane sur la triple consultation électorale de ce mercredi 10 juin. Les Espagnols sont invités à élire leurs députés européens, leurs maires et, dans treize communautés autonomes sur dix-sept, *leurs Parlements régionaux.*

Les derniers sondages indiquent qu'après une vague d'agitation sociale sans précédent, les socialistes pourraient enregistrer un recul plus sensible que celui annoncé par les premières estimations. Tout en restant – et nettement – la formation recueillant le plus grand nombre de voix, le PSOE pourrait cependant perdre la majorité absolue dans les conseils municipaux de plusieurs grands villes (y compris Madrid, Barcelone et Séville) et dans l'un ou l'autre Parlement autonome.

La principale formation d'opposition, l'Alliance populaire (conservatrice), ne semble pas toutefois profiter de ce recul, et les sondages prédisent même pour elle un certain tassement. C'est au contraire le CDS (Centre démocratique et social) de l'ancien président, M. Adolfo Suarez, et, dans une moindre mesure, les communistes de la Gauche unie qui semblent à même de récupérer une bonne partie des électeurs mécontents du PSOE. Nombre de ces derniers, en outre, menacent cette fois, tout simplement, de ne pas se rendre aux urnes.

Si les prédictions se réalisent, M. Suarez a donc toutes les chances de se retrouver demain en position d'arbitre. Aussi les spéculations vont-elles bon train quant à la politique d'alliances que l'ancien président du gouvernement entend suivre. Durant toute la campagne électorale, les socialistes ont accusé le CDS d'avoir l'intention de pactiser avec l'Alliance populaire. Sans trop y croire en fait : il s'agissait pour eux de convaincre ainsi les électeurs que voter pour le CDS, c'était une autre manière de voter pour la droite. M. Suarez, toutefois, n'a cessé de démentir de telles intentions et affirme aujourd'hui que son parti préfère rester dans l'opposition *s'il n'est pas à même* de gouverner en solitaire.

C'est en fait sur les prochaines législatives, qui devraient avoir lieu en 1989 ou 1990, que tous les hommes politiques ont d'ores et déjà les yeux fixés : si le PSOE perdait alors la majorité absolue, ce qui ne peut être exclu, l'appui de M. Suarez se révèlerait indispensable, pour les socialistes comme pour l'Alliance populaire, pour la formation d'un gouvernement. Et les accords conclus aujourd'hui au niveau local par le CDS pourraient préfigurer ceux qui se noueront demain au niveau national.

THIERRY MALINIAK.

GRANDE-BRETAGNE : le scrutin législatif

L'intermède de Venise a été un atout important dans la campagne de Mᵐᵉ Thatcher

LONDRES
de notre correspondant

La campagne s'achève. Tous les observateurs s'accordent à souligner qu'elle a été pour les conservateurs la plus difficile depuis celle qui a porté Mᵐᵉ Thatcher au pouvoir en 1979. A peine rentrée de Venise, en milieu de journée, mardi 9 juin, la « dame de fer » est aussitôt repartie en tournée électorale, plus décidée que jamais à prendre elle-même les choses en main et à manifester une assurance qui, voici quelques jours, *n'était plus de mise à l'état-major* des tories. La crainte d'une accélération de la remontée travailliste dans les sondages avait, en effet, causé une sérieuse alerte parmi les stratèges de la majorité.

Mercredi matin, vingt-quatre heures avant l'ouverture des bureaux de vote, ce baromètre qu'est la moyenne des sondages publiés par la presse montrait que la *situation était, a priori,* devenue meilleure pour les conservateurs. Ceux-ci demeurent nettement favoris avec plus de 42 % des intentions de vote et près de huit points d'avance sur les travaillistes, ce qui signifie théoriquement une majorité absolue dans le prochain Parlement.

La brève rencontre de Mᵐᵉ Thatcher avec les autres grands de ce monde, à Venise, aura été un atout important dans la campagne du premier ministre, comme l'avait été, il y *a quatre ans, un déplacement aussi* rapide pour assister, à Williamsburg, à un précédent sommet des pays industrialisés, juste avant les dernières élections. Après le récent succès de sa visite à Moscou, Mᵐᵉ Thatcher a tiré profit de ce voyage-éclair ; il contribue à asseoir sa réputation de leader international *qui, selon la propagande conservatrice, « a su replacer la Grande-Bretagne sur la carte du globe ».*

Les dirigeants de l'opposition le savent fort bien ; aussi n'ont-ils pas manqué d'accuser le premier ministre d'*« abuser »* de l'occasion en transportant la campagne sur une scène où ils ne peuvent se produire. *« Une gondole sur le Grand Canal et une sérénade du président Reagan ne sauraient être les preuves d'un vrai leadership »*, a déclaré M. Daid Owen, tandis que M. Kinnock reprochait à Mᵐᵉ Thatcher de s'être esquivée pour *« la pose photo la plus chère de la campagne »* et d'avoir *« tiré le store vénitien sur les réalités du débat électoral ».*

Une longue interview du premier ministre, lundi, lors de la célèbre émission télévisée de la BBC « Panorama », a été l'un des grands événements de la campagne. Mᵐᵉ Thatcher a certainement marqué des points en critiquant de nouveau la politique de défense non nucléaire du Parti travailliste. Enfonçant un clou qu'elle sait très blessant pour ses adversaires du Labour, elle n'a pas hésité à laisser entendre que les principaux responsables militaires britanniques auraient de bonnes raisons de remettre leur démission au cas où M. Kinnock deviendrait premier ministre. *« Je sais ce que je ferais »* [à leur place], a-t-elle dit, en ajoutant : *Il serait injuste d'envoyer nos hommes sur le champ de bataille si nous ne pouvions disposer d'armes nucléaires. »*

Cependant, la presse a noté que, avec une prudence qui ne lui est pas habituelle, Mᵐᵉ Thatcher a refusé de faire la moindre prédiction sur l'évolution de l'inflation, du chômage et de la fiscalité si le pays lui donne un troisième mandat. Le même jour, elle a également manqué d'aisance durant une émission en direct où elle était soumise aux questions des électeurs. Elle a paru souvent désemparée par l'agressivité de ces derniers.

Alors qu'on lui opposait toujours l'appauvrissement croissant du nord de l'Angleterre, Mᵐᵉ Thatcher a répondu que son gouvernement venait, par exemple, d'y faciliter la création, près de Newcastle, du *« plus grand centre commercial d'Europe »*. Elle s'est ainsi attiré une protestation cinglante : *« Nous ne voulons pas de centres commerciaux, nous voulons du travail... »* Sur ce, la « dame de fer » n'a rien trouvé à répliquer, sinon qu'elle n'était *« pas d'accord »*. Elle a montré à plusieurs reprises, pendant les dernières semaines, qu'elle n'était pas à l'abri d'un faux pas. Elle continue notamment à payer tous les jours le prix d'une gaffe commise le 4 juin, et vivement déplorée, même par ses partisans les plus fidèles. A propos de son action jugée bien piètre dans le domaine de la santé publique, elle n'avait rien trouvé de mieux que de se vanter d'avoir elle-même recours au secteur privé.

Dans les circonscriptions « marginales »

Cette maladresse de Mᵐᵉ Thatcher a contribué à provoquer la semaine dernière au QG du Parti conservateur un malaise d'autant plus inquiétant qu'il s'est produit au moment où plusieurs enquêtes d'opinion indiquaient que les travaillistes étaient en passe de rattraper, voire de dépasser, les tories dans nombre de ces circonscriptions-clés dites *« marginales »*, là où tout peut basculer, quelles que soient les données des sondages réalisés à l'échelle nationale.

Un vent de panique a subitement soufflé dans les milieux d'affaires de la City, jusqu'alors très optimistes quant aux chances de Mᵐᵉ Thatcher. Selon le *Sunday Telegraph*, les banquiers ont sévèrement critiqué les insuffisances de la campagne menée par le Parti conservateur, et celui-ci a dû se livrer à un réexamen de son organisation électorale.

L'agence Saatchi et Saatchi, qui, depuis des années, a la haute main sur la propagande gouvernementale, a été mise sur la sellette. Le *Financial Times* a estimé que la direction du Parti et ses conseillers étaient coupables d'une *« absence de stratégie »*. L'homme qui est chargé d'orchestrer les apparitions publiques de Mᵐᵉ Thatcher a déploré les contraintes de sécurité, qui n'ont jamais été aussi strictes que cette année. En effet, par crainte d'un attentat, tout particulièrement de la part de l'IRA, Mᵐᵉ Thatcher se déplace dans un autobus blindé et ne peut s'adresser qu'à une audience soigneusement sélectionnée.

FRANCIS CORNU.

Europe

RFA : après les incidents de Berlin-Est

Bonn proteste mais évite d'envenimer la situation

BONN
de notre correspondant

Les heurts qui ont opposé lundi soir 8 juin à Berlin-Est les forces de police à trois mille jeunes venus près du mur essayer d'écouter les concerts rock donnés au Reischstag, juste de l'autre côté de la ligne de démarcation entre les deux parties de la ville, ont suscité une vive émotion en Allemagne fédérale. Aussi bien en RFA qu'en RDA, les responsables politiques ont cependant évité d'envenimer la situation.

Par l'intermédiaire de l'agence officielle d'information ADN, Berlin-Est a préféré purement et simplement nié, contre toute vraisemblance, qu'il y ait eu des incidents, qualifiant les récits des journalistes de *« pure invention de l'esprit »*.

S'il y a bien eu du côté ouest-allemand une démarche auprès des autorités de Berlin-Est, celle-ci s'est cependant bornée à dénoncer l'attitude des forces de l'ordre est-allemandes à l'égard des journalistes de RFA. Un cameraman de la chaîne de télévision ARD avait été violemment frappé par des membres de la police politique qui l'avaient interpellé. Plusieurs autres correspondants de radio ou de télévision s'étaient vu arracher leur matériel.

Le porte-parole adjoint du gouvernement, M. Schaefer, a vivement protesté mardi à Bonn contre cette violation des accords entre les deux pays sur le travail de la presse. Estimant que la violence injustifiée des forces de l'ordre *« risquait de peser sur les efforts des deux Etats allemands pour promouvoir un dialogue et une coopération constructive »*, M. Schaefer a demandé que les responsables soient punis. Il s'est, en revanche, gardé de commenter directement le mouvement de révolte lui-même.

La retenue des commentaires de la classe politique ouest-allemande traduit tout d'abord une certaine gêne. Il n'est pas question d'entraver le rapprochement progressif qui s'est opéré ces dernières années entre la RFA et la RDA. Or ces incidents ne pouvaient pas plus mal tomber au moment où l'on reparle à nouveau à Bonn d'une possible visite du numéro un est-allemand, M. Honecker, à l'Ouest. Au cours d'une voyage effectué la semaine dernière aux Pays-Bas, ce dernier avait lui-même indiqué qu'il tenait sa venue à l'Ouest vers la fin de l'année pour « *vraisemblable* ».

Le souvenir du 17 juin 1953

Que le manque d'enthousiasme de M. Erich Honecker et de son régime pour la politique de réformes de M. Mikhaïl Gorbatchev fasse l'objet à l'Ouest de constantes critiques est une chose. Mais on est conscient en même temps des risques de dérapage que comporte une telle politique, en tout premier lieu à Berlin, où l'Ouest a bien du mal aussi avec sa propre jeunesse.

« La fièvre monte à Berlin », commentait, mardi, le *Süddeutsche Zeitung* de Munich, en traçant un parallèle entre la violence des groupes de jeunes et les craintes de débordement à l'occasion des manifestations prévues pour la venue du président Reagan, vendredi, à Berlin-Ouest, et les heurts de ce week-end à Berlin-Est. Quoi qu'on pense du régime est-allemand, le souvenir du soulèvement spontané du 17 juin 1953, fêté chaque année en RFA, agit comme un épouvantail. C'est pourquoi de tout côté, on s'est empressé d'assurer que les événements de ce week-end n'étaient en rien comparables.

Le cri des jeunes de Berlin-Est – *« le mur doit tomber »* – fait tout autant peur qu'il ne réjouit. *« Ce qui s'est passé*, a assuré l'un des responsables du groupe parlementaire libéral, M. Burkhard Hirsch, *montre que ce cri n'est pas de la fantaisie, de la théorie. Mais ce n'est pas un objectif que l'on peut réaliser du jour au lendemain. »* Plus crûment encore, M. Günther Gauss, ancien représentant de la RFA à Berlin-Est, a attiré l'attention sur ce qui aurait pu se passer si les jeunes de Berlin-Est s'en étaient pris au mur lui-même.

L'évolution récente et timide de la politique du gouvernement est-allemand en matière d'autorisation de voyages à l'Ouest montre qu'il n'est pas insensible au danger. Le chancelier Kohl s'était lui-même félicité, il y a quelques semaines, de l'accroissement important l'année dernière du nombre des visites de ressortissants de l'Est en RFA. Mais les reports constants de la visite de M. Honecker en RFA, l'échec des efforts entrepris par le bourgmestre de Berlin-Ouest pour tenter d'amorcer une normalisation des rapports entre les deux parties de Berlin à l'occasion du 750e anniversaire de la ville, ou encore le maintien de l'ordre de tirer à vue sur les fugitifs qui tentent de franchir le mur, montrent les limites de cette politique.

De la gauche à la droite, on estime en RFA que les incidents du week-end doivent servir d'avertissement aux autorités de l'Est. *« La direction de la RDA est appelée à reconnaître les signes des temps et à en tenir compte pour éviter que ne se reproduisent des éruptions comme nous en avons connu une fois »*, a souligné M. Hirsch.

HENRI DE BRESSON.

MOSCOU : réjouissant

Un porte-parole officiel soviétique a jugé « bien » et « réjouissant » que des jeunes gens est-allemands aient scandé « *Gorbatchev, Gorbatchev* », lundi soir 8 juin à Berlin-Est, lors d'un rassemblement qui a tourné à la manifestation.

« Les jeunes sont plein d'énergie, nous les envions (...) et nous ne sommes pas irrités du fait qu'ils clament « Gorbatchev, Gorbatchev ». Il y a plutôt des raisons de s'en réjouir », a déclaré M. Boris Piadychev, porte-parole du ministère des affaires étrangères en rappelant que le numéro un soviétique Mikhaïl Gorbatchev avait *« été récemment accueilli en RDA avec beaucoup d'enthousiasme »*. M. Piadychev a également affirmé que *« les dirigeants de la RDA et le peuple de RDA soutiennent pleinement la perestroïka* [refonte] *dans notre pays et sont entièrement solidaires de toutes nos actions »*. – (AFP.)

Le voyage du pape en Pologne

A Lublin, Jean-Paul II a retrouvé la foule... et Solidarité

LUBLIN
de notre envoyé spécial

Lublin (330 000 habitants) et sa région s'étaient vidées de toute leur population. Jean-Paul II a retrouvé, mardi après-midi 9 juin, la marée humaine. Le premier grand rassemblement populaire de son troisième voyage en Pologne avait lieu sur les terrains de verdure qui bordent le nouveau quartier Czuby, à la périphérie de la ville. Des balcons d'immeubles et des chantiers en construction jusqu'à une voie ferrée distante de 3 kilomètres s'étirait une foule disciplinée et fervente, estimée à environ 1 million de fidèles.

La foule et Solidarité : dès l'arrivée du pape, vers 16 heures, les banderoles du syndicat dissous s'élevaient au-dessus des rangs serrés et des visages tendus. C'était le premier défi aux autorités mais aussi à l'épiscopat, qui avait formellement déconseillé l'utilisation de slogans pendant les rassemblements religieux. Les quelques dizaines de calicots ainsi tendus à bout de bras suscitaient cependant dans le public plus de surprise que d'applaudissements. On pouvait notamment lire sur les inscriptions : « L'amour et Solidarnosc vaincront, n'ayez pas peur », « Fidèles à Dieu et à la patrie ». Et à l'adresse du pape : « Solidarnosc souhaite la bienvenue à Jean-Paul II », « Solidarnosc avec toi », « Solidarnosc te remercie pour les espoirs réveillés ».

L'une de ces banderoles portait la signature de l'entreprise métallurgique voisine de Swidnick, qui, avec les cheminots de Lublin, applaudis au cours de la cérémonie, avait été à l'origine de la première explosion sociale précédant les grandes grèves de l'été 1980 dans les ports de la Baltique.

Il faut croire que le message a été compris par Jean-Paul II, qui, dans son homélie, a déclaré : *« Ne sont-ils pas la lumière et le sel de la terre ces gens de foi qui, dans chaque secteur de la vie, mais spécialement dans l'activité terrestre, essaient de mettre en œuvre les principes de l'Evangile, ceux de la solidarité, de la justice et de l'amour ? »* Aucune réaction n'a été relevée à ce moment parmi les fidèles présents. En revanche, exaltant le rôle des prêtres appelés à *« servir la dignité de l'homme et sa libération »*, le pape a fait longuement applaudir le nom du Père Jerzy Popieluszko, aumônier des sidérurgistes en grève à Varsovie, assassiné à trente-sept ans, en 1984, par la police politique.

Jean-Paul II avait choisi Lublin pour parler des vocations sacerdotales et du rôle des prêtres. Le podium sur lequel était célébrée la messe, qui a duré plus de trois heures, avait été édifié près d'une église ne construction, celle de la Sainte-Famille, symbole d'une Eglise polonaise au faîte de sa puissance, encore renforcée par l'ordination de cinquante nouveaux jeunes prêtres.

La Pologne ne connaît pas de crise de vocations. Les séminaires diocésains sont pleins et, contrairement à la France, les congrégations religieuses apostoliques, c'est-à-dire engagées dans des tâches éducatives ou sociales, recrutent mieux que les ordres monastiques et contemplatifs. Le pape a loué le rôle des familles chrétiennes dont il fait le principal creuset des vocations religieuses et, au-delà de sa conception traditionnelle du ministère du prêtre, il a rappelé à la foule que le sacerdoce était *« exigeant »*, dans un passage qu'il était difficile de ne pas rapprocher de la situation spécifique de la Pologne actuelle.

« Servez l'homme »

« La tâche du prêtre, a-t-il affirmé, *est de servir Dieu, de servir les hommes, c'est-à-dire de libérer en l'homme la conscience de sa dignité de fils et de fille de Dieu. »* S'adressant aux cinquante jeunes diacres en soutane blanche encore ceints de leur étole, Jean-Paul II a ajouté : *« Servez l'homme, servez l'homme dans la terre de Pologne où il y a un tel besoin de servir la vérité de l'Evangile, cette vérité qui libère chaque homme. »* Fidélité, solidarité, vérité : tel semble être le triple message que le pape est venu, pour la troisième fois, apporter à la Pologne. Message immuable dans une situation toujours mouvante.

Avant de gagner Cracovie, la ville dont il fut l'archevêque, Jean-Paul II devait présider, mercredi, un nouveau grand rassemblement à Tarnow, dans une région rurale.

HENRI TINCQ.

« Nous ne pouvons pas permettre... »

LUBLIN
de notre envoyé spécial

Après un moment de recueillement au camp de concentration de Majdanek, Jean-Paul II avait consacré toute sa matinée de mardi à l'université catholique de Lublin, seule de son espèce dans tout le bloc de l'Est. Une matinée plutôt terne, malgré la présence de milliers d'étudiants dans la cour de l'université. Au lieu du dialogue peut-être attendu par certains avec le pape, il n'y eut qu'une longue *« liturgie du verbe »* et une non moins longue homélie. Auparavant, Jean-Paul II, qui lui-même a enseigné longtemps la philosophie dans ces murs, s'était adressé aux représentants du monde universitaire.

Ce fut pour lui, en plus de considérations théologiques, le moment de s'interroger, en tant que *« fils de la Pologne »*, sur l'avenir de son pays et de ses habitants, les jeunes en particulier. *« Nous ne pouvons pas permettre que* [les jeunes] *ne se voient pas d'avenir dans leur propre patrie. C'est pourquoi je me permets de dire qu'il faut reconsidérer bien des aspects de la vie sociale, des structures de l'organisation du travail, jusqu'aux principes mêmes de l'actuel organisme d'Etat. »* Difficile d'aller plus loin, même si la phrase est lâchée comme ça, en passant.

A Lublin, le pape ne pouvait pas omettre d'évoquer les rapports avec le monde situé à l'est de la Pologne. C'est dans cette ville, en effet, que fut signé, au seizième siècle, l'acte d'union de la Pologne et de la Lituanie. Jean-Paul II parla donc du processus historique de rencontre entre l'Est et l'Ouest *« d'attraction mutuelle et de répulsion, de répulsion et d'attraction »*. Ce processus *« appartient au passé peut-être plus qu'au présent »*. Mais, ajouta-t-il, *« il n'est pas terminé »*. Une autre phrase lourde de sous-entendus. Mais le pape, cette fois, s'en tiendra là.

J. K.

URSS : consacrée à la restructuration économique

Une conférence restreinte a préparé le prochain plénum du comité central

Moscou *(AFP)*. – Une conférence préparatoire au prochain plénum du comité central du PC soviétique s'est tenue les lundi 8 et mardi 9 juin à Moscou sous la direction de M. Mikhaïl Gorbatchev, a annoncé mardi l'agence Tass.

L'annonce de la tenue d'une telle réunion préparatoire restreinte avant une session plénière du comité central est tout à fait inhabituelle. M. Gorbatchev a ouvert cette conférence, dont il a également prononcé le discours de clôture, a précisé l'agence soviétique. La réunion, qui s'est tenue au siège du comité central, a été consacrée *« aux questions relatives à la restructuration radicale de la conduite de l'économie, qui seront soumises à la discussion lors du prochain plénum du comité central »*. Tass ne précise pas la date de ce plénum, officieusement prévu ce mois-ci, avant la session du Soviet suprême qui s'ouvre le 29 juin.

Selon la brève information de Tass – un compte rendu sera *« rapidement »* publié dans la presse, précise l'agence, – vingt personnes ont pris la parole au cours de cette conférence. Les orateurs étaient essentiellement les ministres des secteurs économiques, des dirigeants d'entreprise et les chefs d'administrations du secteur économique.

Le rapport sur *« les principales orientations de la restructuration »* de l'économie a été présenté par M. Nicolaï Slioukov, membre suppléant du bureau politique, nommé secrétaire au comité central lors du dernier plénum, le 27 janvier. Etaient également présents, parmi les membres du bureau politique cités par Tass, MM. Egor Ligatchev (numéro deux du parti), Lev Zaïkov, Nikolaï Ryjkov (premier ministre) et les membres suppléants Boris Eltsine et Nikolaï Talyzine.

Politique

Le débat à l'Assemblée nationale sur la publicité pour les alcools à la télévision

La majorité est divisée

Publicité politique, publicité pour les alcools : *ces deux dossiers ont* mis en émoi l'Assemblée nationale. Dans les *deux cas*, M. Jacques Barrot (CDS) apparaît comme l'empêcheur de légiférer en rond.

Le secrétaire général du CDS n'avait pu s'opposer à l'inscription dans la loi Léotard sur l'audiovisuel de l'autorisation de la publicité, à la *télévision*, pour les partis politiques, dont l'initiative, soutenue par M. Jacques Toubon, revenait à M. Alain Lamassoure (UDF, Pyrénées-Atlantiques), proche de M. Giscard d'Estaing.

Les centristes, inquiets des méca*nismes* de financement des partis politiques ne veulent pas que leur soit offerte une *nouvelle* tentation. M. Barrot, s'appuyant sur les réserves de la CNCL, souhaite donc, à l'occasion de la discussion du projet de loi portant « diverses mesures d'ordre social », revenir sur cette autorisation. Ses amis de l'UDF sont divisés. M. d'Ornano (PR) soutient le CDS, mais d'autres membres du *PR restent fidèles* à leurs décisions passées. Après une longue discussion en réunion du groupe, le mardi 9 juin, il a été décidé que MM. Lamassoure et Barrot tenteraient de parvenir à une position commune.

Entre le « non » et le « oui », la voie médiane est difficile. Le CDS aimerait que l'étude de ce dossier *soit renvoyée au lendemain de l'élection* présidentielle, et après règlement du financement des partis politiques. Le RPR ne paraît pas prêt à l'accepter, d'autant qu'il a déjà fait réaliser quelques clips. Après en avoir discuté en réunion de groupe RPR et malgré quelques réticences, M. Pierre Messmer a expliqué qu'il était difficile de revenir sur une loi si proche.

Le RPR et l'UDF ne sont pas tout à fait sur la même longueur d'onde pour la publicité en faveur de l'alcool. M. Barrot n'a pas oublié que M. Albin Chalandon, lors de la *discussion de la loi renforçant les* peines contre les chauffards alcooliques, *avait promis que la publicité* serait réglementée. Il comptait profiter, discrètement, de ces DMOS pour contraindre le gouvernement à tenir sa promesse. Il a donc déposé un amendement restrictif. Mais Mme Barzach, en annonçant le week-end dernier que serait interdite la publicité et à la télévision et à la radio, a permis aux publicitaires et aux patrons de chaînes de télévision *de développer une large offensive.*

M. Chirac a dû arbitrer. Finalement, seul le petit écran serait interdit aux *boissons alcoolisées*. C'est tout juste acceptable pour M. Barrot, *qui voulait* aussi *leur interdire* les radios. C'est encore trop pour les patrons de la Une, de la Cinq et de la Six. *Les premiers* ont fait savoir que cela leur ferait un manque à gagner de 120 à 130 millions de francs en 1987. Pour les seconds, il serait de 100 à 130 millions. Les uns et les autres ont prévenu qu'ils demanderaient que l'Etat compense d'une manière ou d'une autre ce manque à gagner.

Voilà qui inquiète M. Roger-Gérard Schwartzenberg (app. PS, Val-de-Marne). Oubliant qu'il était membre d'un gouvernement qui a autorisé la publicité pour les bières sur la cinquième chaîne, il se veut particulièrement vigilant. Il souhaite donc *préciser qu'aucune compensation* ne sera due aux propriétaires *de télévision, car il craint que*, par ce biais, le prix de vente de la Une ne soit diminué. On n'en est pas encore là. Mme Barzach et M. Barrot continuent à négocier. Les lobbies font pression. M. Messmer a confirmé que le RPR suivrait le gouvernement. Le principe d'une restriction de la publicité pour les alcools est donc acquis. Mais on ne sait pas encore quelle en sera la por*tée et qui en assumera la paternité.*

Th. B.

Le professeur Claude Got dénonce le rôle joué par les « financiers des partis »

Ancien conseiller de Mme Veil et de M. Jacques Barrot, le professeur Claude Got (hôpital Ambroise-Paré - Boulogne), spécialiste des problèmes d'alcoolisme et de sécurité routière, est l'un des principaux militants de la lutte contre la publicité en faveur des boissons alcoolisées. Il a été aussi l'un des principaux artisans de l'amendement déposé par M. Jacques Barrot (CDS), président de la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale.

« Vous pouvez résumer l'enjeu de la réglementation que vous souhaitiez voir adopter sur les boissons alcoolisées ?

– Notre propos n'était pas seulement d'interdire la publicité pour les boissons alcoolisées à la télévision. Il ne s'agissait pas non plus de revenir à la situation antérieure à l'erreur commise par la gauche à la fin de 1985 lorsqu'elle avait autorisé la publicité pour la bière sur les chaînes privées de télévision. Il s'agissait pour nous, tout au contraire, de reconstruire une législation cohérente sur la publicité pour l'alcool, après la condamnation de la France par la Cour européenne de Luxembourg (1). »

Il s'agit en effet de changer l'image que l'on donne de l'alcool en France, notamment en direction des jeunes. Il est totalement incohérent, *en effet*, de vouloir, dans le même temps, améliorer la sécurité sur les routes ou réduire l'augmentation des dépenses de santé tout en autorisant la publicité pour les boissons alcoolisées. L'alcool est un produit à part, que l'on ne peut pas promouvoir comme une savonnette ou une lessive.

– Comment expliquez-vous le recul de M. Jacques Barrot sur ce thème ?

– Notre position était *défendue* par l'ensemble du corps médical, avec une *unanimité* qui n'est qu'exceptionnellement observée. Elle avait aussi trouvé un très large écho auprès de nombreux parlementaires. A tel point que la commission des affaires sociales avait voté, le 5 juin, à l'unanimité (y compris les députés RPR), l'*amendement présenté par* Jacques Barrot. Le seul recul observé avait alors *été* celui de la *suppression* de l'interdiction à l'affichage. Mais on apprit durant le week-end de Pentecôte que le gouvernement allait, par l'intermédiaire de Mme Michèle Barzach, déposer son propre amendement visant le même objectif.

» Il ne fallait pas, dès lors, être un vieux routier du débat parlementaire pour savoir qu'un mauvais coup se préparait contre notre initiative. C'est que, dans l'intervalle, le groupe de pression des alcooliers et des groupements de communication avait réussi à faire valoir leur point de vue. Et les financiers des partis, responsables des campagnes électorales, avaient réussi à mettre en première ligne le ministre de la santé pour qu'elle *présente un texte qui ne peut* conduire qu'à une véritable catastrophe.

– Une catastrophe ? Quelles seront, selon vous, les conséquences médicales et politiques de la nouvelle situation ainsi créée ?

Le texte du gouvernement est défaillant à deux niveaux. D'abord, il rétablit la publicité à l'affichage, mais aussi sur les radios (y compris les radios libres) ainsi qu'au *cinéma. C'est dire que cette publi*cité s'imposera à tous et surtout aux enfants. Mais plus inquiétant encore, la limitation du contenu des messages publicitaires n'est nullement assurée. Seules, trois interdictions sont prévues : l'association de l'alcool aux sports, au travail et aux véhicules à moteur. *Les publicités qui mettent* en scène par exemple le chanteur Renaud, afin d'induire des comportements de consommation de bière auprès des jeunes ou encore celle montrant une jeune femme presque nue offrant « sa chemise pour une bière » seront toujours possibles.

En pratique, on pourra faire n'importe quoi. Ainsi, la *majorité*, loin de rattraper l'erreur commise par la gauche et d'en bénéficier, continue à privilégier les problèmes d'élection et de financement des partis au détriment de la sécurité sociale et d'objectifs humains et sociaux. Une telle décision privilégie ainsi les milieux de la commu*nication, dont les politiques* sont de plus en plus dépendants, au détriment des objectifs de santé publique.

Propos recueillis par
JEAN-YVES NAU

(1) La *Cour* européenne de Luxembourg a condamné en 1980 la France pour avoir adopté une position discriminatoire concernant la publicité à l'égard des boissons *alcoolisées* d'origine étrangère.

Vers l'adoption définitive du projet de loi sur l'aménagement du temps de travail

L'Assemblée a adopté, le mardi 9 juin, le texte mis au point par une commission mixte paritaire (Sénat-Assemblée) sur l'aménagement du temps de travail. Le projet doit encore être approuvé par le Sénat pour devenir définitif.

En refusant en décembre 1986 de signer l'ordonnance Séguin sur l'aménagement du temps de travail, le chef de l'Etat avait fait valoir que le Parlement *se devait de discuter* au fond d'un texte de cette importance. *En riposte*, gouvernement et majorité avaient affiché leur intention d'adopter ce texte le plus vite possible et sans l'amender. Le rapporteur du projet de loi devant l'Assemblée nationale, M. Etienne Pinte (RPR, Yvelines) a donc implicitement donné raison à M. Mitterrand puisqu'il a introduit en commission mixte paritaire (CMP) un amendement qui concerne l'un des points essentiels *du dispositif, puisqu'il s'agit* du travail nocturne des femmes.

Au cours des débats à l'Assemblée nationale, l'opposition avait estimé que le travail de nuit des femmes *était* contraire à la convention 89 de l'Organisation internationale du travail (convention ratifiée par la France en 1953). Le ministre des affaires sociales et de l'emploi, M. Philippe Séguin, et M. Pinte avait alors expliqué que cette *convention prévoyait* des dérogations. La majorité a finalement donné, en partie, gain de cause à l'opposition en introduisant en CMP un amendement qui revoit la formulation des conditions dans lesquelles le travail de nuit des femmes est autorisé, afin de mieux coller au texte même de la convention 89. Le *texte originel du gouvernement* prévoyait que ce travail serait autorisé là *« où les conditions économiques et sociales l'exigent »*. L'amendement Pinte adopté mardi 9 juin dans la nuit avec le texte de la CMP reprend les termes de la convention pour stipuler que, *« lorsque, en raison de circonstances particulièrement graves, l'intérêt national l'exige, l'interdiction du travail de nuit des femmes peut être suspendue » (...).*

Au Sénat

Création d'un institut consacré à la prévention et au traitement de la toxicomanie

***Le Sénat* a adopté dans la nuit du mardi 9 au mercredi 10 juin, la gauche s'abstenant, le projet de loi relatif à la lutte contre le trafic des stupéfiants et modifiant certaines dispositions du code pénal. Le texte, examiné par le conseil des ministres le 13 mai dernier, diffère sensiblement des intentions proclamées en septembre par M. Albin Chalandon, et qui lui avaient valu une vive opposition non seulement de la part des spécialistes et de la gauche, mais aussi des responsables de la majorité et de Mme Michèle Barzach, ministre délégué chargé de la santé et de la famille.**

Héroïne et cocaïne : drogues dures ; marijuana ou haschisch : drogues *douces*... Le législateur, *toute* étiquettes politiques confondues, se refuse à *faire la distinction*. Ce débat évacué, en apparaît un autre : tabac, *alcool* et *médicaments* psychotropes peuvent conduire autant que le chanvre indien à la consommation de substances plus dures. Cette observation de *M.* Franck Sérusclat (PS, Rhône) ne convainc pas le garde des sceaux, pour *qui* la drogue occupe une *« place à part »* dans la liste des fléaux sociaux, car l'accoutumance y est très rapide et les ravages aussi *immédiats* que multiformes (délinquance, SIDA...). Les sénateurs ont donc tous regretté *« l'exiguïté »* du projet *qui leur était soumis.*

M. Jean-Marie Girault (RI, Calvados), rapporteur de la commission des lois, a certes reconnu une volonté accrue du gouvernement actuel pour lutter contre ce fléau, mais il lui demande plus. Il a obtenu un quasi-consensus de l'hémicycle pour la création d'un Institut national de l'enseignement, de la recherche, de l'information et de la prévention sur les toxicomanies (INERIPT). Etablissement public *placé sous l'autorité* du premier ministre, cet institut devrait coordonner les actions *de l'Etat qui relè*vent de la formation des personnes, de la recherche scientifique sur les causes, la prévention ou le traitement des toxicomanies. M. Chalandon s'est montré sceptique sur une telle initiative.

Malgré la vive opposition du PS et du PCF, est approuvé le système permettant au condamné d'être exempté de peine s'il permet, ayant révélé l'existence du groupe de trafiquants auquel il participe, de faire échec au trafic et d'identifier les autres personnes en cause. Sa peine *serait réduite de moitié si son intervention* permet ou facilite l'identifi*cation ou l'arrestation des autres* coupables.

De même, la gauche s'est opposée à tout transfert de l'autorité judiciaire – *« gardienne des libertés »*, rappelle-t-elle – vers l'autorité *administrative pour décider* de la fermeture des lieux de trafic. M. Girault a été *suivi* par le Sénat dans son souhait de voir réduit de six à trois mois le temps de fermeture décidé par un commissaire de la République. A l'inverse, les socialistes ont obtenu gain de cause en allongeant de trois à six mois la durée de fermeture décidée par un juge.

Si les communistes s'y sont opposés, les socialistes ont accepté l'une des modifications envisagées par M. Robert Badinter dans son *projet de réforme du code pénal et* relatives au cumul des peines pour *éviter l'absorption* de la peine la plus longue par une peine plus courte.

M. Caldaguès est suivi dans plusieurs de ses propositions. L'une introduit dans le statut général des militaires la possibilité pour un chef de corps de provoquer l'examen médical d'un militaire qui aurait commis une faute pouvant avoir pour origine la consommation de drogue. L'autre étend aux infractions relatives aux stupéfiants les dispositions de la loi de 1949 sur les publications destinées à la jeunesse.

ANNE CHAUSSEBOURG.

Politique

Lendemains de crise dans la majorité

Remous et morosité au RPR

M. Alain Carignon, ministre délégué à l'environnement, président (RPR) du conseil général de l'Isère, maire de Grenoble, a annoncé, le mardi 9 juin, le report, à une date non précisée, de la rencontre entre jeunes ministres du RPR, du PR et du CDS, qui devait avoir lieu, jeudi dans sa ville, à son invitation. MM. Alain Juppé, Camille Cabana, Christian Bergelin, Mme Michèle Barzach et Michèle Alliot-Marie, pour le RPR, MM. François Léotard et Claude Malhuret, pour le PR, ainsi que M. Pierre Méhaignerie, président du CDS, devaient participer à cette rencontre, à laquelle le premier ministre avait donné son aval le 25 mai.

« *A l'heure où la cohésion de la majorité est réaffirmée et renforcée pour servir les intérêts de la France,* estime M. Carignon, *la tenue de cette rencontre aurait pu susciter des interprétations erronées, totalement étrangères aux motivations qui étaient les siennes.* » On a craint, côté RPR, que cette réunion n'apparaisse comme une manifestation de solidarité des jeunes ministres autour de M. Léotard, inopportune au lendemain du conflit qui a opposé le ministre de la culture et de la communication, secrétaire général du PR, et M. Jacques Chirac.

Ce conflit « *cause du tort* » à la majorité, a déclaré, mardi, M. François Guillaume. Sans étiquette, mais proche de M. Chirac, le ministre de l'agriculture a dénoncé les « *gens que le premier ministre a fait rois* » et qui « *se pensent capables de hautes destinées*, alors qu'« *il faut de l'expérience pour cela* ». M. Guillaume juge aussi que « *les attaques contre M. le Pen étaient inutiles* » et que le président du Front national « *s'en est servi au maximum pour sa publicité* ».

Alors que des responsables du Parti républicain en Franche-Comté ont lancé un « *comité d'appel* » pour la candidature de M. Léotard à l'élection présientielle, M. Jean Lecanuet, président du CDS, a refusé, mardi, au cours d'un déjeuner de presse, de citer le nom du candidat qui a sa préférence. Selon M. Lecanuet, « *il serait préférable que les chefs de parti ne siègent pas en tant que tels au gouvernemenet* ». Le sénateur, maire de Rouen, qui avait espéré le poste de ministre des affaires étrangères en mars 1986, estime que « *quand on est ministre, on ne peut même pas parler de la politique de son ministère au-delà de celle qui a été arrêtée par le premier ministre et le président de la République* ».

M. Chirac présidera, le 19 juin, une réunion du comité central du RPR, qui doit, après les assises des 23 et 24 mai, élire le bureau politique du mouvement. Un débat est prévu, à cette occasion, sur des « *questions diverses* »...

Ceux qui pensaient que les états d'âme étaient un tourment strictement réservé à l'UDF se trompaient. Le dénouement de l'affaire Léotard a troublé plus d'un « moine-soldat » du RPR. « *Nos militants ne comprennent plus rien,* avoue un apparatchik du RPR. *Spontanément, ils ont applaudi la fermeté de l'ultimatum lancé par M. Chirac, mais, devant le résultat, ils s'interrogent maintenant sur son opportunité.* »

Convaincus, selon la formule de ce même permanent de la rue de Lille, que « *la hache de guerre n'est pas enterrée* » avec le Parti républicain, les militants chiraquiens semblent également éprouver quelques difficultés à déchiffrer le sens caché des événements qui ont émaillé ces dernières semaines : de l'incident Noir au rapprochement surprise Barre-Chirac, en passant par l'affaire Léotard.

Le bureau du groupe RPR de l'Assemblée nationale a rapidement évoqué, le mardi 9 juin, les effets sur la majorité et le RPR des événements de ces derniers jours. Mais le président du groupe, M. Pierre Messmer, a jugé bon, avec ses amis, de repousser à huitaine l'examen de ce dossier par l'ensemble des députés RPR. Le débat a toutefois été engagé dans les couloirs de l'Assemblée nationale.

« Une petite parenthèse »

« *A quoi cela a-t-il servi de taper du poing sur la table le mardi pour hisser le pavillon blanc le dimanche après le discours récidiviste de M. Léotard* », s'insurge un ancien ministre. « *C'est du Chirac tout craché,* ironise un jeune député RPR. *Il a foncé avant de se rendre compte qu'il allait provoquer une crise dont il ne pouvait maîtriser le dénouement* ». « *Le premier ministre ne pouvait rien faire d'autre,* plaide en revanche M. Dominique Perben, député RPR de Saône-et-Loire. *Il s'en sort d'ailleurs bien, car les Français comprennent qu'il gère une situation difficile.* »

M. Jacques Limouzi (RPR, Tarn), d'ordinaire prolixe, cherche ses mots pour expliquer ce morceau de « *commedia dell'arte* ». Il y voit la marque d'un « *dépit amoureux* » de M. Léotard *vis-à-vis du premier* ministre. Certains « faucons » du RPR mettent, quant à eux, la « *reculade* » de M. Chirac sur le compte de l'absence, dimanche, de M. Charles Pasqua, en voyage officiel en Algérie. Un argument qui paraît peu plausible, le ministre de *l'intérieur faisant partie*, la semaine dernière, des ministres qui souhaitaient l'apaisement.

Si les points de vue divergent au sein du RPR sur la meilleure façon de sortir d'une crise, les « moines-soldats » chiraquiens se retrouvent unis pour tomber... à bras raccourcis sur le ministre de la culture. Les députés RPR ont fait le plein ce week-end dans leur circonscription auprès de leurs militants de propos peu amènes pour la « bande à Léo ». Timides, ils n'ont pas osé contredire leur base... « *Léotard ferait mieux de s'occuper de son ministère. Pendant qu'il distillait ses petites phrases, la Comédie-Française menaçait de fermer.* » Un responsable RPR de la rue de Lille ajoute : « *Il s'est décrédité aux yeux des Français pour un bout de temps. En période de crise, on ne polémique pas de cette façon.* »

> ### La chanson de Rolland
>
> M. Hector Rolland, député RPR de l'Allier, a répliqué, le mardi 9 juin, à M. Léotard par un poème :
>
> *Si j'osais, je dirais à ce nouveau [prophète*
> *Qu'il vaudrait mieux qu'il entre à [nouveau en retraite*
> *Où dit-on autrefois au fond d'un [monastère*
> *Il priait pieusement, à genoux et [sévère (...)*
> *Pour ma part je ferais une [simple prière*
> *En demandant à Dieu d'apaiser [son esprit.*

Dans la Lettre de la Nation de mardi, Pierre Charpy écrit : « *Chef de parti ou pas, un ministre est au gouvernement pour faire son métier de ministre.* »

Le ciel entendra-t-il *la Chanson de Roland ? (voir encadré).* Jusqu'à quand durera l'apaisement ? s'interrogent avec inquiétude les députés RPR. A l'image de l'un des leurs, M. Alain Peyrefitte (RPR, Seine-et-Marne), qui se demandait mardi dans *le Figaro* si « *la petite crise* » de la semaine dernière n'en cachait pas « *une grande* », les élus RPR sont dans l'ensemble sceptiques.

« *Rien n'est résolu. Il y a peu de chances que Léotard s'écrase. Peut-être aura-t-on une petite parenthèse* », avance prudemment un élu RPR. « *Les choses vont se tasser un moment. Mais le spectacle est aujourd'hui étonnant : les ministres sont déjà pratiquement paralysés en matière d'action gouvernementale, ils le sont maintenant en matière d'expression politique* », s'étonne un autre député RPR.

M. Toubon contesté

Alors que l'UDF sort plutôt revigorée de l'agitation de ces derniers jours, le RPR toussote. Tous les partis de gouvernement, les gaullistes jadis, le Parti socialiste à partir de 1981, ont connu cette difficulté à exister. Le parti de Jacques Chirac n'y a pas échappé depuis le 20 mars 1986, et l'affaire Léotard a été l'occasion pour certains membres du RPR de mettre le doigt sur les carences d'un parti qui ne jouerait pas, selon eux, suffisamment son rôle de relais de l'action gouvernementale. Ces critiques, en fait, s'adressent directement à M. Jacques Toubon, secrétaire général du RPR, dont les propos, au moment de l'affaire Léotard, ont été jugés par certains trop « *brouillons* ».

Au groupe et rue de Lille, des voix se font entendre pour lui reprocher de ne pas tenir suffisamment le parti et d'être trop dispersé. Ses multiples casquettes – secrétaire général, président de la commission des lois, député de Paris, maire du treizième arrondissement – l'empêcheraient de se consacrer pleinement à sa tâche première : préparer la machine RPR pour la grande bataille de 1988. Certains auraient vu d'un bon œil un remaniement ministériel qui aurait permis à M. Toubon d'entrer au gouvernement afin de libérer le secrétariat général du RPR. De mauvaises langues ajoutent également que cela aurait empêché le président de la commission des lois de se répandre, en privé, en critiques contre certains membres du gouvernement. Cette propension de M. Toubon irrite au plus haut point Matignon, qui le lui a fait savoir.

« Je fais mon boulot... »

L'intéressé hausse les épaules : « *Si je suis critiqué, c'est que je fais mon boulot. Si je ne le faisais pas, on me laisserait m'enfoncer doucement.* » *Le paradoxe,* « *c'est que certains de nos partenaires nous accusent de trop exister,* ironise-t-il. *Dès que l'on entrera en campagne, tout cela disparaîtra.* » « *Quant à ceux qui affirment que le RPR s'est vidé le 20 mars de ses forces vives au profit des ministères, ils ignorent,* affirme M. Toubon, *que, avant le 16 mars, ce n'étaient pas MM. Séguin, Noir, etc., alors secrétaires nationaux, qui faisaient tourner la maison.* »

La « bande à Juppé » commence également à susciter de vives critiques, notamment parmi les députés les plus anciens et ceux qui n'exercent pas de responsabilités. La semaine dernière, en réunion de groupe, un député RPR a dénoncé les civilisations qui ont le culte de la jeunesse : « *Cela débouche sur la décadence* ». Au RPR, on chasse en meute, autour du chef, et pas en bande, rappellent ces grognards. Les militants voient également d'un mauvais œil ces jeunes ministres qui semblent se faire une publicité personnelle au détriment de la solidarité gouvernementale. A cet égard, l'affaire Noir comme les coups de téléphone de soutien passés par certains de ces jeunes ministres RPR à M. Léotard ont été perçus comme d'inqualifiables actes de trahison.

Après la première cohabitation avec *le chef de l'Etat*, la seconde avec l'UDF, M. Jacques Chirac doit, d'ici à 1988, gérer une troisième cohabitation : celle au sein de son Rassemblement, sinon de deux générations, du moins de deux sensibilités qui, au fil des mois, s'affirment et surtout s'affichent de plus en plus ouvertement.

PIERRE SERVENT.

● **La commission Nucci est constituée.** – La commission chargée d'examiner la proposition de résolution du RPR, de l'UDF et du FN portant mise en accusation de M. Christian Nucci devant la Haute Cour de justice, a été constituée, le mardi 9 juin à l'Assemblée nationale. Elle se réunira pour élire son président et son rapporteur le jeudi 11 en fin de matinée.

Elle est constituée : pour le PS de M. Michel Delebarre (Nord), Mme Martine Frachon (Yvelines), MM. Pierre Joxe (Saône-et-Loire), Christian Laurissergues (Lot-et-Garonne), Louis Mexandeau (Calvados), Dominique Saint-Pierre (MRG, Ain) ; pour le RPR de MM. Jean-Louis Debré (Eure), Patrick Devedjian (Hauts-de-Seine), André Fanton (Calvados), Yves Guéna (Dordogne) ; pour l'UDF de MM. Jean-François Deniau (Cher), Michel Hamaide (Var), Albert Mamy (Tarn) ; pour le PC de M. Georges Hage (Nord) ; pour le FN de M. Georges-Paul Wagner (Yvelines).





Comme vous avez pu le remarquer, les meilleures choses sont souvent disponibles en deux formats. Ainsi, les sensations Mercedes. Version compacte avec la 190. Vous connaissez ? Une taille au-dessus avec la Classe 200-300. La voici. Sensations à découvrir, vous entrez dans la dimension technologique Mercedes.

Sensation de sécurité, elle vous attend à chaque tournant. Au volant d'une Classe 200-300, vous prenez le danger de vitesse. Vous disposez de 109 à 188 ch DIN dressés par Mercedes, toujours prêts à réagir. De la puissance en réserve, parce que c'est quand on double que la sécurité doit se dépasser. Alors, accélération canon : de 0 à 100 en 7,9** sans déplacer d'air, grâce à son CX de 0,29*. La sportive est au rendez-vous, affichant allègrement un 228 chrono sur circuit*. Sensations, sensations, que Mercedes préfère de loin aux émotions fortes. La Classe 200-300, c'est la puissance des chevaux, c'est aussi celle de l'électronique. Système ASD ** pour coller à la route. Système ABS * pour freiner comme sur des rails.*

*Système 4-matic **, les réflexes circulent à la vitesse de la lumière et vous domptez tous les virages. Sensation de maîtrise absolue, sensation de bien-être. Volume, silence et performances, voilà comment Mercedes vous prouve que l'on peut concilier grande famille et plaisir de conduire.*



* modèle 300 E BM 5 - ** en option. Mercedes 300 E BM 5. Consommation normes UTAC : 6,8 l à 90 km/h - 8,7 l à 120 km/h - 12,7 l en parcours urbain

Société

Le procès de Klaus Barbie

« SS et SD avaient un pouvoir absolu »

LYON
de notre envoyé spécial

Ce que l'on pouvait craindre s'est produit. Avec le début des auditions des témoins « d'intérêt général », mardi 9 juin, les procès Barbie a changé de ton sinon de nature. Car ces témoins « d'intérêt général » ont montré, paradoxalement, qu'ils avaient plus à dire que ceux qui avaient déposé sur les faits et qui, par conséquent, avaient apporté contre l'ancien SS des accusations précises. Alors que ces derniers avaient, dans l'ensemble, fort bien réussi à montrer, en relatant ce qu'ils avaient subi, la réalité de l'idéologie nazie, leurs successeurs à la barre, en dépit de la longueur de leurs propos, n'ont pas ajouté grand-chose à cette réalité. Le procureur général, M. Pierre Truche, avait d'ailleurs fort bien exposé, comme à son ordinaire, avant qu'ils soient appelés, le risque encouru.

« On ne peut, avait-il dit, *témoigner devant une cour d'assises que sur les faits reprochés à l'accusé ou sur la personnalité et la moralité de ce dernier. On doit écarter toute déposition qui ne concerne ni les faits ni l'accusé, car on ne peut faire porter sur les épaules d'un seul tous les crimes de même nature que ceux qui sont retenus contre lui. On risque autrement des déviations et point n'est besoin d'en rajouter. » « Cependant,* avait enchaîné M. Truche, *s'agissant de crimes contre l'humanité, il s'agit de crimes résultant d'un complot organisé dans le cadre d'une politique d'hégémonie. Et cela, il faudra que je l'établisse. Alors, je comprends que l'on parle du nazisme en général, mais il ne faut pas faire porter non plus à Barbie le poids d'actes pour lesquels il a déjà été condamné ou qui ne lui sont pas reprochés. Sinon nous partirions vers une dérive dangereuse. »*

Mᵉ Jacques Vergès ne pouvait qu'approuver.

« Vous n'êtes pas là, avait-il dit de son côté aux jurés, *pour condamner une idéologie politique qui, d'ailleurs, n'en disparaîtrait pas pour autant. Vous êtes là, comme toujours dans un procès, pour décider du sort d'un homme et de lui seul. C'est cet homme que vous avez à juger, contre lequel vous avez entendu beaucoup d'accusations et parfois véhémentes. Mais vous savez très bien qu'il ne saurait être tenu pour responsable de toutes les morts de tous les camps. »*

La pureté de la race

Sur quoi sont donc venus les premiers témoins « d'intérêt général » :

M. Guy Serbat, professeur émérite à la Sorbonne, allongé sur un fauteuil d'infirme, fut le premier. On mesura très vite que sa déposition ne concernait en rien l'affaire Barbie. Commandant militaire en second des FTP de la zone sud en 1943, il voulait savoir pourquoi on avait été, depuis ce temps, *« si discret »* sur la raison des arrestations qui avaient démantelé, en mai 1943, l'état-major des FTP.

« Il y a, dit-il, *un mystère qui ne s'explique que par le fait que ces arrestations furent la conséquence de la trahison d'un officier soviétique qui s'appelle Lucien Iltis et qui était un agent de la Gestapo. »*

« Vous savez, fit observer le président Cerdini, *que vous déposez là sur des faits dont la cour n'est pas saisie. »*

M. Léon Poliakov, directeur honoraire au CNRS, entendait parler, lui, d'un sujet auquel il a consacré de longues recherches et plusieurs livres : les origines et les développements en Allemagne de ce qui devint pour Hitler une obsession : la pureté de la race. Il a donc repris, textes à l'appui, les théories nazies déjà formulées dans *Mein Kampf*. Il en a montré l'évolution de 1930 à 1941 avec les lois de Nuremberg, les lois dites *« d'hygiène raciale »*, tout un système, dit-il, qui visait à faire des handicapés, des juifs, des Tsiganes, des pestiférés et des exclus. Il a rappelé comment, derrière les troupes du IIIᵉ Reich qui avançaient en Pologne puis plus tard en Russie, opéraient des commandos spéciaux chargés de liquider les juifs, famille par famille. Il a cité les camps de la mort ouverts dès cette époque et qui se nomment Sobibor, Treblinka, Maïadanek, Chemlov. *« Dès l'été 1942,* dit M. Poliakov, *la BBC avait fait état d'informations, mais on n'y croyait pas. On mettait cela sur le compte du bourrage de crâne et de la propagande. »*

Et M. Poliakov a insisté aussi sur la politique du secret, sur les consignes données aux participants à ces massacres de ne jamais en parler en public.

Mᵐᵉ Geneviève de Gaulle, déportée à Ravensbrück, aujourd'hui présidente de l'Union nationale des associations de déportés, internés et leurs familles (UNADIF), a renouvelé les récis déjà entendus, en y ajoutant toutefois quelques notes complémentaires.

« Quand nous avons quitté Compiègne, se souvient-elle, *un de nos gardes, un vieux soldat allemand, nous a dit :* « Vous allez beaucoup souffrir. » *Nous le savions, mais nous n'imaginions pas la réalité. Nous l'avons mesurée quand il a fallu sauter des wagons au bout du voyage, sous les projecteurs, dans les hurlements des SS, les aboiements des chiens. Nous avons vu alors des camarades arrivés avant nous et qui n'avaient plus de regard. Ce n'était plus un monde d'humains. Et tout ce qui a suivi n'a cessé de nous l'apprendre. Le délai de survie qui nous était consenti ne l'était que dans cette condition qui nous était faite de sous-hommes, inférieurs même à l'esclave. »*

> *Ancien commissaire divisionnaire de la Sûreté nationale, M. Jacques Delarue s'est fait historien de la Gestapo et de ses auxiliaires. Son témoignage a apporté d'intéressantes précisions.*

Elle a aussi parlé des enfants qui étaient là, sans mère, et qui jouaient à quoi ? Au camp de concentration, l'un étant SS, les autres les détenus. Elle a vu noyer des nouveau-nés dans des seaux : il fallait vingt à trente minutes. Elle a connu des compagnes polonaises soumises à des expériences cruelles, des Tsiganes stérilisées.

« Et Ravensbrück n'était pas un camp d'extermination. C'était un camp ordinaire. J'y ai vu une petite fille tuée à coups de bêche. Tout cela ne posait aucun problème. Plus tard, au début de 1945, on a commencé de supprimer les incapables de travailler, par arme à feu. Mais cela leur paraissait déplaisant et pas commode. Alors ils ont installé une petite chambre à gaz pour cent cinquante personnes, cent quatre-vingts en tassant bien. »

Elle conclut : *« Ainsi avons-nous pu apprendre à nos dépens ce qu'était la doctrine nazie. »*

M. Jacques Delarue est un ancien commissaire divisionnaire de la sûreté nationale, arrêté sous l'Occupation, réintégré à la Libération. Il a eu à s'occuper des dossiers ouverts contre des membres de la Gestapo et leurs auxiliaires. Comme il a recueilli alors beaucoup de dépositions, comme il a eu en main de nombreux documents, il s'est fait, l'heure de la retraite venue, historien de cette organisation de la police allemande. Il a raconté comment s'organisa le système policier de 1933 à 1939. Il a exposé comment les SS et le SD, police du parti, prirent tout en main, dominant les militaires une fois la guerre venue. Il a rappelé que la France occupée se retrouva avec un système calqué sur celui qui existait en Allemagne.

« SD et SS, dit-il, *avaient un pouvoir absolu. C'est eux qui proposaient à Paris, pour transmission à Berlin, les mesures d'internement que l'on disait, avec ce langage particulier, « internement de protection », et les propositions revenaient toujours sans être remises en cause.*

» C'était, a-t-il ajouté, *le régime du bon plaisir. La Gestapo pouvait faire fusiller des gens qui n'avaient pas été condamnés par des tribunaux militaires, comme elle pouvait transformer en déportation des condamnations à mort prononcées par ces mêmes tribunaux. Cela dit, si les gens du SIPO-SD pouvaient tout faire, ils n'étaient pas obligés de le faire. D'où des comportements extrêmement variables. On a vu, par exemple, certains demander leur affectation dans des unités combattantes et l'obtenir sans difficulté. Il ne faut pas croire à une perte d'autonomie. Cela dépendait des personnalités. »*

« Ceux qui ont pu parler sous la torture »

Ainsi il apparaît à M. Delarue que si Barbie fut envoyé à Lyon c'est parce que Lyon était considérée comme une ville importante et qu'il convenait d'y placer des hommes sûrs. M. Delarue devait encore préciser certains points : *« Le SIPO-SD ne disposait que de deux mille cinq cents à trois mille fonctionnaires, ce qui est très peu. Mais il avait aussi à sa disposition des régiments de police ainsi que la Feldgendarmerie. En France, la police de Vichy lui apporta son concours, ainsi que la milice. Moyennant quoi on peut estimer que trente mille à cinquante mille personnes lui ont aussi fourni des informations, les uns une fois, les autres en permanence. Comme il serait injuste et faux de dire que tous les Allemands étaient des nazis, il serait tout aussi stupide et non moins faux de dire que toute la France fut collaboratrice.*

» Je rappelle, en effet, que, si cinquante mille personnes ont pu dénoncer et collaborer, il y a eu deux cent mille déportés, vingt-sept mille fusillés , auxquels il faut ajouter tous ceux qui se trouvaient dans les Forces françaises libres et dans les maquis. La France c'était donc cela. Quant à ceux qui ont pu parler sous la torture, qui aurait le courage de les juger ? Pas moi en tout cas. »

Ce fut la déposition la plus intéressante de la journée.

M. Maurice Kriegel-Valrimont, ancien député communiste, fut, lui, davantage un homme de tribune que de prétoire. Il remonta aux origines du nazisme pour dénoncer les démocraties qui *« laissèrent faire »*, d'abord en ne réagissant pas à l'occupation de la Rhénanie, puis en signant les accords de Munich en 1938.

Mᵉ Vergès devait cependant l'attaquer sur un point. C'est que M. Kriegel-Valrimont fut arrêté à Lyon par la police de Vichy en 1943, avec Raymond Aubrac, et remis aux Allemands, qui les rendirent ensuite aux Français. Ils devaient tous s'évader de l'hôpital de l'Antiquaille.

« Comment, demandait donc Mᵉ Vergès, *un homme comme Barbie a-t-il pu tenir pour menu fretin des gens qui, selon un rapport du procureur de la République de Lyon de l'époque à son procureur général, apparaissaient comme des membres d'un réseau de Résistance ? »*

M. Kriegel-Valrimont a rétorqué que, comprenant l'allemand, il avait pu mesurer que les hommes de Barbie ne disposaient pas contre lui d'éléments sérieux, et il put faire admettre qu'il se livrait seulement à de menues opérations de marché noir sur le sucre.

« La machine à tuer du IIIᵉ Reich »

Général allemand en retraite de la Bundeswehr, ancien député au Bundestag, M. Gert Bastian venait dire deux choses. D'abord, que ce procès était *« aussi important pour l'opinion allemande que pour l'opinion française, mes compatriotes les plus jeunes n'ayant pas connu les horreurs du système nazi et devant être renforcés dans leur volonté de tout faire pour que ça ne se reproduise jamais »*.

Ensuite, que Gestapo et Wehrmacht ne peuvent être comparées, que les membres de la Gestapo n'étaient pas des militairese, mais *« un élément capital de la machine à tuer du IIIᵉ Reich »*. Celui qui en était membre, dit le général Bastian, ne peut donc prétendre avoir agi sur ordre.

Mᵉ Vergès se fit un malin plaisir de demander au témoin ce qu'il avait fait pendant la deuxième guerre mondiale.

« J'avais dix ans quand Hitler est arrivé au pouvoir et, pendant mon adolescence, j'ai effectivement subi la propagande perfide qui me faisait croire que ma patrie était en danger. Je me suis donc engagé en 1941 dans la Wehrmacht, au moment de l'attaque contre l'URSS.

— Ainsi, dit Mᵉ Vergès, *le témoin admet avoir été intoxiqué, mais se trouve des excuses qu'il ne semble pas accorder à d'autres.*

— Non, je ne cherche pas à m'excuser. C'est un reproche que je me fais encore aujourd'hui. Mais je n'avais pas, moi, en ce temps-là, l'âge d'un adulte capable de vraiment juger. »

Quant à M. André Tourné, ancien député, il a donné un récit lyrique de ses activités à Lyon et dans le Rhône à la tête des groupes FTP. Il a parlé d'un projet d'attaque contre la prison Montluc, auquel il a dû renoncer, et de la terreur qu'inspirait alors Klaus Barbie.

Ainsi est allée une journée désordonnée, étirée en longueurs inutiles, pour la simple raison que tous ces témoins se croyaient sincèrement tenus à leurs prestations respectives. Faut-il croire que le temps des grands moments, des vrais moments du procès Barbie est révolu ? Trois journées sont encore prévues pour l'audition de ces témoins dit d'« intérêt général ».

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

La fusillade de l'avenue Trudaine aux assises de Paris

Témoins incontestés

Ah ! les bons *témoins*, *qui* savent d'instinct ce que témoigner veut dire ! Mais *oui*, ils existent, et on avait fini par l'oublier. Dans cette dernière semaine du procès d'Action directe, alors que les débats finissent tout de même par prendre un brin de consistance, le président Xavier Versini a laissé filtrer son admiration pour le docteur Hélène Flouquet, trente-six ans, menue à la barre mais terrible : *« Je suis tout à fait frappé de la richesse du témoignage »*, a-t-il murmuré.

La cour d'assises de Paris, après avoir décortiqué tant bien que mal la fusillade de l'avenue Trudaine, au cours de laquelle deux policiers ont trouvé la mort, le 31 mai 1983, en arrivait aux coups de feu de la rue Rodier. On suivait, en imagination, ce groupe de quatre à cinq membres d'Action directe, la gâchette énervée, se repliant en bon ordre au coin de l'avenue Trudaine et de la rue Rodier et cherchant à tout prix à s'emparer d'une voiture pour s'enfuir. Gloria Argano, une jeune terroriste italienne, enrageait à plusieurs reprises : *« Nous sommes foutus. »*

Tout cela était clair et net dans l'ensemble, mais un peu flou dans les détails, quand le docteur Flouquet vint. Et d'un mot elle balaya tous les témoins hésitants, les malades de la mémoire, les férus de justice buissonnière. Là où tous péchaient par leurs approximations ou leurs absences, elle apporta sa clarté de doctoresse, son sens de la précision et son goût visiblement affirmé pour la morphologie. Car voilà une femme qui, de son cabinet situé au 74 de la rue Rodier, vit bien, et même fort bien, la scène à laquelle il lui fut donné d'assister, de sa fenêtre du premier étage.

Mais qu'observa-t-elle donc ? Un commando de quatre personnes à l'abordage d'une malheureuse R 5 dont on sait que la conductrice fut expulsée une fraction de seconde auparavant avec, en prime, une balle dans le bras. C'est alors que le docteur Flouquet s'intéresse à la scène et voit une jeune femme — dont elle aperçoit un *« morceau de joue »* — s'asseoir à l'arrière de la voiture, à côté d'un homme *« aux traits réguliers, à l'aspect métissé, asiatique »*. Le docteur corrige aussitôt : *« Il n'avait pas les yeux bridés. Je l'ai aperçu parce qu'il se penchait vers le siège avant. Il portait une veste sombre, une chemise blanche je crois. Ses cheveux étaient très noirs et lisses. Il était fort. »*

L'essentiel allait suivre. Car le docteur Flouquet a surtout observé deux hommes sur le trottoir venant s'installer à l'avant de la voiture. Comme il le fait régulièrement, le président lui demande alors de consulter un album de trente-cinq photographies. Le docteur s'arrête sur le cliché nᵒ 10, lequel représente Claude Halfen.

Une forte ressemblance

Aussitôt, une reconnaissance s'improvise. Le président demande à Claude et Nicolas Halfen de se lever.

« Est-ce que vous le retrouvez ? Regardez. »

Le docteur Flouquet se tourne vers le box, regarde, fixe Claude Halfen.

« Il n'avait pas de lunettes. »

L'accusé ôte alors ses lunettes. Un léger sourire passe sur son visage.

« Il n'avait pas cette coiffure mais les cheveux plus en arrière. »

Claude Halfen se passe la main dans les cheveux.

« Il ressemble. »

C'est dit d'un ton qui signifie : c'est lui. Mais l'on peut douter. Mᵉ Thierry Lévy se lève :

« Vous parlez d'une ressemblance, rien de plus.

— Une très forte ressemblance », rétorque le témoin.

Ce n'est pas tout. Car Mᵐᵉ Flouquet décrit l'homme qui, selon elle, se glisse derrière le volant. Elle a surtout « photographié » ses moustaches *« s'arrêtant à la commissure des lèvres »*. Sur le fameux album de photographies du président, elle identifie avec quelques réserves Régis Schleicher, l'un des dirigeants d'Action directe, aujourd'hui accusé.

C'est ce même accusé que va formellement reconnaître, à son tour, M. Henry Lévy, trente-quatre ans, après avoir été joint sur son lieu de travail et prié de témoigner sur le champ devant la cour. M. Lévy, le 31 mai 1983, s'apprêtait à s'engager dans la rue Rodier à bord de sa Golf. *« Il faut bien le dire, j'ai vu Régis Schleicher,* dira-t-il. *Il est venu vers moi et m'a crié, un flingue à la main :* « Ta voiture ! » *Il a eu le temps d'entrouvrir ma portière, que j'ai pu retenir. J'ai démarré en trombe et j'ai entendu des coups de feu. »*

Pour une cour d'assises quasi sevré de témoignages consistants depuis trois audiences, voilà du pain bénit.

« Vous êtes formel ? » a demandé le président Versini à M. Lévy.

— *Oui, sûr.*

— *Vous dites : je suis sûr.*

— *Oui, formel.*

— *Vous dites formel. »*

La scène se passe de part et d'autre du bureau du président, qui a installé devant lui le plan de l'avenue Trudaine et des rues voisines. *« J'aimerais,* lance-t-il à l'avocat de Régis Schleicher, *que vous vous approchiez Mᵉ Ripert »*. De son banc, Mᵉ Ripert décline l'invitation, lançant à la cantonade : *« Je ne contesterai pas la déposition du témoin. »*

Mardi 9 juin, il s'est passé quelque chose à la cour d'assises de Paris. L'audience du 10 juin sera consacrée, pour sa part, à l'audition de l'écrivain Dan Franck, et à celle de Frédérique Germain, membre d'Action directe repentie, sans laquelle l'enquête de la brigade criminelle n'aurait probablement jamais abouti.

LAURENT GREILSAMER.

La mort d'un jeune Turc dans le Loiret

Deux policiers ont été inculpés de coups et blessures volontaires

ORLÉANS
de notre correspondant

Une information judiciaire a été ouverte après la mort d'un jeune Turc, Muhammer Inik, quatorze ans, tué par une patrouille de policiers, lundi 8 juin, à Châlette-sur-Loing (Loiret) alors qu'il circulait au volant d'un véhicule volé (*le Monde* du 10 juin). Après avoir été placés en garde à vue, deux policiers, MM. François Mirales et Jean Matout, ont été inculpés pour coups et blessures volontaires avec arme ayant entraîné la mort sans intention de la donner, mais ont été laissés en liberté sous contrôle judiciaire.

On a vraiment frôlé l'émeute à Montargis, de 21 h 30 à 3 heures du matin pendant la nuit de lundi à mardi. Environ trois cents personnes appartenant à la communauté turque se sont massées devant le commissariat où quelques vitres ont été brisées après la triste équipée de police qui a abouti à la mort de Muhammer. *« Nous sommes très solidaires,* affirme M. Yildiz, responsable de l'association locale des Turcs. *Nous ferons tout pour garder notre calme. La justice et la vengeance sont profondément ancrées en nous mais nous ne demandons que la justice. »*

Il est 19 h 15, lundi 8 juin, une patrouille de trois policiers — quatre selon certains témoins — à bord d'un break 305 Peugeot, prend en chasse une camionnette qui vient d'être signalée comme véhicule volé. Un ou plusieurs coups de feu partent en direction du véhicule dont la vitre arrière vole en éclats. La poursuite s'accélère. Au carrefour Allende, la camionnette heurte l'îlot central et s'immobilise. Deux policiers qui ont mis pied à terre longent chaque côté du véhicule. Les versions diffèrent alors.

Selon la police et le procureur de la République de Montargis, M. Alain Perino, la camionnette redémarre. Surpris, le policier a la main coincée sur la portière du conducteur. Son collègue placé sur le flanc droit tire alors un coup de feu par la porte glissière. La balle, semble-t-il, pénètre latéralement dans le thorax puis traverse le bras gauche de Muhammer. Méprise, légitime défense ?

« Impossible, répond Ayan Sali, lycéen d'origine turque et camarade de Muhammer qui se trouve par hasard sur place. *« Ils ont surgi le long du véhicule, l'un a tenté d'agripper le chauffeur, l'autre a ouvert la porte coulissante latérale et tiré deux coups de feu... Puis le véhicule est reparti. Muhammer est passé à quelques mètres de moi, son visage était blême. »*

La poursuite continue. 500 mètres plus loin, la camionnette s'engage brusquement, en heurtant un pylône, sur le parking d'un supermarché. *« Nous allions fermer,* explique le gérant du magasin dont le témoignage est appuyé par ses employés. *A l'intérieur du véhicule, le jeune homme était à moitié couché sur son volant, comme dans les films policiers. Les policiers qui le suivaient ont tiré sur les pneus sans les atteindre. Au bout du parking, la camionnette a piqué du nez dans un fossé... Quelques instants plus tard, les policiers sont remontés traînant, par les pieds et la main gauche menottée, un corps ensanglanté, pratiquement inerte, puis l'ont déposé sur le macadam. Ils ont appelé les pompiers »*. Muhammer est mort durant son transfert à l'hôpital.

RÉGIS GUYOTAT.

UN GROUPE OUVERT AU MONDE



Ce qu'est l'IRI et ce qu'il n'est pas

L'IRI est une institution de l'Etat italien dont les sociétés contrôlées ne sont pas publiques mais des sociétés aux normes du droit privé. Les actions des sociétés contrôlées peuvent être transférées à des particuliers et cotées en Bourse.

Les entreprises contrôlées par l'Etat existent également dans d'autres pays, surtout en France et au Royaume-Uni, mais la formule adoptée par l'IRI est tout à fait particulière, par rapport aux autres modèles : les sociétés opérationnelles sont intégrées dans un groupe industriel plutôt que d'être gérées individuellement sous le contrôle de différents ministères.

Cette caractéristique est importante, mettant la gestion du groupe IRI selon des critères et des moyens stratégiques strictement assimilables aux moyens utilisés par les grands groupes d'entreprises.

La crise et le redressement financier

Après la deuxième guerre mondiale, l'IRI a joué un rôle essentiel dans le système économique italien, afin de réduire les étranglements du développement gênant l'industrie de base et le système des transports acier, autoroutes, lignes aériennes.

Ensuite l'IRI a dû prendre en charge les conséquences de la crise mondiale des années 70, soit en intervenant pour soutenir le système productif italien, soit en affrontant la restructuration de ses propres secteurs en crise. En outre l'IRI a piloté son activité vers des secteurs à technologie très avancée.

A partir du début des années 80, quand le processus de redressement économique et financier a commencé, les pertes avaient atteint 8 % du chiffre d'affaires du groupe, dont le nombre des employés dépassait 540 000 unités.

Cinq ans après cette importante action de restructuration, l'IRI a atteint à nouveau l'équilibre économique.

D'importants secteurs, tels que l'aérospatiale, les télécommunications, l'installation, l'alimentaire, étaient en perte en 1982. Aeritalia, Selenia, Italtel, Ansaldo et SME, les plus importantes sociétés touchées par les difficultés du marché, arrivent à nouveau à assurer des profits. Dans le groupe IRI, des sociétés en rouge figurent encore, mais la plupart d'entre elles sont des sociétés opérant dans des domaines en crise en Europe et dans le monde : en premier lieu la sidérurgie et la construction navale.

Aujourd'hui le groupe compte 440 000 ouvriers et employés, ce qui le place en tête de liste dans le monde, après General Motors. Quant au chiffre d'affaires, il est passé de 33 000 milliards de lires en 1982 à 47 000 milliards de lires en 1986. Par conséquent, l'IRI occupe la quatorzième place parmi les grands groupes mondiaux, et la troisième si l'on exclut les Etats-Unis.

L'incidence des charges financières, qui avait atteint 18 % du chiffre d'affaires en 1982, s'est réduite de plus de moitié, en retombant jusqu'à 8 %.

Services manufactures, installations : une stratégie

L'IRI a une organisation complexe : il contrôle directement des banques comme : BANCA COMMERCIALE ITALIANA, BANCO DI ROMA, CREDITO ITALIANO, BANCO DI SANTO SPIRITO, MEDIOBANCA, et des holdings sectoriels. Les principaux sont : FINSIDER, FINMECCANICA, STET, ITALSTAT, SME, FINCANTIERI, FINMARE, FINSIEL, ALITALIA, qui opèrent dans les domaines des services, de la production, de l'engineering et de la construction d'installations.

Chacun de ces grands domaines comprend des secteurs plus spécifiques dans lesquels la présence de l'IRI est particulièrement importante pour le système économique italien : dans les services, Sip contrôle 80 % des télécommunications en Italie, ALITALIA 90 % des transports aériens, FINMARE 20 % des transports maritimes, Autostrade 50 % du système autoroutier italien, alors que le système bancaire de l'IRI représente 13 % et plus de la recette et 17 % des emplois de fonds récoltés sur le territoire national.

Dans la production, FINSIDER produit 55 % de l'acier italien, FINCANTIERI 70 % des constructions navales, Aeritalia et Selenia 55 % de la production aérospatiale, Italtel 50 % de la commutation, SGS 98 % du secteur micro-électronique, SME 20 % de l'industrie alimentaire.

Dans l'engineering, Ansaldo couvre 65 % de la construction d'installations électriques, Italimpianti 25 % de la construction d'installations industrielles et le groupe ITALSTAT 17 % des infrastructures et des grands travaux et de l'environnement.

Le retour du capital privé

La situation financière de l'IRI au début des années 80 était bien en crise. La production interne des ressources s'étant beaucoup réduite, et en l'absence de capitaux suffisants fournis par l'Etat, l'IRI a ouvert ses portes aux financements extérieurs. Un vaste programme de restructuration financière, où les « privatisations », c'est-à-dire la vente de sociétés ou de parties de sociétés, ont joué le rôle le plus important, a été mis en route : il s'agissait de sociétés marginales, ne jouant pas un rôle stratégique particulier : ou alors de sociétés en perte, mais ayant un intérêt potentiel pour les investisseurs privés ; enfin, de sociétés qui auraient pu atteindre un équilibre, mais qui ne semblaient pas compatibles avec les objectifs à long terme de l'IRI.

Depuis 1983 jusqu'à aujourd'hui, vingt-trois sociétés aux dimensions différentes – de la grande Alfa Romeo à la modeste Ducati – sont passées au secteur privé, où elles ont pu exprimer une nouvelle vitalité.

La vente en Bourse des actions excédant le contrôle de la majorité a été faite en exigeant la cotation de nouvelles sociétés, en plaçant des actions de sociétés dans le portefeuille de l'IRI ou de sociétés qu'il contrôle et en émettant des obligations convertibles et warrants.

Cinq sociétés ont été cotées à la Bourse pour la première fois : Sirti, Aeritalia, Credito fondiario, Autostrade, Ansaldo Trasporti.

La plupart des ventes d'actions ont eu lieu sur le marché italien, même si deux importants placements (200 milliards de lires de la BANCA COMMERCIALE ITALIANA et 180 milliards de lires de la STET) ont eu lieu sur le marché international en 1985.

La capitalisation des dix-huit sociétés de l'IRI présentes à la Bourse de Milan s'élève à plus de 20 % du total du marché. Le nombre des sociétés cotées s'élève à 11 %. Les dividendes distribués se montent à 35 %.

Les ventes et le placement d'actions de sociétés cotées en Bourse a permis à l'IRI de rentrer, dans les quatre dernières années, plus de 5 500 milliards de lires au total.

Les accords internationaux et les revenus à l'étranger

Des changements profonds sont en train de modifier les rapports entre les différents groupes industriels au niveau mondial. De nouvelles possibilités d'alliance, en mesure de pouvoir changer l'horizon de la collaboration internationale, sont en train de se créer.

L'internationalisation est donc un passage obligé pour l'IRI à l'avenir.

Il doit contribuer à assurer au système industriel italien une liaison étroite avec les systèmes des pays les plus avancés, afin de poursuivre sa mission au service du pays. La décision du gouvernement italien de libéraliser progressivement le marché des capitaux montre clairement le chemin à suivre.

L'internationalisation, pour les sociétés de l'IRI, correspond à la recherche d'une dimension productive plus appropriée.

L'accord récent entre STET et Thomson, dans le domaine de la micro-électronique, en est un exemple. Cet accord est dû à l'exigence de se lancer dans des programmes de recherche et de développement toujours plus ardus.

Il en est de même pour l'accord entre STET et Fiat, dans le domaine des télécommunications, pour la constitution de Telit : il s'agit de la condition préalable nécessaire pour conclure des accords au niveau international à partir d'une position plus solide.

Dans le domaine des constructions aéronautiques, Aeritalia est depuis longtemps le partenaire des principaux constructeurs du monde : il suffit de citer sa participation au programme 767 de Boeing, au programme ATR 42 avec Aérospatiale ainsi que le récent accord avec McDonnell-Douglas pour le MD 11.

Il en est de même dans le domaine des installations énergétiques, où Ansaldo est associée avec General Electric et avec Westinghouse.

La recherche de « partnerships » concerne tous les secteurs.

On sortira de la crise de l'acier grâce à une structure de ce secteur redessinée sûrement au niveau européen et peut-être même au niveau mondial. L'époque des sidérurgies nationales est en train de se terminer. L'impossibilité de sortir d'une manière durable de la crise qui les a frappées le confirme.

Mais également dans le domaine du transport aérien on entrevoit une période d'accords et de fusions entre différentes compagnies nationales, en suivant une logique que la libéralisation progressive du trafic contribue à renforcer.

D'ailleurs, les filiales étrangères des sociétés de l'IRI jouent déjà un rôle économiquement essentiel.

Les revenus de source étrangère constituent 26 % et presque 40 % du total du chiffre d'affaires si l'on considère seulement les activités de manufacture. Ils proviennent de cent vingt sociétés ayant leur siège en Italie, qui ont exporté environ 10 000 milliards de lires, ainsi que de quatre-vingt-dix sociétés opérant entièrement à l'étranger et dont les ventes dans le monde s'élèvent à 2 000 milliards de lires. Le groupe IRI dispose, en plus, de participations minoritaires dans trente sociétés installées à l'étranger.

Le penchant du groupe IRI pour les marchés étrangers et pour les accords avec des partenaires étrangers est associé à une qualification progressive de son offre dans des termes de capacités technologiques et commerciales. Une expansion des exportations de produits à technologie plus élevée s'ensuit ainsi qu'une importance croissante jouée dans l'échange par le pays au plus haut niveau d'industrialisation.

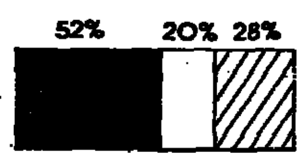
GROUPE IRI: CHIFFRE D'AFFAIRES ASSURÉ ET EMPLOIS DANS LE DOMAINE BANCAIRE 1986

FINSIDER	10.892	FINSIEL	447
FINMECCANICA	7.455	ALITALIA	3.738
STET	14.414	RAI	2.177
ITALSTAT	3.197	AUTRES	232
SME	3.417	CHIFFRE D'AFFAIRES ASSURÉ	47.074
FINMARE	1.264	DOMAINE BANCAIRE	136.100
FINCANTIERI	1.152		

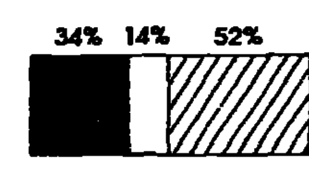
(milliards de lires)

Ventes à l'étranger par secteurs

EN EXPANSION: Aérospatiale, Electronique, Télécommunications, Transports aériens, Génie civil
STATIONNAIRES: Centrales électriques et installations industrielles
CRITIQUES: Sidérurgie, Transports maritimes, Construction navale



1981
Total 9.700 milliards de lires



1985
Total 11.800 milliards de lires

VENISE : LE SOMMET DES SEPT GRANDS

Société

Pour la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris

« Le ministre concerné est seul à pouvoir assurer le magistrat de l'existence d'un « secret-défense »

Le bureau de l'Assemblée nationale devait examiner, mercredi 10 juin, le recevabilité de la proposition socialiste de mise en accusation de M. Charles Pasqua devant la Haute Cour. L'opposition accuse le ministre de l'intérieur d'être celui *« sur les ordres ou sous l'autorité duquel »* a été organisée la fuite d'Yves Chalier au Brésil, avec l'aide d'un faux passeport délivré par la DST. Mais cette contre-attaque socialiste se heurte au « secret-défense » invoqué par M. Pasqua et M. Bernard Gérard, directeur de la DST, afin de ne pas répondre aux questions du juge d'instruction, M. Jean-Pierre Michau, sur cette dimension de l'affaire.

Alors que M. Michau juge irrecevable le « secret-défense », estimant qu'il est invoqué, en l'occurrence, *« pour soustraire à la connaissance de l'autorité judiciaire des faits délictueux »*, la chambre d'accusation de Paris a suivi les réquisitions du parquet général et conclu, le 27 mai, que *« le « secret-défense » est à juste titre opposé »* (*le Monde* du 29 mai). Cette décision étant prise à huis clos, ses attendus n'ont pas été rendus publics (1). En voici les principaux passages.

La chambre d'accusation commence par rappeler *« les faits tels qu'ils sont exposés par Chalier »* sur les circonstances dans lesquelles il est entré en possession d'un faux passeport fabriqué par la DST : *« Le 2 mai 1986, il quitta la France, le conseil lui en avait été donné par Delebois (2), qui avait ajouté qu'on* « n'avait pas le temps de bricoler un passeport ». *Courant mai 1986, alors qu'il se trouvait à Rio-de-Janeiro, où il était hébergé par Julien Filippedu, il avait, au domicile de celui-ci, reçu une communication téléphonique de Delbois au cours de laquelle celui-ci lui avait demandé l'envoi de photographies d'identité ainsi qu'un petit rapport sur Carrefour du développement. Il avait alors confié au docteur Chiarelli, ami de Filippedu, de passage à Rio- de-Janeiro et en partance pour la France, deux enveloppes dont l'une contenait les photographies d'identité. Par la suite, Delebois, en juillet 1986, l'avait prévenu téléphoniquement de ce qu'il allait lui faire porter* « les papiers oubliés à Paris ». *Et peu après, dans le courant de ce même mois de juillet, Campana, alors « ministre » de la police à Rio- de-Janeiro, revenant d'un voyage à Paris, lui avait remis le passeport et le duplicata du permis de conduire. »*

Puis la chambre d'accusation résume les épisodes du feuilleton judiciaire : questions du juge d'instruction à M. Gérard, le 9 décembre 1986, refus de répondre de celui-ci au nom du secret-défense ; lettre du juge au ministre de l'intérieur, le 12 janvier, réitérant ces questions et demandant, notamment, en quoi les réponses étaient susceptibles d'être couvertes par le secret-défense ; réponse de M. Pasqua, le 19 janvier, affirmant *« légitime »* le refus du directeur de la DST ; confirmation de cette position par le parquet, le 2 février, ordonnance contraire du juge Michau, le 3 février.

« Une protection renforcée »

Invitée à trancher ce différend entre le parquet et le juge d'instruction, la chambre d'accusation limite sa réflexion à deux questions : *« 1° Comment est organisée la protection des secrets de la défense nationale (...) ? 2° Dans quelles conditions le « secret-défense » peut être opposé au juge d'instruction (...) ? »*

Sur le premier point, elle assimile le « secret-défense » à un secret professionnel renforcé : *« La divulgation par un gardien ou dépositaire par fonction ou par qualité d'un renseignement, objet, document ou procédé qui doit être tenu secret dans l'intérêt de la défense nationale ou dont la connaissance (sic) peut conduire à la connaissance d'un secret de la défense nationale, constitue le crime d'atteinte à la sûreté de l'Etat (...). Le « secret-défense », par les peines qui sanctionnent sa violation, fait donc l'objet de la part du législateur d'une protection renforcée plus forte que le secret professionnel (...). Ces éléments font apparaître que les actes accomplis par les fonctionnaires de la DST dans l'exercice de leur profession doivent être rangés dans la catégorie de ceux auxquels la loi, dans un intérêt général et d'ordre public, a donné un caractère confidentiel. »*

Reste à savoir en quoi la remise d'un faux passeport à un homme fuyant la justice entre dans l'*« exercice de la profession »* des contre-espions de la DST. C'est le second point abordé par la chambre d'accusation et celui sur lequel sa décision suscite déjà des commentaires variés dans les milieux judiciaires. Sa conclusion est en effet qu'il suffit que le ministre concerné déclare légitime le secret-défense pour que la justice s'en satisfasse et ne cherche pas plus avant à savoir ce qu'il couvre exactement.

Victoire du politique

« Si les fonctionnaires et agents de la DST sont astreints au secret, écrit la chambre d'accusation, *c'est à condition que les faits sur lesquels ils sont appelés à témoigner ne soient pas détachables des actes de leurs fonctions et, dès lors, puissent être considérés comme « secret-défense ». Il appartient donc au juge d'être assuré de la légitimité de ce secret lorsqu'il lui est opposé (...). Le ministre concerné, en raison des informations et des éléments d'appréciation qu'il possède et qui ne peuvent être révélés sans danger, est seul en mesure d'apprécier les nécessités qu'impose la défense nationale, et à pouvoir assurer le magistrat instructeur de l'existence d'un secret-défense sur le bien-fondé duquel ce magistrat ne possède aucun élément d'appréciation. La réponse qu'il donne au magistrat instructeur constitue un classement « secret-défense » des faits sur lesquels il est consulté. Le témoignage sollicité ne peut être recueilli ».*

En d'autres termes, le pouvoir du ministre l'emporte sur celui des magistrats : si le premier décrète le secret-défense, les seconds sont dans l'incapacité de vérifier que les faits ainsi protégés relèvent bien de la défense nationale. La chambre d'accusation résume cette victoire du politique sur le judiciaire en concluant, à propos de la décision de M. Pasqua : *« Cet acte a été pris dans le cadre du pouvoir discrétionnaire et il n'appartient à aucune juridiction d'en apprécier l'opportunité. »*

G. M. et E. P.

(1) La chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris était composée de MM. Jean Pascal, président, Paul Andréani et Paul Piéri, conseillers.

(2) Contrôleur général de la police nationale, chef du service de coopération technique internationale de police (SCTIP) au moment des faits, M. Jacques Delebois est aujourd'hui conseiller auprès du directeur général de la police nationale.

Les poursuites du président du Front national contre « le Monde »

La « vie privée » de M. Jean-Marie Le Pen

Souvent impatient de voir la justice condamner les journaux qu'il poursuit, M. Jean-Marie Le Pen a cependant obtenu, le mardi 9 juin, un jugement de la dix-septième chambre correctionnelle de Paris qui retardera de manière considérable les débats de fond dans un procès engagé contre *le Monde*.

Le 16 octobre 1985, *le Monde* avait publié une interview du docteur Jean-Maurice Demarquet recueillie par Alain Rollat, dans laquelle l'ancien compagnon de M. Le Pen expliquait sa rupture avec le président du Front national en évoquant quatre raisons : les conditions de la succession de M. Hubert Lambert dont M. Le Pen avait bénéficiée en 1976 ; son attitude à l'égard des tortures en Algérie ; son comportement face au racisme ; enfin, ses relations avec les militants du Front national.

Pour M. Le Pen, il s'agissait de diffamations envers un agent de l'autorité en sa qualité de lieutenant en Algérie, envers la mémoire d'un mort et envers un particulier ; aussi, il avait poursuivi le directeur du *Monde*, M. André Fontaine, le journaliste Alain Rollat et le docteur Demarquet.

L'audience devait avoir lieu le 11 mai, lorsque l'avocat de M. Le Pen, Mᵉ Olivier Samyn, s'opposa à ce que *le Monde* apporte la preuve de la vérité des propos tenus, en demandant au tribunal de rendre un jugement sur ce point avant tout débat au fond.

Dans son jugement, la dix-septième chambre correctionnelle de Paris lui donne partiellement raison. Les passages concernant la guerre d'Algérie ne peuvent faire l'objet d'une offre de preuve de la vérité, puisque les faits remontent à plus de dix ans. L'offre de preuve est également refusée par les juges, pour les propos relatifs aux conditions dans lesquelles M. Hubert Lambert avait été amené à faire son testament en faveur de M. Le Pen. Pour les magistrats, ces passages concernent *« la vie privée »*, et le jugement relève que ce concept *« concerne les événements de la vie personnelle tels que les maladies, les amitiés et le patrimoine d'un individu à qui le public n'a aucun compte à demander ».*

L'avocat du *Monde*, Mᵉ Yves Baudelot, avait déclaré à l'audience : *« Les conditions d'acquisition de la fortune de M. Le Pen sont nécessairement du domaine public puisque le président du Front national sollicite des mandats, y compris celui de président de la République, et que les citoyens doivent savoir au moins des gens qu'ils élisent leur rapport à l'argent et à autrui. »*

Mais le tribunal estime pour sa part : *« Il n'apparaît pas, en l'espèce, que ces différents faits puissent être reliés à une activité ou à un problème d'ordre général, qu'ils aient un retentissement politique, économique ou social, qu'ils concernent des intérêts matériels ou moraux du public et soient de nature à susciter une réaction collective d'approbation ou de désapprobation. »* Les juges soulignent que la révélation de ces faits n'a pas *« une utilité sociale ».*

En revanche, l'offre de preuve est admise pour les passages où M. Jean-Marie Le Pen est dépeint comme un raciste dont l'antisémitisme *« serait une obsession maladive ».* Le jugement observe : *« Il ne saurait être contesté, en application des critères ci-dessus rappelés, que le racisme et l'antisémitisme s'analysent comme l'attitude d'un individu envers des groupes ethniques, raciaux ou religieux, laquelle, notamment dans le cas d'un homme public, est de nature à avoir un retentissement politique et social et à susciter une réaction collective. »*

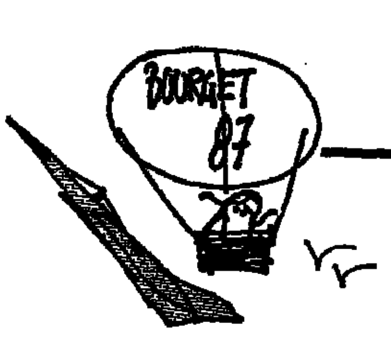
Le 6 juillet prochain, la dix-septième chambre correctionnelle fixera une date pour l'audience au fond, mais la cour d'appel de Paris sera amenée à se prononcer à son tour sur la validité des offres de preuve de la vérité.

MAURICE PEYROT.

● **Les manifestations des étudiants de l'hiver 1986.** — Le rapport de la commission constituée sur l'initiative de la Ligue des droits de l'homme (*le Monde* du 10 juin) vise les violences commises lors de l'ensemble des manifestations d'étudiants et lycéens au cours de l'hiver dernier et pas seulement pendant la manifestation du 4 décembre 1986. D'autre part, une erreur de transmission a transformé en « interdiction » judiciaire ce qui était, bien entendu, une « procédure » judiciaire.

● **ERRATUM.** — Nous avons attribué, dans *le Monde* du 3 juin, la fabrication de certains vérins nécessaires à la surélévation des plates-formes d'Ekofisk (un champ norvégien de la mer du Nord) à la société Freycinet [d'armement maritime]. Il s'agit, en réalité, de la société Freyssinet international, qui n'a rien à voir avec son homonyme.





Aéronautique

L'ouverture du Salon du Bourget

Foire aux avions et foire d'empoigne

M. François Mitterrand inaugurera, le jeudi 11 juin, le trente-septième Salon international de l'aéronautique et de l'espace du Bourget.

Foire aux avions et foire d'empoigne. Jamais le Salon du Bourget n'aura autant mérité ce double qualificatif. C'est tout à la fois une vitrine, où chacun expose, et une arène, où chacun combat. C'est le Salon de tous les records et de tous les défis.

Côté vitrine, d'abord. Mille cinq cents exposants de trente et un pays différents y étalent plus de deux cents « machines volantes » créées par l'homme, depuis le bombardier nucléaire américain B-1 jusqu'aux stations orbitales, en passant par cette étrange oiseau de 34 mètres d'envergure, *Voyager*, qui a bouclé le tour du monde, il y a quelques mois, avec deux personnes à son bord sans escale, ni ravitaillement en vol. On attend 350 000 curieux ou fanatiques, en dix jours. Des professionnels et des amateurs réunis dans le même culte.

Pour la première fois, la Chine communiste expose des avions militaires, dérivés de modèles anciens soviétiques. C'est la preuve que le Bourget n'est pas seulement le dernier salon où l'on cause mais qu'il est, surtout, l'occasion de faire étalage de sa technologie pour intéresser, sinon impressionner le chaland.

Côté arène, précisément. Airbus contre Boeing ou McDonnell-Douglas. Rafale contre Eurofighter, l'avion de combat que Britanniques, Allemands de l'Ouest, Italiens et Espagnols opposent au projet francais. Navette spatiale américaine, malgré ses déboires tragiques, contre le tandem Ariane-Hermès européen ou le gigantesque train spatial soviétique autour de la station Mir. C'est le grand rendez-vous de la concurrence internationale : l'Europe s'y bat à double front contre ses rivaux américains et soviétiques, mais aussi contre elle-même, en ordre dispersé.

Le marché aérospatial mondial est un immense champ de bataille, surveillé par des Etats qui assimilent le contrôle de ces technologies-là à des démonstrations de souveraineté nationale.

Au nom de l'indépendance et de la sécurité de leurs intérêts, les puissances développées ne se font aucun cadeau, quitte à s'accuser mutuellement de ne respecter aucune règle du jeu pour conquérir un client. Désireux de secouer le joug technologique qui les empêcherait de s'affranchir, les Etats moins développés se lancent, à leur tour, dans la compétition et créent, avec l'aide des autres pays, des industries dites émergentes.

Un immense jeu de Meccano

On en arrive à une situation particulièrement complexe et fragile, donc instable. Chaque Etat devient, simultanément, concurrent et partenaire d'un autre, avec un tissu d'alliances croisées où les industriels eux-mêmes ont du mal à se reconnaître. Dans le même temps, l'industrie mondiale est en sur-capacité de production face à des marchés désorganisés par la baisse des revenus de la clientèle, les hauts et les bas du dollar qui reste la monnaie d'échange du secteur aérospatial, et par une accélération foudroyante de la technologie. Qu'il s'agisse de l'aviation militaire, de l'espace, du transport civil, des missiles ou des hélicoptères, tout le monde est logé à la même enseigne.

Le cas de la France est, à ce titre, un modèle du genre. Voilà une industrie aéronautique et spatiale qui réalise, grosso modo, le tiers du chiffre d'affaires du secteur correspondant de la Communauté européenne, avec seulement le quart de ses effectifs. C'est dire sa productivité. Voilà, aussi, une branche de l'économie française qui exporte jusqu'à 60 % de sa production, parfois davantage les années fastes. C'est dire sa compétitivité.

Et, pourtant, la construction aéronautique et spatiale française est imbriquée dans un dédale d'accords d'association ou d'intégration avec des partenaires étrangers tel qu'il paraît difficile d'aller au-delà, commercialement et industriellement.

C'est un immense jeu de Meccano où, pour l'emporter, on échange des débouchés contre des transferts de technologie ou de charges de travail et où l'on use de toutes les pressions, y compris le chantage politique, pour orienter la décision. Le client peut faire le difficile dans ces conditions.

On ne vend plus seulement un avion : le constructeur prend des participations financières dans le capital de la compagnie aérienne.

On ne fournit pas seulement une arme : on livre, avec, tout un système d'armement et une architecture de défense. On n'exporte pas seulement un satellite : on promet au client un « tout spatial », avec, clés en main, le lanceur, le satellite, les systèmes de traitement au sol et jusqu'à la mise en orbite garantie, le tout assorti, au besoin, d'un contrat d'assurance en bonne et due forme. Finie la confection. Désormais, c'est du sur-mesure.

Aux Etats et à leurs industriels, il faut beaucoup de souplesse et de savoir-faire pour « piloter » une politique aéronautique et spatiale dans un contexte aussi mouvant. Devant des investissements d'une aussi longue durée, choisir le mauvais produit ou se tromper de partenaire revient à se laisser distancer, sans espoir de pouvoir un jour recoller au peloton de tête.

Le risque est si réel qu'on constate, depuis peu, du moins entre pays occidentaux, une tendance à un regroupement des forces de part et d'autre de l'Atlantique sur des projets bien précis, qui dépassent la capacité de l'un ou de l'autre des deux continents, et à une ébauche de spécialisation, entre Européens, au nom de la nécessaire répartition des tâches. Ainsi, Airbus a cherché à nouer le contact avec McDonnell-Douglas et L'Aérospatiale dialogue avec Lockheed pour définir l'avion de transport militaire de l'an 2000. Ainsi, les Etats-Unis et l'Europe, avec le Japon et le Canada, tentent de coopérer sur un programme de station spatiale. Ainsi, encore, l'Europe des hélicoptères a été proche d'aboutir, si ce n'avait été le revirement britannique.

Ce ne sont là que de très modestes esquisses d'une évolution rendue inévitable par les prochaines échéances financières.

Il y a soixante ans, le *Spirit-of-Saint-Louis* de Charles Lindberg traversait l'Atlantique. Il y a trente ans, le Spoutnik soviétique devenait le premier satellite artificiel de la Terre. Au Bourget plus qu'ailleurs, on sait que les technologies aéronautiques et spatiales se moquent de toutes les frontières.

JACQUES ISNARD.

Les matériels exposés

Parmi les matériels présentés au Salon pour la première fois, on peut citer :

● **Avions et hélicoptères** : la maquette (grandeur nature) de l'avion de combat Eurofighter et le démonstrateur britannique EAP ; deux avions de combat chinois (le chasseur FT-7 et le biréacteur d'attaque A 5M) et un appareil de transport chinois ; le bombardier nucléaire B 1B de l'armée de l'air américaine ; l'hélicoptère armé Panther et l'Airbus A-320 de l'Aérospatiale ; le démonstrateur Rafale de Dassault-Breguet ; l'avion d'entraînement Hawk 200 britannique ; l'hélicoptère de manœuvre européen EH 101 en maquette ; le biréacteur soviétique An-74 à décollage et à atterrissage court ; l'hélicoptère léger soviétique Mi-34 et l'avion de voltige SU-26.

● **Espace** : la maquette de la future station spatiale américaine ; la maquette (grandeur nature) du train spatial soviétique Kyant-Mir-Soyouz TM actuellement en orbite autour de la Terre ; la maquette de la future sonde franco-soviétique Phobos ; deux maquettes (grandeur nature) de l'avion spatial européen Hermès et du laboratoire autonome européen Pallas.

Ouvert du 12 au 21 juin aux professionnels, le Salon est accessible au public (35 F) le vendredi 12 et le week-end des 13 et 14 juin, puis le week-end des 20 et 21 juin pour les présentations en vol (85 F) entre 10 et 18 heures.

M. Boyon n'exclut pas l'achat d'avions américains par la marine nationale

« *Il n'est pas certain que le Rafale soit le bon avion* », a estimé M. Jacques Boyon, le secrétaire d'Etat à la défense, mardi 9 juin, à Pamiers (Ariège), où il rendait visite au 9e régiment de chasseurs parachutistes. « *Il est possible que le calendrier de fabrication du Rafale ne permette pas de tenir le premier rendez-vous, qui est celui du remplacement des avions de l'aéronavale, les Crusader* », a ajouté le secrétaire d'Etat.

On sait que l'aéronavale estime avoir besoin de remplacer, à partir de 1993, ses avions d'interception Crusader, alors que l'appareil dérivé du Rafale ne sera prêt au plus tôt qu'après 1996 et, plus vraisemblablement, en 1998 (*le Monde* du 5 juin).

« *Il est possible*, a ajouté M. Boyon, *que, le moment venu, on soit amené à trouver un avion pour faire une transition, qu'on achèterait et qui permettrait qu'un avion français puisse effectivement bien remplir cette mission. Nous avons parlé du F-18, qui est un excellent avion américain (...) même, si le but du ministre de la défense et du premier ministre est effectivement de faire voler les militaires français sur des avions français.* »

SPORTS

● **BASKET-BALL** : championnat d'Europe. – L'URSS, qui a battu la Tchécoslovaquie (110-91), et l'Espagne, qui s'est imposée contre la RFA (107-77), mardi 9 juin à Athènes, seront opposées en demi-finale du championnat d'Europe. Pour les matches de classement de la neuvième à la douzième place, la France a battu Israël (96-93).

● **FOOTBALL** : barrages. – En match aller de barrage pour le maintien ou l'accession en première division, Sochaux (D 1) s'est imposé sur son terrain face à Cannes (D 2) par 1 but à 0.

● **TENNIS** : tournoi du Queen's Club de Londres. – Yannick Noah a été éliminé, mardi 9 juin, au premier tour du tournoi du Queen's Club de Londres, disputé sur gazon et doté de 298 000 dollars, par l'Allemand de l'Ouest Andréas Maurer (3-6, 7-6, 6-3). En revanche, Guy Forget s'est qualifié en battant le Canadien Martin Laurendeau (7-6, 7-6).

هدية من الأهل

(Publicité)

MARSEILLE EST UN SYMBOLE

Depuis que les Grecs firent l'alliance des peuples de la Méditerranée avec ceux de cette terre, MARSEILLE a accueilli, intégré, des millions d'immigrants qui ont fait sa richesse économique et culturelle.

MARSEILLE aurait-elle changé à ce point que la haine, la violence, l'intolérance et le racisme soient devenus son quotidien ? MARSEILLE acceptera-t-elle que des apprentis sorciers jouent avec son identité et veuillent la transformer en ville d'exclusion ?

Nous, Marseillais de toutes origines, de toutes philosophies, de toutes religions, nous disons NON.

Nous voulons que notre ville soit fraternelle et chaleureuse, qu'elle sache se nourrir de toutes les cultures, et que chaque individu soit apprécié pour lui-même, pour ce qu'il vaut, pour ses qualités ou ses insuffisances, mais non en fonction du nom qu'il porte ou de la couleur de sa peau.

Nous voulons que MARSEILLE, port de Méditerranée, redevienne ville de la Méditerranée, que rassemblée, elle aborde les défis des années 1990.

Nous, habitants de MARSEILLE et de sa région, nous adressons à l'ensemble du pays. A MARSEILLE se joue un avenir qui concerne toute la France, et qui met en jeu les valeurs de liberté, d'égalité des droits, de fraternité auxquelles nous sommes passionnément attachés.

Nous, SIGNATAIRES DE CET APPEL, invitons à nous rejoindre tous les Marseillais, ceux de MARSEILLE et ceux de FRANCE, et tous ceux qui, dans la région ou le pays, veulent barrer la route, ici et maintenant, à la montée de la haine.

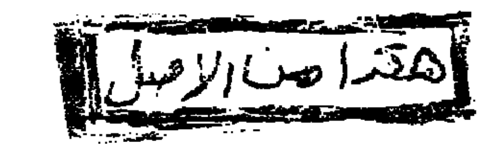
IL NE FAUT PLUS TARDER : VENEZ AVEC NOUS MODIFIER LE COURS DES ÉVÉNEMENTS !

Les 500 premiers signataires sont : ABADJIAN C. Électricien • ABAUZIT R., Avocat • ABECASI J.-Y., Syndicaliste • ABITBOL M., Cuisinier • ABOUAKIL N., Permanent Inter-Services Migrants • ADJINA K., Maghreb-Europe • AIT ALI A., Bibliothécaire • AKA J., PDT Association des 5 Continents • ALBAREDE R., Maire de Gréasque • ALMARCHE A., Journaliste • AMAR B., Gynécologue • AMAR R., Chirurgien • AMOYAL E., Pharmacienne • ANDRIEUX S., Coopératrice • ANGOT J.-J., Syndicaliste • ANIBALDI J.-R., PDT Marseille 13 • ANTOINE O., Boxeur • APPARICIO J.-C., Secrétaire Régional CFDT • ARMAO M., Professeur • ATTIA M., Conducteur RTM • AUBERT C., Cancérologue • AUBRESPY B., Avocat • Aubret I., Chanteuse • AUGE B., Magistrat • AUGER J., Employé CODIF • AZOULAY M., Avocat • BAHOU H., Étudiante • BALBI-PAUL C., Agent EDF • BAMI, Musicien • BARATELLI R., Enseignant • BARAZONNE J., Conseiller Prud'homme • BARBAROUX L., Maître de Conférence • BARNIER P., Administrateur Centre Vieille Charité • BARON S., Artiste Peintre • BARTHÉLÉMY A., Inspection Départementale Éducation Nationale • BARTOLOMEI C.-P., Magistrat • BASSO M., Secrétaire départemental SGEN • BATTINI J.-M. CFDT • BAUDRAN B., Institutrice • BAYCHERE D., Conseillère d'Orientation • BELL J.-A., Capitaine Olymique de Marseille • BELLANDO D., Prothésiste dentaire • BENAMARA A., Médecin • BENARIOUA R., Agent Mutualiste • BENAROCHE M., Directeur de Centre de Culture • BENBOUABDELLAH M., Agent Mutualiste • BENHAIM P., Biologiste • BENITAH M., Commerçante • BENITTAH M., Expert-Comptable • BENKEMOUN. Soudeur • BENKEMOUN A., Agent de Sécurité • BENMOUSSA C., Expert-Comptable • BENSADOUN E., Gynécologue • BENSADOUN E., Employée Caisse d'Épargne • BENTOSA P., Secrétaire • BENYAKAR L., Commerçant • BERNARDI B., Professeur • BERNARDI F.-N., Avocat • BERNARDINI F., Conseiller Régional • BERTOLOTTI J., Journaliste • BESSY J., Instituteur • BIANCHI A., Chirurgien-Dentiste • BICHON D., Professeur • BIERENS DE HAN, Conteuse • BILLEBOT A., Retraité • BISMUTH G., Président du PACUEJ • BIZAILLON A., Expert-Comptable • BLACHE P., Président des Étudiants de Luminy • BLACHE O., Instituteur • BLANC A., Magistrat • BLACZCZYNSKI V., Instituteur • BOISSEAU I.B., Monteur FR3 • BONARDO C., Médecin • BONACUCINA S., Conseiller d'Orientation • BONAT J., Adjoint au Maire • BONNISTALLI F., Directeur en douane • BONELLI M., Institutrice • BONO I., Archiviste • BORELLO J.-M., Secrétaire Général SOS Drogue International • BOURRELLI Y., Commerçant • BOURGEOIS P., Directeur de Théâtre • BOUVIER J.-C., Président Université de Provence • BOYER Y., Instituteur • BOZZI L., Avocat • BRAHIC P., Libraire • BRAUSTEIN J.-M., Avocat • BRUCHI C., Président de Faculté • BRUSCHI M., Avocate • BROC M.-T., Employée PTT • CABIEL J.-P., Médecin • CACHIA C., Délégué régional USCV • CAGNASSO A., Physicien CNRS • CAGNASSO O., Assistante sociale • CALAS M.-D., Magistrat • CALMETTES J., Avocat • CAMPOCASSO S., Avocat • CANO P., Employé • CAROTENUTO M., Conseiller municipal • CARRIERE F., Théâtre de sable • CASABONA R., Syndicaliste • CASTAN A., Enseignant • CASTELLANI M.-J., Institutrice • CAVALIER B., Pasteur • CHAMOULO M.-B., Syndicaliste • CHATILLON B., Conseillère • CHEMLA C., Chimiste • CHIARAZZO M.C., Conseillère d'orientation • CHICHOUNE F., Animatrice • CHOCRON M., Directeur commercial • CHOPLIN J.-L. Directeur de la danse de l'Opéra de Paris • CHUIMONNO A., Comédienne • CLOZEL A., Étudiante • COCHET N., Travailleur familial • COHEN D., Avocat • COLLARD G., Avocat • COLLERIE S., Ingénieur • COQUILHAT J.-P., Directeur de CES • CORDONNIER J.-V. Premier Adjoint au Maire • CORROT J., Journaliste • COUVE Y. Directeur de centre social • COULLANGE M., Conseillère Prud'hommes • COULLOMB M., Maire du Troisième Secteur • COULONJOU C., Étudiante • COSTA M., Employé municipal • CRETAT M.-H., Institutrice • CYRILLE, Prêtre • DAHAN J., Vendeuse • DAHAN R., Pasteur • DALLAPORTA M., Directeur commercial • DARMON C., Médecin • DARY M., PDT du MRG • DEBACQ M., Magistrat • DE BOISSEZON B., Mouvement de la Jeunesse Socialiste • DECAMPS A., Conseiller Général • DE L'ESCALE J., Conseillère Municipale • DELILLIO M., Enseignante • DELPORT-GUINTRAND N., Psychologue Scolaire • DIAN R., Professeur • DIGIOVANNI R., Ancien PDT de la Fédération Française de Tir • DIOUF P., Journaliste • DJOLAKIAN L., Notaire • DOLFUSS J., Pasteur • DON CARLI V., Employée • DUBOUCHET F., Directrice de Production • DUMOLIE M., Directeur Programmation Réseau Canal Marseille • DUPIN J.-J., Professeur d'Université • DUPRAT J., Institutrice • DUPUIT C., Enseignante • DURBEC J., Directeur de Théâtre • ECOCHARD J., Conseillère Municipale • EGUIGUIAN D., Secrétaire • ELGUIDJ N., Chef d'entreprise • ESPOSITO P., Instituteur • EYNAC F., Directrice du CODIF • FANTASIA M.-T., Enseignante • FARAO A., Étudiante • FARCEL J., Employé • FARRUGIA G., Directeur Structure Culturelle • FAUGUET J.-L., Bureau FEN 13 • FEISTHFAUER J.-L., Cadre de banque • FENANI B., Vacataire • FERRAMORSI B., Enseignant • FERRETTI L., Institutrice • FHOL L., Ouvrier • FILLIPI B., Cadre Municipaux CGT • FLAMBON M., Secrétaire • FOURQUOIRE J., Urbaniste • FOURNEL A., Maître de Conférence • FOURNEL M., Plasticienne • FOURNIER O., Secrétaire Académique Général du SGEN • FOURNIES A., Vétérinaire • FRANCO M., Avocat • FRANCO H., Solidarités Internationales • FRECHE C., Relations publiques • FREGIER F., Conseiller d'orientation • FREMILOT G., Instituteur • FUILLET Y., Parlementaire Européenne • FULTON A., Enseignante • GALLIX S., Pharmacienne • GANDAS J., Instituteur • GATIAN P., Professeur • GALIETTI J., Assistante sociale • GARRIDO A., Instituteur • GARNES D., Instituteur • GARDIS A., Journaliste • GARNIER P., Architecte • GASNIER J.-P., Avocat • GALEAZZI M.-C., Documentaliste • GAILLARD E., Directeur Centre Social • GAVA A., Enseignante • GAUTIER J.-C., Adjoint au Maire • GELLI R., Magistrat, Délégué Régional du Syndicat de la Magistrature • GHALI S., Lycéenne • GIMENEZ J., Enseignante • GIMENEZ S., Artisan • GIACOMI P., Conseiller Régional • GIANNONI F., Éducateur • GIRAL A., Conseil Syndical SNI 13 • GIORGI A., Avocat • GIREAUDON L., Cadre d'entreprise • GIOVANNANGELLI G., Fédération des Centres Sociaux de Provence • GIRARD H., Journaliste • GODARD P., Publicitaire • GOMIS M., Étudiante • GONZALES J., Chômeuse • GONOD J., Journaliste • GONZALEZ J., Avocat • GLANDIER G., Conseillère Municipale • GODARD P., LCR • GOLEX A., Syndicaliste • GOUBET R., Monteur • GOUPIL S., PDT Fédération Unie des Auberges de Jeunesse • GOYACHE M., Instituteur • GRANGEON B., Médecin • GUEDJ J.-C., Dentiste • GUELLAC C., Conseillère d'orientation • GUERINI R., Chef comptable • GUILLOTT D., Retraitée • GUIEU G., Syndicaliste • GUILLEN A., Employée • GUILLOTIN J., Syndicaliste • GUIDI A., Planning Familial • GUINTRAN A., Scripte • GUITER C., Avocat • GUITER L., Pharmacien • HADDAD A., Avocat • HALIMI J., Inspecteur des Impôts • HALLADJ F., Lycéen • HAMIDOU F., Technicien • HANNOUN G., Universitaire • HANOUFA A., Artisan • HARISSA H., Chômeur • HAYAT A., Avocat • HEBRARD G., Psychologue • HEBRAUD A., Président de la CPCAM 13 • HERNANDEZ C., Institutrice • HEYRAUD G., Comédien • HIGGINS M., Animatrice de centre social • HOLZAUER R., Délégué Fédération des Centres Sociaux • HONNORAT J.-C., Syndicaliste CFDT • IBANEZ H., Retraité • IBANEZ S., Secrétaire • IOZIA J., Employée • ISOTTA E., Conseiller Prud'homme • ISRAEL H., Commerçant • ISSA C., AGT • JANNONE C., Étudiant • JANUEL B., FEN • JEAN R., Professeur • JO CORBO, Artiste • JOHSUA M., Assistante Université de Provence • JOHSUA S., LCR • JOLIVET A., Architecte • JOUVE A., Infirmière • JULLIAN A., Conseillère Prud'Homme • JURQUET B., PDTE Départementale MRAP • KARPO J., Directeur Opéra Marseille • KAYAIAN G., Syndicaliste • KAZADJIAN H., Employée • KEHAYAN J., Écrivain • KOEPERICH B., Conseiller Prud'Homme • KOWALCZIK L., Lycéenne • KULA E., Employé Municipal • LACOSTE P., Sec. SOS Racisme Municipaux • LADRECH C., Pharmacien Biologiste • LAFARGUE P., Script • LAFFITTE J., Éditeur • LALOUN Y., Employé PTT • LANG J., Pte Presbytoriale de l'ER de Marseille Nord • LAURENT J.-F., Professeur • LARAZET G., Professeur/Adm. Banque Mutualiste • LARGER J., Syndicaliste CFDT • LAURENT J.-P. CGT Municipaux • LAUZAT P., Fonctionnaire • LECCIA A., Hospitalier • LECCIA B., Sénateur • LEFEVRE J.-P., Directeur Centre de Formation • LEIBOWITCH L., Commerçant • LEJEUNE A., Médecin • LEONETTI J.-J., Député • LEPORATTI J.-J., Député • LEPORATTI J.-J., CGT • LEQUELLEC M., Instituteur • LESTOURNELLE C., Avocat • LEVI M., Conseiller d'orientation • LEVY A., Boucher • LEWIS-LE-DISEZ K., Professeur • LINARES F., Enseignant • LINARES Y., Avocat • LISETTE S., Professeur • LOCASCIO J., Secrétaire • LONDNER M., Interne Médecin • LOPEZ C., Conseiller Prud'homme • LOUBIERE B., Enseignant • LOUISET M.-P. Conseillère Municipale • LUCHESI Y., Comédienne • MAILLARD C., Expert comptable • MAIS N., TUC • MARCHETTI J.-L., Syndicaliste • MALKA P., Retraité • MALAGRIDA J.-P. Architecte • MARCOS J.-L., Journaliste • MARECHAL M., Directeur de Théâtre • MARINEZ M.-J., Conseillère orientation • MARTIN M., Médecin • MARTIN S., Dentiste • MARTIN R., Comédien • MAS N., Enseignante • MASCRE E., Ingénieur d'Études CNRS • MASSIAS G., Chef d'entreprise • MASSONI QUILICCI F., Médecin • MASSOT F., Instituteur • MATHIEU R., CFDT Municipaux • MATTEI J.-P., Imprimeur • MAULANDI. PDT Régional Auberges de Jeunesse • MAYER M., Employé de Banque • MAZEL J., Conseillère Municipale • MEDIANT R., Ouvrier • MENAHEM H., Comédien • MENDY M.-J., Lycéenne • MENNUCCI P., Secrétaire Fédéral PS des Bouches-du-Rhône • MERDJIAN E., Avocat • MERINOI H., CFDT • MERMOZ M., Attaché Commercial • MERZOUG L., Chômeur • MESSAGER A., Chargé de recherche CNRS • MESTRE T., Secrétaire Académique Départemental SGEN • METAYER A., Artiste • MEYER C., Directeur du CRIS • MEYNET J.-C., Représentant au CTPA du SGEN • MEZHRAND R., Chauffeur RTM • MEICHEL B., Professeur • MIGER A., Syndicaliste • MILON DE PEILHON, Avocate • MIZRAHI R., Adjoint au Maire • OATTI R., Fonctionnaire • MONCEAU C., Maître de Conférence • MONDICELLI P., Comédienne • MONTERSINO J., Conseillère d'orientation • MORA A., Retraité • MORA E., Retraité • MOREL B., Universitaire • MORUZZO J., Employée Municipale • MOUGIN, CFDT • MOUILLAC R., Directeur de Théâtre • MOUTTE V., Avocate • MUDALU M., Instituteur • NABET M., Fonctionnaire • NATTA D., Magistrat • NAVARRO E., Retraité • NEDELEC H., Secrétaire Général Rédaction de "L'Hebdomadaire" • NEGRIN H., Conseillère d'orientation • NIEL R., Kinésithérapeute • NOTONIER R., Technicien • NOYES J.-F., Président de banque mutualiste • NUNZIATI M., Assistante sociale • NYSSEN H., Éditeur • PAGANO R., Fonctionnaire • PAJARD C.-P., Journaliste • PAOLI M., Adjoint au Maire • PARENTI A.-M., Institutrice • PASCAL P., Directeur Équipement Socio-Culturel • PASTOR M.-T., Restauratrice • PAUTOT S., Avocat • PAYOT J., Pasteur • PEDUZZI A., UNEF ID • PELADE M., Conseillère d'orientation • PELET M., Institutrice • PELISSIER R., Enseignant • PELLEGRIN A., Retraité • PELLEGRIN A., Fonctionnaire • PELLEGRIN M., Fonctionnaire • PELOFI B., Institutrice • PELOFI G., Instituteur • PEPRATX M., Conseiller Municipal • PERRALTA F., Institutrice • PERASSO E., Avocate • PERRICARD N., Enseignante • PERRICARD N., Enseignante • PERRICHARD G., Contrôleur Sécurité Sociale • PERRIN F., Conseiller Prud'Homme • PESCHARD J.-J., Chirurgien • PEYRE X., Directeur Adjoint École d'Art • PEYRETHON M., Administrateur Banque Mutualiste • PEZET M., Député • PIAZZA A., Syndicaliste • PIGAMO B., Président du Comité de Ville PS • PISTRAK M., Cadre Hospitalier • PITAUD Y., Journaliste • PIVASSET G., Conseillère Régionale PACA • POITEVIN A., PDG Provençal • POITEVIN C., PDG Eurosud • POLANQUE B., Magistrat • PONS D., Rédacteur Hebdomadaire • PONS DE POLI Y., Présidente de la Ligue des Droits de l'Homme Marseille • PORSELL G., Vice-Président du Tribunal Administratif • POURTIER T., Script • PRELORENZO A., Psychologue • PROUST M., Chef d'entreprise • QUINTANA E., Secrétaire médicale • RAMOGNINO, Conseiller d'orientation • RAPUZZI L., Sénateur • RASTOIN P., Adjoint au Maire • REBILLIARD B., Fédération Régional des Chômeurs • REIHMANN J.-P., Ingénieur • RESSOUCHES M.-F., Syndicaliste • RICHARD J.-L., Chercheur CNRS • RICHARD J.-M., Aiguilleur du ciel • RICHAUD P., Prêtre • RIMBAUD L., Retraité • RISS F., Journaliste • ROBERT H., Conseiller Prud'Homme • ROBIN M., Enseignante • ROCCA SERRA J., Adjoint au Maire • ROCHE G., Commissaire de police retraité • ROMANO O., Syndicaliste • ROSSI C., Maire de Fos-sur-Mer • ROSSIGNOL E., Journaliste • ROUSSEL F., Comédienne • ROUX A., Syndicaliste CGT INSEE • ROUX B., Infirmier • ROUX M., Conseiller d'orientation • ROY B., Avocat • ROYO P., Animatrice • RUIZ P., Instituteur • SAFAR R., Instituteur • SALAC C., Secrétaire • SALTIEL L., Musicienne • SAN MARCO P., Député • SANTARELLI J., Chirurgien-Dentiste • SANGUINETTI S., Journaliste • SAREYAN R., Informaticien • SCHNEIDER O., Professeur • SEBASTIANELLI J., Conseiller Municipal • SEDENO A., Professeur • SEIGUE J., Professeur • SEJAU C., Président Auberges de Jeunesse des Bouches-du-Rhône • SERRUYA M., Conseillère d'orientation • SEURIN H., Caméraman • SICSIC P., Directeur • SIMON R., Directeur Général ADRIM • SIMON M., Chef d'Agence Tourisme • SINTAS M., Bibliothécaire • SMEDJA H., Employé Municipal • SOFFER, Directeur de Recherche CNRS • SOLIVELLAS W., Secrétaire de Production • SONCIN A., Pdte ASTI Marseille • SOULAS J.-F., Ingénieur • SOULLIARD F., Ingénieur • SPINELLI C., Pdte SOS Racisme des Bouches-du-Rhône • SPORTIELLO F., Conseiller Municipal • STAMPFLER T., Journaliste • TABET J., Bibliothécaire • TAHAORA C., Chirurgien-Dentiste • TANCHE B., Secrétaire Général Ass. Marseillaise de la Prévention de la Toxicomanie • TARALLE R., Retraitée • TASSEZ J.-N., Directeur Rédaction de l'Hebdomadaire • TATOYAN G., Médecin • TAXIL P., Chargé de Recherche CNRS • TAYE-DUMONT S., Directeur de Recherche • TCHANGARIAN A., Magistrat • TEBOULL M., Commerçant • TERNAUX J.-P., Directeur CNRS • TESTARD D., Professeur Université • TEZARIS P., Chef d'entreprise • THOUVENOT N., Syndicaliste • TIANO V., Comité anti-raciste de la DDTE • TIRAN J.-C., Psychiatre • TISSERY C., PDG • TORDJMAN F., Menuisier • TOULOUZAN E., Retraité SNCF • TOURELLE G., Employé municipal • TOURMANTINE D., Journaliste • TOURNES O., Infirmière • TRAMONI C., Conseiller Municipal • TREGAND M., Directeur CAF • TREGAND M., Conseillère Municipale • VAN DER EECKEN, Journaliste • VANDRAME Y., Libraire PTT • VERDEIL O., Retraité PTT • VERNAY A., Étudiant • VERNIERS H., Avocat • VERRIER J.-P., Ingénieur • VERSINI A., Avocat • VIARD P., Avocat • VIGNOLI J.-P., Biologiste • VIGOUROUX R.-P. • VINCENSINI A., Avocat • VINCENT B., Syndicaliste • VINCENT B., Professeur d'Université • VOULAND P., Avocat • VOUYOUCAS A., Metteur en scène • YANA C., Chirurgien-Dentiste/Président Radio Juive Marseille • ZANA G., Étudiante • ZANA H., Directeur du FSJU • ZECCHIERO R., Syndicaliste • ZERBIB R., Professeur • ZERBIB R., Électronicien • ZMIRO F., Infirmière • ZOCCOLE M., Institutrice • ZTOUNI A., Écrivain.

LE SAMEDI 13 JUIN, ENSEMBLE, SUR LE VIEUX PORT, FAISONS DU RASSEMBLEMENT DE MARSEILLE-FRATERNITÉ UN SUCCÈS A LA HAUTEUR DE L'ENJEU.

Les chèques sont à envoyer à MARSEILLE FRATERNITÉ
33, cours Julien - 13006 Marseille







Les étudiants et le consensus universitaire

Le fameux « consensus » sur l'Université ne pourra se réaliser qu'avec la confiance des étudiants. Ce qui suppose plus de choix et moins d'échecs dans le premier cycle.

IL y a six mois, les étudiants plaçaient à nouveau les responsables politiques devant une situation devenue habituelle : devoir renoncer à réformer l'université.

Car le divorce est encore grand entre la sensibilité collective des étudiants telle qu'elle s'est exprimée spontanément *dans la rue* et les idées habituellement mises en avant par les réformateurs. Comment concilier par exemple l'amélioration du rendement du système universitaire et l'absence de sélection? L'autonomie des universités et le maintien des diplômes nationaux? L'amélioration des services aux étudiants et la gratuité? L'accroissement des effectifs et le libre accès de tous à toutes les formations? Le renforcement de l'encadrement et le statut d'enseignant-chercheurs?

Ces contradictions soulèvent de tels enjeux politiques, psychologiques et corporatifs que rares sont ceux qui osent les aborder de front. D'où la relative timidité des propositions qui sont sorties des nombreux débats sur l'université de ces dernières semaines.

Ces discussions n'ont pourtant pas été vaines, car elles ont permis de mieux dessiner les contours d'une politique possible de l'enseignement supérieur.

Premier constat : l'accord semble réel, à droite comme à gauche, sur la nécessité d'augmenter le nombre des étudiants et d'effectuer un important effort financier pour rattraper le retard de la France. Cette détermination demande évidemment à être traduite dans les faits comme s'y est engagé M. Monory dans son interview au *Monde* (1). Mais elle est fondamentale. Car seule une perspective résolument affichée d'expansion peut permettre d'entraîner l'adhésion des étudiants et de dépasser l'irritante question de la sélection. Toute politique malthusienne provoquerait une réaction immédiate de rejet, tant les jeunes sont convaincus que les études sont à la fois un droit et une nécessité.

Deuxième constat : chacun s'accorde – y compris parmi les étudiants – à considérer qu'une mission essentielle de l'université – avec le recherche – est la préparation à l'emploi. Là encore cette préoccupation, nouvelle en France et que les socialistes ont largement contribué à populariser, permet d'aborder de façon plus réaliste le problème de la sélection et celui des diplômes nationaux. La valeur d'une formation est désormais jugée aussi à l'aune de son efficacité sur le marché du travail. Or celle-ci implique nécessairement une limitation des effectifs (en fonction des débouchés et des équipements) et une bonne adéquation avec l'économie régionale.

Expansion et professionnalisation : voilà au moins deux principes sur lesquels devraient se retrouver tous les acteurs du jeu universitaire. Mais ils resteront lettre morte s'il n'est pas porté remède au dysfonctionnement le plus grave du système : celui du premier cycle, confronté à la concurrence des filières sélectives (classes préparatoires, IUT, section de technicien supérieur) et submergé par une masse d'étudiants de plus en plus hétérogènes et « démotivés ».

Diversifier les premiers cycles

Les études réunies pour le colloque de Dauphine (2) montrent que la clientèle du premier cycle se compose en réalité de trois populations très dissemblables par leurs projets et leurs aptitudes. On y trouve :

– des étudiants qui ont déjà une vocation affirmée et la capacité de faire des études longues dans une discipline donnée ;

– des étudiants qui cherchent à acquérir, en deux ou trois ans, une qualification professionnelle et qui souvent n'ont pas été admis dans les filières sélectives ;

– des étudiants qui n'ont encore aucune idée de leur avenir et qui ont besoin d'une période de maturation et d'orientation.

Ce mélange dans les mêmes formations de jeunes gens aussi dissemblables aboutit à éliminer les plus faibles ou les moins déterminés et à décourager les meilleurs. De nombreux enseignants sont convaincus que cette situation est à l'origine des dramatiques taux d'échecs en première et deuxième année.

Comment y remédier ? En prenant acte de cette diversité et en offrant aux étudiants des formations répondant à leurs demandes et à leurs possibilités. Ce qui suppose un effort d'assouplissement et de diversification aussi bien des structures administratives que des formations, des méthodes pédagogiques ou des statuts des personnels.

1. – Les formations.
Les universités devraient diversifier leurs premiers cycles, en distinguant notamment :

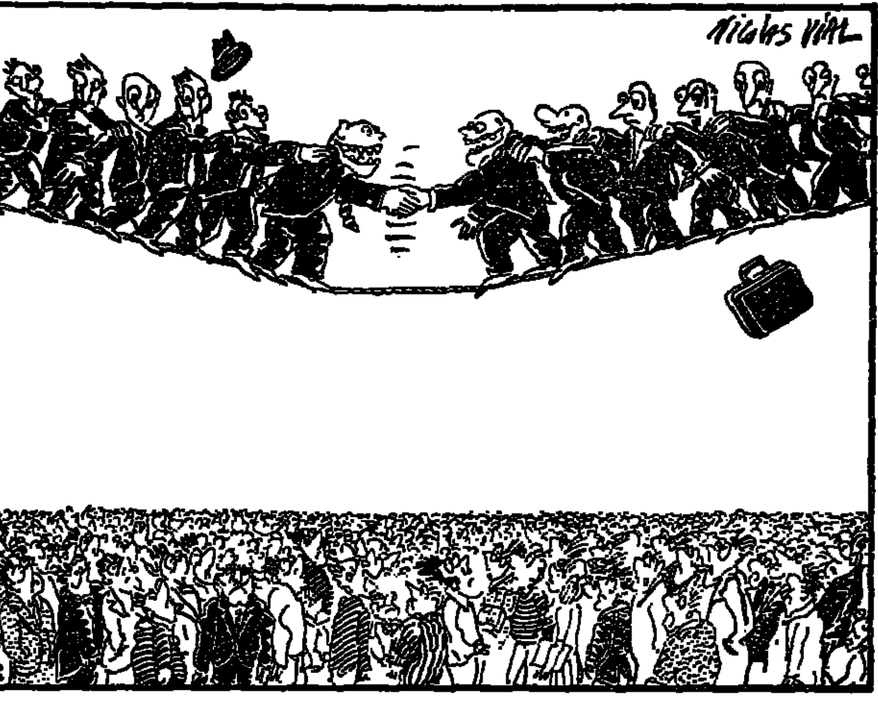
– *Des formations spécialisées*, accueillant, comme le recommande M. Laurent Schwartz, les étudiants aptes à faire des études longues (3). Ces sections, relativement sélectives, conduiraient naturellement aux deuxièmes cycles spécialisés (magistères, MST...), à la recherche et aux diplômes professionnels de troisième cycle. Elles permettraient aux universités d'accueillir des bacheliers de bon niveau, actuellement aspirés par les classes préparatoires. La constitution de « filière d'excellence » contribuerait fortement à redresser l'image de marque des universités aux yeux des entreprises et des pouvoirs politiques.

– *Des formations courtes à vocation professionnelle* accueillant en priorité les bacheliers de techniciens. Il s'agirait en fait de rendre les IUT à leur vocation première de formation technique supérieure et non de premier cycle longs déguisés.

– *Des premiers cycles d'orientation* ouverts à tous, donnant une formation générale aux bacheliers qui ne désirent pas se spécialiser tout de suite et leur permettant ensuite soit de trouver un emploi, avec un complément de formation spécialisée, soit de se réorienter vers des filières longues s'ils en ont la capacité.

2. – Les établissements.
Toutes les universités sont-elles capables d'assurer toutes ces formations ? La question mérite d'être posée, beaucoup estimant, par exemple, que les filières professionnelles courtes ne relèvent pas de la vocation des universités, ou encore que certains établissements pourraient se spécialiser dans le premier cycle, notamment dans les villes moyennes. C'est pourquoi, chaque établissement devrait pouvoir déterminer librement le type de formation qu'il s'engage à assurer, les moyens dont il disposerait pour les mettre en œuvre étant liés à une évaluation des résultats.

3. – Les disciplines.
Notre système d'enseignement (secondaire et supérieur) aboutit à ce paradoxe que les mathématiques sont devenues la discipline reine, mais que la France manque de scientifiques. Un double rééquilibrage s'impose donc : dans les programmes de mathématiques, pour les rendre accessibles à un plus grand nombre, et dans la hiérarchie des disciplines, au profit notamment des lettres et des sciences humaines et expérimentales. La suggestion du Collège de France de multiplier les « pôles d'excellence » permettrait de tenir compte à la fois de la diversité des talents et des besoins des professions.



4. – La pédagogie.
Les expériences de rénovation menées dans certaines universités scientifiques en application de la loi Savary montrent que des progrès sensibles peuvent être obtenus en adaptant les méthodes d'enseignement aux différentes populations concernées (4). La diversification des procédures pédagogiques, l'utilisation des techniques nouvelles de communication (téléenseignement, informatique...) permettrait d'améliorer sensiblement les performances des premiers cycles.

5. – Les personnels.
L'idée fait son chemin que tous les universitaires ne doivent pas être nécessairement des enseignants-chercheurs. La formule actuelle ne correspond ni à la réalité, comme l'a montré le comité national d'évaluation, ni aux besoins d'un enseignement de masse, qui exige un taux d'encadrement élevé, et donc le recours à des enseignants se consacrant aux étudiants. L'accroissement du nombre des étudiants exigera sans doute d'aller plus loin, en faisant appel à des professionnels non universitaires ou à des agrégés du secondaire.

Toutes ces suggestions – qui sont dans l'air, même si beaucoup hésitent à les formuler ouvertement, par crainte des réactions qu'elles susciteraient – relèvent de la même préoccupation : adapter les formations à la diversité des publics, donner à chaque filière des objectifs clairs, inviter les établissements à définir et à afficher leur politique : permettre aux étudiants de s'orienter sans passer par l'épreuve de l'échec.

Les étudiants sont moins hostiles à la sélection qu'à l'exclusion et à l'inégalité. Ils redoutent les éliminations précoces et les voies sans issue. Les formations qui ont leurs préférences sont celles qui offrent un bon équilibre entre la difficulté d'accès et la valeur marchande du diplôme. Ils sont hostiles à une sélection généralisée qui limiterait les possibilités de recours. C'est pourquoi le maintien d'une voie de libre accès est nécessaire.

Mais un changement de l'économie actuelle du système ne sera accepté que s'il apparaît clairement que :

1) les voies sélectives justifient le barrage par la crédibilité professionnelle des diplômes ;

2) les voies non sélectives ne sont pas des impasses, mais de véritables formations générales permettant des orientations positives.

Le système d'enseignement français – secondaire et supérieur – crève d'une hypersélection, qui, à chaque palier, n'offre le choix qu'entre une voie « noble » et d'autres manifestement dévalorisées. Les jeunes ne pourront se réconcilier avec lui que s'ils ont la preuve que les réformes augmenteront leurs possibilités de choix et multiplieront leurs chances.

Cette démonstration, c'est sur le terrain qu'elle est attendue, non dans des discours ou des projets de loi. L'épreuve de vérité du consensus se jouera à la base. Grâce aux initiatives des établissements et à la confiance des étudiants.

FRÉDÉRIC GAUSSEN.

(1) *Le Monde* du 27 mai.
(2) *Le Monde* du 2 avril et du 26 mai.
(3) Dans son introduction au rapport du Comité national d'évaluation : *Où va l'Université ?* (Gallimard)
(4) *Le Monde* du 26 mai.

Onze nouveaux magistères

Onze nouveaux magistères vont être mis en place à la rentrée prochaine. Lors de la création, en 1985, de ce diplôme universitaire de deuxième cycle à vocation professionnelle, dix-huit magistères avaient été accrédités.

Les nouvelles créations annoncées sont dues pour la plupart à l'initiative d'universités de province (neuf sur onze) et portent sur toutes les disciplines : droit des affaires, fiscalité et comptabilité à Dijon, droit des activités économiques à Paris-I, économique et finances internationales à Bordeaux-I et marketing direct à Lille-I. En lettres et sciences humaines, Paris-IV proposera un magistère d'antiquité classique et Strasbourg-III un magistère de management de l'information.

Enfin cinq nouveaux diplômes sont accrédités dans des disciplines scientifiques : mathématiques-mécanique à Bordeaux-I, mathématiques à Strasbourg-I, sciences de la matière à Lyon-I en association avec l'Ecole normale supérieure de Lyon, matériaux à propriétés électroniques (Strasbourg-I – Mulhouse), et génie moléculaire à Nancy-I.

Bénéficiant de moyens supplémentaires, ce « super-diplôme » est accessible à de petites équipes d'étudiants rigoureusement sélectionnés après deux années d'études supérieures. Diplôme d'université bénéficiant d'une accréditation nationale, il sanctionne trois années de formation associant enseignement, stages, étude de cas et interventions de professionnels.

Education

Les résultats du Concours général

● Les élèves du privé font leur entrée au palmarès
● Des prix ont été décernés dans presque toutes les disciplines

Le concours général 1987 sera-t-il un grand cru ? Rares sont les disciplines où les prix n'ont pas été décernés. Le nombre des épreuves était, cette année, de trente-cinq au lieu de quarante et un l'an dernier ; le français et l'histoire-géographie ont été supprimés en terminale ; la construction et les sciences économiques l'ont été en première, et la musique est commune aux deux classes.

Six mille quatre cent quatre-vingt-huit candidats de classes de première et de terminale se sont présentés, contre quatre mille cinq cents l'an dernier. Cet afflux record est sans doute dû à la décision de M. René Monory d'ouvrir pour la première fois le concours aux élèves de l'enseignement privé.

Les établissements privés font une entrée honorable au palmarès : sur les cent quatre-vingt-quatre mentions décernées (quatre-vingt-un prix et cent trois accessits), ils décrochent cinq prix et quatorze accessits – soit 10 % des récompenses, ce qui correspond à la place du privé dans le système d'enseignement français.

Les grands lycées publics restent cependant les pépinières privilégiées pour les brillants sujets. Ainsi, Louis-le-Grand, à Paris, conserve sa première place (douze prix et accessits), mais se fait souffler les premiers prix de mathématiques et de physique et est désormais talonné par le lycée international de Saint-Germain-en-Laye et par le lycée de-La-Tour de Metz, qui obtiennent dix mentions chacun.

Autre innovation de ce concours 1987 : le ministre de l'éducation nationale a décidé d'instaurer un palmarès complémentaire dans chaque région pour primer notamment des candidats dont la copie n'a pas été couronnée au concours proprement dit. Cent trente-trois mentions régionales ont ainsi été attribuées.

Enfin, les lauréats ne recevront pas seulement cette année leurs traditionnels livres de prix. Ils se verront offrir des voyages scientifiques et culturels à l'étranger ou des stages en entreprise.

Classe de première

COMPOSITION FRANÇAISE

1er prix : Serge Audier (Claude-Monet, Paris) ; *2e Prix :* Philippe Buttgen (Albert-de-Mun, Nogent-sur-Marne) ; *3e prix :* Dinah Ribard (Buffon, Paris).

VERSION LATINE

1er prix : Stéphane Diebler (Sévigné, Paris) ; *2e Prix :* Laure Seneze (Henri-IV, Paris) : *3e Prix :* Emmanuelle Salis (Paul-Valéry, Sète).

THÈME LATIN

1er prix : Anne-Claire Hagi (H.-Friant, Poligny) ; *2e prix :* Nicolas Bouchaala (lycée français de La Marsa, Tunisie).

VERSION GRECQUE

1er prix : Stéphane Diebler (Sévigné, Paris) ; *2e prix :* Sébastien Minot (Montaigne, Bordeaux) ; *3e prix :* Etienne Foos (H.-Poincaré, Nancy).

HISTOIRE

2e prix : Lionel Delbos (Saint-Joseph-de-Tivoli, Bordeaux) ; *3e prix :* Vincent Puech (Bellevue, Toulouse).

GÉOGRAPHIE

1er prix : Fabrice Mattatia (Louis-le-Grand, Paris).: *2e prix :* Jean-Pierre Wagner (Georges-de-La-tour, Metz).

Classes terminales

PHILOSOPHIE
(Série A)

1er prix : Stéphane Aiguillère (François-Ier, Le Havre) ; *2e prix :* Philippe Gabsi-Botto (Henri-IV, Paris) ; *3e prix :* Vincent Delacroix (Jean-Perrin, Lambersart).

PHILOSOPHIE
(Séries B, C, D, E)

1er prix : David Spector (Louis-le-Grand, Paris) ; *2e prix :* Hugues-Olivier Ney (Hélène-Boucher, Paris) : *3e prix :* Anne-Sophie Godfroy (Pierre-Bayen, Châlons-sur-Marne).

SCIENCES NATURELLES

2e prix : Anthony Fardet (Externat des enfants nantais, Nantes).

MATHÉMATIQUES
(Séries C, E)

1er prix : Julien Cassaigne (Descartes, Tours) ; *2e prix :* Bertrand Eynard (Jean-Mermoz, Dakar).

PHYSIQUE
(Séries C, D, E)

1er prix : Pierre Baumann (Lycée polyvalent, Sèvres) ; *2e prix :* Julien Cassaigne (Descartes, Tours) ; *3e prix :* Walter Appal (Voltaire, Orléans la Source).

SCIENCES ÉCONOMIQUES
(Série B)

2e prix : Laurent Vuillet (Jean-Paul-Sartre, Bron).

ÉCONOMIE ET DROIT
(Série G)

3e prix : Guénael poulouin (Bertrand-d'Argentré, Vitré).

ALLEMAND

1er prix : Ilsabe Hofstetter (Pontonniers, Strasbourg) ; *2e prix :* Sven Saura (Lycée international, Saint-Germain-en-Laye) ; *3e prix :* Marie-Joëlle Amoine (Malherbe, Caen).

ANGLAIS

1er prix : Philippe errera (Ecole active bilingue J.-M., Paris) ; *2e prix :* Stéphanie Roux (L. Bascau, Rambouillet) : *3e prix :* Michèle Ledgerwood (Lycée international, Saint-Germain-en-Laye) ; *3e prix :* Anne Darredeau (Lycée international, Saint-Germain-en-Laye).

ARABE

2e prix : Jacqueline Karam (Kléber, Strasbourg) ; *3e prix :* Hind Mekki Berrada (Lyautey I, Casablanca).

ITALIEN

1er prix : Isabel Violante (Pontonniers, Strasbourg) ; *2e prix :* Frédérique d'Ascenzo (Voltaire, Paris) ; *3e prix :* Constance Jori (Henri-IV, Paris).

PORTUGAIS

1er prix : Mirita Martins (Lycée internat., Saint-Germain-en-Laye) ; *2e prix :* Manuel Jorge (Jullian, Bordeaux).

RUSSE

1er prix : Anne Denizot (Charlemagne, Thionville).

CONSTRUCTION
(Série E)

1er prix : Xavier Moine (Lycée technique M.-Loritz, Nancy) ; *2e prix :* Alexandre Jaborska (Lycée privé Ozanam, Lille).

CONSTRUCTION MÉCANIQUE

1er prix : Rémi Vaucher (Lycée techn. de Vinci, Saint-Germain-en-Laye) ; *2e prix :* Frédéric Mercier (Lycée techn. Paul-Langevin, Beauvais) : *3e prix :* Hervé Vallée (Lycée techn. Diderot, Paris).

ÉLECTRONIQUE

1er prix : Jean-Pierre Desbiolles (Lycée technique Louis-Lachenal, Argonay Grenoble) : *2e prix :* Pierre Uffoltz (Lycée technique Louis-Armand, Mulhouse) ; *3e prix :* Stéphane Miloux (Lycée technique Saint-Joseph, Vannes).

ÉLECTROTECHNIQUE

1er prix : Thierry Jacq (Lycée technique La Croix-Rouge, Brest) ; *2e prix :* Ronan Boisard (Lycée technique La Croix-Rouge, Brest) ; *3e prix :* Erix Granjon (Édouard-Branly, Lyon).

GÉNIE-CIVIL

2e prix : Thierry Delvert (Lycée technique Cantau, Anglet).

CHIMIE

3e prix ex-æquo : Marc Bazimon (Lycée technique, Armentières) ; Didier Marsacq (Saint-Louis, Bordeaux) ; Christophe Cuin (Ecole nationale de chimie P.-B., Paris).

BIOCHIMIE

1er prix : Olivier Riandel (Ecole nationale de chimie-physique et biologie, Paris) ; *2e prix :* Nicole Villard (LPE La Martinière-Duchère, Lyon) ; *3e prix ex-æquo :* Nathalie Bouillod (LPE La Martinière-Duchère, Lyon) ; Laurent Massenat (Lycée technique Albert-Claveille, Périgueux.

BIOLOGIE

2e prix : Jean-Luc Visier (Lycée technique Uruguay-France, Avon) ; *3e prix :* Véronique Cottin (Lycée technique Louis-Armand, Mulhouse).

MÉDICO-SOCIAL

1er prix : Sandrine Chevreau (Lycée tehnique Jean-Rostand, Caen) ; *2e prix :* Sandrine Bajas (Lycée technique La Martinière-Duchère, Lyon).

TECHNIQUE DU BATIMENT

1er prix : Christian Mouillevois (Henri-Fontaine, Lyon) ; *2e prix :* Marc Defendini (Lycée technique D.-Diderot, Marseille).

Début des épreuves du baccalauréat

Le nombre des candidats augmente plus rapidement dans les séries technologiques

La session 1987 du baccalauréat s'est ouverte, mercredi 10 juin, par l'épreuve de philosophie. Celle-ci a lieu, traditionnellement, une douzaine de jours avant les autres épreuves écrites pour laisser aux correcteurs le temps d'opérer. Les candidats retrouveront les salles d'examen les 22 et 23 juin (pour les baccalauréats technologiques) ou les 24, 25 et 26 juin (pour les baccalauréats d'enseignement général).

Ils sont 416 875 cette année, soit 4 % de plus que l'an passé, et représentent environ 37 % des jeunes d'une classe d'âge. L'augmentation, modeste, du nombre des inscrits est plus le fait des séries technologiques (F, G, H : + 5,8 %) que des séries générales (A, B, C, D et E : + 3,4 %). Cette année a lieu la première session du baccalauréat professionnel ; elle concerne 1 175 candidats, qui y ont accédé en deux ans après l'obtention d'un brevet d'enseignement professionnel (BEP).

Les modalités de l'examen ne subissent cette année que quelques retouches : les dates des épreuves ont été reculées d'une semaine, pour que la fin de l'année scolaire soit un peu moins perturbée par l'organisation de l'examen. Un nouveau livret scolaire, indiquant notamment le niveau atteint par l'élève dans la maîtrise de certains savoirs jugés fondamentaux dans chaque discipline, est mis à la disposition des jurys. Ces derniers travailleront en liaison avec une « commission d'entente et de conciliation », qui élaborera dans chaque académie des recommandations pour la correction et l'évaluation des erreurs.

S'ils constatent des différences trop importantes au moment des délibérations, les présidents de jury pourront demander aux correcteurs de réviser leur note. M. Guy Bayet, président de la Société des agrégés, proteste, dans un communiqué, contre cette disposition, qui doit selon lui aboutir à *« provoquer un afflux massif de bacheliers très médiocres dans les universités »*. Le taux habituel de réussite varie de 60 % à 95 % selon les séries et a atteint, en 1986, la moyenne record de 68,4 %. Même si une telle performance se renouvelait cette année, ce n'est qu'à peine un tiers des jeunes d'une classe d'âge qui obtiendrait le baccalauréat. Contre, il est vrai, moins de 5 % en 1950.

Les futurs bacheliers n'attendront probablement pas leurs résultats pour se préoccuper de leur avenir. C'est en tout cas ce que pense l'UNEF indépendante et démocratique, proche du PS. Ce syndicat étudiant diffuse à la sortie des épreuves de philosophie du bac un tract intitulé *« Elle court, elle court la sélection, elle ne passera pas par nous »*, qui rappelle, textes à l'appui, que tous les bacheliers ont accès à l'université.

L'ex-FLNC suspend ses attentats

L'ex-FLNC (Front de libération national corse) a décidé de *suspendre ses attentats contre* les enseignants continentaux en cette fn d'année scolaire afin que les examens puissent se dérouler *« en toute sérénité »*. *« Nous prenons nos responsabilités,* affirme l'organisation *nationaliste clandestine dans un* communiqué diffusé mardi 9 juin. *L'Etat français doit prendre les siennes en respectant le sens et la portée de nos actions (...). Dès la rentrée, nous saurons nous montrer vigilants. »* Les enseignants continentaux ont été ces derniers temps la cible privilégiée des nationalistes. Ils ont subi depuis 1982 une centaine de plasticages, dont dix-sept au cours des dernières semaines.

Création d'un institut de recherche sur l'immigration

MM. Gérard-François Dumont, président de l'Institut de démographie politique, et Yves-Marie Laulan, président de la Conférence des Caisses de crédit municipal à Paris, viennent de créer l'Institut de recherche Immigration et société, IRIS (1). Tous deux militants RPR, ils affirment avoir obtenu le soutien *« d'élus de la droite, de quelques-uns d'extrême droite et même du centre »* et souhaitent rassembler des personnes qui désirent que *« l'on mène enfin des études à long terme sur l'immigration, que l'on fasse le point sur les statistiques et apporte régulièrement des informations »*.

M. Dumont avait collaboré au dossier controversé paru le 26 octobre 1985 du *Figaro-Magazine*, sous le titre « Serons-nous encore français dans trente ans ? ». Dans un premier temps, l'IRIS va publier une revue trimestrielle. Il sera financièrement aidé par le Cercle des libertés républicaines dont M. Laulan est le président.

(1) IRIS, 6, rue Saulnier, 75009 Paris.

● **Manifestation silencieuse à Caen.** – Près de deux mille manifestants ont défilé en silence, mardi 9 juin, dans les rues de Caen (Calvados), à l'appel de SOS-Racisme et de plusieurs organisations politiques, syndicales et humanitaires, sous une banderole unique : « Halte aux crimes racistes », cinq jours après la mort d'Abdelkader Moussaoui, l'épicier algérien abattu dans son magasin à coups de revolver par un inconnu qui a également blessé un client français d'origine tunisienne. – *(Corresp.)*.

Médecine

Le dépistage du SIDA dans les pays industrialisés

L'alerte aux frontières

Les chefs d'Etat et de gouvernement des sept grands pays industrialisés réunis à Venise ont abordé, le mercredi 10 juin, les problèmes liés à l'épidémie de SIDA. Quelles mesures les pays peuvent-ils adopter à l'égard des ressortissants étrangers pour prévenir l'expansion de cette épidémie à l'intérieur de leurs frontières ? Après les Etats-Unis, qui viennent de décider l'interdiction de l'entrée des immigrants séropositifs sur leur territoire, l'Europe prendra-t-elle des mesures comparables ?

Plus l'épidémie de SIDA s'étend à travers le monde, plus il devient problématique de concilier les impératifs sanitaires et les droits de l'homme. Dernière illustration des difficultés rencontrées : la volonté exprimée par plusieurs pays d'établir un contrôle aux frontières des personnes contaminées par le virus.

Un certain nombre de pays ont déjà pris, ou ont envisagé de prendre très rapidement, des mesures à l'égard des étrangers désirant immigrer. C'est déjà le cas de la Bavière, en RFA. C'est aussi le cas de la Belgique ou de l'Inde à l'égard des étudiants africains. Le Japon étudie un projet de dépistage pour les étrangers, et le président Ronald Reagan annonçait il y a quelques jours des mesures équivalentes pour les personnes voulant s'installer sur le territoire américain. Cette décision, ajoutée à la volonté américaine d'effectuer un dépistage systématique auprès de l'ensemble des prisonniers incarcérés dans les prisons fédérales, a suscité de très vives réactions au sein de la communauté scientifique spécialisée, qui était réunie il y a quelques jours à Washington (*le Monde* du 2 juin).

En fait, deux types d'arguments sont avancés. Les premiers font valoir l'urgence qu'il y a pour des raisons de santé publique à dépister au plus vite les sujets *a priori* contagieux. Les seconds soulignent le caractère relatif et dangereux de ces mesures. Un test peut parfois être négatif et la personne testée contagieuse. Mais, surtout, comme aucune thérapeutique n'est actuellement efficace, la séropositivité reconnue pourrait conduire à l'exclusion sociale et à une forme d'enfermement. C'est ainsi que le Congrès du Texas a adopté, il y a quelques jours, une loi autorisant la mise en quarantaine des porteurs du virus.

La Communauté européenne, pour sa part, semblait avoir adopté une position différente, en soulignant, le 15 mai dernier, *« l'inefficacité, en termes de prévention, du recours à toute politique de dépistage systématique et obligatoire, notamment lors de contrôles sanitaires aux frontières »*.

Il semble que les choses soient plus compliquées que prévu tant au niveau gouvernemental français qu'à l'échelon européen. *« On assiste, dans la plupart des pays européens, à un affrontement entre les ministères de la santé et les ministères de l'intérieur,* confie-t-on à Bruxelles dans les milieux de la CEE. *Jusqu'à présent, ce sont les ministres de la santé qui ont apparemment été les plus actifs, mais les ministres de l'intérieur travaillent dans l'ombre de manière informelle. Les premiers privilégient l'information et les seconds envisagent beaucoup plus volontiers des mesures coercitives, au premier rang desquelles le dépistage sérologique pour les sujets des pays n'appartenant pas à la CEE et désirant s'implanter en Europe. De nombreux éléments laissent penser que l'on pourrait ainsi voir la CEE adopter une position équivalente à celle des Etats-Unis. »*

L'opposition raisonnée aux campagnes de dépistage systématique comme aux contrôles sanitaires aux frontières n'implique nullement l'abandon de toute politique de lutte contre l'épidémie, pas plus qu'elle ne sous-entend la défense aveugle des droits individuels. *« La société est en droit de veiller à sa protection contre ce qui la menace,* écrit le Père Patrick Verspieren. *Cela peut justifier certaines contraintes sur les individus et même la restriction de certains droits. On juge bien légitime aujourd'hui l'obligation de quelques vaccinations et l'« enfermement » d'office des aliénés et des alcooliques dangereux. Mais toute mesure ne serait pas acceptable »* (1).

Compte tenu de l'absence de contagiosité par les voies autres que sanguines ou sexuelles, on peut soutenir que toute ségrégation des malades est injustifiée. A condition, toutefois, que la population soit dans son ensemble tenue très régulièrement et très précisément informée de la situation sanitaire et des moyens – simples – à mettre en œuvre (en particulier lors des relations sexuelles) pour éviter la contamination. Là est la véritable urgence et le vrai devoir des pouvoirs publics.

JEAN-YVES NAU

(1) « SIDA, la nécessaire vigilance », par Patrick Vespieren. Revue *Etudes* (avril 1987).

Les dispositifs de protection

Pays	Nombre de cas recensé par l'OMS	Dépistage systématique (*)
CANADA	1 000	Non
ÉTATS-UNIS	35 769	Pour les immigrants et certaines catégories de ressortissants : les militaires, les diplomates en poste à l'étranger, les chômeurs en formation professionnelle, les détenus des prisons fédérales.
FRANCE	1 675	Non
ITALIE	664	Non
JAPON	38	En projet
RFA	1 036	Non, sauf en Bavière. Pour les immigrants (n'appartenant pas à la CEE) et les candidats à la fonction publique.
ROYAUME-UNI	750	Non
URSS	32	● En projet ● Pour les étudiants étrangers
CHINE	2	Non
INDE	9	Étudiants du tiers-monde
BELGIQUE	230	Étudiants du tiers-monde et coopérants.

(*) *Le dépistage systématique des dons de sang est pratiqué dans tous les pays de la CEE, aux Etats-Unis, au Canada et au Japon.*

Le Monde

ARTS ET SPECTACLES

Les festivals musicaux de l'été

UNE fête de la musique qui durerait deux mois. Plus que cela : un brasier qui s'allumerait bien avant la Saint-Jean et dont les derniers feux continueraient de briller en automne. Contrairement à Monsieur Carnaval, Sa Majesté Festival prétend chaque année davantage à la longévité.

« Faites de la musique » ? Allez l'écouter au moins. Les quelque quatre-vingts lieux et le petit millier de programmes classiques ici recensés devraient vous aider. Au fait, comment s'y retrouvent-ils, les serviteurs du vacancier, artistes à la carrière internationale, subitement versés au seul service des mélomanes français, que tous les festivals se mettent subitement à s'arracher ? Une exemple : Augustin Dumay. Violoniste né coiffé, qui ne cesse de faire des progrès. Espérons qu'il s'est néanmoins reposé avant de jouer le 3 juillet à Divonne, le 19 juillet à Sully-sur-Loire, d'être aux Arcs à partir du 24 juillet, avant de gagner Villevieille le 8 août, La Roque-d'Antéron le 9, Le Touquet le 14, Deauville le 23 et Montreux le 24 ! La mode baroque continue de gagner, de nouveaux temples s'ouvrent au piano, les ensembles de musique de chambre sont surmenés : l'argent venant à manquer pour les grandes formations symphoniques comme pour les stars du beau chant,

L'irrésistible feu de paille

l'heure est aux distributions moins coûteuses. Qui s'en plaindrait ? Le fossé entre l'amateur et le praticien se réduit.

De ce paysage sage émergent néanmoins quelques entreprises singulières, audacieuses ou démesurées. A Montpellier, festival d'une ville, d'une région et de René Koering, relayés cette année encore par France-Musique, nul n'entre s'il n'est boulimique, nul ne résiste au mélange des genres s'il n'est animé d'une insatiable curiosité. A Saintes, où vit toute l'année la musique ancienne, Philippe Herreweghe a convié une tablée d'inconnus, compositeurs et interprètes venus de l'autre côté des Pyrénées, pour nous enseigner, avec l'appui de conférenciers, les secrets de dix siècles de musique espagnole. Aux curieux, encore, et aux vrais accrochés les joies de cette académie d'été.

Mais les valeurs les plus sûres restent les mieux partagées : les requiems sont toujours, sous le soleil, énormément exécutés. Celui de Mozart à Honfleur, à Biot, au Vigan. Celui de Fauré à Saint-Rémy-de-Provence et à Saint-Céré. Celui de Verdi à Lannion et à Strasbourg. Celui de Brahms à Paris-Sorbonne. Celui de Berlioz à La Chaise-Dieu. Sans oublier la « Symphonie funèbre et triomphale » de La Côte-Saint-André. Manière de souhaiter que ces mois de repos soient éternels ?

ANNE REY.

Paris-Ile-de-France

RUEIL-MALMAISON
30 juin-17 juillet

Quatre concerts de l'Orchestre de chambre Jean-François Paillard au château de Malmaison (les 30 juin, 7 juillet) et au conservatoire (2 et 17 juillet). CH

★ Hôtel de ville, 92501 Rueil-Malmaison. Tél. : 47-32-92-33.

MUSIQUE EN SORBONNE
4-9 juillet

Cinq occasions brahmsiennes d'arpenter à nouveau le bon vieil amphithéâtre Richelieu. Brahms par le Quartuor Arpeggione (le 4). Récital J.-M. Bon, piano (les 6 et 8). *Requiem allemand*, direction Grimbert (les 7 et 9). CH

★ Musique en Sorbonne, 2, rue, Francis-de-Croisset, 75018 Paris. Tél. : 42-51-59-11.

SAINT-FARGEAU
5 juillet-23 août

Huguette Dreyfus, clavecin (le 5). E. Schumsky, alto, Michel Lethiec, clarinette, Anne Queffélec, piano (le 12). Récital M. Drobinsky, violoncelle (le 19). Renaud et Françoise Fontanarosa, violoncelle et piano (le 26). Noël Lee et Christian Ivaldi, deux pianos (le 9 août). W. et C. Kurkowiak, violon et piano (le 16 août). Pascal Rogé, piano (le 23 août). CH

★ Château de Saint-Fargeau, 89170 Saint-Fargeau. Tél. : 86-74-05-67.

FESTIVAL ESTIVAL
15 juillet-18 septembre

Musique française par le NOP, direction Jacques Mercier, le 15, maison de Radio-France. Collegium instrumental de Bruges (le 16, Saint-Merri). Ensemble Organum (le 17, Saint-Gervais). Schola Antiqua (le 20, Saint-Séverin). Jean-Efflam Bavouzet, piano (le 21, auditorium des Halles). Orchestre de chambre Jean-François Paillard (le 22, auditorium des Halles). Orchestre de chambre de Norvège (le 23, auditorium des Halles). Groupe vocal de France (le 24, 19 h, auditorium des Halles). Bernard Foccroulle, orgue (le 23, 20 h 30, Saint-Germain-des-Prés). Récital J. Bona, baryton (le 26, château de Maisons). Chant et orgue (le 27, Saint-Séverin). Angela Hewitt, piano (le 28, auditorium des Halles). Ligeti par le Groupe vocal de France (le 29, auditorium des Halles). Mozart par Quatuor Nielsen et orchestre de chambre de Tchécoslovaquie (le 30, auditorium des Halles). Bach par Jean Boyer, orgue (le 31, Saint-Germain-des-Prés). etc. D

★ EEP, 20, rue Geoffroy-l'Asnier, 75004 Paris. Tél. : 48-04-98-01.

ORANGERIE DE SCEAUX
18 juillet-11 octobre

Orchestre de chambre de Cologne (les 16 et 19 juillet). Récital Michaël Levinas, piano (le 25). Jeune Quatuor italien et Bruno Rigutto, piano (le 26). Yvon Chiffoleau, violoncelle, et Pierre Reach, piano (le 1er août). Quatuor Viotti (le 8). Duo Grommelynck, deux pianos (le 9 août). Aurèle Nicolet, flûte (le 16 août). Daniel Lively, piano (le 23 août). Quatuor Woodstrings (le 29 août). Quatuor Paris (le 30 août). etc. CH

★ SMES, BP 52, 92333 Sceaux cedex. Tél. : 46-60-07-79.

FESTIVAL DE FRANCE
22 septembre-9 octobre

Producteur : la mairie de Paris. Président : Marcel Landowski. Programme soigneusement hexagonal. *Roméo et Juliette*, de Berlioz, direction Cyrill Diederich (le 22). *Guercœur*, d'Albéric Magnard, avec Hildegard Behrens, direction Michel Plasson (le 27). *Padmavati*, d'Albert Roussel, toujours par Plasson (le 29). *Lelio*, de Berlioz, direction Serge Baudo (le 6 octobre). Œuvres de Fauré, Poulenc, Honegger, Dutilleux, Milhaud, Saint-Saëns, Debussy, Ravel, et même du Belge Guillaume Lekeu ! D

★ Bureau du Festival, 8, rue François-Miron, 75004 Paris. Tél. : 42-77-91-95.

FESTIVAL INTERNATIONAL DE VIOLONCELLE
16-25 octobre

Schubert et Villa-Lobos par les violoncellistes de l'Ensemble instrumental de Paris (le 16). Paul Tortelier et Jean Hubeau (le 17). Récital des premiers prix de violoncelle du Conservatoire (le 18). Quintettes de Mozart et de Weber (le 24). Récital Jean Hubeau, piano (le 25). CH

★ M. Mesqui, 1, avenue Louis-Benoist, 91370 Verrières-le-Buisson. Tél. : 69-20-00-33.

Tapez MDF ou COM 21

La Maison des festivals, fondée en 1985 par la Société lyonnaise de banque, a créé un service télématique pour permettre aux festivals, aux publics et aux professionnels de disposer rapidement d'informations. Ce guide télématique dont la promotion est assurée par *Télérama*, compte se développer dans l'avenir et s'enrichit déjà d'une messagerie Grand public/festival (La maison des festivals, 16 rue de la Banque, 75002 Paris. Tél. : 42.61.08.40. Sur Minitel : 3615 + MDF).

De son côté, l'Association nationale de diffusion culturelle (ANDC) a mis au point un service Minitel à vocation musicale et culturelle qui permet de réserver ses places. Editeur du guide *Saison en Europe*, l'ANDC va ainsi disposer d'un service complet qu'utilise ce printemps, à titre expérimental, le Festival du Marais. (3615 code COM 21.)

CONSULTEZ
LE MONDE DE LA MUSIQUE

Les programmes quotidiens de tous les festivals, français et étrangers, sont publiés comme chaque année dans deux numéros successifs du *Monde de la musique*, celui de juin, actuellement en vente, et le nº 102, daté juillet-août. Le mensuel *Diapason* consacre une bonne partie de son numéro de juin au recensement des festivals, avec notamment une carte-poster et un calendrier par artiste.



Le jeune virtuose Kissin.

Bretagne-Charente-Aquitaine

DINAN
1er-8 juillet

Jazz, folk, musique chorale et ancienne, concours de harpe, happening musical (le 8). D

★ Mairie, 22100 Dinan. Tél. : 96-39-22-43.

SAINTES
4-15 juillet

Un thème : l'Espagne d'hier et d'aujourd'hui. Une dominante : la musique vocale donnant à entendre : Chœur et Orchestre de musique ancienne de Barcelone, direction Philippe Herreweghe (le 4). Academia d'Harmonia de Barcelone (le 5). Tallis Scholars (le 6). Récital Francis Chapelet, orgue (le 7). Sequentia Köln : Planctus des cours d'Espagne (le 8). Œuvres contemporaines de Izquierdo, Homs, Mestres Quadrany, Guinjoan, par l'Ensemble Diabolus in musica, direction Guinjoan (le 9). Musique de l'époque de l'Invincible Armada (le 10) et musique du Siècle d'or (le 11), par l'Ensemble Hespérion XX, direction Jordi Savall. Quatuor Mosaïques, direction Christophe Coin (le 13). Collegium Vocale de Gand, direction Philippe Herreweghe (les 14 et 15). Conférences ouvertes au public (du 8 au 11, à 11 h). A ●

★ Institut Abbaye-aux-Dames, BP 214, 17104 Saintes. Tél. : 46-92-51-35.

CHARTRES
5 juillet-6 septembre

Convention d'organistes à la cathédrale : M. Jean (le 5). Y. Hekimova (le 12). G. Idenstam (le 19). P. Delabre (le 26). M. Adamczewski (le 2 août). P. De Kergommeaux (le 9 août). C. Mantoux (le 15 août). M. Jezo (le 16). C. Walsh (le 23). M. Nosetti (le 30). D. Glaus (le 6 septembre). OR

★ Association des orgues de Chartres, 75, rue de Grenelle, 75007 Paris. Tél. : 45-48-31-74.

BREST
6-27 juillet

Chœur de la synagogue de Paris (9 juillet, Brest). Ensemble da Camera (le 10, Gouesnou). Solistes du Bolchoï (le 15, Brest). Chœurs d'Oxford (le 17, Roscoff), Madrigalistes de Prague (le 25, Brest). Chorale de Pampelune (le 27, Carantec). D

★ Arts et Culture et Finistère, palais des Arts, 29287, Brest Cedex. Tél. : 98-44-25-44.

PONTIVY
7 juillet-25 septembre

Ensemble Pro Cantione Antiqua (le 15). Orchestre de chambre de Chambéry (le 21). Gérard Caussé, alto, et Orchestre de chambre tchécoslovaque (le 4 août). Jean Boyer, orgue, et Orchestre Saint-James de Londres (le 12). Trios de Mendelssohn, Ravel et Schubert (le 24). Schuman, œuvres pour alto et piano (le 7 septembre). Récital flûte et clarinette, par Catherine Cantin et Philippe Mayer (le 25 septembre). CH

★ Mairie, 56306 Pontivy Cedex. Tél. : 97-25-00-33.

LANNION
10 juillet-21 août

André Isoir et quintette de cuivres des pays de Vilaine (le 10). Récital Marie-Claire Alain, orgue (le 17). *Requiem*, de Verdi, par l'Orchestre Paul Kuentz (le 24)... D

★ Bureau du Festival, 3, rue de la Bienfaisance, 22300 Lannion. Tél. : 96-37-07-73.

RAVEL EN AQUITAINE
28 août-15 octobre

Quatre-vingts villes et communes s'associent pour fêter leur musicien, né à Ciboure en 1875. Manifestations thématiques itinérantes ; reconstitution de concerts historiques ; intégrale de la musique de chambre et de l'œuvre pour piano ; toutes les mélodies. Par la Strauss Kapelle de Vienne, Jean-Philippe Collard, Philippe Entremont, Jacques Rouvier, Hélène Grimaud, Nikita Magaloff, Pascal Rogé, Bruno Rigutto, Mady Mesplé, L'Orchestre du Capitole, dirigé par Michel Plasson, et bien d'autres. Cours publics et concerts d'élèves à Saint-Jean-de-Luz. D

★ ADAMA. Tél. : 56-79-05-15.

Centre-Pays de la Loire Auvergne

RIOM
16-30 juin

Jean-Philippe Collard (le 16). Benedetto Lupo (le 18). Eliane Rodriguez (le 20). Alice Ader (le 24). Duo à quatre mains Croelynck (le 26). Jean-Claude Pennetier (le 28). Jean-Claude Pennetier et Laurent Martin, deux pianos (le 30). P

★ Syndicat d'initiative, 16, rue du Commerce, 63200 Riom. Tél. : 73-38-59.45.

GRANGE DE MESLAY
19-28 juin

Huit programmes entièrement consacrés à Brahms, sous les célèbres poutres médiévales. Fine Arts Quartet, Youri Bashmet, alto, Karine Georgian, violoncelle (le 19). Chœur de chambre de Lyon, Georges Pludermacher et Jean-François Heisser, piano (le 20). Edith Mathis, soprano, Christoph Eschenbach, piano (le 21). Quatuor Orlando, Michel Portal, clarinette, Youri Egorov, piano (le 26). Raphaël Oleg, violon, Hortense Cartier-Bresson, piano, François Guye, violoncelle (le 27, 12 h). Michel Dalberto, Nikita Magaloff, piano (le 27, 21 h). Sviatoslav Richter (le 28, 12 h). Mischa Maïsky, violoncelle, et Pavel Gililov, piano (le 28, 19 h). CH

★ Fêtes musicales de Touraine, mairie, 37032 Tours Cedex. Tél. : 47-21-65-08.

SULLY, ORLÉANS ET LOIRET
19 juin-19 juillet

Orchestre de chambre de Savoie, direction Patrice Fontanarosa (le 19). Quatuor Ysaye (le 21). Maria Tipo, piano, et Orchestre de chambre écossais (le 26). Ivo Pogorelich, piano (le 27). Orchestre national de jazz (le 3 juillet). The English Concert, direction Trevor Pinnock (le 4). Musica antiqua de Cologne (le 5). Les cordes de la Philharmonie de Berlin (le 10). Didier Lockwood, jazz (le 13). Trio Tchaïkovski (le 17).

Les vents de la Philharmonie de Berlin, Mikhaïl Rudy, piano (le 18). Orchestre de Lille, direction Jean-Claude Casadesus, Augustin Dumay, violon (le 19). Académie de piano, dirigée par France Clidat (du 1er au 14 juillet). CH ●

★ Bureau du Festival, BP 58, 45600 Sully-sur-Loire. Tél. : 38-36-29-46.

VICHY
23 juin-5 septembre

Saison d'été (opéra, théâtre, danse et musique symphonique) : *Boris Godounov*, dans la production de l'Opéra de Varsovie, pour deux représentations, après Paris (les 23 et 24 juin).

La Vera Constanza, de Haydn ; mise en scène, d'Elisabeth Navratil, direction Amaury du Closel (le 5 juillet) ; *la Belle Hélène* (le 8 août) ; *Rigoletto* (le 11 août) ; *Faust* (les 14 et 16 août), prêtés par l'Opéra du Rhin. Mikhaïl Rudy, piano, avec le Nouvel Orchestre de Vichy (le 18 août). Finale du Grand Prix national de chant (le 22 août). OP

★ Théâtre-Opéra, BP 130, 03200 Vichy. Tél. : 70-59-90-55.

MUSIQUE RUSSE A TOURS
6-31 juillet

En marge d'une académie qui réunit, pour la treizième fois cette année, les plus grands pédagogues soviétiques, on pourra écouter : le Quatuor Borodine (les 7 et 11). Youri Baschmet et les Solistes de Moscou (le 8). Les soliste du Bolchoï, direction Marc Ermler (le 15).

Musique liturgique par les Chœurs de chambre de Moscou (le 16). L'Orchestre national symphonique d'URSS, avec Yevgeni Malinin, piano (le 17). *La Kovanchtchina*, de Moussorgski (le 18).

L'intégrale des *Préludes et fugues*, de Chostakovitch, par Tatiana Nikolaeva, piano (le 21). *La Dame au petit chien*, de Shchedrin d'après Tchekhov, dansé par Maïa Plissetskaia (le 22).

Les enfants prodiges ; Riepin, violon (le 23), et Kissin, piano (le 24). L'Orchestre symphonique d'URSS, dirigé par son second chef, Gerviev, dans des œuvres de Krenikov, Tchaïkovski, Kontcheli, Kabalevski, Schnittke (*Concerto pour alto*) les 27, 28, 29 et 31 juillet. D

★ Bureau de l'académie, 3, rue Ancelle, 92200 Neuilly. Tél. : 47-22-97-08.

ANCY-LE-FRANC
11 juillet - 29 août

Chorale du collège d'Eton (les 11, 12 et 13 juillet). *Didon et Enée*, de Purcell ; *Pyramus et Thisbe*, de J.-F. Lampe (les 11, 12 et 13). Chœurs d'Oxford (le 14).

La Mort de Didon, opéra-masque de J.-Ch. Pepusch (les 17 et 18).

Le Retour d'Ulysse, de Monteverdi (les 24, 25, 31 et 1er août).

Polyphonie de Cambridge, Westminster Chamber Orchestra (les 7 et 8 août). A

★ Bureau du Festival, Château d'Ancy-le-Franc, 89160 Ancy-le-Franc. Tél. : 86-75-14-63.

GARGILESSE
21 - 29 août

Concert des élèves de l'académie de harpe (le 21). Les Saqueboutiers et l'ensemble A Sei Voci (le 22). Finale du concours Cazala (le 28). Concert Marie-Claire Jamet, harpe (le 29). CH ●

★ Association des amis du Festival de Gargilesse, 36190 Orsennes. Tél. : 54-47-83-11.

(Lire la suite page 22.)

A — Musique ancienne et baroque.
S — Musique sacrée.
CH — Musique de chambre.
XX — Musique contemporaine.
OP — Opéra ou prédominance lyrique.
P — Piano.
D — Divers.
OR — Orgue.
● — Académie d'été, stages ou cours d'interprétation, concours vocaux ou instrumentaux.

Les festivals

Centre – Pays-de-la-Loire Auvergne

(Suite de la page 21.)

LA CHAISE-DIEU
25 août - 6 septembre

Georges Cziffra, piano (le 25). Les Arts florissants, direction William Christie (le 26). Orchestre national de France, direction Lorin Maazel (le 27). Hommage à Christobal de Moralès (le 28). Couperin et son *temps (le 29). Monteverdi-Mozart*, direction Michel Corboz (les 29 et 30).

Emile Naoumoff, piano (le 30). Les douze violoncelles de la Philharmonie de Berlin (le 2 septembre). Beaux-*Arts Trio (le 3 septembre)*. Hommage à Henri Pourrat (le 4 septembre). Cyril Huvé et Daniel Mesguish, *Requiem*, de Berlioz (le 5 septembre). *Messe solennelle*, de Gounod, direction Jacques Mercier (le 6 septembre). S

★ Bureau du Festival, BP 339, 43012 Le Puy Cedex. Tél. : 71-09-48-28.

ANGERS
1er - 11 octobre

Trente manifestations, douze créations mondiales, huit créations françaises, quatre-vingt-cinq compositeurs joués à cette cinquième édition de « Musiques du vingtième siècle ». Et la participation de l'Orchestre philharmonique de Bucarest, *du NOP, de l'Ensemble franco*-allemand de jazz, de la compagnie Hashioka (théâtre nô), de l'OPPL, du groupe L'Itinéraire, du quatuor Bernède, des ensembles de percussions du Japon, d'Afrique, d'Iran, d'Indonésie. XX

★ Musiques du vingtième siècle, 12, place Louis-Imbach, BP 2126, 49021 Angers Cedex. Tél. : 41-88-24-58.

Languedoc-Roussillon

VILLEVIEILLE
3-10 août

I musici (le 3). Quatuor Via Nova (le 4). Vents de l'orchestre de Montpellier (le 5). Musica antiqua (le 6). Michel Dalberto, piano (le 7). Trio Dumay-Lodéon-Collard (le 8). Orchestre Franz-Liszt de Budapest (les 9 et 10). CH

★ Bureau des soirées musicales, BP 35, 30250 Sommières. Tél. : 66-80-99-96.

NIMES
8-10 juillet

Norma, de Bellini, direction Emil Tchakarov, mise en scène Pier-Luiggi Pizzi, *avec Mara Zampieri, Martine* Dupuy, Mario Malagnini, Orchestre *de Nice, chœur national bulgare* (les 8 et 10). OP

★ Mairie, 30033 Nîmes Cedex. Tél. : 66-67-28-02.

MONTPELLIER
12 juillet-2 août

Tauriphanie, création de Iannis Xenakis (le 13, coproduction avec Arles), Tatiana Nikolaeva, piano (le 15), *Makbeth*, opéra électrique par le groupe Art Zoyd (le 16). Josquin/Genet par l'ensemble *A sei voci* (le 17). *Poliuto*, création française de Donizetti (le 18). *Magnificat*, création française de Renaud Gagneux (le 19).

Le Chevalier à la rose, film muet de Robert Wiene, musique de Richard Strauss (le 20). Brahms/Berio, transcription par Michel Portal et le Philharmonique de Liège (le 21). *Tosca*, de Puccini, mise en scène René Koering (les 22 et 24 coproduction avec Arles). Philharmonique de Pologne, direction Michel Beroff (les 23, 25 et 28).

Nuit du jazz (le 24). *Eva's Lied*, création de Stockhausen (le 25). *Bonjour monsieur Gould* (le 26). Musique indienne (le 27).

Ensemble Mosaïques (les 29 et 31). Ensemble l'Itinéraire (le 30). Evgeni Kissin, piano, et l'orchestre de l'Opéra de Lyon, direction Gardiner (le 31). Rachmaninov par Alexis Weissenberg, (le 1er août). *Orontea*, d'Antonio Cesti, direction René Jacobs (le 2 août). D

★ Bureau du Festival, BP 9156, 34042 Montpellier Cedex. Tél. : 67-52-86-16.

LE VIGAN
16 juillet-22 août

Requiem, de Mozart, direction *Roger Boutry (le 21). Récital* François-René Duchable, piano (le 28). *Camerata de Versailles* (le 10 août). D

★ M. Debrus, Cap de Bréau, 30120 Le Vigan. Tél. : 67-81-19-06.

PRADES
25 juillet-13 août

Bach par Sitkovetsky-Caussé-Geringas (le 25). Beethoven par le Sinfonietta de Stockholm (le 29). Miklos Perenyi, violoncelle (le 3 août). *Hommage à Casals* (le 4 août).

Soirées Schubert (les 5 et 6). I musici (le 7 août). Ravel et son temps (le 8 août). Concert Mozart (le 9 août).

New American Chamber Orchestra avec Pierre Amoyal, violon (le 10 août) et avec un ensemble de chœurs et de solistes (le 12 août). Session chorale du 3 au 12 août. CH●

★ Festival Casals, rue Victor-Hugo, 66500 Prades. Tél. : 68-96-33-07.

Alsace – Franche-Comté – Rhône-Alpes

STRASBOURG
Jusqu'au 26 juin

Vlado Perlemuter, piano (le 12). Orchestre de Rotterdam, direction Jaes Conlon (le 13). Deller consort (le 16). Orpheus Chamber Orchestra avec Gidon Kremer, violon (le 19). *Le Barbier de Séville*, mise en scène Jérôme Savary, direction Theodor Guschlbauer (le 20). *Requiem*, de Verdi, direction Antoni Ros-Marba (les 25 et 26). D

★ Wolf Musique, 24, rue de la Mésange, 67081 Strasbourg. Tél. : 88-32-43-10.

DIVONNE
22 juin-3 juillet

Récital Michel Dalberto, piano (le 22). Quatuor Orlando (le 24). Récital Simon Estes, basse (le 16). Quatuor Olivier Messiaen (le 29). Récital Philippe Entremont, piano (le 1er juillet). Augustin Dumay, violon, avec Philippe Entremont : recréation de *Tzigane, de Ravel, dans la version originale pour luthéal et violon (le 3 juillet). CH*

★ Théâtre du Casino, 01220 Divonne-les-Bains. Tél. : 50-20-06-63.

PRIEURÉ DE CHIRENS
11 juillet-8 août

Chopin par Vlado Perlemuter, piano (le 18). Beethoven par Gérard Poulet et Youri Boukoff, piano (le 25). Trio à cordes de Paris (le 31). Henri Ledroit, haute-contre, et les Folies françoises (le 8 août). CH

★ Office du tourisme, 38500 Voiron. Tél. : 76-05-00-38.

ANNECY
16 juillet-22 août

Yvan Chiffoleau, violoncelle (le 6). Bach, par Devy Erlih (le 7). Dag *Achatz, piano (le 8). Nuit du piano* (le 14). CH

★ CMIA, 10, rue Jean-Jacques-Rousseau, 74000 Annecy. Tél. : 50-51-67-67.

SEMAINES DU MONT BLANC
16 juillet-22 août

Récital Dominique Merlet, piano (le 16). Soirée Mozart (le 23). Bach par l'Ensemble instrumental de Grenoble (le 28). Beethoven par le *Quatuor Panocha* (le 3 août). De Bach à *Gershwin, par Daniel Wayenberg*, piano (le 22 août). CH

★ Office du tourisme, 74400 Chamonix. Tél. : 50-53-00-24.

FLAINE
16 juillet-21 août

Musique de chambre presque tous les jours à la station. Entre autres : Alain Kremski, piano (le 16). Claude Helffer, piano (le 17). Jean-Philippe Collard, piano, et Chelsea Symphonic Orchestra (le 24). Vensislav Yankoff, piano, et orchestre du festival (le 28). Schubert par Jacques Rouvier, piano, et orchestre de la Philharmonie *classique polonaise* (le 10 août).

Augustin Dumay

Maurice Bourgues, hautbois, et orchestre du festival (le 18 août). CH

★ Bureau du festival, 23, rue Cambon, 75001 Paris. Tél. : 42-61-55-17.

LES ARCS
24 juillet-14 août

Répétitions publiques, concerts quotidiens et gratuits à haute altitude, avec Devy Erlih, Amy Flammer, Augustin Dumay, Patrice Fontanarosa, etc. (violon), Michel Dalberto, Alain Planès, Jean-François Heisser, Jean-Claude Pennetier (piano), quintette à vent Moragès, orchestre du festival. CH●

★ Maison des Arcs, 83, boulevard du Montparnasse, 75014 Paris. Tél. : 45-49-33-72.

SAINT-DONAT
28 juillet-11 août

Marie-Claire Alain, orgue (le 29). Vivaldi par I Musici (le 6 août). Teleman, Lulli, par l'ensemble La Follia (le 7 août). Bach par La Chapelle royale, direction Philippe Herreweghe (le 9 août). Camerata de Versailles, direction Amory du Closel (le 11 août). A●

★ CMI, 26260 Saint-Donat. Tél. : 75-45-10-29.

BESANÇON
28 août-11 septembre

Bruno-Leonardo Gelber, piano, Orchestre national de France, direction *Lorin Maazel (le 28), récital Paul* Badura-Skoda, piano (les 29 et 30). *Gérard Caussé, alto, et Orchestre* français des jeunes, direction Sylvain *Cambreling (le 30). Beaux-Arts Trio* (le 2 septembre). Solisti Veneti (le 3 septembre). Récital Nikita Magaloff, piano (le 4 septembre). Récital Jorge Bolet, piano (le 8 septembre). Récital Michel Chapuis, orgue (le 9 septembre). Epreuves et finale (le 10 septembre) du concours des *jeunes chefs* d'orchestre. D●

★ Bureau du festival, 2, rue Ironbarr, 25000 Besançon. Tél. : 81-80-73-26.

« MUSICA » DE STRASBOURG
18 septembre-8 octobre

L'Epuisement du monde, de Mauricio Kagel, aux ateliers de la SNCF (le 22). *Aleph*, version intégrale, création de Philippe Manoury (le 25). *Orestie*, création française de Xenakis (les 4, 7 et 8 octobre). *« Nuits transfigurées »*, sous le chapiteau du parc de l'Orangerie. Œuvres de Cohen, Carter, Devillers, Battistelli (*Jules Verne*), Schnebel, Marco, Globokar, Haspos, Finnissy, Malherbe, Nunes, Monnet, Bancquart. 25e anniversaire des Percussions de Strasbourg. Rétrospective dadaïste-futuriste. XX

★ Bureau du festival, 9, rue du Général-Frère, 67000 Strasbourg. Tél. : 88-35-32-34.

BERLIOZ A LA COTE-SAINT-ANDRÉ
19-30 septembre

Les Troyens, création en France de la version scénique intégrale en une seule soirée, direction Serge Baudo, mise en scène Moshe Leiser et Patrice Caurier, avec Martine Dupuy, Kathryn Harries, Garry Lakes, Orchestre national de Lyon (les 19, 23, 26 et 29). « Symphonie funèbre et triomphale » (le 20). Récital Teresa *Berganza*, soprano (le 22). « Symphonie fantastique », « Lelio » (le 25). « *Damnation de Faust* », version oratorio, direction Gardiner (les 27 et 30). OP

★ Bureau du festival, 127, rue Servient, 69003 Lyon. Tél. : 78-60-85-40.

ABBAYE D'AMBRONAY
3-18 octobre

Ensemble Hesperion XX (le 3). Les Arts florissants (le 4). Gesualdo Consort (le 9). Petite Bande, Nederlands Kamerkoor, Sigiswald Kuijken, direction (le 10). Michel Portal, clarinette, et l'Orchestre philharmonique de Stuttgart (le 18). A

★ Abbaye d'Ambronay, 01500 Ambérieu-en-Bugey. Tél. : 74-38-09-87.

Etranger

Ces bonnes étapes qu'on oublie

FESTIVAL DE FLANDRE
à GAND, LOUVAIN
ET BRUXELLES
3 septembre/29 octobre

Zublin Mehta à la tête de l'Orchestre philharmonique d'Israël, Penderecki au pupitre de l'Orchestre de la radio polonaise, le *Don Giovanni* de la Monnaie dirigé par Cambreling, la Philharmonie de Leningrad, la Philharmonie de Vienne avec *Abbado*, le Gewandhaus de Leipzig avec *Masur. Mais aussi Gustav Leon*hardt et la Petite Bande.

★ Bureau du festival, place Eugène-Flagey, 18, 1050 Bruxelles, Belgique. Tél. : 02/648-14-84.

BREGENZ
16 juillet/23 août

Sur la célèbre scène aquatique : *les Contes d'Hoffmann*, mis en scène par Jérôme Savary et dirigés par Marc Soustrot. Mais aussi *Ernani* de Verdi dans une salle à l'abri de la pluie. Et de très nombreux concerts.

★ Kartenbüro A, 6901, Bregenz Postfach 119. Deutschland. Tél. : 05574/22811-0.

MUNICH
6/31 juillet

Cure d'opéra dans l'établissement dirigé par Sawallisch, avec cette année : *Turandot, Falstaff, Salomé, Ariane à Naxos, la Flûte enchantée, les Noces* et une *Tétralogie au grand complet.*

★ Tél. : 19/49-89-21-851, Maximilienstrasse 11, 8000 Munchen 22, Deutschland.

LUCERNE
15 août/9 septembre

Blomstedt, Herreweghe, Sacher, Maazel, Ashkenazy, Conlon, Mehta, Barenboïm, Muti, Bernstein, Karajan, pour les chefs. Goulda, Watts, Douglas, Galway, Gelber, Estes. Maurice André, pour les solistes : rien que des stars à *ce rendez-vous* très « smart ».

★ Case postale CH 6002 Lucerne, Suisse. Tél. : 041-23-35-62.

MACÉRATA
18 juillet/20 août

Manon Lescaut de Puccini, avec Eva Marton, *Manon* de Massenet avec Katia Ricciarelli, *la Traviata de Verdi, avec Gruberova, Cappucilli*...

★ Arènes Sferisterio, piazza Mazzini 10, 62100 Macerata. Tél. : (0733) 43735-49508.

SANS OUBLIER

Salzbourg *(Don Giovanni, l'Enlèvement au sérail*, direction Karajan, *les Noces* direction Levine, *le Retour d'Ulysse*, direction Jeffrey Tate, *Moïse et Aaron*, direction Levine) du 26 juillet au 26 août. **Bayreuth** *(Lohengrin*, mis en scène par le cinéaste Werner Herzog ; *Parsifal* et *Tristan*, direction Barenboïm), du 25 juillet au 28 août. **Vérone** *(la Traviata* avec Carreras ; *Aïda* avec Chiara, del Grande, Cossotto, Bonisolli, Cappucilli, direction Renzetti ; *Butterfly* avec Scotto), du 4 juillet au 21 août. **Pesaro** (Rossini chez lui), du 16 août au 7 septembre. **Montreux** (tous les jeunes artistes qui comptent croisent Arrau, Larrocha et Mehta au bord du lac), du 25 août au 3 octobre.

Nord – Normandie Picardie

CASINO DE DEAUVILLE
4 juillet-25 août

José Carlos Cocarelli, piano (le 12). Brigitte Engerer, piano (le 19). *Jean-Marc Luisada, piano (le 26).* Michel Dalberto, piano (le 2 août). *Igor Oïstrakh, violon (le 9 août).* Georges Cziffra, piano (le 16). Augustin Dumay, violon, et Jean-Philippe Collard, piano (le 23). Jean-Louis Steuerman, piano (le 30). CH

★ Casino de Deauville, 14800 Deauville. Tél. : 31-88-29-55.

HONFLEUR
11 juillet-1er août

Corre et Exerjean, deux pianos (le 11). *Requiem*, de Mozart, par *l'Ensemble orchestral romand* (le 18). Orchestre de chambre de Norvège (le 1er août). D

★ Hôtel de ville, 14600 Honfleur. Tél. : 31-89-16-47.

MONT-SAINT-MICHEL
28 juin-5 juillet

Alain Kremski, piano (les 28, 29, 30 et 1er juillet). Ravi Shankar (le 30). *Frédéric Lodéon, violoncelle* (les 4 et 5 juillet). CH

★ *Syndicat d'initiative*, 50300 Avranches. Tél. : 33-58-00-22.

FESTIVAL DE LA SOMME
17-28 juillet

Maurice Bouygues, hautbois, et Orchestre royal de Flandres (le 17). Pierre Amoyal, violon, et Sinfonietta (le 18). Jazz (le 19). Ensemble vocal *Venance Fortunat* (le 24). Mikhaïl Rudy, piano, et orchestre de chambre de Norvège (le 25). Gregg Smith Singers et Ensemble à vents Josquin-des-Prés (le 28). CH

★ Centre culturel de l'abbaye, 80135 Saint-Riquier. Tél. : 22-28-81-52.

LE TOUQUET
8-17 août

Emile Naoumoff, piano, Frédéric Lodéon, violoncelle, Augustin *Dumay, violon* (le 14). *Quatuors* Flammer et Viotti (le 15). CH

★ *Palais de l'Europe, 62520 Le Touquet.* Tél. : 21-05-21-65.

SEPTEMBRE DE L'ORNE
12-20 septembre

Orchestre de chambre de Wallonie, direction Jean-Pierre Wallez (le 12). Schola cantorum d'Oxford (le 13). *Paul Tortelier, violoncelle* (le 19). Bruno Rigutto, piano (le 20) CH.

★ Bureau du festival, manoir de Villebadin, 61310 Exmes. Tél. : 33-26-74-00.







de l'été

Provence – Côte d'azur

« MUSIQUE 87 » A MARSEILLE
21-27 juin

Les Filles du sommeil, création de Georges Bœuf (le 21). *Performance/Harmonia*, création de Jacques Diennet ; récital Denis Lavaillant, piano (le 25). Œuvres électroacoustiques ou mixtes de Marco Stroppa (le 26), de Patrick Kosk, Terry Riley, Steve Reich, Gérard Frémy (le 27). XX

★ GMEM, 44, rue des Dominicains, 13001 Marseille. Tél. : 91-91-10-16.

BRIANÇON
3-9 juillet

Sur le thème « Art et montagne », la *Messa di Gloria*, de Puccini (les 4 et 5), œuvres chorales anciennes et modernes... D

★ Office du tourisme, 05100 Briançon. Tél. : 92-21-08-50.

SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE
4 juillet - 19 septembre

Les organistes Lartin-Moro (le 4), Lacauday (le 10), Schulten (le 11), Schlee (le 18), Savignol-Nisse (25), Indenstam (1er août), Foccroulle (le 4), Darasse (le 7), Haagen (le 15), Leyssieux (le 22), Mechler (le 29), et le *Requiem* de Fauré (le 30 juillet). OR

★ Office du tourisme, 13210 Saint-Rémy-de-Provence. Tél. : 90-92-05-22.

VAISON-LA-ROMAINE
6 juillet - 28 juillet

Ravel par l'Orchestre national de Lyon, direction Serge Baudo (le 6). Récital Vlado Perlemuter, piano (le 10). Récital Gabriel Bacquier, baryton (le 12). *L'Aiglon*, d'Ibert-Honegger, avec Jean-Philippe Laffont, par le NOP, direction Tamayo (les 13 et 15). OP

★ Hôtel de ville, 84110 Vaison-la-Romaine. Tél. : 90-36-06-25.

AIX-EN-PROVENCE
8-31 juillet

Nouvelles productions : *le Chevalier à la rose*, de Richard Strauss, direction Semyon Bychkov, mise en scène Tobias Richter, avec Metchild Gessendorf, Jeanne Piland, Aage Haugland, Gottfried Hornik, Orchestre de Strasbourg (les 8, 10, 12 et 16) ; *Psyché*, de Lully, direction Jean-Claude Malgoire, mise en scène Jean-Claude Penchenat, avec Audrey Michael, Ann Monoyias, Colette Alliot-Lugaz, Howard Crook, Roger Soyer, Orchestre de la Grande Ecurie (les 21, 25, 27 et 30). Et : *l'Enlèvement au sérail*, de Mozart, direction Armin Jordan, mise en scène Georges Lavaudant, Orchestre de l'Opéra de Lyon (les 9, 11, 13 et 18) ; *Falstaff*, de Verdi, direction Sylvain Cambreling, mise en scène Luis Pasqual, production de La Monnaie de Bruxelles (les 24, 26, 29 et 31) ; *Iphigénie en Aulide*, de Gluck, direction John Eliot Gardiner, en concert (le 17). OP

★ Office du tourisme, 13100 Aix-en-Provence. Tél. : 42-26-02-93.

AVIGNON
9 juillet - 6 août

« Rives et dérives, musique des fleuves » : traditions du Mississippi (15 et 19), du Gange (16 et 20), du Nil (17 et 21), de la Volga (18 et 22), du Rhône (23 et 27), de l'Amazone (24 et 29), du Zaïre (26 et 31 juillet). *Faust et Rangda*, création de Georges Aperghis (du 23 au 27). Centre Acanthes : Olivier Messiaen *(voir ci-dessous)*. D

★ Bureau du Festival, 41, cours Jean-Jaurès, 84000 Avignon. Tél. : 90-86-24-43.

CENTRE ACANTHES
10 - 19 juillet

Œuvres de Messiaen : *Chants de la terre et du ciel, Petites Liturgies*, direction Kent Nagano (le 10) ; *Catalogue d'oiseaux* (le 12) ; *Turangalila-symphonie*, Orchestre national de Lyon, direction Nagano (le 16) ; *Visions de l'amen, Cinq Rechants* (le 18) ; concert des stagiaires avec une création de Nguyen-Thien Dao, en coproduction avec le Festival d'Avignon *(voir ci-dessus)* (le 19). XX

★ Bureau du centre, 146, rue de Rennes, 75006 Paris. Tél. : 45-44-56-50. Et à la chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon.

NUITS DU SUQUET
10 juillet - 19 juillet

Bach Collegium de Munich (le 10). Ensemble instrumental du Bolchoï (le 16). Les violons de l'Orchestre national de France (le 19). CH

★ La Malmaison, 47, la Croisette, BP 270, 06403 Cannes cedex. Tél. : 93-99-04-04.

ORANGE
11 juillet - 1er août

Au Théâtre antique : *le Vaisseau fantôme*, de Wagner, direction Christof Perick, mise en scène Nicolas Joël, avec Lisbeth Balslev, Simon Estes, Matti Salminen, Chœurs et Orchestre national de Radio-France (le 11) ; *Neuvième Symphonie*, de Beethoven, direction Rudolf Barschaï (le 18) ; *Hérodiade*, de Massenet, direction Jacques Delacote, mise en scène Lotfi Mansouri, avec Montserrat Caballé, Eléna Obratzsova, José Carreras, Alain Fondary (1er août). Cour Saint-Louis : récitals Lucia Valentini-Terrani (le 13), Mady Mesplé (le 23), Victoria de Los Angelès (le 25). OP

★ Bureau des chorégies, place des Frères-Mounet, 84105 Orange. Tél. : 90-34-24-24.

BIOT
11 juillet - 25 août

Requiem, de Mozart (le 11). Pierre Reach, piano (le 20). Récital Teresa Berganza, soprano (le 25). Anne Queffelec, piano (le 12). D

★ Bureau du Festival, mairie, 06410 Biot. Tél. : 93-32-81-63.

CHATEAU DE LOURMARIN
11 juillet - 26 août

De Beethoven à Bartok, par de jeunes interprètes. Claude Bolling trio (le 25). CH

★ Château de Lourmarin, 84160 Cadenet. Tél. : 90-68-15-23.

DIGNE-LES-BAINS
15 juillet - 30 juillet

Groupe vocal de France (le 15). Guitare : Turibio Santos (le 18). Piano : Anna-Stella Schic (le 19). Mozart, Villa-Lobos, par l'Orchestre Cannes-Côte d'Azur, dir. Ph. Bender (le 30). D

★ Office du tourisme, 04000 Digne-les-Bains. Tél. : 92-31-59-05.

LA CIOTAT
15 juillet - 31 juillet

Interprètes peu connus à la Chapelle des pénitents bleus. CH

★ Les amis de la musique, 34, clos La Maurelle, 13600 La Ciotat. Tél. : 42-71-54-12.

MONTE-CARLO
15 juillet - 5 août

Au palais princier, l'Orchestre philharmonique de Monte-Carlo est successivement dirigé par son chef Lawrence Foster, avec Dmitri Sitkovetski, violon (le 19) ; Eliahu Inbal, avec Bruno Leonardo Gelber, piano (le 22) ; Foster à nouveau avec François René Duchable, piano (le 26) ; James Conlon, avec Lynn Harrele, violoncelle (le 29). Thomas Fulton (le 5 août). Giuseppe Sinopoli, avec Martha Argerich, piano (le 9). Youri Ahronovitch, avec Boris Belkin, violon (le 12 août). D

★ Office du tourisme de la principauté de Monaco. Tél. : 93-30-87-01.

FESTIVAL OFFENBACH DE CARPENTRAS
17 juillet - 13 août

Les Deux Aveugles (les 18 et 22). *Croquefer* (les 21 et 23). *La Vie parisienne* (les 25, 27). *le Pont des soupirs* (les 4, 6 et 7 août). Finale du concours de chant Offenbach (24 juillet). OP ●

★ Office du tourisme, 84200 Carpentras. Tél. : 90-63-00-78.

SISTERON
21 juillet — 8 août

Lyrique : Orchestre et solistes du Bolchoï (le 21). Mozart, par Jean Mouillère, violon, et Michèle Boegner, piano (le 29). Mozart par Gabriel Bacquier, baryton, et Orchestre de Monte-Carlo, dir. Thomas Fulton (1er août). I Musici (le 5 août) D.

★ ATM, place de la Cathédrale, 04200 Sisteron. Tél. : 92-61-38-72.

LA ROQUE-D'ANTHÉRON
1er août - 23 août

Barry Douglas (le 1er). Yeugeni Kissin (le 2). Bruno-Leonardo Gelber (le 4). Jean-Marc Luisada (le 5). Nelson Freire (le 6). Louis Lortie (le 7). Marie-Catherine Girod. Christian Zacharias (le 8). Hélène Grimaud, Youri Egorov, Augustin Dumay, Misha Maiski, Michel Béroff (le 9). Roland Pontinen, Krystian Zimerman (le 10). Erik Werba, etc. (le 12). Maria Joao Pires (le 14). Maria Tipo, Nikita Magaloff (le 15). Corre et Exerjean, Maria Tipo (le 16). Jean Hubeau (le 17). Menahem Pressler (le 18). Rudolf Firkusny (le 19). Alain Planès (le 20). Herbert Henck joue Koechlin (le 21). Alicia de Larrocha (le 22). Roger Woodward, *West Side Story* par les sœurs Labèque, Sylvio Gualda et Jean-Pierre Drouet (le 23). P ●

★ Château de Florans, 13640 La Roque-d'Anthéron. Tél. : 42-50-58-21.

MENTON
1er août - 27 août

Shlomo Mintz, violon (les 1er et 2). Sinfonietta de Stockholm (le 6). Marilyn Horne, mezzo (le 8). Orchestre Franz Liszt, de Budapest (le 16). Orchestre de chambre de Cologne (le 21). Quatuor et Sinfonia de Varsovie (le 27). D

★ Palais de l'Europe, 06500 Menton. Tél. : 93-57-57-00.

Midi – Pyrénées

SAINT-CÉRÉ
10 juillet-16 août

Don Giovanni, de Mozart, direction Jacques Pesi, mise en scène Olivier Desbordes (les 31 juillet et 1er août). *Carmen*, de Bizet, par l'Orchestre des jeunes pour le Sud-Ouest, chœur de la session lyrique, direction Alain Guingal, mise en scène Stéphane Verrue (les 10, 12 et 14). *Messe sacrée* Opus 147, de Schumann, direction Michel Piquemal (les 13, 14 et 15 août). *Requiem*, de Fauré, direction Jean-Paul Salanne (16 août). OP ●

★ Bureau du Festival, 64, rue Saint-Honoré, 75001. Tél. : 42-60-77-94. Ou à Saint-Céré : 65.38.29.08.

Récital Paul Badure-Skoda, piano (le 20). Régis Pasquier, violon, Daniel Lively, piano et le quatuor Viotti (le 29). CH

★ Office du tourisme, rue Saint-Givons, 09100 Saint-Lizier. Tél. : 61-66-14-11.

CONQUES
17 juillet-23 août

Concert Monteverdi-Frescobaldi (le 17). Ensemble Binchois (le 22). Récital Jean-François Heisser, piano (le 5 août). Quatuor Mosaïque (le 18 août). A

★ Office du tourisme, 12320 Saint-Cyprien-sur-Dourdou. Tél. : 65-69-83-30.


MARION KALTER

Pierre Amoyal

COMMINGES
11 juillet-22 août

Edda Moser, orchestre du Capitole, direction Plasson (le 11). Chœurs de la cathédrale d'Oxford (le 15). Bruno-Léonardo Gelber, piano (le 28). Michel Chapuis, orgue (le 3 août). Gustav Leonhardt, clavecin (le 6 août). *Le Messie*, de Haendel par la Junge Kantorei de Francfort (le 16 août). Alicia de Larrocha, piano (le 22 août). D

★ Bureau du Festival, 31336 Mazères-sur-Salat. Tél. : 61-88-32-00.

SAINT-LIZIER
13-29 juillet

Orchestre national de chambre de Toulouse (les 13, 16, 18 et 25).

ALBI
24 juillet-6 août

Orchestre de chambre de Wallonie, direction Jean-Pierre Wallez (le 24). récital Monteverdi-Poulenc par M. Carey, baryton (le 26). Ravel par les professeurs de l'académie d'été (le 2 août). Beethoven par l'orchestre et les chœurs de l'académie, direction Jean-Pierre Wallez (le 6 août). CH ●

★ Palais de la Berbie, place Sainte-Cécile, 81000 Albi. Tél. : 63-54-28-88.

TOULOUSE PIANO AUX JACOBINS
2-24 septembre

José-Carlos Cocarelli (le 2). Menahem Pressler (le 4). Emmanuel Ax (le 8). Pierre-Alain Volondat (le 10). Joseph Vila (le 15). Bruno Leonardo Gelder (le 17). Du Ning Wu (le 18). Zoltan Kocsis (le 22). Maria Joao Pires (le 24). P

A — Musique ancienne et baroque.
S — Musique sacrée.
CH — Musique de chambre.
XX — Musique contemporaine.
OP — Opéra ou prédominance lyrique.
P — Piano.
D — Divers.
OR — Orgue.
● — Académie d'été, stages ou cours d'interprétation, concours vocaux ou instrumentaux.

THÉATRE

AQUITAINE

L'ÉTÉ GIRONDIN
19 juin-18 juillet

Eclectisme des formes artistiques et variété des pays représentés : *les Troyennes*, par le Suzuki Théâtre de Toga (Bordeaux, le 19 juin), *les Bacchantes*, d'après Euripide, par la Cuadra de Séville (Saint-Médard-en-Jalles, le 23 juin), *le Discours aux animaux*, de Valère Novarina, par André Marcon (Bordeaux, le 2 juillet), *Vie et mort d'Arlequin*, par les Scalzacani (quatre villes, du 13 au 18 juillet), et *Scaramouche*, par le Tag Teatro de Venise (Bordeaux, les 2 et 3 juillet).

★ Fartov studio théâtre, entrepôt Lainé, 33000 Bordeaux. Tél. : 56-81-91-18.

PAU
23 juin-9 juillet

Roger Hanin, directeur du festival, a tiré les leçons de la cohabitation. Jean Le Poulain joue *la Nuit des rois*, de Shakespeare, dans une mise en scène de Dominique Liquière (27 juin) ; Michel Bouquet incarne *le Malade imaginaire*, de Molière, mis en scène par Pierre Boutron (6 juillet) ; le Théâtre du Campagnol présente *Coïncidences*, d'après Tchekhov, Marivaux et d'autres (26 juin). Neuf spectacles joués par sept jeunes compagnies sont également à l'affiche (du 23 juin au 8 juillet).

★ Office municipal du tourisme, place Royale, 64000 Pau. Tél. : 59-27-27-08.

SARLAT EN PÉRIGORD
22 juillet-5 août

La Folle de Chaillot, de Giraudoux, dans une mise en scène de Simon Eine (22 juillet), *Britannicus*, de Racine, dans une mise en scène de Jean-Manuel Florensa — dont la compagnie est installée à Mont-de-Marsan, — *Orlando furioso*, d'après l'Arioste, par la Comédie italienne de Paris (29 juillet), *la Nuit des rois*, de Shakespeare, avec Jean Le Poulain (3 août), et *le Malade imaginaire*, avec Pierre Santini (5 août). Une bizarrerie : *le Visiteur de l'été*, d'après le roman de Patrice Laffont, avec l'auteur et ses camarades du jeu « Des chiffres et des lettres », Bertrand Renard et Bénédicte (1er et 2 août).

★ Bureau du festival, hôtel Plamon, 24200 Sarlat. Tél. : 53-31-10-83.

CENTRE

CENTENAIRE BLAISE CENDRARS
28 juillet-15 août

Pour célébrer le centenaire de la naissance de Blaise Cendrars, l'Association nationale pour le livre vivant présente au château d'Ainay-le-Vieil, près de Saint-Amand-Montrond, *Gilles de Rais*, dans une mise en scène de Michel Philippe (28 juillet-15 août).

★ Office du tourisme, 18200 Saint-Amand-Montrond. Tél. : 48-96-16-86.

LANGUEDOC-ROUSSILLON

FESTIVAL DE LA CITÉ DE CARCASSONNE
4-30 juillet

Guy Vassal, directeur du Théâtre populaire des Cévennes, ouvre avec une grande fresque servie par plus de soixante comédiens, *la Chanson de la croisade contre les Albigeois* (4-7). Puis viennent *le Fou d'Ymel*, du même Guy Vassal, mis en scène par Roger Cornillac (6), *la Nuit des rois*, de Shakespeare, mis en scène par Dominique Liquière (avec Jean Le Poulain toujours) (23), et *Gloire et mort de Marcelin Albert*, avec Bernard Fresson (28 et 30).

★ Théâtre municipal de Carcassonne, rue Courtejaire, 11000 Carcassonne. Tél. : 68-25-33-13.

SÈTE
15-27 juillet

Une comédie musicale, un pamphlet et une pièce baroque, c'est le trio allègre concocté cette année par Jean-Pierre Bouvier, qui mettra en scène *le Chariot d'Elseneur*, d'après un pièce de Michael Stewart adaptée par Jacques Collard et dont la musique est signée Jean Mallet (15, 18, 22, 25, 27), ainsi que *la Légende du Cid*, d'après Guillen de Castro (20, 23, 26). Sam Karmann mettra en scène *Le roi s'amuse*, de Victor Hugo, avec Jean-Paul Farré (17, 21, 24).

★ Bureau du festival, place Aristide-Briand, 34300 Sète. Tél. : 67-74-66-97.

AIGUES-MORTES
17 juillet-14 août

Où l'on retrouve Guy Vassal, cette fois-ci directeur du festival, avec les deux spectacles présentés à Carcassonne : *le Fou d'Ymel* (17, 26, 30 juillet, 6, 10, 14 août) et *la Chanson de la croisade contre les Albigeois* (25, 28 juillet, 4, 7, 11, 13 août). Jacques Zabor mettra en scène *Ruy Blas*, de Victor Hugo (21, 27, 29 juillet, 3, 5, 8, 12 août), et il ne faudra pas manquer le passage


MICHÈLE LAURENT/GAMMA.

Philippe Caubère.

d'un comédien abondamment récompensé lors des derniers molières, Philippe Caubère, transfuge du Théâtre du Soleil, qui interprétera sa *Danse du diable* (2 août).

• Office du tourisme, 30220 Aigues-Mortes. Tél. : 66-53-91-96.

MIDI-PYRÉNÉES

GAVARNIE
16-26 juillet

Après *Dieu et la Divine Comédie*, le Chantier théâtre présente sa troisième grande fresque dans le cadre naturel et splendide du cirque de Gavarnie : *la Chanson de Roland*, adapté et mis en scène par François Joxe pour quarante comédiens.

★ Le Parvis, BP 06, 65420 Ibos. Tél. : 62-93-18-55.

PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

AVIGNON
9 juillet-6 août

Le plus vieux, le plus grand, le plus prestigieux des festivals de théâtre fête cette année son quarantième anniversaire. De nombreux événements : *le Soulier de satin*, de Paul Claudel mis en scène par Antoine Vitez, *les Petits Pas*, de Jérôme Deschamps, la Comédie-Française, les élèves des écoles de Nanterre et Strasbourg, etc. Pour marquer cet anniversaire, *le Monde* publiera début juillet une brochure rétrospective de 36 pages ainsi qu'un supplément spécial.

★ Office du tourisme, 41, cours Jean-Jaurès, 84000 Avignon. Tél. : 90-86-24-43.

MARTIGUES
16-24 juillet

Martigues, pour le théâtre comme pour les autres arts rassemblés lors de ce festival, mise sur la création contemporaine de qualité. On retrouvera ainsi la compagnie Le biscuit qui craque pour *Hamlet ou les adieux au théâtre*, présenté au Printemps du Théâtre de Paris (16, 17), le Réfectoire pour *Je t'embrasse pour la vie*, mis en scène par Jean-Louis Martinelli (18, 19, 20, 21), et le Campagnol pour *Coïncidences* (22, 23). Plus le Footsbarn Travelling Theatre pour *Babylone*, d'après Boulgakov (22, 23, 24).

★ Bureau du festival dans l'île, BP 215, 13698 Martigues Cedex. Tél. : 42-44-32-31.

VAISON-LA-ROMAINE
22 et 25 juillet

Vaison se consacre essentiellement à la musique et à la danse, mais ne s'interdit pas chaque année une ou deux incursions dans l'art dramatique. Pour cette édition, Jacques Weber jouera un spectacle qu'il a lui-même conçu, *A vif* (22), et Francis Perrin interprétera et mettra en scène *le Barbier de Séville*, de Beaumarchais (25).

★ Hôtel de ville, 84110 Vaison-la-Romaine. Tél. : 90-36-06-25.

GORDES
2-9 août

Voilà un petit rendez-vous d'excellent augure. Pas de coup d'éclat mais deux ou trois propositions séduisantes. Gérard Desarthe, l'un de nos meilleurs comédiens, jouera sous la direction de Jean Jourdheuil son plus grand succès, *Jean-Jacques Rousseau* (2-3), et lira *Les chênes qu'on abat*, d'André Malraux, selon un découpage de Jean Lacouture (6-7). Jean-Pierre Miquel interprétera *Ecoute mon ami*, de Louis Jouvet (5), et Smaïn reprendra son gros succès de l'hiver à Paris, *A star is beur* (9).

★ Office du tourisme, place du Château, 84220 Gordes. Tél. : 90-72-12-02.

RHONE-ALPES

THÉATRE EUROPÉEN
4-11 juillet

Troisièmes rencontre des compagnies indépendantes venues de l'Europe entière (France, Pologne, Suède, Espagne, Suisse, Italie et Hollande), mais aussi du Québec, pour un programme abondant et intrigant. A découvrir.

★ Théâtre-action-Créarc, 8, rue Pierre-Duclot, 38000 Grenoble. Tél. : 76-44-60-92.

NUITS DE JOUX
17 juillet-14 août

Deux valeurs sûres, le Théâtre du Campagnol pour *Coïncidences* (17-18 juillet) et Thierry Fortineau pour *le Journal d'un curé de campagne*, de Bernanos, l'une des meilleures surprises de la saison à Paris (14 août), serviront de locomotive à deux jeunes compagnies, les Comédiens des nuits de Joux, qui donneront *le Malade imaginaire*, de Molière (25-28-29 juillet et 11-12 août) et un spectacle Kleist, *les Soleils éloignés* (5, 6, 7 et 9 août) ; et le Théâtre du Lavoir jouera *la Bataille de Chaillot*, de Serge Pauthe (8).

★ Centre d'animation du Haut Doubs, 25300 Pontarlier. Tél. : 81-39-29-36.

Les festivals de l'été

JAZZ

PARIS JAZZ FESTIVAL
29 juin - 9 juillet

Les plus grandes vedettes des festivals de l'été, pour les Parisiens qui n'y vont pas. C'est Miles Davis, bien sûr, avec sa nouvelle formation, qui *allume les clignotants. Ray Charles* (le 29) ; Miles Davis (le 30) ; Modern Jazz Quartet, Manhattan Transfer (le 1er) ; Pat Metheny (le 2) ; Chuck Berry, B.B. King (le 7) ; Sarah Vaughan, Dizzy Gillespie Big Band (le 8) ; Fats Domino (le 9).

★ *Palais des sports, porte de Versailles.* Rens. et loc. : 48-28-40-90.

FESTIVAL DES AMÉRIQUES
2 juin - 2 août

Un festival en club. Avec trois événements : Blythe, Russell, Brecker, mais rien n'est à manquer. Arthur Blythe, Horace Tapscott *(le 6) ; Curtis Mayfield* (le 11) ; George Russell Orchestra (le 12) ; Taj Mahal (le 23) ; Gil Scott Heron (le 27) ; Mike Brecker Band avec Mike Stern (28 juillet-2 août).

★ New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, 75010 Paris. Tél. : 45-23-56-39).

HALLE THAT JAZZ
3-5 juillet

Où l'on ressort Dexter Gordon (plus mort que vif ?) et des bobines d'*Autour de minuit.* Art Ensemble of Chicago, Dianne McIntyre Ballet, Percussions de Sierre-Leone (le 3) ; Bal avec Conjunto Libre (le 4) ; Dexter Gordon Quintet, René Urtreger Sextet, *Herbie Hancock Trio (le 5).*

★ Grande Halle de la Villette, porte de *Pantin. Rens.* : 42-49-77-22.

OLYMPIA
20 juillet

Cab Calloway, Chris Calloway, The Williams Brothers.

★ 20 h 30. Tél. : 47-42-82-45.

ILE-DE-FRANCE

PRÉVERT AIME LE JAZZ
AULNAY-SOUS-BOIS
10-20 juin

Pour le trio européen de la décennie : Kühn-Humair-Jenny Clark, absent des autres festivals. Trio Goyone-Gurtu-Galliano, trio Kühn-Humair-Jenny Clark (le 10) ; Abus + Randy *Brecker, Cie Lubat (le 12) ;* ONJ 87 invite Didier Lockwood *(le 18) ; Barney Wilen Quintet et Autour de minuit.*

★ Espace J.-Prévert. Tél. : 48-68-00-22.

ALSACE

STRASBOURG
9-11 juillet

W. Marsalis, H. Hancock (9) ; Chuck Berry, James Cotton (10) ; D. Gordon, D. Gillespie (11).

★ La Citadelle, 88-32-43-10.

LANGUEDOC-ROUSSILLON

NIMES
15-20 juillet

L'Elephant Tuba Horde dans les arènes romaines. Et surtout les retrouvailles d'Ornette Coleman avec *Don Cherry. D. Gordon, M. Petrucciani,* Elisabeth Caumont (15) ; *D. Gillespie Big Band, Barry Harris* (16) ; B. Lavilliers, Johnny Clegg (17) ; M. Brecker, R. Cole, B. Evans (18) ; D. Lockwood + UZEB, Ornette Coleman Prime Time (19) ; C. Basie Orchestra, Clark Terry, Max Fadden Brothers (20).

★ *Arènes, 66-67-28-02.*



Miles Davis.

MIDI-PYRÉNÉES

MARCIAC
11-16 août

Avec Art Blackey et Lionel Hampton.

★ 61-41-21-10.

MONTAUBAN
8-9 juillet

Pour les amateurs de jazz tel que l'aimait Hughes Panassié, *natif du* lieu.

★ 63-03-02-53.

PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

ANTIBES - JUAN-LES-PINS
17-26 juillet

Programme non encore arrêté, mais la plupart des vedettes de l'été y seront, de Cab Calloway à Manhattan Transfer. Avec un événement possible : l'ONJ 87 + Sonny Rollins, en hommage à John Coltrane, pour le vingtième anniversaire de sa mort.

★ 93-33-95-64.

EMBRUN
25-27 juin.

Lumières et rythmes pour ce premier festival « Musiques du Soleil » qui réunit Gérard Naulet et les Etoiles (25), Alfredo Rodriguez et Xalam (26) Tippa Irie, Pato Beuton et Papaïto (27).

★ Office du tourisme, Place du général Dosse. B. P. 49 05 2000 Embrun. Tél. : 92-43-01-80.

NICE
9-19 juillet.

La « Grande Parade du jazz », *sur trois scènes, en plein air : une cinquantaine d'orchestres parmi les plus célèbres du moment et de toujours.* L'idéal pour voir en famille les stars du jazz : Miles Davis, Dizzy Gillespie et son big band pour son soixante-dixième anniversaire. Wynton Marsalis, Branford Marsalis, Count Basie Orchestra, Herbie Hancock, Stan Getz, *Stanley Jordan, Mike Brecker,* Dexter Gordon, Benny Carter, *Stéphane Grappelli, etc.*

★ 93-21-22-01.

SORGUES
25-27 juin

Les retrouvailles de Michel Petrucciani avec le Midi. Stéphane Grappelli pour ses quatre-vingts ans, *Martial Solal* (25) ; Lee Konitz All Stars avec *Art Farmer (26) ; Michel Petrucciani* Trio (27).

★ 90-39-71-00.

RHONE-ALPES

VIENNE
1er-11 juillet

Pour George Russell, l'oublié, un des plus grands compositeurs du jazz. Le voyage s'impose à tous ceux qui vivent au sud de la Loire. Sarah Vaughan, Supersax, Gérard Badini (1er) : George Russell, Horace Tapscott, Lumière (2) : Manhattan Transfer, Stan Getz, *Azzola/Caratini/Fosset* (3) ; Chick Corea Electrik Band, Art Ensemble of Chicago, Celea-Couturier Group (6) ; Didier Lockwood + UZEB, M. Brecker, Bill Evans (7) ; Cab Calloway (8) ; MJQ, Richie Cole, Ben Sidran + Chico Freeman (9) ; C. Mayfield, Ben E. King, Manu Dibango (10) ; Astrud *Gilberto, Antonio Carlos Jobim (11).*

★ Théâtre antique 74-85-00-06.

ETRANGER

LA HAYE
10-12 juillet

Un festival dément, style congrès scientifique avec communications concurrentes, dans dix salles en même temps. Tous les grands noms du jazz vivant, sauf Sonny Rollins. Un seul qu'on ne verra nulle part ailleurs : George Wallington.

★ Centre des congrès, (19) 31-70-34-29-58.

MONTREUX
2-18 juillet

Faute de Miles, voir où en est Marsalis. Et retrouver Isaac Hayes, en espérant la victoire de Dexter Gordon sur les gladiateurs du sax qu'on *lui oppose;* Mike Brecker et Stan Getz. Pat Metheny (3) ; Rita Mitsouko, UB 40 (5) ; B.B. King, Ben E. King (9) ; Isaac Hayes, ONJ (10) ; D. Gillespie Big Band (13) ; R. Brecker, W. Marsalis (14) ; Stanley Jordan, John McLaughlin, Charlie Byrd (15) ; M. Brecker, S. Getz, D. Gordon (16) ; Manhattan Transfer (17) ; H. Hancock, *Taj Mahal,* James Newton, C. Mayfield (18).

★ (19) 41-21-63-12-12.

DANSE

FESTIVAL DE SEINE-MARITIME
Jusqu'au 4 juillet

Une création de Karine Saporta au CAC de Dieppe (les 11, 12 et 13 juin). La compagnie *Ultima Vez* (Belgique), à Rouen (les 23 et 24). *Les Louves et Pandora, par le Groupe* Emile Dubois (les 26 et 27). Compagnie *Subiscz/Panadero,* Espagne (le 29), Bernadette Tripier (le 1er juillet). *Vertée,* par la compagnie L'Esquisse (le 4 juillet).

★ Bureau du Festival, 1, rue des Carmélites, 76000 Rouen. Tél. : 35-71-15-08.

MONTPELLIER
24 juin-12 juillet

Créations : le Saut de l'ange, de Dominique Bagouet (les 24 et 25). *Newark,* de Trisha Brown (29-30 juin). *Passacailles,* de François Raffinot (les 6 et 7 juillet). *Fuite en avant,* de François Verret (les 10 et 11 juillet). Et aussi : *les Œufs debout par curiosité,* danse Buto (les 24, 26 et 27 juin) ; *Bach suite* et *Bal à la cour de Louis XIV,* de Francine Lancelot (les 28 et 29 juin) ; *Caprice,* de *François Raffinot, baroque (le 1er juillet) ; Trahisons,* de Marc Thompkins (les 3 et 4 juillet). *Assaï,* de Dominique Bagouet (les 9 et 10 juillet), le ballet néo-classique de Caracas (du 7 au 9 juillet), le Ballet du Mali (les 2 et 3 juillet) et celui de Mexico (les 11 et 12 juillet).

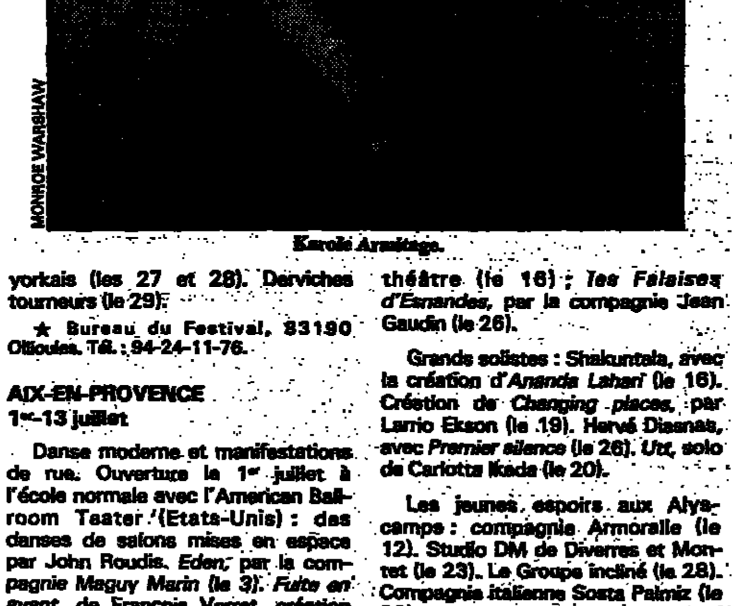
★ Bureau du Festival. Tél. : 67-66-35-00.

CHATEAUVALLON
15-29 juillet

Karole Armitage : trois ballets et une création, *Calle Desengano* (les 18 et 19). Groupe Emile Dubois. *Daphnis et Chloé* (le 19). Rencontres européennes de la jeune danse, en alternance avec des films (le 21). Maguy Marin : *Babel Babel* (le 22). Danses méditerranéennes : Samia *Gamal, Egypte ; Paco Moyano,* « Ausencia », Espagne ; le Rai, Algérie (le 23). Lavaugh Robinson and tap dancers (le 24). Bucket Dance Theater, jazz et modern dance new-yorkais (les 27 et 28). Derviches tourneurs (le 29).

★ Bureau du Festival, 83190 Ollioules. Tél. : 94-24-11-76.





MONROE WARSHAW

Karole Armitage.

AIX-EN-PROVENCE
1er-13 juillet

Danse moderne et manifestations de rue. Ouverture le 1er juillet à l'école normale avec l'American Ballroom Teater (Etats-Unis) : des danses de salons mises en espace par John Roudis. *Eden,* par la *compagnie Maguy Marin (le 3). Fuite en avant,* de François Verret, création mondiale (le 6).

Requiem, de Verdi, par la compagnie Gelabert Azzopardi, *création en* France (le 8). Ballet flamenco, par la compagnie Rafaël Aguilar (le 10). *Roma Amor,* de Charles Cré-Ange, par la compagnie Black-Blanc-Beur (le 11). Le Pilobolus Dance Teater (les 12 et 13). Les projets de rues sont confiés à la compagnie *Metros* de Barcelone (les 2, 3 et 4, place des Cardeurs). Projection *d'un film de* Christian Blackwood, *Nik and Murray* (Nikolaïs, Murray Louis) (les 4 et 7).

★ Comité officiel des fêtes, 13100 Aix-en-Provence. Tél. : 42-63-06-75.

ARLES
12-30 juillet

Grandes compagnies au Théâtre antique : compagnie Mario Maya, *l'Amour sorcier* (le 15). Ballet de Marseille, avec *Ma Pavlova,* de Roland Petit (le 17). Ballet de l'Opéra de Vienne : chorégraphies de Jiri Kylian, Rudi van Dantzig, Gerlinde Dill (le 19). Compagnie Alvin Nikolaïs (les 21 et 22). Ballet de Genève : *Tango,* d'Oscar Araïz (le 25).

Créations de jeunes compagnies : *la Lueur,* par L'Icosaèdre, danse-théâtre (le 16) ; *les Falaises d'Esnandes,* par la compagnie Jean Gaudin (le 26).

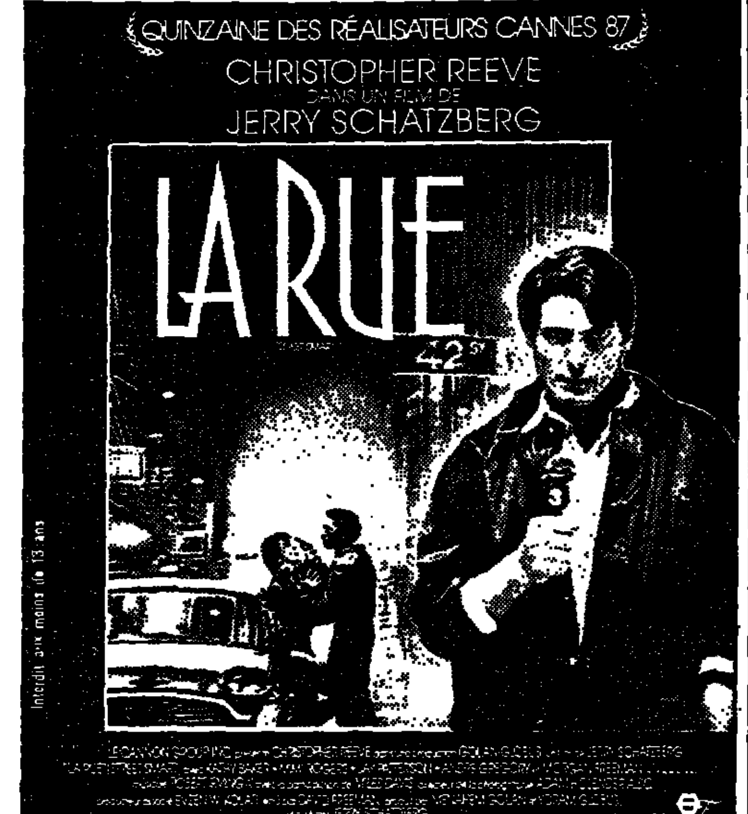
Grands solistes : Shakuntala, avec la création d'*Ananda Lahari* (le 16). Création de *Changing places,* par Lario Ekson (le 19). Hervé Diasnas, avec *Premier silence* (le 26). *Utt,* solo de Carlotta Ikeda (le 20).

Les jeunes espoirs aux Alyscamps : compagnie Armoralle (le 12). Studio DM de Diverres et Montet (le 23). Le Groupe incliné (le 28). Compagnie italienne Sosta Palmiz (le 30).

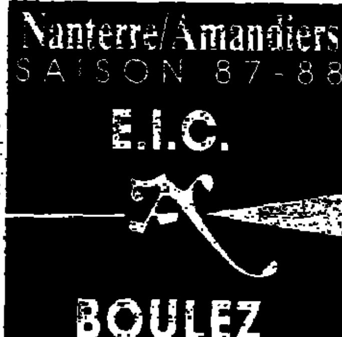
Plus quatre groupes programmés au Théâtre municipal : Graziella Martinez, Blue Palm, Josef Nadj, Marion Moreau (du 17 au 26).

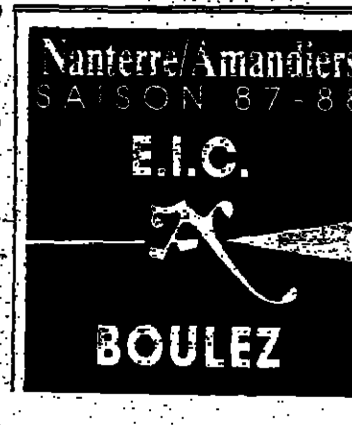
★ Hôtel de Ville, 13637 Arles. Tél. : 90-49-36-36.

Sélection réalisée par : Anne Rey (musique classique), Michel Contat (jazz), Claude Fléouter (variétés), Marcelle Michel (danse), Olivier Schmitt (théâtre).









THEATRE

LES SPECTACLES NOUVEAUX

Les jours de première sont indiqués entre parenthèses.

L'EPROUVETTE, Potinière, (42-61-44-16), 20 h 30 (16).

FINIE LA COMEDIE, (47-45-64-69), 21 h (15).

HAMLET OU LES ADIEUX AU THEATRE, Bastille, (43-57-42-14), 19 h 30 (16).

INVENTAIRE, Centre Pompidou, (42-77-12-33), 20 h 30 (10).

MACBETH, Théâtre de la Plaine, (48-06-71-74), 20 h (13).

QUATRE LITRES BLUES, Cartoucherie, (43-28-36-36), 21 h (11).

LES RETROUVAILLES, Château-Rouge, (42-52-44-94), 21 h (11).

HORS PARIS

CAEN, *Cendrillon*, d'après Perrault et Prokofiev, mise en scène et chorégraphie : Maguy Marin/Ballet de l'Opéra de Lyon, Théâtre Municipal, (31-86-55-52), 11 et 12 juin.

Les salles subventionnées

OPÉRA (47-42-57-50), relâche jusqu'au 19 juin.

SALLE FAVART (42-96-06-11), (jeu.) à 20 h : Concert, les solistes de l'Opéra ; dir. H. Le Floch (Mozart, Haendel).

COMÉDIE-FRANÇAISE, Théâtre de la Porte-Saint-Martin (40-15-00-15), (du 10 au 13) 20 h 30 ; (le 14) 14 h 30 (dern.) : Esther.

CHAILLOT (47-27-81-15), relâche annuelle.

ODÉON-COMÉDIE-FRANÇAISE, (43-25-70-32), (lun.) 20 h 30, dim. à 15 h : la Ronde.

PETIT ODÉON (43-25-70-32), (lun.) 18 h 30 : Madame de La Carlière, de Denis Diderot.

TEP (43-64-80-80), (dim., lun.) à 20 h 30 ; (jeu.) à 19 h, Fragment d'une pièce en train de s'écrire.

BEAUBOURG (42-77-12-33), (mar. : Débats-Rencontres ; mer. à 18 h, actualité de l'édition : Carlo Scarpa ; jeu. à 21 h : festival Polyphonix XI (poésie directe) : 18 h 30, éditeurs d'aujourd'hui ; ven. à 19 h : la revue *Aires* ; lun. à 18 h, actualité de l'édition ; 18 h 30, Jean Le Gac et Yves-Michel Bernard ; 20 h 30, revue de presse de l'exposition : l'époque, la mode, la morale, la passion. **Cinéma-vidéo** : cycle du cinéma brésilien, se reporter à la rubrique cinémas-cinémathèque ; **Vidéo-information** : à 13 h, la Torche : Hawaï en Bretagne, de Ph. Lallet ; à 16 h, Louis Knie et ses tigres, de J.-L. Koenig, F. Gentes ; à 19 h, la Rue d'à-côté, de J.-J. Peché ; **Vidéo-Musiques** : 13 h, la Belle au bois dormant, de Tchaïkovski ; 16 h, Idomeneo, de Mozart ; 19 h, le Baiser de Tosca, de D. Schmid ; **Cinéma du musée** : à 15 h et 18 h, mercredi : Enzo Cucchi ; Willem de Kooning ; jeudi : Walter de Maria ; Jean Dubuffet ; vendredi : Jean Dubuffet ; Barry Flanagan ; Gérard Garouste ; samedi : Gilbert and George ; dimanche : Tony Grand ; Philipp Guston ; **Concerts-spectacles** : danse ; mer. à 20 h 45 : les Liens, chorégraphie de Janine Charrat ; jeu., ven. à 18 h 30, le Palais des glaces ; 20 h 45, Inventaire ; samedi, à 20 h 45, les Liens ; Inventaire ; Concerts, mercredi à 18 h 30 : Trajectoires. Avec Luciano Berio ; jeudi à 20 h 30 : concert à deux orchestres (Schoenberg ; Berg ; Stravinsky) : samedi à 15 h, Ateliers musique et micro-informatique.

THÉÂTRE MUSICAL DE PARIS (42-61-19-83), le 10, à 18 h 30 : l'Heure espagnole (Ravel) ; Orchestre national de Lyon (S. Bando) ; le 10, à 20 h 30, les mélodies pour voix et piano : Rachel Yakar, Gilles Cachemaille ; le 11, à 20 h 30 : Beaux-Arts Trio, M. Debost ; M. Geliot ; S. Kudo ; M. Lagrange ; F. Lodéon ; P. Moragues ; T. Paraskivesko ; R. Pasquier ; M. Portal ; Quatuor Rosamonde ; B. Rigutto ; les 12 et 13, 20 h 30 : Orchestre national de France, Seiji Ozawa ; Léon Fleisher ; le 15 à 18 h 30 : Ernest Blanc ; Maryse Castets ; Anne-Marie Fontaine (Bizet, Mozart ; Massenet).

THÉÂTRE DE LA VILLE (42-74-22-77), (lun.) 20 h 45 ; dim. 14 h 30 ; mer., ven., sam., mar. à 18 h 30 : Ballet de Hambourg, John Neumeier.

CARRÉ SILVIA MONFORT (45-31-28-34), (dim.) 20 h : Tango chéri ; dim., festival de théâtre amateur de Tours ; à 17 h, les Nonnes ; 19 h 30 : Anna Babel ; 22 h, Fin de partie.

MAISON DES CULTURES DU MONDE (45-44-72-30), Afrique-s à Paris. Festival de musiques, danses, rituels ; les 12 et 13, à 20 h 30 : Mozambique (ensembles musicaux et chœurs) ; le 14 à 17 h et le 15 à 20 h 30 : Rwanda (le groupe Amasimbi M'Amakombé) ; le 16, à 20 h 30 : Gabon (danses de la forêt et de la savane).

(Les jours de relâche sont indiqués entre parenthèses.)

Les autres salles

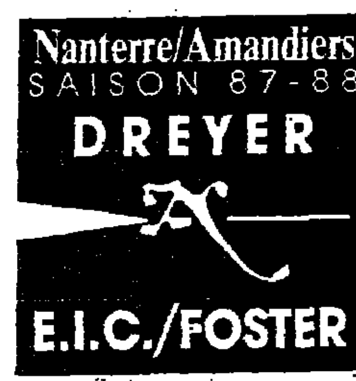
ANTOINE (42-08-77-71) (D. soir, L.), 20 h 30, 21 h, dim. 15 h 30 : Harold et Maude.

ATELIER (46-06-49-24) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h : le Malade imaginaire.

BASTILLE (43-57-42-14) (D.), 19 h 30 : Hamlet ou les Adieux au théâtre (à partir du 16).

BOUFFES-PARISIENS (42-96-60-24) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : le Tourniquet (dern. le 19).

BOURVIL (43-73-47-84) (D., L.), 20 h 30 : Lady Penelope ; 22 h : Pas deux comme elle.



CAFÉ DE LA DANSE (43-57-05-35), les 11, 12, 13 à 15 h 30 : Bambino Bambino ; les 9, 10, 11, 12, 13 à 20 h : la Croisade ; à 22 h : Caoutchouc.

CARTOUCHERIE : **Aquarium** (43-74-99-61) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 16 h : les Heures blanches ; **Tempête** (43-28-36-36), mer., ven. 21 h, sam. 21 h 15, dim. 16 h 45 : la Sente étroite du bout du monde-Akihai ; mar., jeu. 21 h, sam. 19 h 30, dim. 15 h : Pas/Comédie.

CITÉ INTERNATIONALE (45-89-38-69), Resserre (D., L.), 20 h 30 : Credo (dern. le 10) ; Grand Théâtre (D., L., Mar.), 20 h 30, jeu. 14 h 30 : les Caprices de Marianne.

CITHEA (43-57-93-26), le 11 à 21 h : Un amour.

COMÉDIE-CAUMARTIN (47-42-43-41) (D. soir, mar.), 21 h, dim. 15 h 30 : Revions dormir à l'Elysée.

COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-20-08-24) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 17 h 30 : Fleur de cactus.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11) (D. soir, L.), 21 h, sam. 17 h, dim. 15 h 30 : Celluloïd.

CRYPTE SAINTE-AGNÈS (47-00-19-31) (D., L., mar.), 20 h 30 : le Misanthrope.

DAUNOU (42-61-69-14), (mer. D. soir), 21 h, dim. 15 h 30 : Une grande famille.

DÉCHARGEURS (42-36-00-02) (D. soir, L.), 20 h 15 : Pas d'entracte pour Hamlet ; (L.) Dim. 19 h, 22 h 15 : Verdun-Plage.

DIX-HEURES (42-64-35-90) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 16 h : Maman.

ÉDOUARD-VII (47-42-57-49) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : les Clients.

FONTAINE (48-74-74-40) (D.) 21 h : Au secours, tout va bien.

GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h : le Perfectionniste.

GALERIE 55 (43-26-63-51) (D., L.), 21 h : I Do ! I Do !

GRAND EDGAR (43-20-90-09) (D.), 20 h 15 : Palier de crabes ; 22 h : C'est ce soir ou jamais.

GRANDE HALLE DE LA VILLETTE (40-13-02-42), 20 h 30 : Transit chevalier.

GUICHET-MONTPARNASSE (43-27-88-61) (D., L.), 19 h : l'Inconnu ; 21 h : Méfie-toi Phelès.

HUCHETTE (43-26-38-99) (D.), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : Sports et divertissements.

LA BRUYÈRE (48-74-88-21) (D. soir), 21 h, dim. 16 h : M. Jolivet.

LIERRE-THÉÂTRE (45-86-55-83) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 17 h : le Jeu de Robin et de Marion (dern. le 13).

LUCERNAIRE (45-44-57-34) (L.), I : 19 h 30 : Baudelaire. – II : 20 h : le Petit Prince.

MADELEINE (42-65-07-09) (D. soir, L.), 21 h, sam. 17 h 30, dim. 15 h 30 : Antigone.

MARIE-STUART (45-08-17-80) (D. soir, L.), 20 h 30 : Mess.

MARIGNY (42-56-04-41) (D. soir, L.), 20 h, dim. 15 h : Kean.

MICHEL (42-65-35-02) (D. soir, L.), 21 h 15, sam. 18 h 45 et 21 h 40, dim. 15 h 30 : Pyjama pour six.

MICHODIÈRE (47-42-95-22) (D., L.), 20 h 30, sam. 18 h 30 et 21 h 30 : Double mixte.

MOGADOR (42-85-28-80) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h 30, le 7 à 15 h 30 : Cabaret.

MONNAIE DE PARIS, 20 h 30 : la Mégère apprivoisée.

MONTPARNASSE (43-22-77-74) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h 30 : Conversations après un enterrement.

NOUVEAUTÉS (47-70-52-76) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : Mais qui est qui ?

ŒUVRE (48-74-42-52) (D. soir, L.), 20 h 45, dim. 15 h : Léopold le bien-aimé (dern. le 13).

PALAIS-ROYAL (42-97-59-81) (D., L.), 20 h 45, sam. 19 h 15 et 21 h 45 : l'Amuse-gueule.

POCHE (45-48-92-97) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h 30 : la Belle Famille (dern. le 3).

POTINIÈRE (42-61-44-16) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. 18 h 30 : l'Eprouvette (à partir du 16).

PORTE SAINT-MARTIN (40-15-00-15) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 14 h 30 : Esther (dern. le 14).

RANELAGH (42-88-64-44) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 17 h : les Petites Filles modèles.

ROSEAU-THÉÂTRE (42-71-30-20) (D.), 19 h : Hérodiade ; 21 h : Ulrich Elger.

SALLE VALHUBERT (45-84-30-60) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h 30 : les Femmes savantes.

SAINT-GEORGES (48-78-63-47) (D. soir, L.), 20 h 45, le 23 à 17 h, dim. 15 h : les Soins de Lola.

SENTIER DES HALLES (42-36-37-27) (D., L.), 20 h 30 : J'ai tout mon temps, où êtes-vous ?

STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-23-35-10) (D. soir, L.), 19 h 30, dim. 14 h (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h 30 : Beau Rivage.

STUDIO DES URSULINES (43-26-19-09) (D.), 20 h 45 : Taxi.

TAC STUDIO (43-73-74-47) (D., L., Mar.), 20 h : la Double Inconstance.

TAI TH. D'ESSAI (42-78-10-79), mer., jeu., ven., sam. 20 h 30 : Antigone ; lun., mar. 20 h 30, ven., sam. 22 h : l'Écume des jours ; mer., jeu., ven., sam. 20 h 30 : Huis clos.

TH. D'EDGAR (43-22-11-02) (D.), 20 h 15 : les Babas cadres ; 22 h (L.), dim. 22 h : C'est ce soir ou jamais ; 22 h + sam. 23 h 30 : Nous on fait où on nous dit de faire.

PRINTEMPS DU THÉÂTRE A PARIS

Place Saint-Germain-des-Prés, les 10 et 11 : LA VENGEANCE DES SEMIS. La Cigale, les 11, 12, 13, 14, 15 et 16, le 13 à 17 h : LE FILS. Grande Halle de La Villette, les 10, 11, 15 et 16, le 13 à 20 h : LA VERSION DÉFINITIVE. Théâtre de la Bastille, les 11, 12, 13, 15 et 16 à 20 h : NEL SEGNO ; le 16 à 21 h : LES ADIEUX AU THÉÂTRE. Théâtre du Petit Rond-Point, les 12, 13, 15 et 16 à 21 h : Marion.

FESTIVAL DU MARAIS

Cave gothique de l'hôtel de Beauvais, les 10, 11, 12 et 16 à 20 h 30 : MOUSTACHOS ET TILBURINA OU LA GRANDE ARMADA. Eglise Saint-Merri, le 11 à 21 h 45 : Trio de Vienne (Mozart, Martinu, Schubert). Centre culturel suédois, le 16 à 20 h 30 : M. Moller - I. Dahlin.

CINEMA

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

MERCREDI 10 JUIN

16 h, la Vie d'Emile Zola, de W. Dieterle ; 19 h 15, Un certain regard : le Festin de Babette, de G. Axel (v.o., s.-t.f.) ; 21 h 15, Les archives du film : les Deux Orphelines, de M. Tourneur.

JEUDI 11 JUIN

16 h, la Force des ténèbres, de R. Thorpe ; 19 h 15, Un certain regard : le Hasard, de K. Kieslowki (v.o., s.-t.f.) ; 21 h 30, Perspectives : les Armes de l'esprit, de P. Sauvage.

VENDREDI 12 JUIN

16 h, On lui donna un fusil, de W.-S. Van Dyke (v.o.) ; 19 h, Un certain regard : la Poursuite du bonheur, de L. Malle (en présence de l'auteur) ; 21 h, Perspectives : les Enfants retrouvés, de M. Daquin ; le Jupon rouge, de G. Lefèbvre.

SAMEDI 13 JUIN

15 h, Hollywood hôtel, de B. Berkeley (v.o.) ; Perspectives : 17 h 15, Pascal, de S. Krezinski ; 19 h, le Suicide du capitaine, de J.-M. Ghanassia ; Un amour de Paris, de M. Allaoche ; 21 h, Paris pluie, de B. Pavelet ; Nuit docile, de G. Gilles.

DIMANCHE 14 JUIN

15 h, Qu'est-ce que la dame a oublié ?, de Y. Ozu (v.o.) ; Perspectives : 17 h, Paris, il y a quinze ans, de A. Weinberger ; Cœurs croisés, de S. de Mareuil ; 19 h, Nuit d'insomnie, de F. Pain ; l'Ogre, de S. Edelstein ; 21 h, le Rendez-vous, de C. Palligiano ; Accroche-cœur, de Ch. Picault.

LUNDI 15 JUIN

Relâche.

MARDI 16 JUIN

16 h, l'Heure suprême, de H. King (v.o.) : Perspectives : 19 h, Bocetta revient de guerre, de J.-P. Sinapi, et Lucky ravi, de V. Lombard ; 21 h, Retour, de S. Guedel, et le Testament d'un poète juif assassiné, de F. Cassenti.

BEAUBOURG (42-78-35-57)

MERCREDI 10 JUIN

15 h, Ombres à Yoshiwara, de T. Kinugasa ; 17 h, la Fin de Hitler, de G.-W. Pabst (v.o.) ; 19 h 15, Quinzaine des réalisateurs : Rita, Sue and Bob too (v.o., s.-t.f.).

JEUDI 11 JUIN

15 h, le Fascisme ordinaire, de M. Romm ; 17 h, Spartacus, de R. Freda (v.f.) ; 19 h, La Quinzaine des réalisateurs : la Photo, de N. Papatakis (v.o., s.-t.f.).

VENDREDI 12 JUIN

15 h, le Rayon de la mort, de L. Koulechov ; 17 h, Suzy dis-moi oui, de E. Buzzell ; 19 h, Quinzaine des réalisateurs : Mascara, de P. Conrad.

SAMEDI 13 JUIN

15 h, le Cheval de fer, de J. Ford ; 19 h, Quinzaine des réalisateurs : Shadows in paradise, de A. Kaurismaki (v.o., s.-t.f.) ; 21 h, Cinéma sud-africain : My country, my hat, de D. Bensusan.

DIMANCHE 14 JUIN

15 h, la Ballade du soldat, de G. Tchoukhraï (v.o., s.-t.f.) ; 17 h, le Bois de bouleaux, de A. Wajda (v.o., s.-t.f.) : Cinéma sud-africain : 19 h, The struggle for within, de K. Harris ; Last supper at Hortsley street, de L. Wilson ; 21 h, Re Tla Bona, de E. Proctor ; The two rivers, de M. Newman.

LUNDI 15 JUIN

15 h, la Rue, de K. Grüne ; 17 h 15, Tartes à la crème, de M. Sennett : Cinéma Sud-africain : 19 h, Getting of the altitude, de J. Hookham ; Allan Boesak, choosing for justice, de H. Cassirer et N. Gordimer.

MARDI 16 JUIN

Relâche.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU
Salle Garance (42-78-37-29)
Le cinéma brésilien.

MERCREDI 10 JUIN

14 h 30, Massagista de Madame, de V. Lima ; 17 h 30, O som ou tratado de harmonia, d'A. Omar ; O capitao bandeira contra o Dr. Moura Brasil, d'A. Calmon ; 20 h 30, Spray Jet, d'A. M. Magalhaes ; Todas as mulheres do mundo, de D. De Oliveira.

JEUDI 11 JUIN

14 h 30, Em busca do ouro, de G. Dahl ; A margem, d'O. Candeias ; 17 h 30, Greve !, de Joao Batista de Andrade ; Tabu, de J. Bressane ; 20 h 30, Floradas na serra, de L. Salce.

VENDREDI 12 JUIN

14 h 30, Mito e metamorfose das maes nago, de Juana Elbein dos Santos ; Aopçao, ou as rosas da estrada, d'O. Candeias ; 17 h 30, Copacabana me engana, d'A. C. Fontoura ; 20 h 30, O rei da vela, de J. Celso Martinez Correia et Noilton Nunes.

SAMEDI 13 JUIN

14 h 30, Viramundo, de G. Sarno ; Porto das Caixas, de P. C. Saraceni ; 17 h 30, Bras Cubas, de J. Bressane ; 20 h 30, Os anos JK, de S. Tendler.

DIMANCHE 14 JUIN

14 h 30, Absolutamente certo, d'A. Duarte ; 17 h 30, Amor, carnaval e sonhos, de Paulo Cesar Saraceni ; 20 h 30, Jango, de S. Tendler.

LUNDI 15 JUIN

14 h 30, Bla bla bla, d'A. Tonacci ; Bang bang, d'A. Tonacci ; 17 h 30, Oz fuzis, de R. Guerra ; 20 h 30, Santuario, de L. Barreto ; O assalto ao trem pagador, de R. Farias.

MARDI 16 JUIN

Relâche.

Les exclusivités

AFTER HOURS (A., v.o.) : Cinoches Saint-Germain, 6e (43-33-10-82).

AJANTRIK (Ind., v.o.) : Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33) ; h. sp.

ANGEL HEART (*) (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

L'APICULTEUR (Fr.-Gr.) (v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81).

ARIA (Brit., v.o.) : Normandie, 8e (45-63-16-16).

ARIZONA JUNIOR (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétans, 19e (42-06-79-79).

ASSOCIATION DE MALFAITEURS (Fr.) : George-V, 8e (45-62-41-46) ; Lumière, 9e (42-46-49-07).

ATOMIC COLLÈGE (*) (v.f.) : Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06).

ATTENTION BANDITS (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Nations 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Wepler Pathé, 18e (45-22-46-01) ; Secrétans 19e (42-06-79-79) ; Gaumont Gambetta, 20e (46-36-10-96).

AUTOUR DE MINUIT (A., v.o.) : Templiers, 4e (42-72-94-56).

AUX PORTES DE L'AU-DELA (*) (A., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26).

BACKLASH (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Escurial, 13e (47-07-28-04).

BASIL DÉTECTIVE PRIVÉ (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

BEYOND THERAPY (Brit., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Bastille, 11e (43-42-10-80) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

BIRDY (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LES BISOUNOURS N° 2 (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

BRAZIL (Brit., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (43-37-57-47) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

BUISSON ARDENT (Fr.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).

CHAMBRE AVEC VUE (Brit., v.o.) : 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83).

CHRONIQUE DES ÉVÉNEMENTS AMOUREUX (Pol., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56) ; Cluny Palace, 5e (43-25-19-90).

CHRONIQUE D'UNE MORT ANNONCÉE (It.-Fr., v.it.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

CŒURS CROISÉS (Fr.) : Saint-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

LA COULEUR DE L'ARGENT (A., v.o.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Cinoches Saint-Germain, 6e (46-33-10-82).

CRIMES DU CŒUR (A., v.o.) : Cinoches Saint-Germain, 6e (46-33-10-82).

LES FILMS NOUVEAUX

LA CHAMBRE DE MARIAGE. Film turc de Bilge Olgac, v.o. : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

DANGEREUSE SOUS TOUS RAPPORTS. Film américain de Jonathan Demme, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (46-36-10-96).

HISTOIRES FANTASTIQUES. Film collectif américain de Bob Zemeckis, Steven Spielberg..., v.o. : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Hautefouille, 6e (46-33-79-38) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 13e (43-27-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LA RUE (*). Film américain de Jerry Schatzberg, v.o. : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Hautefeuille, 6e (46-33-72-38) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Paramount Opéra, 2e (47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-06-79-79) ; Gaumont Gambetta, 20e (46-36-10-96).

XVIe Festival international du film fantastique et de science-fiction, v.o./v.f. : Grand Rex, 2e (42-36-83-93).





CINEMA

CROCODILE DUNDEE (A., v.o.) : Marignan, 8e (43-59-92-82). – V.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06).

LA DAME DE MUSASHINO (Jap., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

LE DÉCLIN DE L'EMPIRE AMÉRICAIN (Can.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59).

LE DESTIN DE MADAME YOKI (Jap. v.o.), 14 juillet. Parnasse, 6e (43-26-58-00).

DOWN BY LAW (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18).

LES ENFANTS DU SILENCE (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Ambassade, 8e (43-59-79-08). – V.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

L'ÉTÉ EN PENTE DOUCE (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Saint-Germain Village, 5e (46-33-63-20) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06).

FIEVEL ET LE NOUVEAU MONDE *(A., v.f.) (h. s.p.) : Saint-Ambroise, 11e* (47-00-89-16) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LE FLIC ÉTAIT PRESQUE PARFAIT (A., v.o.) : Triomphe, 8e (45-62-45-76).

GOLDEN CHILD (A., v.f.) : Rex, 2e (43-36-83-93).

GOOD MORNING BABILONIA (It.-A., v.o.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

LE GRAND CHEMIN (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

HOTEL DE FRANCE (Fr.). Forum Orient, 1er (42-33-42-26) ; Racine-Odéon, 6e (43-26-19-68) ; *Balzac*, 8e (45-61-10-60).

JEAN DE FLORETTE (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46).

LA JEUNE FILLE XIAO XIAO (Chin., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

LAPUTA (All., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (43-37-57-47).

LES LETTRES D'UN HOMME MORT (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80).

MACBETH (Fr., v. it.) : Vendôme, 2e (47-42-97-52).

MANNEQUIN (A., v.o.) : Marignan, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Grand Rex, 2e (42-36-83-93) mat. ; UGC Montparnasse 6e (45-74-94-94).

MANON DES SOURCES (Fr.) : Élysées-Lincoln, 8e (43-59-36-14).

MAUVAIS SANG (Fr.) : Epée-de-Bois, 5e (43-37-57-47).

MÉLO (Fr.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

LA MÉNAGERIE DE VERRE (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40).

LA MESSE EST FINIE (It., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-87-30).

MISSION (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14) ; Elysées-Lincoln, 8e (43-59-36-14).

MY BEAUTIFUL LAUNDRETTE (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (Hong., v.o.) : Triomphe 8e (45-62-45-76).

NOLA DARLING N'EN FAIT QU'A SA TÊTE *(A., v.o.) : Républic-Cinéma, 11e* (48-05-51-33).

LE NOM DE LA ROSE (Fr., v. angl.) : *Cluny-Palace, 5e (43-25-19-90) ; Balzac*, 8e (45-61-10-60) ; v.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

PEE-WEE BIG ADVENTURE (A., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (42-97-49-70) ; Saint-Germain-des-Prés, 6e (42-22-87-23) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; v.f. : Gaumont-Opéra, 2e (47-42-60-33) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Gaumont-Alésia, 13e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27).

LA PETITE BOUTIQUE DES HORREURS (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; UGC Champs-Elysées, 6e (45-62-20-40)) : UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50)) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Nations, 12e (43-43-04-67)) : UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Clichy-Pathé, 18e (45-22-46-01.

PIERRE ET DJEMILA (Fr.) Forum Arc-en-ciel, 1er (42-97-53-74) ; Gaumont-Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont-Parnasse, 14e (43-35-30-40).

PLATOON (A., v.o.) (*) : Forum-Orient, 1er (42-33-42-26) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.o. et v.f. : George-V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03).

QUATRE AVENTURES DE RAINETTE ET MIRABELLE (Fr.) : *Luxembourg, 6e (46-33-97-77).*

QU'EST-CE QUE J'AI FAIT POUR MÉRITER ÇA ? (Esp., v.o.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

RADIO DAYS (A., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont-Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Action Rive gauche, 5e (43-29-44-40) ; 14-Juillet-Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont-Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont-Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Mayfair, 16e (45-25-27-06) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; (v.f.) St-Lazare Pasquier, 9e (43-87-35-43) ; Nations, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

REBEL (A., v.o.) : Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Convention St-Charles, (45-79-33-00) : Images, 18e (45-22-47-94).

LE RETOUR DE JEAN MAURICE (Fr.) Studio 43, 9e (47-70-63-40).

ROSA LUXEMBURG (All., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

SABINE KLEIST, **7 ANS** (All., *RDA*, v.o.) : Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33).

STAND BY ME (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

STRANGER THAN PARADISE (A., v.o.) Utopia, 5e (43-26-84-65).

SWEET COUNTRY (Grec, v.o.) : Mercury, 8e (45-62-96-82).

THAT'S LIFE (A., v.o.) : Ambassade, 8e (43-59-19-08).

THE AMERICAN WAY (A., v.o.) : Forum-Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Danton, 6e (42-25-10-30) ; Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).

THÉRÈSE (Fr.) : UGC-Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59).

37°2 LE MATIN (Fr.) : Saint-Michel, 5e (43-26-79-17); Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

LE TRÉSOR DE SAN LUCAS (A., v.o.) Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; v.f. : Gaîté-Rochechouart, 9e (48-78-81-77).

TRUE STORIE (A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

UNE FLAMME DANS MON CŒUR (Suis.) : Ciné-Beaubourg, 1er (42-71-52-36) ; St-André-des-Arts, 6e (43-36-48-18) ; *UGC Montparnasse, 6e* (45-74-94-94) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Bastille, *11e* (43-42-16-80) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40).

UN HOMME AMOUREUX (Fr., v.angl.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Publicis St-Germain, 6e (42-22-72-80) ; *Pagode*, 7e (47-05-12-15) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14-Juillet Beaugrenelle, *15e (45-75-79-79) ; v.f.* : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50).

LA VEUVE NOIRE (A., v.o.) : UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Normandy, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40).

WELCOME IN VIENNA (Autr., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

Les festivals

W. ALLEN (v.o), St-Lambert, 15e (45-32-91-68), ven. 18h45, lun. 21 h : Tombe les filles et tais-toi ; jeu., mar. 21 h : Broadway Danny Rose ; Rialto, 19e (46-07-87-61), sam., dim. 17 h : Tombe les filles et tais-toi.

L. BUNUEL (v.o.), Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33), sam. 17 h : la Vie criminelle d'Archibald de la Cruz ; ven. 10 h 30 : Tristana ; ven. 14 h : Los Olvidados, Un chien andalou ; lun. 14 h : Nazarin ; sam. 20 h 30 : El.

CINÉMA CHINOIS, (v.o.), Républic-*Cinéma, 11e (48-05-51-33), sam. 18 h 40*, lun. 12 h : le Mystère du grand bouddha ; sam. 22 h 10 : Terre sauvage ; dim. 10 h : *le Sac du palais d'été ; dim. 12 h* : la Régence derrière le rideau ; lun. 10 h : Sun Yat Sen ; sam. 12 h, lun. 22 h : le Fouet *magique ; lun. 20 h : le Filet invisible.*

L. JOUVET, Reflet-Médicis, 5e (43-54-42-34), en alternance : Topaze, Hôtel du Nord, Entrée des artistes, Knock, la Kermesse héroïque, Quai des Orfèvres, Un revenant.

B. KEATON, Studio 43, 9e (47-70-63-40), mer. : Ma vache et moi, Collège ; sam. : Steamboat Bill Junior, la Croisière du Navigator, la Croisière du navigator ; dim. : le Mécano de la General, les Trois Ages.

F. LANG (v.o.), Républic-Cinéma, 11e *(48-05-51-33), sam. 12 h 20, mar.* 22 h 30 : M le Maudit ; jeu. : 13 h 30 : les Espions ; mer. 22 h, dim. 19 h 30 : le Testament du *Dr Mabuse.*

FILMS MUSICAUX, (v. o.), UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; I. : mer. : Pink Floyd the Wall ; jeu. : Easy Rider ; ven. : Show Bus ; sam. : Woodstock. II. : mer. : Boris Godounov ; jeu. : Carmen (Saura) ; ven. : la Traviata ; sam. : Don Giovanni.

FESTIVAL PSYCHOTRONIC (v.o.), Epée de Bois, 5e (43-37-57-47), ven. et sam. de 14 h à 24 h.

PROMOTION DU CINÉMA (v. o.) Studio 28, 18e (46-06-36-07), mer., jeu. : la Maison de thé ; ven., sam. : Mikey et Nicky ; dim., mar. : *la Storia.*

TARKOVSKY (v.o.), Républic Cinéma, 11e (48-05-51-33), lun. 15 h 40 : Stalker ; mar. 16 h : Nosthalgia ; dim. 21 h 50 : Solaris ; ven. 21 h : Andrei Roublev.

Les grandes reprises

ALEXANDRE NEVSKI (Sov, v.o.) : Triomphe, 8e (45-62-45-76).

LES ANGES DU PÉCHÉ (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

L'ARNAQUEUR (A., v.o.) : Reflet Logos, 5e (47-20-76-23).

ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

L'ASSASSIN HABITE AU 21 (Fr.) : Champo, 5e (43-54-51-60).

LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Forum Horizon, *1er (45-08-57-57)* ; George-V, 8e (45-08-57-57) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; *Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31)* ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Images, 18e (45-22-47-94)

BAMBI (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

BEN HUR (A, v.o.) Forum Horizon, 17e (45-08-57-57) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont-Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; v.f. : Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont-Alésia, 13e (43-27-84-50) ; Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01).

BLOW UP (Brit., v.o.) : Champo, 5e (43-54-51-60).

LA BRUNE BRULANTE (A., v.o.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34).

LA COMTESSE AUX PIEDS NUS (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

LES 101 DALMATIENS (A.) (v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

LES DIEUX SONT TOMBÉS SUR LA TETE (Bostw., v.o.) : George-V, 8e (45-62-41-46) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; v.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).

L'ÉTOFFE DES HÉROS (A., v.o.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

L'EXTRAVAGANT Mr. DEEDS (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

LA FEMME AU PORTRAIT (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

GILDA (A., v.o.) : UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; v.f. : UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59).

HENRI V (Ang., v.o.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34).

L'IMPOSSIBLE M. BÉBÉ (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

LE LOCATAIRE (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

LOLITA (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

LUDWIG (VISCONTI) (It., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36). H. sp.

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.o.) (*) : Cinoches St-Germain, 6e (43-66-10-82).

LE MONDE SELON GARP (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

NEW-YORK, NEW-YORK (A., v.o.) : Forum Orient, 1er (42-33-42-26).

PARTITION INACHEVÉE POUR PIANO MÉCANIQUE (Sov., v.o.) : Cluny Palace, 5e (43-25-19-90). H. sp

PAT AND MIKE (A., v.o.) : Action Écoles, 5e (43-25-72-07).

MUSIQUE

Les concerts

MERCREDI 10 JUIN

Eglise de la Trinité 20 h 30 : Ensemble Bach de Paris, dir. : J. von Websky (Bach).

Eglise Saint-Germain-des-Prés, 21 h : Orchestre de chambre Ars Floreat d'Amsterdam, dir. : W. Baarens (Mozart, Haydn).

Eglise Saint-Roch, 20 h 30 : Chœur français d'oratorio, orchestre français d'oratorio, dir. : J.-P. Lore (Berlioz, Rossini).

Lucernaire, 18 h 30 : C. Dunoyer de Segonzac (Moussorgsky, Beethoven, Ravel...).

Espace P. Cardin, 20 h 30 : I. Pogorelich, B. Bechterev, E. Wulfson (Brahms, Chopin, Prokofiev...).

Eglise Saint-Louis-des-Invalides, 20 h 30 : Ensemble chorale de Paris (Bach...

Eglise Saint-Louis-en-l'Ile, 20 h 30 : Les petits chanteurs de St-Louis, ensemble instrumental A. Stajic (Haëndel).

JEUDI 11

Salle Pleyel, *20 h 30 : Ensemble* intercontemporain, Orchestre de Paris, dir. : Myung-Whun Chung (Schoenberg, Berg, Stravinski).

Eglise Sainte-Clotilde, 20 h 30 : voir église Saint-Louis-en-l'Ile, le 10.

Notre-Dame-du-Travail, 20 h 30 : voir église Saint-Louis-des-Invalides, le 10.

Lucernaire, 18 h 30 : Trio Bergonzi (Beethoven, Roussel, Cras...).

Eglise Saint-Germain-l'Auxerrois, 20 h 30 : Orchestre et chœurs des professeurs de la Ville de Paris, dir. : B. Vergne (Cherubini).

Conservatoire Rachmaninov, 20 h 30 : E. Vassilieva, C. Bonaldi, P. Franck, S. Atherton (Zourabichvili).

Eglise Saint-Julien-le-Pauvre, 20 h 30 : C. Rocca (Coste, Bach, Brouwer...).

66, bd Saint-Michel, 20 h 30 : Synthesis Quartet (Andres, Bourrel, Isaye...).

VENDREDI 12

Centre Bösendorfer, 20 h 30 : P.-H. Lacrambe, B. Bahurel (Schubert, Brahms), P. Baubet-Gony (Liszt, Beethoven).

Temple Saint-Jean, 20 h 30 : Ensemble vocal *Gabrieli (Bonzignac, Moulinié,* Monteverdi...).

SAMEDI 13

Eglise Saint-Merri, 21 h : Ch. Rahlf, E. Marshall, R. Gowmann (Dvorak, Brahms).

18-Théâtre, 16 h 30 : Ensemble de musique baroque (Purcell, Haëndel).

Salle Gaveau, 20 h 30 : E. Naoumoff (Ravel, Rachmaninov).

Salle Pleyel, *20 h 30* : Orchestre philharmonique de Berlin, dir. : H. von Karajan (Mozart, Berlioz).

Eglise suédoise, 18 h : M. Moller, I. Dahlin (Mozart, Edlund, Franck).

DIMANCHE 14

Salle Pleyel, 20 h 30 : Orchestre philharmonique de Berlin, dir. : H. von Karajan (Brahms).

Notre-Dame, 17 h 45 : F. Reugnier (Alain, *Chaynes, Bach).*

Eglise Saint-Merry, 16 h : M. Trecan, L. Akardstang (Purcell, Haëndel, Bach...).

Chapelle Saint-Louis de la Salpêtrière, 16 h 30 : E. de Villele, F. Khoury (Haëndel, Bach, Mozart...).

Eglise Saint-Georges, 17 h : M.-A. Doran (Bach, *Couperin*, Liszt...).

Eglise des Billettes, 10 h : J. Amade (Bach, Eben, Reger...).

LUNDI 15

Comédie des Champs-Elysées, 20 h 30 : Les musiciens Amoureux.

Eglise des Billettes, 20 h 30 : S. Ciaravolo (Buxtehude).

Salle Pleyel, 20 h 30 : Ensemble orchestral de Paris, dir. : A. Jordan (Strauss).

Eglise de la *Madeleine*, 21 h : Petits chanteurs de Sainte-Croix-de-Neuilly, dir. : F. Polgar (Fauré).

FIAP, 20 h 30 : A. Thavaro (Mozart, Chopin, Ravel...).

MARDI 16

Chapelle Saint-Louis de la Salpêtrière, *20 h 30 : B.T. Swager* (Buxtehude, Bach, Alain...).

Eglise Saint-Séverin, 21 h : Orchestre et chorale P. Kuentz (Vivaldi, Bach).

Nouveau théâtre Mouffetard, 20 h 45 : *D. Lively, Stravinski, Chopin).*

CC suédois, 20 h 30 : M. Moller, I. Dahlin (Edlund, Franck, Maros...).

Musée d'Orsay, 12 h : O. Charlier, E. Naoumoff (Franck, Ravel, Kreisler).

Eglise Saint-Germain-des-Prés, 21 h : Orchestre de chambre B. Thomas (Vivaldi).

Eglise Saint-Germain-l'Auxerrois, *21 h : Orchestre Pro Arte de Paris, dir. : R.-*P. Chouteau (Bach).

Salle A.-Marchal, *19 h 30 : Hommage* A.A. Marchal.

Institut hongrois, 20 h : Z. Toth, G. Szenpeteri (Schumann, Kodaly, Weber...).

Radio-France, 18 h 30 : Concert-lecture (Narita, Philippot...) ; 20 h 30 : ensemble Itinéraire (Tessier, Grisey, Levinas...) ; 22 h 30 : J.-J. Kantorw, J. Rouvier (Mozart, Ravel, Fauré...).

OPÉRAS

Palais des congrès (47-58-13-33), les 10, 11, 16, à 20 h 30, le 13 à 15 h et 20 h 30 : Boris Godounov.

MUSIC-HALLS

Centre Mandapa (45-89-01-60), le 10 à *20 h 30 : L. Pimenta, F. Bisere,* H. Ansari, le 11 à 20 h 30 : H. Kandira, N. Lovaconi.

Club Diamants *(45-70-84-29)*, 21 h, *le* 10 : J.-L. Roudière, le 11 : H. Londo, J. Sommer, le 12 : J. et A. Mooziard, le 14 : Vercelonesi, E. Guilleton.

Chéops (43-57-99-26), le 13 à 22 h 15 : E. Griliquez.

Escalier d'or (voir théâtres subventionnés).

Grande halle de La Villette *(45-81-30-84* et 40-13-02-42), le 10 à 10 h 30 et 15 h : la Justice de Saint-Louis ; à 20 h 30 : Tournoi de chevalerie.

La Bruyère (48-74-88-21) (D. soir), 21 h, dim. 16 h : *M. Jolivet.*

Maison de l'Amérique latine (42-22-97-60), le 1er à 20 h 30 : G. Aguerre.

Maison des cultures du monde (45-44-41-42), les 12, 13 à 20 h 30 : Mozambique, le 14 à 17 h, le 15 à 20 h 30 : Rwanda, le 16 à 20 h 30 : Gabon.

Le merle moqueur (45-65-12-43), les 12, 13 à 21 h 30 : Ch. Lancry, le 16 : P. Sanson, *D. Roussin.*

Olympia (45-42-25-49) (D. soir, L.), 20 h 30, Dim. 17 h : Grand Music-Hall du Portugal le 15 à 20 h 30 : La nuit de l'humour.

La Raymeca, le 10 à 20 h 30 : Ensemble Bacana.

Théâtre du Jardin *(47-47-77-86)*, le 16 à 20 h 30 : M.-Th. Orain.

Trottoirs de Buenos-Aires (42-33-58-37) (D. soir, L.), 22 h + ven., sam., 24 h : Sexteto Tango, lun. 22 h : Gomina.

Zénith (loc. : 42-78-80-53), le 10 à 20 h 30 : U2, le 14 : Club Hamadi Tati, Canada, la Souris déglinguée, F. Lalanne, Eleonora, Ch. Contu.

La danse

CAFÉ DE LA DANSE (43-57-05-35), le 16 à 22 h : Omny Sophia, le 10 à *18 h 30 : Violences et Passions.*

CENTRE MANDAPA (45-89-01-60) le 12 à 20 h 30 : Kalosna, le 13 : Rajarajeswari ; les 15, 16 : Karunajaran.

CITE INTERNATIONALE (45-89-38-69) le 15 à 20 h 30 : Free Dance Song.

ESCALIER D'OR (voir th. subventionnés).

PALAIS DES GLACES (46-06-49-93) 19 h : Oripando Flamenco.

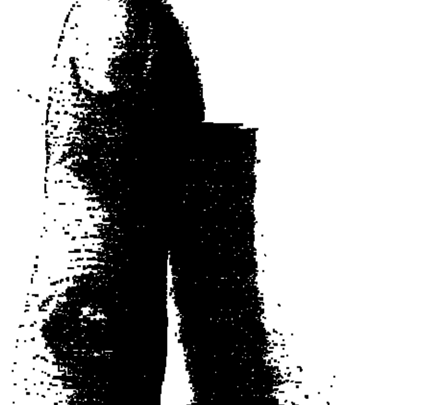
18-THEATRE (42-26-47-47), les 10, 11, 12 à 20 h 45, le 14 à 17 h : Suzanne au bain.

TH. 14 J.-M. SERREAU (45-45-49-77) les 11, 12, 13 à 20 h 45, le 14 à 16 h : Angoissé, l'éclate de rire.

Opérettes Comédies musicales

MOGADOR (42-85-28-80) (Dim. soir, L.), 20 h 30, dim 16 h : Cabaret.

TLP DEJAZET (42-74-20-50) (D. soir, L.) 20 h 30, sam. 17 h, dim. 15 h : la Fugue du bac.



Radio-télévision

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » □ Film à éviter ■ On peut voir ■■ Ne pas manquer ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Mercredi 10 juin

TF 1

19.40 Football : Finale de la Coupe de France : Bordeaux-Marseille (en direct du Parc des Princes). Présentation des deux équipes ; à 20.00 début du match. **20.45 Tirage du Loto. 21.00 Football** (2e mi-temps). **21.50 Feuilleton : Dallas.** Le soulagement. **22.35 Série : Chapeau melon et bottes de cuir.** Les anges de la mort. **23.30 Journal. 23.50 Magazine : Premier plan.** D'Alain Bévérini. Actualité cinématographique.

A 2

20.30 Téléfilm : La disparue de Las Vegas. De Rod Holcomb. Avec Marilu Henner, Nick Surovy. *Laura disparaît sans laisser de traces... Son frère et son amie décident de mener l'enquête.* ▶ **21.55 Le dossier d'Alain Decaux.**

Brasillach : La mort en face. *Alain Decaux retrace l'itinéraire de l'écrivain fusillé à la Libération pour collaboration avec l'ennemi.* **23.25 Journal. 23.40 Série : Soleils de minuit.** La Réunion, l'île à grand spectacle.

FR 3

20.35 Variétés : Gala des trophées. Enregistré à Cannes le 25 janvier. Avec Stéphanie de Monaco, le groupe Images... **22.00 Magazine : Thalassa.** Emission de Georges Pernoud. Panama : d'une Amérique à l'autre. **22.50 Journal. 23.15 Théâtre : le Saperleau.** Pièce de Gildas Bourdet, enregistrée au Théâtre de la région Nord-Pas-de-Calais. Avec Christian Blanc, Marianne Epin, Janine Godinas, Christian Ruche. *L'éternelle histoire du mari, de la femme et de l'amant dans un langage créé de toutes pièces. Un tour de force.*

CANAL PLUS

21.00 Cinéma : Réaction en chaîne ■ Film australien d'Ian Barry (1980). Avec Steve Bisley, Anna-Maria Winchester, Ross Thompson, Ralph Cotterill. **22.25 Flash d'informations. 22.35 Cinéma : la Petite** ■ Film américain de Louis Malle (1978). Avec Brooke Shields, Keith Carradine, Susan Sarandon, Frances Faye, Antonio Fargas. **0.20 Cinéma : Officier et gentleman** ■ Film américain de Taylor Hackford (1982). Avec Richard Gere, Debra Winger, Louis Gosset Jr, David Keith. **2.20 Documentaire : Les allumés du sport.**

LA 5

20.30 Téléfilm : A cœur perdu. 22.10 Série : Mike Hammer. 23.05 Série : Mission impossible. 23.40 Série : Laurel et Hardy. 0.15 Série : Kung-fu. 1.10 Série : Mike Hammer. 2.05 Série : Hôtel.

M 6

20.30 Série : Les routes du paradis. Le dernier espoir. **21.20 Série : Dynastie.** L'engrenage. **22.10 Magazine : Oh ! Cinéma** (rediff.). **22.40 Magazine : Club 6. 23.30 Flash d'informations. 23.35 Musique : 6 Nuit. De 0.00 à 0.50 Flashes d'informations et musique.**

FRANCE-CULTURE

20.30 Antipodes. Saint-John Perse. **21.30 Musique :** Portrait de Michèle Reverdy, compositeur. **22.30 Nuits magnétiques.** Les gens... tout de même, cinéma ; Série : Les quatre quartiers de solitude. **0.10 Du jour au lendemain.**

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné les 29 mai et 1er juin au Théâtre musical de Paris) : Salomé, drame musical en un acte, de Richard Strauss, par le Nouvel Orchestre philharmonique, dir. Marek Janowski ; chef de chant : Gottfried Hampel ; **23.00 Les soirées de France-musique** ; à 23.10, jazz-club, en direct du Petit-Opportun.

Jeudi 11 juin

TF 1

13.50 Série : Marie-Pervenche. Un hérisson dans la tête. **14.50 Feuilleton : Cœur de diamant. 15.20 Quarté à Auteuil. 15.35 Ravi de vous voir.** Pourquoi il aime cette ville ; peintures et dessins du XIXe siècle ; Chacun a une histoire à raconter ; Jeu : La balance. **16.00 Flash d'informations. 16.02 Série : La quatrième dimension.** Les envahisseurs. **16.30 Ravi de vous voir** (suite). **17.00 Variétés : La chance aux chansons.** Emission de Pascal Sevran. Avec Josy Andrieu, Stéphane Chomont, Germaine Ricord, François Deguelt, Dominique Lorca. **17.30 La vie des Botes. 18.00 Feuilleton : Huit, ça suffit. 18.25 Mini-journal,** pour les jeunes, de Patrice Drevet. **18.45 Jeu : La roue de la fortune. 19.10 Feuilleton : Santa Barbara. 19.40 Cocoricocoboy. 20.00 Journal. 20.30 Série : Columbo.** Le mystère de la chambre forte. **21.45 Magazine : L'enjeu.** De François de Closets, Emmanuel de la Taille et Alain Weiller. Au sommaire : Le Caire ; chaos sur le Nil ; Espace : La grande panne ; Quinze ans et l'Afrique ; Points de repère ; L'homme du mois : Stern Lorentz (Bull). **23.00 Journal. 23.20 Magazine : C'est à lire.** Emission de Luce Perrot. Avec Khawam et Tahar Ben Jelloun.

A 2

13.45 Feuilleton : Jennie (5e épisode). **14.35 Magazine : Ligne directe.** Emission de Jacques Pradel et Dominique Verdeilhan. Emission spéciale : Les francofolies à La Rochelle. **15.35 Feuilleton : Rue Carnot. 16.05 C'est encore mieux l'après-midi.** Emission présentée par Christophe Dechavanne. Avec Jean-Michel Jarre, Huit et demi, Horizon, Résidence nocturne, Carmel. **17.35 Récré A 2 :** Mimi Cracra ; Bouquin copain ; Judo Boy. **18.05 Feuilleton : Aline et Cathy. 18.30 Magazine : C'est la vie. 18.50 Jeu : Des chiffres et des lettres.** D'Armand Jammot, présenté par Patrice Laffont. **19.15 Actualités régionales. 19.40 Le nouveau théâtre de Bouvard. 20.00 Journal. 20.25 D'accord, pas d'accord. 20.30 Cinéma : Hôtel des Amériques** ■■ Film français d'André Téchiné (1981). Avec Catherine Deneuve, Patrick Dewaere, Etienne Chicot, Josiane Balasko, Sabine Haudepin. *L'amour égoïste et possessif d'un homme, échoué à Biarritz, envers une femme ravagée par un chagrin qu'il aurait pu guérir, Téchiné a raconté d'une façon émouvante et quelque peu romantique les tourments d'une relation opposant la douleur et l'intransigeance à un comportement névrotique. La mise en scène est organisée sur des situations dramatiques et des sentiments dont Catherine Deneuve est la pierre de touche.* **22.05 Flash : élections anglaises.** ▶ **22.10 Musique.** Concert Jean-Michel Jarre à Lyon, le 5 octobre 1986, retransmis en simultané et en stéréo sur NRJ. **23.10 Journal.**

FR 3

14.00 Magazine : Thalassa (rediff.). **14.30 Questions du Sénat au gouvernement. 17.00 Feuilleton : Madame et son fantôme. 17.25 Clip-classes. 17.30 Dessin animé : Belle et Sébastien. 18.00 Dessin animé : Il était une fois l'espace. 18.30 Feuilleton : Cap danger. 18.57 Juste ciel,** petit horoscope. **19.00 Le 19-20 de l'information.** De 19.15 à 19.35, actualités régionales. **19.55 Dessin animé : Ulysse 31. 20.05 Jeux : La classe. 20.25 D'accord, pas d'accord. 20.35 Cinéma : le Jour le plus long** ■ Film américain de Darryl F. Zanuck (1962). Avec John Wayne, Robert Mitchum, Henry Fonda, Robert Ryan, Mel Ferrer, Richard Burton, Jean-Louis Barrault, Bourvil. Le débarquement des forces militaires anglo-américaines en Normandie, le 6 juin 1944. Darryl F. Zanuck fut le cerveau et le maître d'œuvre de ce film historique gigantesque – d'après le livre de Cornelius Ryan – dont la reconstitution est impressionnante et dont pratiquement tous les rôles sont tenus par des vedettes mais qui n'est absolument pas fait pour le petit écran. **23.30 Journal. 23.55 Magazine : Décibels** (rediff.).

CANAL PLUS

14.00 Cinéma : Dieu me savonne □ Film sud-africain de Jamie Uys (1977). Acteurs anonymes. **15.35 Cinéma : Officier et gentleman** ■ Film américain de Taylor Hackford (1982). Avec Richard Gere, Debra Winger, Louis Gossett Jr, David Keith. **17.35 Série : Flash Gordon. 18.00 Flash d'informations. 18.05 Jeu : Maxitête. 18.10 Jeu : La gueule de l'emploi. 18.40 Top 50. 19.10 Zénith. 19.50 Flash d'informations. 19.55 Variétés : Frog show. 20.05 Athlétisme,** les coulisses. **20.30 Athlétisme : Meeting de Saint-Denis. 22.30 Flash d'informations. 22.40 Cinéma : Footloose** □ Film américain d'Herbert Ross (1983). Avec Kevin Bacon, Lori Singer, John Lithgow, Dianne Wiest, Christopher Penn. **0.20 Cinéma : Murder Rock** □ Film américain de Lucio Fulci (1985). Avec Olga Karlatos, Ray Lovelock, Claudio Cassinelli, Cosimo Cinieri, Giuseppe Mannajuodo. **1.50 Série : Rawhide.**

LA 5

14.00 Série : Mike Hammer (rediff.). **14.55 Série : Kung-fu. 15.50 Série : Jaimie** (rediff.). **16.45 Dessin animé : Princesse Sarah. 17.15 Dessin animé : Robotech. 17.40 Dessin animé : Cathy, la petite fermière. 18.05 Série : Arnold et Willy. 18.35 Série : Happy days. 19.00 Série : Laurel et Hardy. 19.35 Série : Wonder woman. 20.30 Cinéma : Triple cross** ■ Film franco-britannique de Terence Young (1966). Avec Christophe Plummer, Yul Brynner, Romy Schneider. *Pendant la seconde guerre mondiale, un cambrioleur anglais propose ses services d'agent secret aux Allemands, qu'il trahit ensuite au profit de ses compatriotes. L'histoire vraie d'Eddie Chapman est devenue, à l'écran, hautement rocambolesque. Mais on peut se laisser prendre à l'interprétation.* **22.40 Série : Mike Hammer. 23.35 Série : Mission impossible. 0.30 Série : Laurel et Hardy. 1.00 Série : Kung-fu. 1.55 Série : Mike Hammer. 2.45 Série : Hôtel.**

M 6

14.00 A.M. Magazine. 15.45 Jeu : Mégaventure. 16.30 Musique : Laser. 18.00 Série : La petite maison dans la prairie. Le grand péché (1re partie). **18.30 Série : Végas.** La réunion. **19.30 Journal. 19.55 Jeu : Six'appel. 20.00 Feuilleton : Filles et garçons. 20.30 Cinéma : Commandos** ■ Film italo-allemand d'Armando Crispino (1968). Avec Lee Van Cleef, Jack Kelly, Giampiere Albertini. *Au moment du débarquement des alliés en Afrique du Nord, un commando de soldats américains d'origine italienne est chargé de prendre le contrôle d'une oasis : idéologiquement confus mais bien fabriqué et spectaculaire.* **22.15 Série : Falcon Crest.** Ames sœurs. **23.05 Magazine : Club 6. 23.30 Flash d'informations. 23.35 Magazine : Club 6. 23.45 Musique : 6 Nuit. De 0.00 à 0.50 Flashes d'informations et musique.**

FRANCE-CULTURE

20.30 Le procès de la religion saint-simonienne (2e partie). **21.30 Musiques limites.** Les musiques innovatrices. **22.30 Nuits magnétiques.** Les gens... tout de même, cosmopolite ; Série : Les quatre quartiers de solitude. **0.10 Du jour au lendemain.**

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (en direct de Saint-François-Xavier) : Symphonie nº 6, de Vierne ; Noël breton de Marty ; Symphonie nº 5, de Barie ; Epiphanie, Prélude et danse fuguée, de Litaize, par Gaston Litaize, orgue. **23.00 Nuits parallèles.** Adaggio Troppo.

Audience TV du 9 juin 1987 (BAROMÈTRE LE MONDE/SOFRES-NIELSEN)

Audience instantanée, région parisienne. 1 point = 32 000 foyers

HORAIRE	FOYERS AYANT REGARDÉ LA TV (en %)	TF1	A2	FR3	CANAL +	LA 5	M6
19 h 22	42.1	Santa Barbara 16.2	Actual. région. 12.2	Actual. région. 5.6	Zenith 2.0	Laurel et Hardy 4.6	Vegas 1.5
19 h 45	46.2	Cocoricocoboy 18.8	Théâtre Bouvard 16.8	Actual. région. 4.6	Zenith 1.5	Série 4.6	Journal 0.5
20 h 16	62.9	Journal 23.4	Journal 22.8	La classe 8.1	Starquizz 3.0	Série 5.6	Filles et garçons 0.5
20 h 55	65.5	Film 19.3	Film 28.9	Film 7.1	Film 1.5	Film 8.1	Film 0.5
22 h 08	60.9	Bonne source 8.1	Film 31.5	Film 7.6	Film 2.0	Film 12.2	Film 0.5
22 h 44	39.1	Bonne source 7.6	Mardi-cinéma 17.8	Emiss. région. 3.6	Film 1.0	Série 7.1	Brigade de nuit 2.0

Echantillon : plus de 200 foyers en Ile-de-France, dont 153, reçoivent la 5 et 115 reçoivent M6 dans de bonnes conditions.

Informations « services »

MOTS CROISÉS

PROBLÈME Nº 4503

1 2 3 4 5 6 7 8 9

I II III IV V VI VII VIII IX X XI

HORIZONTALEMENT

I. Rond-point proche de Paris ou place forte. – II. Hommes de haute taille. – III. Interjection. Porte-cigarettes. – IV. Belle des jardins. C'est, en somme, une simple vue de l'esprit. – V. Négation. Héros d'une histoire de crue et de cuite. – VI. Enflamme une partie du globe. Divinité. – VII. Ville de Serbie. Fils étranger. – VIII. Tout naturellement. Dernier endroit à rechercher pour investir dans la pierre. – IX. Lac. Coup de barre. – X. Qu'on ne saurait sous-estimer. Boîte à surprises. – XI. Point de distribution de production laitière. Agent plus spéculatif que constructif.

VERTICALEMENT

1. Peuvent être, à la fois, fines et trapues. – 2. L'étendue de ses propriétés n'est pas nettement définie. Zinc sur lequel s'écoule beaucoup de liquide. – 3. Note. Belle rivière ornant de jolies gorges. Milieu pour le milieu. – 4. Arbre généalogique d'une reine. – 5. Etat d'une femme modèle. Deux ailes, cinq voyelles et une consonne. – 6. Vase. Oblige à faire preuve de distinction. – 7. Lit connu de la famille de Maintenon. A l'étranger. – 8. Ils sont utiles à l'homme comme à son chien. – 9. Au-dessus du cimier. Symbole de patience.

Solution du problème nº 4502

Horizontalement

I. Bénévoles. – II. Imitation. – III. Lodi. Nô. – IV. Lu. Rare. – V. Olten. Pô. – VI. Tues. Rein. – VII. Si. Réel. – VIII. Naïf. – IX. Catapulte. – X. Osé. Etain. – XI. Tas. Recru.

Verticalement

1. Billot. Ecot. – 2. Emoulus. Asa. – 3. Nid. Teintes. – 4. Etirés. Aa. – 5. Va. An. Riper. – 6. Oter. Réfute. – 7. Li. Epée. Lac. – 8. Eon. Oil. Tir. – 9. Snob. Menu.

GUY BROUTY.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* des lundi 8, mardi 9 et mercredi 10 juin :

UN DÉCRET

● Nº 87-374 du 5 juin 1987 instituant un congé spécial pour les préfets.

UN ARRÊTÉ

● Du 5 juin 1987 relatif à l'émission des obligations des première, quatrième et cinquième tranches de l'emprunt d'Etat janvier 1987 de la série juin 1987.

● **A l'occasion de l'Année européenne de l'environnement,** la Fête nationale de la pêche, placée sous le haut patronage des ministères de l'environnement et du tourisme, se déroulera les 13 et 14 juin sur le thème : « La France prend la gaule ». Pendant ces deux journées, les deux millions de pêcheurs invitent leurs amis non pêcheurs à partager leur passion, à découvrir les rivières de France et la faune qui y vit, et à s'initier à la pêche, loisir intimement lié à la protection de la nature.

Dans toute la France, de nombreuses opérations sont déjà programmées sur les lieux de fête animés par les associations. A Paris, la Fête nationale de la pêche aura lieu au bois de Boulogne.

★ Renseignements : 47-47-43-49.

● **« Faites vos malles ».** – Ou l'invitation au voyage du Musée des arts décoratifs. Vous et vos enfants serez entraînés dans le tourbillon du jeu et de la découverte entre le 20 mai et le 30 août.

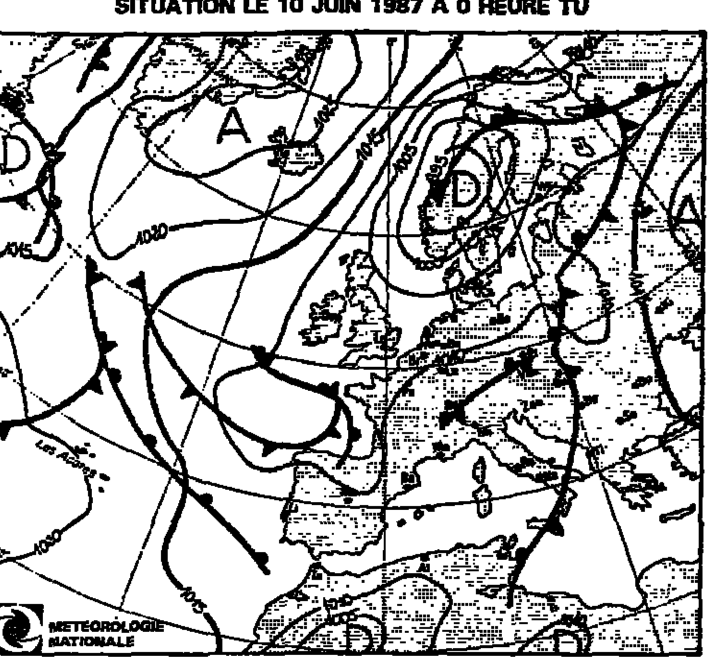
★ Renseignements et inscriptions : Art Déco Jeunes, au Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli, tél. : 42-60-32-14, poste 951.

● **FAMILLE : une brochure pour les chrétiens.** – Le Conseil national de pastorale familiale, appartenant à l'Eglise catholique en France, vient de publier une brochure *Famille, joie de Dieu,* rédigée par des laïcs, des évêques, des théologiens et des prêtres. Il s'agit de rappeler le sens d'une vie familiale chrétienne aujourd'hui. Cette brochure s'adresse à tous les publics.

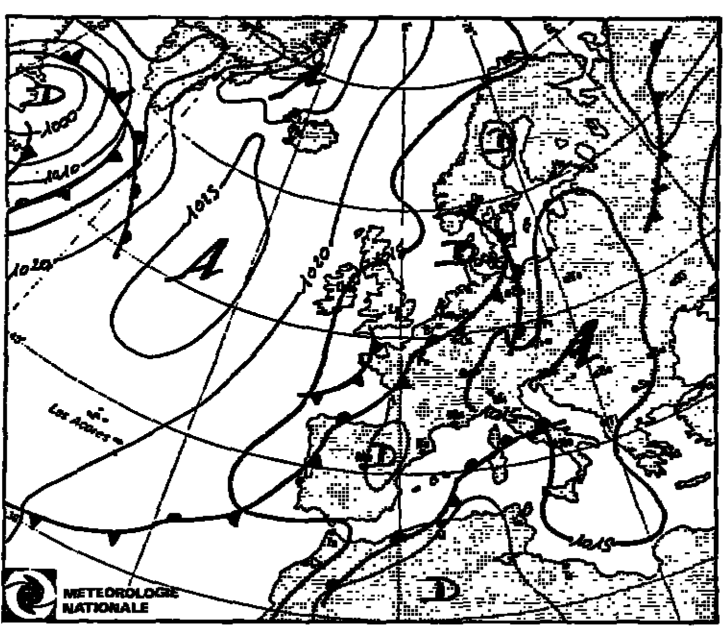
★ Ecrire au Secrétariat national de pastorale familiale, 4, cité du Sacré-Cœur, 75018 Paris. Cette brochure de trente-deux pages coûte 30 F.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 10 JUIN 1987 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 12 JUIN A 0 HEURE TU



Evolution probable du temps en France entre le mercredi 10 juin à 00 h et le jeudi 11 juin à 24 h.

Le pays restera sous l'influence d'un flux de sud-ouest. Circulant dans ce flux, une perturbation accompagnée d'ondées orageuses s'enfoncera lentement vers le sud-est en ondulant.

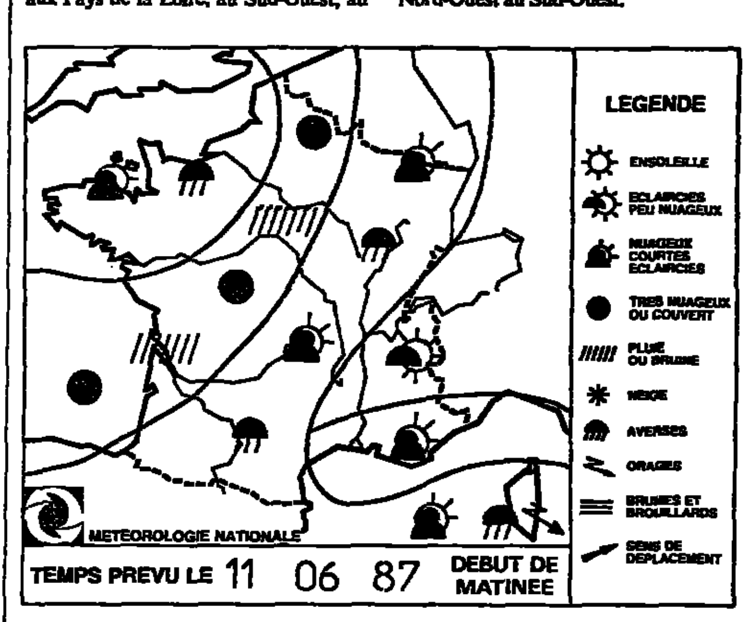
Jeudi : le temps sera lourd et orageux sur une moitié sud-est du pays, variable et plus frais sur le Nord-Ouest.

Sur la Bretagne, la Normandie et le Nord, éclaircies et nuages accompagnés d'averses alterneront.

De la Champagne au Bassin parisien, aux Pays de la Loire, au Sud-Ouest, au Massif Central, au Lyonnais et au Nord-Est, les nuages seront abondants. Ils seront accompagnés de pluies, qui prendront un caractère orageux en cours de journée.

Les vents de sud-ouest souffleront modérément mais avec des rafales sous orages. Des Alpes à la Méditerranée et en Corse, le soleil apparaîtra par moments à travers les nuages. Ceux-ci occasionneront des ondées orageuses en Corse.

Les températures minimales seront comprises entre 9 et 12 degrés. Les maximales iront de 16 à 26 degrés du Nord-Ouest au Sud-Ouest.



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé
Valeurs extrêmes relevées entre le 9-6 à 6 heures TU et le 10-6-1987 à 6 heures TU — le 8-6-1987

FRANCE			
AJACCIO	22	9	N
BIARRITZ	17	11	O
BORDEAUX	17	10	O
BOURGES	15	6	O
BREST	13	6	N
CAEN	15	6	N
CHERBOURG	14	6	O
CLERMONT-FERR.	17	5	O
DIJON	17	8	D
GRENOBLE St-M-H	20	7	D
LILLE	15	7	N
LIMOGES	13	7	N
LYON	16	6	B
MARSEILLE-MAR.	20	12	D
NANCY	17	7	O
NANTES	17	8	P
NICE	24	12	D
PARIS-MONTS.	17	8	N
PAU	17	10	O
PERPIGNAN	19	11	O
RENNES	17	8	P
ST-ÉTIENNE	17	6	N
STRASBOURG	17	8	P
TOURS	16	7	N
TOULOUSE	19	10	O
POINTE-A-P.	31	24	D

ÉTRANGER			
ALGER	27	14	N
AMSTERDAM	13	8	D
ATHÈNES	28	19	D
BANGKOK	33	28	C
BARCELONE	21	12	N
BELGRADE	31	18	N
BERLIN	20	9	N
BRUXELLES	16	8	N
LE CAIRE	32	21	D
COPENHAGUE	16	9	O
DAKAR	30	26	N
DELHI	33	23	O
DJERBA	32	21	N
GENÈVE	16	7	D
HONGKONG	25	23	D
ISTANBUL	28	19	D
JÉRUSALEM	25	15	D
LISBONNE	21	14	D
LONDRES	13	5	D
LOS ANGELES	21	16	O
LUXEMBOURG	14	6	N
MADRID	22	10	D
MARRAKECH	30	15	D
MEXICO	25	14	B
MILAN	24	13	N
MONTRÉAL	19	10	A
MOSCOU	25	17	N
NAIROBI	25	16	C
NEW-YORK	32	16	D
OSLO	12	10	P
PALMA-DE-MAL.	24	13	N
PÉKIN	31	21	C
RIO-DE-JANEIRO	23	19	D
ROME	23	12	D
SINGAPOUR	33	29	N
STOCKHOLM	16	10	N
SYDNEY	17	11	C
TOKYO	30	18	P
TUNIS	27	15	D
VARSOVIE	19	13	C
VENISE	24	13	N
VIENNE	18	13	C

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

Communication

A la veille de sa privatisation partielle

La SFP a besoin de 300 millions de francs

Le découragement gagne les meilleurs. La Société française de production (SFP) attend depuis des semaines, des mois, que le gouvernement désigne son nouveau conseil d'administration, comme l'exige la loi Léotard sur la communication.

Sans instance pour définir ses grandes orientations, *« la société est contrainte de travailler en état d'apesanteur »*, commente un cadre exaspéré. Et comme chaque membre des cabinets ministériels intéressés a des idées personnelles sur l'avenir de la SFP, cette dernière vit *« un cas exemplaire de gestion administrative »* par un Etat... dont le libéralisme est pourtant le credo !

Par deux fois ces dernières semaines, l'assemblée générale des actionnaires, qui devait transformer la SFP en société d'économie mixte – TF 1, qui détient 22,5 % de son capital, est aujourd'hui privatisée, – a été reportée. L'Etat, qui reste majoritaire, n'arrive pas, *en effet*, à se prononcer sur le nom d'un nouveau PDG. Un certain consensus a longtemps prévalu pour la reconduction de l'actuel président, M. Jean-François Lemoine. Mais l'entourage du premier ministre penche aujourd'hui en faveur de M. Philippe Guilhaume, un proche de M. Jacques Chaban-Delmas actuellement à Télédiffusion de France. Sa nomination, malgré son inexpérience dans la production audiovisuelle, paraît néanmoins acquise mais n'est toujours pas officialisée.

La SFP, elle, ne peut plus attendre. Victime depuis sa création en 1974 des réformes successives de l'audiovisuel public, elle a pâti ces derniers mois du chamboulement du paysage audiovisuel. TF 1 a réduit ses commandes pour assainir sa situation financière avant sa privatisation. Antenne 2 et FR 3 ont de la même façon *« anticipé »* la disparition du système des commandes obligatoires. *« On a délibérément choisi de faire porter l'ensemble du déficit public sur la SFP »*, commente un responsable. Une politique désastreuse pour la société, amplifiée encore par le « gel » provisoire des investissements des cinquième et sixième chaînes avant leurs réattributions. *« 1986 a été une année sinistrée. 1987 ne s'annonce guère meilleure. »*

« La SFP a besoin de 300 millions de francs pour passer le cap », estiment les responsables dans leur ensemble. Il lui faut en effet éponger les 109 millions de pertes subies l'an dernier, « provisionner » les charges occasionnées par deux cents départs en préretraite effectués depuis le mois de janvier (52 millions), reconstituer ses fonds propres, renouveler ses équipements, achever les travaux engagés à Bry-sur-Marne et... mettre en chantier de nouvelles productions.

Où trouver ces 300 millions ? L'arrivée d'un nouveau partenaire privé apportant la somme nécessaire – Silvio Berlusconi avait fait connaître son intérêt – semble écartée pour l'instant. L'autre terme de l'alternative voudrait que l'argent nécessaire soit apporté par les actionnaires actuels de la SFP : l'Etat (51 %), Antenne 2 et FR 3 (ensemble 27,5 %) et TF 1. Une éventualité qui inquiète fort les nouveaux dirigeants de la Une, qui estiment déjà avoir payé fort cher leur acquisition. *« Un actionnaire privé ne comble pas les trous s'il n'a pas les moyens d'agir »*, déclare-t-on dans l'entourage de M. Francis Bouygues.

Agir signifierait restructurer et probablement licencier. Selon des études réalisées par l'inspection des finances, il y aurait encore deux cents emplois excédentaires, malgré les départs en préretraite. Mais on se refuse, au ministère de la culture et de la communication, à provoquer une crise sociale. *« Comment trancher*, se demande-t-on rue de Valois, *alors que nous ne savons pas ce que sera le paysage audiovisuel à la fin de l'année ? »* La proximité de l'élection présidentielle n'est sans doute pas étrangère non plus à cette *« stratégie de prudence positive »* que l'on souhaite mettre en place, en recourant à des *« méthodes douces »*.

Les chaînes publiques n'ayant pas, de leur côté, les moyens de voler au secours de la SFP, il reviendra donc à l'Etat de combler les trous... en prélevant tout ou partie des 300 millions de francs sur les 10 % du prix de la vente de TF 1 que le ministre de la culture et de la communication avait réservés à la « création » audiovisuelle. Mais quelle que soit la solution retenue, la SFP ne peut plus attendre.

PIERRE-ANGEL GAY.

Ouverture de la compétition pour le satellite

TDF 1 pourra-t-il diffuser des chaînes payantes ?

Dernière ligne droite pour la télévision française par satellite. Les candidats à l'exploitation des quatre canaux du satellite de télévision directe TDF 1 ont jusqu'au 29 juin pour se faire connaître auprès de la Commission nationale de la communication et des libertés (CNCL). L'appel d'offres paru au *Journal officiel* du 5 juin précise les éléments du *« dossier à établir par les sociétés faisant acte de candidature »* (composition du capital, identification des actionnaires, etc). La CNCL devrait délivrer les autorisations à la mi-juillet.

Les treize « sages » ouvrent ainsi la compétition aux chaînes commerciales comme aux télévisions cryptées sur abonnement. Pourtant, les règles fixant le mode d'exploitation par satellitedes chaînes cryptées ne sont toujours pas arrêtées par le gouvernement. Un désaccord profond oppose en effet Matignon aux professionnels du cinéma. L'entourage du premier ministre souhaite faciliter la réussite de TDF 1 en imposant *des contraintes minimales aux exploitants*, tandis que les gens du septième art craignent les effets pervers d'un trop grand laxisme.

Le gouvernement veut aligner les règles imposées aux chaînes cryptées exploitées par satellite sur celles de Canal Plus, mais ouvre la possibilité de dérogation au cas où une autre chaîne cryptée étrangère mais *francophone viendrait concurrencer* l'exploitant français. Les professionnels du cinéma refusent le principe même d'une dérogation. Ils y voient la fin d'une réglementation spécifique à la France et qui, selon eux, a sauvé jusqu'ici le cinéma français du *naufrage*.

Le conflit n'est pas tranché et le pouvoir, *pour l'heure, n'a pas osé* passer outre aux objections qui lui étaient faites. Un arbitrage doit pourtant être impérativement rendu avant la date limite de l'appel d'offres. L'absence de texte réglementaire contraindrait la CNCL à *repousser la candidature au satellite* de Canal Plus.

P.-A. G.

● ***L'Hebdomadaire* suspend sa parution pendant l'été.** – *L'Hebdomadaire*, le magazine interrégional édité à Marseille à l'initiative du député socialiste des Bouches-du-Rhône Michel Pezet, suspend sa parution la semaine prochaine. Lancé le 10 avril, *l'Hebdomadaire* s'arrête pour *« reprendre son souffle et se restructurer »* après dix numéros. Il doit reparaître à la mi-septembre. Ce magazine d'informations, dont l'objectif de vente était fixé à 55 000 exemplaires, en a diffusé entre 25 000 et 30 000. M. Jean-Noël Tassez, directeur de la rédaction, réunira une conférence de presse à Marseille, jeudi 11 juin, afin de commenter cette décision.

● **Vers un accord technique entre *le Point* et le groupe Gault et Millau.** – L'hebdomadaire *le Point*, dont l'actionnaire majoritaire est M. Nicolas Seydoux, est actuellement en discussion avec le groupe Gault et Millau. Un accord portant sur la mise en commun de la promotion des ventes et des abonnements devrait intervenir à la fin du mois. Mais la direction du groupe Gault et Millau, qui édite notamment *le Nouveau guide Gault et Millau* (134 968 exemplaires vendus chaque mois en 1986 selon l'OJD) et ses éditions régionales et internationales, dément une future prise de contrôle par *le Point*.

La crise du « Matin de Paris »

Direction et syndicats négocient les licenciements

Le quotidien *le Matin de Paris* est paru mercredi 10 juin avec une pagination réduite. La journée du mardi 9 juin a en effet été particulièrement agitée : après une première rencontre avec le PDG actuel du *Matin*, M. Jean-René Poillot, et l'administration judiciaire, qui souhaitaient la suppression de la moitié des 156 postes, le personnel (journalistes et administratifs) du quotidien a décidé une grève illimitée. Le Livre-CGT, estimant que cette grève empêchait la parution du journal et le mettait en danger de mort, en a bloqué les issues.

La direction et les administrateurs judiciaires ont alors accepté de reprendre le dialogue, et le Livre-CGT a levé son blocus. En fin de journée, l'intersyndicale du *Matin de Paris* obtenait le maintien de 81 puis de 96 postes. Une liste nominative des licenciés a été établie. La direction a cependant indiqué qu'*« elle était encore amendable »*.

La rédaction levait alors son mot d'ordre de grève. Les négociations entre les syndicats et la direction et les administrateurs judiciaires doivent reprendre dans la matinée du 10 juin. La direction rencontrera les chefs de service du journal afin de revoir la liste des licenciements et évaluer les moyens qui permettront au quotidien de continuer à paraître pendant l'été. En outre, une liste comprenant une trentaine de salariés du *Matin* qui ont choisi de partir volontairement sera présentée à la direction.

Les négociations doivent être terminées avant le 15 juin, date de l'installation de la nouvelle société éditrice du *Matin de Paris*, les Editions du Matin, et de l'arrivée du PDG destiné à remplacer M. Poillot. Le nom de M. Hervé Bourges, ancien PDG de TF 1, est toujours avancé.

● **Interpresse, premier Salon des fournisseurs de la presse écrite.** – Le premier Salon professionnel de la presse écrite a lieu au Palais des Congrès, à Paris, du 10 au 12 juin. Organisé par Edigraphic (société fondée en 1982 qui est à l'origine des salons Intergraphic et Créapub) et par la Fédération nationale de la presse d'information spécialisée (FNPS), Interpresse s'adresse aux professionnels de la presse (éditeurs, responsables de l'imprimerie, *de la publicité et de la diffusion*, etc.).

● ***M. Bouygues publie chez Hachette.*** – C'est un éditeur du groupe Hachette, M. Jean-Claude Lattès, que M. Francis Bouygues a choisi pour publier ses mémoires. Celles-ci paraîtront à l'automne prochain sous le titre *la Rage de vaincre*.



Le Carnet du Monde

Naissances

– Jacques et Dominique BELLMANN ont la joie d'annoncer la naissance de

Julien.

Colombes, le 7 juin 1987.

Mariages

– M. et Mme André BEUVE-MÉRY, M. et Mme Nhi THAN-TRONG sont *heureux de faire part du mariage de* leurs enfants,

Marc et Valérie,

qui a été célébré, le 23 *mai* 1987, à Saint-André-sur-Sèvre (Deux-Sèvres).

11, rue de Bassano,
75116 Paris.
41, rue Henri-Barbusse,
75005 Paris.

Décès

– Mme Colette Chevrel,
Mme Pierre Chevrel,
M. et Mme René Chevrel,
M. et Mme Jean Chevrel,
M. et Mme Jacques Laval,
leurs enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de leur père, grand-père et arrière-grand-père,

M. Henri CHEVREL,
ingénieur IDN,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918,

survenu le 2 juin 1987, dans sa quatre-vingt-dix-neuvième année, muni des sacrements de l'Eglise.

La cérémonie religieuse a été célébrée dans l'intimité familiale, le vendredi 5 juin, en la cathédrale de Tours.

Cet avis tient lieu de faire-part.

4, rue des Capucins,
92190 Meudon.
21, rue Anatole-France,
92800 Puteaux.
2, place du Breuil,
25110 Baume-les-Dames.
8, rue du Rempart,
68000 Colmar.

– Le docteur et Mme Dedieu-Anglade
et leurs enfants,
M. et Mme Plumey
et leurs enfants,
Et toute la famille
ont la douleur de faire part du décès de

Mme veuve Roger DEDIEU-ANGLADE,
née Antoinette Picandet,

survenu à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

Les obsèques auront lieu dans l'intimité, le jeudi 11 juin 1987, à 10 h 15, en l'église Notre-Dame-des-Anges, 102 *bis*, rue de Vaugirard, Paris (6e).

L'inhumation se fera au cimetière du Montparnasse dans le caveau de famille.

Cet avis tient lieu de faire-part.

16, avenue du Général-Leclerc,
75014 Paris.
18, rue Saint-Romain,
75006 Paris.

– Sa fille, Mme Oliary,
Son gendre, M. Oliary
Et ses petits-enfants, Juliette, Elizabeth, Agathe,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Aladar GOLDHAMMER,

survenu le 9 juin 1987, dans sa quatre-vingt-neuvième année.

Cet avis tient lieu de faire-part.

5, rue des Grands-Fonds,
95370 Montigny-lès-Cormeilles.

– Mauricio Gorbato,
Luisa-Maria Gorbato,
Rosita Gorbato,
ses neveux,
Rémy, Dalla, Valle,
ses amis intimes,
font part du décès de

Esther GORBATO,
artiste peintre et sculpteur,
professeur à l'Ecole d'architecture Paris-La Villette,
chevalier des Arts et Lettres,

le vendredi *5 juin 1987*.

L'incinération aura lieu, le mercredi 10 juin, à 10 heures, au columbarium du Père-Lachaise.

Ni fleurs ni couronnes.

Les dons peuvent être adressés à l'ARC, professeur Schwarzenberg, Fondation pour la recherche contre le cancer.

Ce présent avis tient lieu de faire-part.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

– Le personnel enseignant et administratif,
Les étudiants,
Le président du conseil d'administration et le directeur de l'Ecole d'architecture Paris-La Villette,
ont le regret de faire part de la disparition du professeur,

Esther GORBATO,

et vous invite à vous joindre à eux, ou de vous unir par la pensée, le mercredi 10 juin, à 10 heures, au columbarium du Père-Lachaise, à Paris.

Ni fleurs ni couronnes.

Les dons peuvent être adressés à l'ARC, *professeur Schwarzenberg*, Fondation pour la recherche contre le cancer.

– Saint-Mandé. Paris. Aix-en-Provence.

Mme Charles Kantor,
son épouse,
Ses enfants et petits-enfants,
Les familles Kantor, Arnaud, Beret, Bloch,
Et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Charles KANTOR,

survenu brutalement, le 9 juin 1987.

Les obsèques auront lieu le jeudi 11 juin, à 14 h 45, au cimetière parisien de Bagneux.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– La Maison de l'Amérique latine a la grande tristesse de faire part de la disparition du

professeur François PERROUX,
membre de son haut comité d'honneur et grand ami de l'Amérique latine.
(Le Monde *du 4 juin 1987.*)

– M. et Mme Bertrand Renouvin
et leurs enfants,
M. et Mme Marcel Conche,
M. et Mme François Conche
et leurs enfants,
Le docteur et Mme Michel Renouvin
et leurs enfants,
Mlle Jacqueline Renouvin,
M. et Mme Robert Antenen
et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Jacques RENOUVIN,
chevalier de la Légion d'honneur,
chevalier de l'ordre national du Mérite,
médaille de la Résistance,
médaille de combattant volontaire de la Résistance
vice-président au tribunal de grande instance de Paris,
membre du comité directeur du Comité d'action de la Résistance,
secrétaire général adjoint de l'Amicale des magistrats résistants,

survenu le 7 juin 1987, à Paris.

Les obsèques auront lieu, le vendredi 12 juin, à 10 h 30, en l'église Saint-Médard, 141, rue Mouffetard, Paris (5e).

Ce faire-part s'adresse tout particulièrement aux membres de combat et à tous les amis de Jacques Renouvin, compagnon de la Libération, mort en déportation au camp de Mauthausen, dont Mireille Renouvin fut la compagne de lutte et l'épouse.

– M. Clément Robichon,
M. et Mme Olivier Robichon
et leur fille,
M. et Mme Antoine Robichon
et leurs enfants,
Mme Risler
et ses enfants,
Les familles Pichard, Nozal, Boussard, Cléry,
Sa famille,
Ses amis,
font part du décès de

Mme ROBICHON,
née Yvonne Pichard,

survenu à Grasse le 6 juin 1987.

La bénédiction religieuse aura lieu en la chapelle de l'Athanée de Grasse, quartier Sainte-Brigitte, le jeudi 11 juin 1987, à 8 h 30, dans la plus stricte intimité.

– Sa *famille* a la douleur de *faire* part du décès de

Nassen SCHARF,
Pierre, Jacques,

survenu le 26 mai 1987 en Israël.

Anniversaires

– Il y a six ans disparaissait

Bernard SZCZUPAK.

Sa famille et ses amis se réuniront, jeudi 11 juin, à 12 heures devant l'entrée principale du cimetière de Bagneux.

Communications diverses

– Aujourd'hui à 15 heures, Grand Palais, porte principale, inauguration Biennale 1987, SNBA.

– M. Michel Doo Kingué, secrétaire général adjoint des Nations unies, donnera une conférence à l'Académie diplomatique internationale, 4 *bis*, avenue Hoche, Paris (8e), le jeudi 11 juin 1987, à 18 heures, *sur le thème* : « De quelles réformes l'ONU a-t-elle réellement besoin ? »

– Un colloque consacré au philosophe Paul Ricœur aura lieu, en sa présence, les 25, 26 et 27 juin. Tous renseignements : *Esprit*, 212, rue Saint-Martin, 75003 Paris. Tél. : 48-04-92-90.

– La liberté en marche : « Deux siècles se sont écoulés depuis la Révolution française, si certains événements n'ont pas fait l'unanimité, d'autres – et nous n'en finirions pas de les citer, – ont eu un retentissement qui dépassa l'époque et les frontières. » Les élèves des cours moyens première et deuxième année de l'école primaire Georges-Lapierre ont écrit et réalisé un spectacle sur ces journées inoubliables. L'Association du personnel de l'UNESCO les ont invités à venir jouer leur spectacle, vendredi 19 juin 1987, à 18 h 30. Maison de l'UNESCO, salle 1, 119, avenue de Suffren, 75007 Paris. Participation aux frais : 30 francs.

– Calligraphies japonaises, ikebana, (art floral japonais). Démonstration les 10, 11 et 12 juin, à 16 et 17 heures, dans le cadre de la SNBA. Grand Palais des Champs-Elysées.

– L'association Les Amis de Léon Tolstoï organise une conférence de M. François Ziegler, ancien ambassadeur de Suisse en France, sur « Tolstoï *devant l'histoire* », le jeudi 11 *juin*, à 18 heures, à l'Institut d'études slaves, 9, rue Michelet, Paris 6e.

Soutenances de thèses

– Institut d'études politiques de Paris. – Le jeudi 11 juin, à 15 h 10, salle 102, 56, rue des Saints-Pères. Mlle Aline Angoustures : « L'opinion publique française et l'Espagne, 1945-1975 ».

– Université Paris-III. – Le vendredi 12 juin, à 9 h 30, salle Bourjac, 17, rue de la Sorbonne, 75005 Paris. M. Azzeddine Kettani Idrissi : « La néologie arabe, problèmes et perspectives ».

– Université Paris-IV. – Le vendredi 12 juin, à 17 heures, Amphithéâtre annexe, 16, rue de la Sorbonne. M. Patrick Liégeois : « Heidegger et le sens du sens. Acheminement vers la pensée tautologique ».

– Université Paris-I. – Le vendredi 12 juin, à 14 heures, Amphithéâtre 104, 9, rue Malher, 75004 Paris. Mme Catherine Bernard : « Les appliqués noirs américains et des Antilles françaises : origines et mutations d'un langage plastique contemporain ».

– Université Paris-X (Nanterre). – Le vendredi 12 juin, à 14 h 30, bâtiment C, salle C-24 (salle des thèses). M. Dominique Lejeune : « Les sociétés de géographie en France, dans le mouvement social et intellectuel du XIXe siècle ».

– Institut d'études politiques de Paris. – Le vendredi 12 juin, à 14 heures, 27, rue Saint-Guillaume, salle Albert Vandal, escalier des amphithéâtres, 3e étage. Mme Hélène Hatzfeld : « Les relations entre le Parti socialiste, la CFDT et le mouvement social (1971-1981) ».

– Université Paris-IV (Paris-Sorbonne). – Le vendredi 12 juin, à 14 heures, salle des Actes, centre administratif. M. Jacques Langhade : « La langue arabe et la formation du vocabulaire philosophique de Farabi ».

– Université Paris-IV. – Le vendredi 12 juin, à 14 heures, amphithéâtre Guizot, 17, rue de la Sorbonne. Mlle Nada Avramovic : « Jean Cocteau, ses œuvres et la presse parisienne de 1908 à 1955 ».

– Université Paris-I. – Le samedi 13 juin, à 9 h 30, salle 308, entrée : 1, rue V.-Cousin, galerie J.-B. Dumas, escalier L, Sorbonne. M. Abdalla El-Hossain Toufikhossain : « Les politiques des grandes puissances vis-à-vis de l'Egypte, 1936-1947 ».

– Université Paris-I (Panthéon-Sorbonne). – Le samedi 13 juin, à 14 heures, amphithéâtre Lefebvre, Sorbonne, M. Jean Chatelus : « La condition du peintre à Paris au XVIIIe siècle ».



Le Monde

EMPLOI-7

Les métiers de la formation professionnelle

Un avenir mais lequel ?

C'est gagné, en apparence. Personne ne doute maintenant de l'importance de la formation professionnelle, pour l'emploi, pour l'économie. Le thème revient dans tous les discours et l'exigence d'une formation considérée comme un investissement n'est plus mise en doute.

Malgré cela, la nébuleuse de la formation professionnelle est mal connue. Son fonctionnement, extraordinairement sophistiqué, échappe à la compréhension de la plupart, pourtant directement intéressés. Quant au milieu professionnel qui exerce son activité dans ce secteur, il demeure entouré de mystère. Si chacun s'accorde à lui prédire un grand avenir, et même à y voir de belles perspectives d'emploi, il est difficile de savoir comment il va évoluer et quels seront ses contours.

UN paradoxe et une formule résument la situation de la formation professionnelle. Ses métiers seraient *« en voie de professionnalisation ». « Tout le monde est sûr que la formation continue a un grand avenir,* écrit M. Jean Dubois, l'un de ses spécialistes, *mais personne ne peut dire au juste lequel. »*

Soumis à une forte expansion, à laquelle la loi de 1971 a fortement contribué, ce secteur d'activité se retrouve dans une phase que peu, avant lui, ont affrontée. Sa croissance récente et rapide l'amène tout juste à se structurer que, déjà, les nouvelles impulsions données bousculent les règles. L'urgente nécessité de la formation et l'appel d'air qu'elle provoque vont entraîner des mutations difficiles à apprécier. Une preuve supplémentaire en a été fournie par le colloque organisé le 23 mai à Montpellier par l'UCC-CFDT (Union confédérale des ingénieurs et cadres), justement sur le thème des nouveaux métiers. Les professionnels de la formation, qui discutaient ensemble pour la première fois, ont unanimement demandé à se revoir pour préciser les conclusions auxquelles ils sont arrivés dans un document de simple constat.

En fait, le domaine est tellement vaste qu'il donne lieu à un double mode de fonctionnement du marché de l'emploi, notent ceux qui ont réfléchi au sujet, dont Martine Renard et Martine Guillaume. D'un côté, on trouve les emplois stables avec des possibilités de promotion qui correspondent au développement de la formation. Cela concerne alors les entreprises, les administrations territoriales (régions) ou d'Etat, les organismes relais ou mutualisateurs et, bien sûr, les organismes de formation ou de conseil, ainsi que les institutions spécialisées. De l'autre côté, et parce que la demande de formation subit des à-coups liés aux politiques des pouvoirs publics et des entreprises, existe un réservoir compressible ou extensible, où sont regroupés les intervenants occasionnels et les formateurs « temporaires », massivement mobilisés ou abruptement débauchés.

Paradoxe encore : la formation professionnelle peut être, pour ceux qui l'exercent, une activité précaire quand ils sont eux-mêmes chargés de faciliter l'insertion ou le maintien dans l'emploi de leurs stagiaires. Ici, comme dans les GRETA (groupements éducatifs dépendant de l'éducation nationale et rattachés à des établissements scolaires), on préférera multiplier les heures supplémentaires des enseignants de crainte de ne pouvoir garantir la viabilité de nouveaux postes! Là, et notamment pour les formations en faveur des jeunes en difficulté, dont les campagnes sont continuellement révisées ou remises en question, on aura recours à d'importantes vagues de recrutement avec des contrats à durée déterminée.

Fort heureusement, des perspectives se profilent, qui pourraient se diviser en trois tendances. Il y aurait une voie qui correspondrait à l'investissement dans la formation. Elle permettrait l'apparition de fonctions nouvelles avec l'audit (le diagnostic des besoins), l'ingénierie (la fabrication des produits correspondants) et l'évaluation (les résultats obtenus), à quoi il conviendrait d'ajouter les activités de gestion spécialisée, dans les entreprises comme dans les organismes de formation, et, pour ces derniers, la fonction de commercialisation.

Métiers nouveaux

Une autre évolution possible concernerait l'intégration de la formation dans la production, c'est-à-dire dans l'entreprise. Dans ce cas, elle toucherait les animateurs internes de formation, les intervenants extérieurs et conduirait parfois à l'émergence de « formateurs de formateurs ».

Enfin, dernière hypothèse, l'utilisation de matériels modernes, tels que l'audiovisuel ou l'informatique, prépare l'émergence de la formation individuelle, qui nécessitera, en amont, des interventions de professionnels. Il leur reviendra alors de travailler sur les nouvelles technologies éducatives ou de participer à la mise en œuvre de fonctions d'accompagnement. Ils seront, par exemple, les inventeurs des « didactitiels » utilisés et commercialisés.

Pour aussi évidentes qu'elles paraissent, ces évolutions ne vont pas sans provoquer des inquiétudes dans un milieu professionnel qui n'a pas encore « digéré » sa propre croissance.

Les métiers sont à peine charpentés. Les fonctions actuelles sont à la fois plus nombreuses et floues. Au centre, on trouve le responsable de formation. Dans l'entreprise, il se consacre à l'élaboration et au suivi du plan de formation. Dans un organisme, il conçoit et met en œuvre les actions de formation. Au-dessus de lui, il y a, en entreprise, le directeur d'un service de formation important, ou sinon le directeur d'un organisme de formation. Au-dessous de lui, ou à côté, mais en contact direct avec les stagiaires, il y a l'animateur de formation ou l'intervenant spécialisé, l'un assurant la cohérence pédagogique des stages, l'autre transmettant des connaissances et du savoir-faire. A part, interviennent les différents spécialistes : le formateur-conseil, qui est consultant auprès d'entreprises ou d'institutions de formation et qui les assiste, à la demande, dans les réalisations; le gestionnaire de formation, le responsable des moyens pédagogiques et, depuis peu, le concepteur de logiciels.

Quand les uns et les autres envisagent l'avenir, ils ne peuvent que laisser sans réponse un certain nombre de questions, comme cela a été le cas au cours du colloque de l'UCC-CFDT. Là encore, l'expansion vient brouiller les cartes. La fonction de formateur-conseil, dont le rôle s'étend, recouvre des réalités bien différentes. Il peut n'être qu'un *« prescripteur »* de formation et se trouve, dans ce cas, « survalorisé ». En revanche, son intervention peut être déterminante s'il est capable de porter des diagnostics puis de choisir les formations appropriées. De même, sa place est décisive s'il élabore des stratégies de valorisation de la ressource humaine, sait monter des dispositifs éducatifs ou met au point des cahiers des charges.

L'activité d'évaluation finale de la formation paraît quant à elle appelée à un grand avenir. Encore balbutiante et relativement neuve, elle répond à un besoin de plus en plus manifeste. Si la formation est un investissement, et est considérée comme tel, il faut en vérifier les effets. Les formateurs sont de plus en plus soumis à une obligation de résultat, souvent mesuré par le taux de placement dans un emploi. A terme, pensent beaucoup, un métier spécifique d'*« évaluateur »* se créera.

Pour la gestion, deux parcours sont plausibles. Il y aura des *« gestionnaires sociaux »* dont la connaissance technique de la formation sera limitée, mais qui seront chargés, comme la secrétaire médicale ou l'assistante d'ingénieur, de faire fonctionner organismes et services au quotidien. Il y aura les *« financeurs »*, rompus à toutes les méthodes et fins connaisseurs des circuits, qui seront capables d'utiliser tous les arcanes du dispositif pour le compte des entreprises, des organismes ou des institutions. A coup sûr, ce seront des professionnels de haut niveau.

L'intégration de la formation dans l'entreprise, telle qu'elle se manifeste déjà par l'arrivée de jeunes en stage (l'alternance), par le souci de valoriser la ressource humaine ou par le renforcement du projet d'entreprise, entraîne à son tour des évolutions complexes. Certains imaginent que, la formation devenant l'affaire des professionnels de l'entreprise transformés en tuteurs, les métiers d'animateurs de formation sont appelés à disparaître. D'autres pensent que leur maintien passe par leur repositionnement. Ils seraient coordinateurs des efforts, apporteraient le sens de la pédagogie ou formeraient les professionnels. En revanche, les intervenants spécialisés conserveraient leur rôle et, s'agissant des formations les plus stratégiques, liées au devenir même de l'entreprise, à ses fonctions vitales, le formateur serait indispensable. A la condition, toutefois, qu'il soit polyvalent.

Mais ce sont surtout les opportunités ouvertes par l'individualisation de la formation qui font le plus rêver les professionnels de la formation. Avec l'arrivée de nouvelles techniques et de nouveaux produits, ils voient un nouveau métier s'offrir à eux. Le champ d'activité leur paraît immense. Ils pourraient fabriquer de nouveaux outils, avoir des fonctions d'accompagnement. Les plus visionnaires imaginent même que leur profession sera amenée à assurer davantage le suivi de la formation et donc à se retrouver sur le terrain des professionnels de l'emploi, ce qu'ils considéreraient comme une victoire. La formation débouchant sur l'emploi. Deux termes enfin reliés.

ALAIN LEBAUBE.

La nébuleuse formation

SELON les estimations, de 40000 à 60000 personnes travaillent actuellement dans le secteur de la formation. L'INSEE comptabilise 56160 formateurs ou animateurs de formation continue et 7520 cadres spécialistes du recrutement et de la formation. A quoi il faut ajouter 2000 ingénieurs-conseils, travailleurs indépendants qui s'y intéressent de près ou de loin. L'APEC (Association pour l'emploi des cadres) estime à 35000 le nombre de cadres employés par les organismes de formation et à 7700 ceux qui exercent leurs fonctions dans une entreprise.

En forte progression de 1971 à 1975, le marché de l'emploi des formateurs s'est ralenti jusqu'en 1979. Depuis, le rythme de développement est fonction du lancement des programmes publics. Un recul s'est amorcé à l'automne 1986.

Pour débuter dans la fonction, où l'on recrute 15 % de cadres débutants, un niveau de formation supérieur est presque toujours requis, l'avantage allant à la formation technique ou à la spécialisation dans l'informatique ou l'électronique. Selon l'APEC, la profession est très ouverte. Sur 100 cadres occupant un poste en formation, un quart provient de la formation et 5 % de la fonction personnel, le reste venant de tous horizons (marketing, commercial, finances, comptabilité, organisation, administration, études et production).

Le secteur d'activité comprenait, en 1985, 32618 organismes de formation, pour l'essentiel privés puisque 1293 seulement sont publics ou parapublics. Mais ces chiffres ne disent pas tout : 10681 organismes fournissent réellement de la formation aux entreprises, répartis entre 93 % d'établissements privés et 7 % d'organismes publics (GRETA, universités, etc.) ou parapublics (AFPA, chambres de commerce, des métiers et de l'agriculture). Et encore faut-il savoir que 2582 de ces organismes sont, en fait, des formateurs individuels préférant la raison sociale au statut de travailleurs indépendants.

Parmi ces organismes, 10 % ont eu un chiffre d'affaires supérieur à 1 million de francs et 2 % ont dépassé les 5 millions de francs.

Toujours en 1985, l'ensemble des dépenses consacrées en France à la formation professionnelle s'est élevé à 36 milliards de francs, dont 40 % sont allés à la rémunération des stagiaires. Les régions ont participé à cet effort pour un montant de 2,8 milliards, l'Etat pour 13,1 milliards et les entreprises, au nombre de 116000, y ont consacré 20,1 milliards. Au total, ce sont 3,6 millions de personnes qui ont bénéficié des différentes actions de formation, correspondant à 493 millions d'heures de stage, soit une durée moyenne de 137 heures. Les actions des régions ont accueilli 346000 stagiaires pour une durée moyenne de 400 heures, celles de l'Etat 945000 personnes pendant 630 heures, et celles des entreprises, enfin, ont concerné 2331000 personnes, qui ont reçu une formation pendant 59 heures en moyenne.

La « job convention »

Un spectacle pour des embauches

POUR la septième fois, le 15 juin, le cabinet de recrutement Daniel Porte consultants organisera une « job convention » (1). Après l'informatique et ses entreprises performantes, ce sera au tour de sociétés vendant des biens ou des services aux entreprises de chercher à attirer vers elles des cadres commerciaux, jeunes diplômés ou ayant une première expérience professionnelle. Les têtes d'affiche : Michelin, Legrand, Conforama, Thomson-CSF-Téléphone, UCB, Bourdais et Cetelem...

Importée comme il se doit des Etats-Unis, où elle se pratique depuis des années, la technique de la « job convention » est au marché de l'emploi ce que le récital à guichets fermés est au concours de chansons pour les amateurs. Un spectacle de professionnels.

Dans une enceinte, hier le Palais des congrès, demain la Maison de la chimie, sont réunis des candidats potentiels à un emploi, tous invités par voie d'annonce. Devant ce public motivé, chaque entreprise participante, présentée par un animateur en verve (Laurent Broomhead), dispose de quelques minutes pour faire son tour de chant et rivaliser de séduction avec ses concurrentes, les autres sociétés à la recherche du meilleur des cadres.

Tout est conduit à la manière d'un show, discours flatteurs, émaillés parfois de bons mots qui font s'esclaffer une salle conquise, et jeux d'éclairage sur le chef d'entreprise mué en vedette. Rien n'y manque, selon l'inspiration, des courbes de progression de chiffre d'affaires, lumineuses grâce aux rétroprojecteurs, jusqu'aux sigles prestigieux surgis de l'obscurité en passant par les films scandés comme des vidéo-clips. Il s'agit de convaincre, de plaire, de se montrer aussi beau que possible.

La sanction vient juste après la fin du numéro. Dans les loges attenantes à la scène, les entreprises qui se sont si chaleureusement vendues attendent les chalands, les candidats à un emploi brusquement valorisé. Jeunes pour la plupart, l'attaché-case à la main, ils se précipitent à grandes enjambées jusqu'à la carrière de leur choix. L'affluence à l'accueil est la première marque en retour du succès de l'entreprise. Des cadres, hôtesses d'un jour, effectuent un premier tri dans les CV qui se tendent. Sous l'œil de la petite foule agglutinée, les capacités sont vite testées, jaugées. Quelques élus pourront entrer dans une pièce voisine pour un entretien éclair. On doit parfois se revoir ensuite et, quand tout va bien, il est possible que tout cela se termine par une embauche. Chaque entreprise, dit-on, a pu rencontrer dans la soirée de cent à deux cents candidats, en sélectionner sur place de trente à cent et en recruter de deux à douze dans le mois suivant.

Pour les entreprises, l'avantage de ce coup de sonde tient à sa rapidité. L'opération lui permet de ratisser large et d'emmagasiner beaucoup de demandes pour plus tard sans doute.

Pour le public de candidats, la « job convention » aide à aller droit au but, à tenter sa chance avec efficacité. Beaucoup sont très organisés. Ils cochent les entreprises « sélectionnées », organisent leur parcours en laissant passer devant eux les trop pressés, le temps de mettre au point leur plan d'attaque, puis les curriculum vitae photocopiés sortent à la chaîne. Quelques-uns sont intimidés et renoncent, aussi. Il leur déplaît d'avoir à se vendre en public.

A. Le.

(1) Le lundi 15 juin à 17 h 30. Maison de la chimie, 28, rue Saint-Dominique, 75007 Paris.

Le Monde **publie deux fois par mois, depuis le 18 mars, une page consacrée aux problèmes de l'emploi.**
Coordination ANNIE KAHN.

Le Monde
DIRIGEANTS

CETTE RUBRIQUE EST RÉSERVÉE AUX POSTES DE HAUT NIVEAU OFFRANT UNE RÉMUNÉRATION MINIMUM DE 400 000 F.

LES PROFESSIONNELS DU RECRUTEMENT ANNONÇANT DANS CETTE RUBRIQUE SE SONT ENGAGÉS A PRÉSERVER LA CONFIDENTIALITÉ DES CANDIDATURES.

Directeur comptabilité groupe

Ce puissant groupe industriel français, largement leader dans ses domaines d'activité en France et poursuivant une politique active de développement international, recherche son futur directeur comptable. Rattaché à la direction financière centrale, il aura la responsabilité de la comptabilité générale des différentes activités de la société, des déclarations fiscales et sociales, de l'établissement du bilan et des comptes de résultats annuels et intermédiaires. Ce poste s'adresse à un candidat de 35 ans minimum, diplômé d'une grande école de gestion + expertise comptable, ayant acquis une très solide expérience de la comptabilité et de l'organisation comptable dans une grande entreprise industrielle, et possédant une bonne pratique du droit des sociétés et du droit fiscal. La pratique courante de l'anglais est nécessaire. Le poste est basé à Paris. Ecrire en précisant la référence S8182M. *(PA Minitel 36.14 code PA)*

MEMBRE DE SYNTEC



PA CONSEIL EN RECRUTEMENT N° 1 EN EUROPE

3, rue des Graviers - 92521 NEUILLY Cedex - Tél. 47.47.11.04

Aix - Lille - Lyon - Nantes - Paris - Strasbourg - Toulouse

Banque de Trésorerie

Directeur de Marché

Paris — ***Package : 1 M F***

Ayant acquis votre expérience sur un des marchés qui font la Une de l'actualité (obligataire, monétaire ou international), vous avez maintenant - malgré votre jeune âge - une compétence *reconnue* dans le trading.

Contactez Yves Boissonnat au (1) 40.70.00.36 ou adresser un CV *+ rémunération actuelle + n° de tél à Michael Page Banking,* 19 av. George V. 75008 Paris, sous réf. YBP1.

A.R.P.

MP
Michael Page Banking
Spécialiste en recrutement bancaire
Paris.Londres.Bruxelles.New-York.Sydney

directeur général
INFORMATIQUE — PARIS

*Nous sommes la filiale d'une société informatique interna*tionale spécialisé dans la réalisation de **systèmes et réseaux** destinés essentiellement aux **Bibliothèques, Banques et Institutions Financières.**
Nous recherchons notre Directeur Général.
A la tête d'une petite équipe, vous avez notamment pour mission d'assurer la poursuite de notre croissance ainsi que le suivi de nos équipes techniques (Logiciel et Après-Vente).
Vous connaissez bien le milieu informatique, les réseaux et les banques de données notamment.
Vous maîtrisez la langue **anglaise.**
Nous vous serions reconnaissants d'adresser votre dossier en précisant votre niveau de rémunération souhaitée, à notre Conseil qui vous assure de sa totale confidentialité.
Référence GC.

MEMBRE DE LA CHAMBRE SYNDICALE DES CONSEILS EN RECRUTEMENT

COGEPLAN
Conseils en Recherche de Cadres et Dirigeants
2, rue Louis David - 75016 PARIS

COGEPLAN

Directeur marketing-ventes
500 000 F+

Le Président Directeur Général d'un laboratoire pharmaceutique en plein développement, à Paris, cherche son Directeur Marketing-Ventes.

Il a les missions complètes d'un Directeur Commercial, ayant sous sa responsabilité le marketing produits, les études de marché, la publicité et les équipes de visite médicale. Ces dernières sont bien sûr animées par un Directeur de la visite médicale, mais sa présence dans les *actions de communication, sur le terrain, est capitale.*

De formation supérieure, 35 ans minimum, il a acquis son *expérience de préférence dans les produits éthiques.* Homme de marketing reconnu, il a fait un passage obligé dans l'animation des ventes. Il peut éventuellement venir d'un autre secteur : cosmétique, produits de luxe, à condition d'être motivé par un environnement où le commercial est marié au scientifique. Il peut, dans quelques années, accéder à des responsabilités de direction générale.

Nous vous remercions d'adresser votre dossier de candidature, sous la réf. 504-2, à M. Jacques TIXIER - 7, rue de *Logelbach - 75017 PARIS.*

MEDIA PA

jacques tixier s.a.
MEMBRE DE SYNTEC

diriger la fonction études et développement

c'est l'opportunité que nous vous offrons à Paris.

ETABLISSEMENT FINANCIER REPUTE,

nous voulons diversifier la gamme des services que nous apportons à nos entreprises clientes.

Venez étudier, vendre, sélectionner et lancer des produits bancaires complémentaires à notre activité traditionnelle de crédit immobilier. Venez communiquer votre enthousiasme à notre réseau et à nos clients.

Vous avez une formation supérieure, une expérience *bancaire de plus de 5 ans. Imaginatif et concret,* vous souhaitez travailler au sein d'une petite équipe tout en *bénéficiant des moyens d'un groupe important.*

Notre consultant, J. LE CALLOCH, vous remercie de lui écrire (réf. 4955 LM).

ALEXANDRE TIC S.A.
10, RUE ROYALE - 75008 PARIS
LYON - GRENOBLE - LILLE - NANTES

MEMBRE DE SYNTEC

PARIS - Nous sommes un important groupe français, de réputation internationale, orienté vers l'ingénierie de systèmes industriels.
Pour tenir compte de la spécificité de nos métiers et accroître l'autonomie de nos différentes unités, nous avons défini un *nouveau plan d'entreprise auquel doit être adapté notre système* de traitement des informations.
C'est dans ce contexte que nous créons le poste d'

■ Architecte des systèmes d'information

Chargé de définir et de mettre en place notre schéma directeur informatique, vous conduirez les études d'intérêt général et coordonnerez les relations du groupe avec les prestataires extérieurs *(politique constructeurs, choix des produits, des méthodes et des* outils).
Interlocuteur principal des directeurs de nos différentes unités, vous serez leur conseiller pour l'organisation des différents sites. Ingénieur diplômé d'une grande école, vous justifiez d'une expérience approfondie en informatique vous ayant confronté à la conception et à la mise en œuvre de schémas directeurs en cabinet ou *en entreprise.*
Vous trouverez dans ce poste évolutif, la possibilité de faire la synthèse de compétences techniques de haut niveau, ainsi que l'opportunité de mettre en valeur vos qualités personnelles.
Serge CIQUIE traitera avec toute garantie de confidentialité votre *candidature. Il vous remercie de lui écrire sous la référence* MSC/CO/ASI à

ORDIS

ORDIS - CONSEIL EN RECRUTEMENT
10, rue Auber - 75009 PARIS

MEDIA PA

DIRECTEUR DE FILIALE

BOURGOGNE — 500 000 F +

Filiale d'un grand groupe multinational, nous sommes une société très performante à taille humaine (100 MF de CA), spécialisée dans les produits chimiques élaborés pour l'industrie et le bâtiment. Nous disposons d'un laboratoire de recherche autonome, d'une usine et d'une équipe commerciale.

Notre Directeur actuel devant prendre des responsabilités supplémentaires dans le groupe, nous avons besoin de le remplacer dans le «management» de l'entreprise.

La réussite dans le poste implique d'avoir minimum 35 ans, d'être diplômé de préférence d'une école d'ingénieur et d'avoir dirigé avec succès un centre de profit.

La maîtrise de l'anglais est nécessaire et celle de la langue allemande vivement souhaitée.

Les perspectives d'évolution sont importantes étant donné la taille du groupe et sa volonté de poursuivre ses investissements dans sa filiale.

Merci d'adresser votre dossier complet de candidature sous réf. 166 C à l'agence Dessein, 15 rue du Louvre 75001 Paris.

DESSEIN

Quand une importante société de services veut voler de sa propre image...

... Elle en confie les différentes composantes à un homme de l'Art.
... Elle prépare ainsi avec un Professionnel sa Communication de demain.

Directeur de la Communication

Un Chiffre d'Affaires de 2 milliards de francs, toujours croissant, prouve chaque jour que nous sommes capables d'innover, de concevoir, de vendre, en un mot de réussir. Ce sont nos atouts, à vous de le faire savoir.
Intégré à une équipe de Direction fortement impliquée dans cette réussite, vous saurez comme eux vendre vos idées et *surtout les mettre en application.*
De formation supérieure, votre expérience est déjà probante dans ce domaine. Votre *qualité évidente est la communication,* même en anglais. Opérationnel, vous êtes également organisé, pragmatique, réalisateur et toujours positif.

Merci d'adresser votre dossier complet (lettre manuscrite, C.V., photo *et prétentions) sous référence O/COM à notre Conseil* Didier LESUEUR qui vous garantit une totale discrétion.

Raymond Poulain Consultants
74, rue de la Fédération - 75015 PARIS

Importante société multinationale fabriquant et commercialisant des biens d'équipement (5 000 personnes).

Ville Universitaire de l'Est de la France

450.000 F.

Directeur des Ressources Humaines Internationales

Rattaché au Directeur Général et membre du Comité de Direction, il aura pour rôle principal de proposer et conduire les politiques à court et moyen terme nécessaires à la réalisation des objectifs du groupe.

Une expérience réussie de 5 ans minimum à un poste similaire ou dans une fonction approchante de haut niveau au sein d'une société multinationale est exigée.

Agé de 33 ans environ, le candidat devra justifier d'une très bonne formation supérieure et d'une parfaite maîtrise de l'anglais, la pratique de l'allemand étant appréciée.

Ecrire avec C.V. détaillé, *prétentions et téléphone privé sous référence* 874 M à

MRI conseil
13, rue Madeleine Michelis, 92522 Neuilly.

CURRICULUM

INFORMATIQUE INDUSTRIELLE

Située parmi les Constructeurs Mondiaux d'Equipements Informatiques, notre société recherche pour sa filiale française le

Directeur des ventes France

Seul responsable de la commercialisation des produits sur le *plan national, ce futur collaborateur* interviendra à haut niveau décisionnaire.

La rémunération est de l'ordre de **500 000 F/An** et le poste est basé à **Paris.**

Merci de nous adresser votre dossier sous référence 1697.



Jean-Claude Maurice S.A.
12, rue de Ponthieu - 75008 PARIS. Tél : 42.89.49.79

PARIS - LYON - BARCELONE

JACOBS SUCHARD

Le GROUPE JACOBS SUCHARD FRANCE (marques JACQUES VABRE, GRAND'MERE, CARTE NOIRE, SUCHARD, VAN HOUTEN, COTE D'OR, etc...) restructure et renforce son Département non household (café et chocolat).

Des produits très spécialisés et de haute qualité sont distribués par plusieurs réseaux de vente correspondant aux différents types de clientèles : C.H.R., les collectivités et les grossistes *de la Distribution Automatique, les Industriels* et Artisans de la Pâtisserie et Boulangerie...

DIRECTEUR COMMERCIAL
non household

Vous avez su développer au cours d'une expérience fructueuse dans la direction et l'animation de multiples équipes de vente votre tempérament de manager. La connaissance de l'activité Food non household sera fortement appréciée.

Basé en Région Parisienne et reportant au Directeur Général de la Division non household, vous dirigez, coordonnez, stimulez et développez toutes les activités de vente de ce secteur.

Pour ce poste d'entrepreneur à fortes responsabilités et à rémunération de haut niveau, nous souhaitons rencontrer une personnalité ambitieuse et performante et parlant bien l'anglais. Réf. M510.

JFD conseil — ***Ressources Humaines***
8, rue St Philippe du Roule 75008 PARIS.

CURRICULUM

vendre des logiciels pour les marchés Scientifiques et Techniques
PARIS — FF 450.000 ±

La filiale Française d'une multinationale Américaine *dans le secteur de haute technologie et logiciels* informatiques dont le C.A. atteint US $ 180 millions pour un taux de croissance annuel de l'ordre de 30%, recherche un vrai Professionnel de la vente de logiciels.

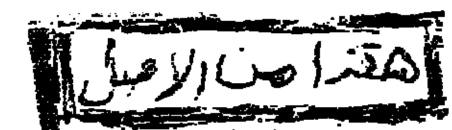
Ce poste autonome devrait vous séduire, si âgé de 28 ans à 35 ans environ, vous avez une formation Grande Ecole d'Ingénieurs ou Université Scientifique, et si vous êtes véritablement rompu à la vente de *logiciels scientifiques et techniques.*

Déplacements fréquents en France et parfois à *l'étranger.*

Anglais courant et technique indispensable.

Merci d'adresser lettre manuscrite, C.V. détaillé et téléphone personnel, sous référence DM-5663 à I.C.A. 3, rue d'Hauteville, 75010 Paris, qui transmettra. (Indiquer sur l'enveloppe le nom des entreprises auxquel*les vous ne souhaitez pas que votre candidature soit* transmise).

I.C.A. International Classified Advertising



Le Monde DIRIGEANTS

CETTE RUBRIQUE EST RÉSERVÉE AUX POSTES DE HAUT NIVEAU OFFRANT UNE RÉMUNÉRATION MINIMUM DE 400 000 F.

LES PROFESSIONNELS DU RECRUTEMENT ANNONÇANT DANS CETTE RUBRIQUE SE SONT ENGAGÉS A PRÉSERVER LA CONFIDENTIALITÉ DES CANDIDATURES.

Directeur général

Faisant partie d'un très important Groupe français de négoce et de transformation du bois, cette société (180 p., 100 MF de C.A.) fabrique et commercialise du mobilier en bois massif. Elle recherche son Directeur Général.

Il aura la responsabilité de concevoir et d'appliquer une stratégie de redressement et de développement : recentrage des activités, recherche de nouveaux débouchés, modernisation des moyens de production. Parallèlement, il élaborera et mettra en place un système rigoureux de gestion lui permettant de contrôler l'efficacité des moyens mis en œuvre.

Ce poste convient à un candidat de formation supérieure, âgé d'au moins 35 ans. Après une première expérience dans le domaine de la production industrielle, il a assumé des responsabilités commerciales et budgétaires. De tempérament dynamique, il est motivé par la direction globale d'une unité industrielle. Réelles possibilités d'évolution pour un candidat de valeur au sein d'un groupe en développement permanent.

Merci d'adresser lettre manuscrite avec C.V. sous réf. P247/M à Bernard BEAUNOIR, SEMA-SELECTION, 16, rue Barbès 92126 MONTROUGE CEDEX.

MEMBRE DE SYNTEC

SM SEMA•SELECTION
Paris - Lille - Lyon - Marseille - Toulouse

Développer le commercial d'un groupe industriel important

500000 F +

Vous êtes membre de l'équipe dirigeante de notre groupe (30000 personnes) en plein essor. Une centaine de collaborateurs vous sont rattachés directement.

Votre mission essentielle consiste à developper notre important réseau de distribution sur tout le territoire.

Votre expérience a été acquise dans le secteur large des biens d'équipement, tant à travers des réseaux qu'auprès de la distribution moderne, mais une origine grand public n'est pas exclue.

Manager confirmé d'équipes importantes, vous êtes un animateur disponible.

Homme de direction, vous êtes capable d'assurer le redéploiement d'activités dans un univers très évolutif.

Nous apprécierons votre forte personnalité, votre formation supérieure (Grande Ecole Commerciale...) et votre sens de la synthèse. Ce poste est évolutif.

Pour ce poste traité avec la plus grande confidentialité, merci de contacter personnellement Jean-Louis VOISIN - BERNARD JULHIET RESSOURCES HUMAINES - 79/83, rue Baudin - 92300 LEVALLOIS-PERRET - Tel. 47.30.40.40

SOURCES

Bernard Julhiet Psycom

Membre de Syntec

Jeune manager

Vous dirigez un centre de profits commencez chez nous par en diriger quatre

Nous sommes un groupe prive français de 10.000 personnes, leader européen dans notre activité. Notre management est décentralise : nous avons 40 centres de profits en France, de tailles diverses, et nous en aurons d'autres...

Nous vous proposons d'animer quatre d'entre eux et de participer a nos actions de développement. Pour réussir dans ce poste, il est necessaire :

- d'être diplôme d'une Grande Ecole d'ingenieur ou de gestion (ECP, Mines, AM, HEC, ESSEC...),
- d'avoir 8 à 10 ans d'expérience professionnelle, dont quelques années comme responsable d'un centre de profits ou d'une PME. Il serait bon que vous ayiez déjà gere un CA d'environ 50 millions car nous vous confierons au départ un CA de 150 millions,
- de témoigner de réelles qualites de gestionnaire et d'animateur et, egalement, de qualites de négociateur d'affaires.

Notre groupe est performant et sait proposer des carrières a des candidats performants.

Pendant quelques années, votre pemier poste sera basé à Lille.

Ecrire sous réf. TA 343 AMD
Discrétion absolue.

Membre de Syntec

71, rue d'Auteuil 75016 Paris etap

PUBLIPANEL

DIRECTEUR EXPORT

Branche Tabac **PARIS**

La pénétration des marchés protégés nécessite pour cet important groupement industriel de production de tabac la redéfinition d'une stratégie de développement auprès de ses réseaux commerciaux africains, stratégie qui se concrétise par la création du poste de Directeur Export. Sous la tutelle du Directeur chargé du Marketing et de la Communication, en liaison étroite avec les filiales locales, son rôle essentiel à court terme est, à partir du réseau de contacts existant, de développer les marchés à l'export (prospection des clients, études des marques et des prix, analyse de la concurrence, définition du cahier des charges, relation avec les agents...); à moyen et long terme, il participe activement aux réflexions politiques et stratégiques avec les instances de la D.G., notamment en matière d'étude de diversification. Ce poste conviendrait à un homme âgé d'au moins 28 ans, ayant acquis une formation supérieure commerciale, possédant une expérience professionnelle d'au moins 3 ans à l'exportation en zones francophone et anglophone ainsi qu'une connaissance solide des marchés de la grande consommation. Le poste, basé à Paris, implique de fréquents déplacements. De larges perspectives d'avenir sont envisageables au sein de ce groupe de taille internationale. La rémunération annuelle brute comprend une partie fixe et un intéressement fonction des résultats.

Adresser lettre manuscrite, C.V. détaillé, photo et rémunération souhaitée sous réf. 5031/M à J.P. MENASSIER, Sélé-CEGOS, Tour Chenonceaux, 92516 BOULOGNE CEDEX.

MEMBRE DE SYNTEC — CURRICULUM

sélé CEGOS

Directeur de la promotion
toute notre communication

Nous sommes une Société de Services, très orientée vers le secteur des biens d'équipement.

Nos activités sont grandes consommatrices de communication et, devant un marché qui évolue, une concurrence qui s'organise, nos interventions demandent de plus en plus en ce domaine un professionnalisme d'expert. D'autant que notre place, parmi les tout premiers, nous contraint aux performances !

Ce poste de DIRECTEUR DE LA PROMOTION, nous le créons et il recouvrira chez nous les fonctions de publicité et de relations extérieures (son une vingtaine de collaborateurs).

C'est un rôle à la fois subtil et très complet.

A l'égard des opérationnels, eux-mêmes en contact avec le terrain, vous êtes conseil, tuteur, partenaire de réflexion. Avec eux, dans une perspective marketing d'ensemble vous définissez le plan global de communication et précisez chacun des moyens de promotion à mettre en œuvre.

Agissant ensuite en agence intégrée, vous exécutez, fabriquez, éditez et contrôlez les sous-traitants.

Avec la Direction Générale enfin, à qui vous rapportez, vous construisez l'image de notre Société et êtes responsable de sa diffusion auprès de nos publics.

Il faut du métier pour gagner ce pari : une longue expérience en agence sur des produits et des services divers, la pratique d'un marketing exigeant et concret, une connaissance réaliste de toutes les techniques de communication, de leurs contraintes et de leurs faiblesses...

Mais pour vous, dont la compétence a besoin de nouveaux défis, c'est une superbe ambition.

Nous avons confié à SEFOP le soin de répondre à vos premières questions. Nous serons ravis ensuite de vous rencontrer. Référence DP 696 M.

SEFOP 11 rue des Pyramides, 75001 Paris.
MEMBRE DE SYNTEC

SOURCES

jeune directeur du marketing

Importante Société de Distribution de produits pour professionnels, 300 personnes. CA supérieur à 1 milliard de F. bénéficiant d'une image forte et d'une position de leader incontestée, crée le poste de Directeur du Marketing.

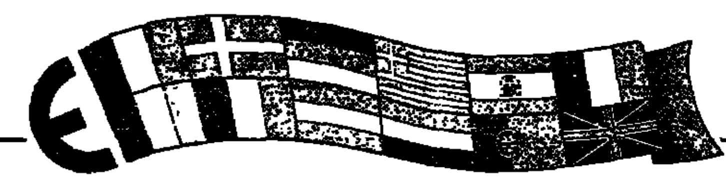
Rattaché au Directeur Général, membre du comité de Direction, il animera une équipe de 4 Chefs de Produits opérationnels et de 2 Responsables Études et Développement. Il contrôlera l'évolution des ventes et des marges et coordonnera les politiques de produit, prix, service et communication. Il devra être le catalyseur de l'évolution d'une Société très profitable dans un métier traditionnel par son action interne et le fait qu'il devra explorer des voies de diversification vers de nouvelles clientèles et de nouveaux modes de communication.

Ce poste de marketing opérationnel et stratégique représente une excellente opportunité pour un DIPLOMÉ HEC, ESSEC, ESCP ..., âgé de 32 ans minimum. Il possèdera impérativement une double expérience marketing et vente (chef de groupe de produits plus chef de vente régional par exemple) acquise dans une société de produits de grande consommation. Une réussite dans ce poste représente une excellente base de départ pour une évolution dans un groupe industriel Français important. 5 milliards de C.A., 4.000 personnes. Anglais indispensable.

Les dossiers de candidature sous réf. 3244 MD – à préciser sur l'enveloppe – seront traités confidentiellement par

DEVELOPPEMENT
10, rue de la Paix - 75002 Paris.

INTERNATIONAL



LA COMISION DE LAS COMUNIDADES EUROPEAS

organiza

dos oposiciones generales reservadas a nacionales españoles para

SECRETARIAS(OS) TAQUI-MECANOGRAFAS(OS)
(C3/C2)(f/m)
(E.G.B., 12 años de experiencia profesional)

MECANOGRAFAS(OS)
(C5/C4)(f/m)
(E.G.B., 2 años de experiencia profesional o formación profesional específica)

Para los detalles solicitar los anuncios de oposición a:

A COMISSÃO DAS COMUNIDADES EUROPEIAS

organiza

um concurso mediante provas reservado a nacionais portugueses para

SECRETÁRIAS(OS) ESTENODACTILÓGRAFAS(OS)
(C3/C2)(f/m)
(estudos médios, 12 anos de experiência profissional)

Para mais informações peça o aviso de concurso a:

Commission des Communautés européennes, Division Recrutement, rue de la Loi 200, B-1049 BRUXELLES. Tél.: 02/235.11.11.

PRODUCT MANAGEMENT

PROGRAMMABLE CONTROLLERS

GE FANUC AUTOMATION EUROPE (SA) is a joint venture company between GE (USA) and Fanuc of Japan combining the Factory Automation strengths of these two great companies. Due to its expanding programmable control business within Europe an opportunity exisits for a High End Product and Industrial Computer Product Manager to be based at the European headquarters in Frankfurt, reporting to the European Marketing Manager.

The right candidate will have experience in product management and/or development within the industrial automation market either at a European or a contry level with particular experience on P.L.C. systems or software based control systems. Key responsabilities will include :

- Achieving targeted sales for the product line in Europe
- Forecasting for new and existing products
- European pricing structure
- European input into product development
- Technical sales support for European sales areas
- Coordination of A & SP material and new product launches

The successful candidate will be requred to relocate to Germany ans speak English. Preference will be given to candidates with French or German language capabilities. We are seeking a hard working, action orientated individual to make a positive contribution within the newly established European marketing team. Relocation expenses to move to Germany will be included in a generous benefits package that includes a company car and is in line with a company of truly international standing. Interested applicants should forward their resumes (in English) to Mr P.HUGON, Vice President Employee Relations, GE Fanuc Automation Europe - Im Vogelsgesang 3 - D 6000 Frankfurt/M. 90

DESSEIN



GE Fanuc Automation

We are a major European company in the Polyolefins industry with strong support facilities covering manufacturing, sales, product development, research and technical service.

As a result of our expansion, we are inviting applications for our technical support activities in Meyrin/Geneva for the following position :

Graduate chemist/ Engineer wire & cable

The position requires a sound background in Polymer Chemistry or Mechanical/Electrical Engineering and involves the development of insulation materials for power and telecommunication cables and associated technical service to the Wire & Cable industry world-wide.

Good knowledge of English is essential; French is desirable. Compensation and fringe benefits are generous and attractive.

You are requested to send your application, which will be treated in strict confidence, quoting reference 535, to : Mrs E. Machtou, Personnel Officer, BP CHEMICALS (SUISSE) S.A. 45A-47A, rue de Lausanne, CH-1211 GENEVA 2.

CONTESSE

AMNESTY INTERNATIONAL

recherche pour son secrétariat international à Londres un(e) assistant(e) pour le service de langue française.

Cet(te) assistant(e) sera chargé(e) d'assurer :

- La relecture des documents traduits en français ;
- La dactylographie et le classement du Bulletin international et de tous les autres documents traduits en français ;
- Le maintien d'un fichier de références pour les textes à traduire ;
- La liaison avec les sections francophones d'Amnesty International et avec les traducteurs extérieurs.

Il(elle) doit être de langue maternelle française et connaître parfaitement l'anglais, savoir organiser son travail et sa documentation et faire preuve de grande rigueur.

Bonne dactylographie exigée. Trait. annuel (indexé) : de 10 362 £ à 13 217 £ par échelons annuels.

Pour recevoir la description détaillée du poste et une formule de candidature, prière d'écrire ou de téléphoner au service du personnel Amnesty International, 1 Easton Street Londres WC1X 8 DJ, Grande-Bretagne. Tél. : (Londres) 837-3805 (24 h/24 h).

DATE LIMITE DES CANDIDATURES : 13 juillet 1987.

amnesty international

AGRO-ALIMENTAIRE — AFRIQUE FRANCOPHONE

Construisez votre carrière par l'International !

Société étrangère en pleine expansion recherche

JEUNE MANAGER

Son profil :
Formation technique ou commerciale supérieure. Bonnes connaissances en gestion. Grande ouverture à la technique. Expérience de l'encadrement souhaitée.

Sa mission :
Responsable totalement autonome d'une unité de transformation sur le plan gestion, technique et humain.

Nombreux avantages liés à l'expatriation : logement, voiture + salaire attractif.

Si vous êtes motivé par un réel challenge, écrivez-nous avec curriculum vitae + prétentions + photo + enveloppe à votre adresse, sous référence 200/LM, à



michel jouhannaud conseils
182, rue de Vaugirard · 75015 PARIS

MEDIA PA



INTERNATIONAL

NOTRE SÉLECTION HEBDOMADAIRE





LA FNAIM ET LA DÉFENSE DES CONSOMMATEURS



De nos jours, aucune profession ne peut préparer son avenir, voire sauvegarder son existence présente, sans mener de front la défense de ses *intérêts et celle* des consommateurs. Ce dualisme n'est pas nécessairement inconciliable et tous les efforts déployés par la FNAIM tendent à mieux faire connaître à la collecti*vité ses activités et les services* qu'elle rend, l'ignorance étant la plupart du temps à l'origine de certaines incompréhensions.

1) Le professionnel de l'immobilier est un conseiller indispensable.

Une opération immobilière, qu'il s'agisse d'acheter, de louer, de gérer, est complexe et délicate. Elle exige, sous peine de grands déboires pour les intéressés, l'intervention d'un spécialiste dont la compétence ne peut être mise en cause. Seul ce spécialiste saura estimer le bien à sa juste valeur, déterminer son statut juridique, établir un plan de financement... Aussi *mettons-nous en garde les consommateurs sur les risques qu'ils peuvent courir, lorsque, sous* prétexte d'éviter le paiement d'une commission, ils décident de traiter directement de particulier à particulier.

2) Les professionnels, spécialistes du marché de l'immobilier, ne sont pas responsables de la hausse des prix.

L'intérêt de l'agent immobilier ou de l'administrateur de biens est de parvenir à vendre ou à louer le bien qu'on lui a confié le plus rapidement possible. Il ne pourra atteindre ce but que *dans la mesure où l'affaire proposée est estimée à son juste prix. C'est le rôle du praticien* qualifié, parfaitement au courant de l'état du marché, de déterminer le prix réel et de tempérer souvent les exigences du vendeur ou du loueur.

Nous affirmons que le professionnel de l'immobilier s'impose ainsi comme un régulateur du marché qui, contrairement à une opinion trop répandue, tend à freiner la hausse des prix pour le plus grand bien des acheteurs et de l'économie en général.

En outre, la Chambre syndicale FNAIM de Paris et de l'Ile-de-France, 27 bis, avenue de Villiers, 75017 PARIS, veille scrupuleusement au respect de la déontologie professionnelle. Les consommateurs pourront toujours s'adresser à elle en cas de différends.

ROGER SEVILLA,
Président de la Chambre syndicale interdépartementale des professions immobilières de Paris et de l'Ile-de-France.



immeubles

ACHETE COMPTANT IMMEUBLE PARIS
et proche banlieue
J. MESTAT et CIE
140, bd Haussmann (8e)
45-62-41-28

pavillons

SUPERBE PAVILLON

5 p. pples, 2 s. de bains, cuisine aménagée, cave, garage, dépendances. Sarcelles village, 2' gare, résidentiel, s/500 m², avec 2e pavillon à rénover. Idéal pour profession libérale. 1 300 000 F, 46-63-09-87.

Le Monde CADRES



CAISSE RÉGIONALE CRÉDIT AGRICOLE DE L'INDRE

RECHERCHE

CHEF DE MARCHE (H./F.)

DE FORMATION
type École de Commerce.
Justifiant d'une expérience bancaire ou en entreprises significative et confirmant des compétences en l'analyse financière et le marketing.

RATTACHÉ A LA DIRECTION DES ENTREPRISES
nous vous confierons le développement de la clientèle artisans, commerçants et professions libérales.

DYNAMISANT UNE ÉQUIPE
vous participez à l'élaboration du plan marketing, conduisez sa mise en œuvre par une action directe sur les principaux points de vente du département.

Vous êtes pour l'ensemble des dossiers de votre segment de clientèle, décideur dans la façon de les traiter.

Vous exprimez ainsi un tempérament de battant mais aussi un gestionnaire maîtrisant l'analyse du risque.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV et prétentions à C.R.C.A.
Av. P. de Coubertin — 36000 CHATEAUROUX.

Sté de Publicité Internationale

recherche

CHARGÉ(E) D'ÉTUDES

MAITRISE LEA : anglais/américain et espagnol (ou équivalent).

pour analyse des actions publi-promotionnelles de la concurrence sur les marchés étrangers (analyse de la communication, marketing, publicité).

Disponible immédiatement.

Adresser lettre manuscrite, c.v., photo et prétentions sous n° 8 653
LE MONDE PUBLICITÉ,
5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

AGENCE LITTRÉ recherche NÉGOCIATEUR (trice) imm. pour VENTE APPTS haut de gamme, Paris, bonne présent. battant, agressif, enthousiaste voit. indisp., débutant accepté, statut VRP, min. garanti. Ecrire avec CV 41, RUE MADAME, 75006.

ASSOC. FORMATION - ÉTUDE recherche

RESPONSABLE DE GESTION ADMINISTRATION

basé à Lyon. Exp. exigée. Env. C.V. + photo + prétentions ss n° 8 647 LE MONDE PUBLICITÉ 5, r. de Monttessuy, Paris 7e.

École française à Poughkeepsie recherche

PROFESSEUR

Titulaire CAPES, agrégation ou maîtrise en philo. Adres. candidat. à Mme MCMORGANS FRENCH SCHOOL DCC 23, Spackenkill Road, Poughkeepsie NY, 12603 USA.

Encadrement d'élèves en Angleterre (séjours linguistiques) Un organisme réputé dispose toujours de postes pour juillet et août âge minimum : 21 ans Bonne maîtrise de l'angl. parlé. Tél. d'urgence pour interview (1) 42-61-54-20 de 9 h/20 h.

DEMANDES D'EMPLOIS

CHARGÉ DE MISSION EXCEPTIONNELLE

recherche MISSIONS COURTES DURÉES

Afrique francophone-France

Conseiller d'entreprise, pour établir un constat, l'étudier, concevoir les solutions, appui opérationnel sur un plan très général dominant toutes les techniques et les aspects méthodologiques de la fonction de DIRECTION GÉNÉRALE.

Riche de savoir-faire, longue expérience gestion des hommes et plus particulièrement en Afrique.

Ecrire sous n° 8.657 M.
LE MONDE PUBLICITÉ
5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS.

Homme 36 ans, cherche emploi chauf. VL avec ou sans manutention, très bonne connaissance de Paris et sa banlieue. 48-34-61-31.

ALLEMAGNE FÉDÉRALE
Franco-allemand expérimenté, cherche direction de filiale PME existante ou à créer (secteur industrie).
Ecrire sous le n° 8.963
LE MONDE PUBLICITÉ
5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

J.H. cherche son premier emploi CAP-BEP de télécom, courant faible + un an perfect. en dépannage. Permis VL. Tél. : 48-73-40-89.

Au pair, jeune fille allemande, 17 ans, parlant anglais, cherche famille pour 1 an, afin d'apprendre le français. Nicole Schneider, Wangenerstrasse 18 D 7895 Neukirch, R.F.A.

H. tt permis propose services. Disp. imm. pour garde rappr. Tél. : 45-48-82-15, chbre 7.

J.F. prof. d'angl., 9 a. exp., dyn., eff., rech. pte de établis. privé, Paris ou banl. sud-ouest. Tél. Meudon : 46-28-96-80.

Normalien, 26 a., agr. de lettres, form. sup. en Hist. de l'Art. Étud. ttes propos, tps plein ou partiel Tél. : 48-05-70-98, apr. 18 h.

L'IMMOBILIER

appartements ventes

1er arrdt

FORUM DES HALLES, 4/5 P. duplex clair, 4e ét., asc. 2.280.000 F. IVA 45-24-21-20.

3e arrdt

BEAUBOURG 57 m² 3 P. 610 000 F Tél. 42-52-0-82.

4e arrdt

ROI DE SICILE, beau 3 p., bel imm., état neuf, tt équipé, 1.650.000 F. IVA 45-24-21-20.

CITÉ VUE NOTRE-DAME 2 pièces, 65 m², sud, gd charme. 1.720.000 F. 48-44-99-07.

ENTRE BASTILLE et place des Vosges part. vd studio 4, r. des Tournelles, 75004, 4e ét., 30 m², ent. rénové dans imm. 17e tt cft, très clair, équipé, faibles charges. Px 520.000 F. Visite s/pl. vend. 12 sam. 13 de 14 à 18 h. Tél. 47-95-15-01.

SUPERBE HOTEL XVIIe SUR COUR D'HONNEUR 2 P. à rafraîchir, calme.
C.I.G.I. - 45-48-72-36

5e arrdt

LUXEMBOURG dans bel imm. pierre de t., 7 p., 190 m², 4e ét. asc., parking en location. LITTRÉ 45-44-44-45.

PANTHÉON 6 P. caract. park.
VUE IMPRENABLE
Asc. 47-03-32-44, matin.

PRÈS PANTHÉON PPTAIRE vend dans bel imm. appart de caractère très clair, ent. refait neuf, belles prestations, dble-liv., av. cheminée, gde ch., cuisine aménagée, s. de bns, WC séparés avec lave-mains, mezzanine, 3e et dernier ét., ensoleillé, dble expo. Est-Ouest, vue dég. pour tt rens. et visite, tél. 47-70-12-18, h.b.

PRÈS SEINE 4 PIÈCES bel imm. pierre de t. 2.250.000 F. F. FAURE 45-44-17-06.

6e arrdt

LUXEMBOURG studio 21 m² 6e ét., balc. 380.000 F.
ST-GERMAIN studio 25 m² 3e ét. soleil, 540.000 F.
ODÉON studio 30 m² 2e ét., beaux volumes.
R. BONAPARTE studio 30 m², 5e ét., caractère, calme.
R. SEINE 2 p., 43 m² + terrasse, parfait état.
ST-SULPICE pied-à-terre duplex 33 m², luxueux.
AGENCE LITTRÉ
41, RUE MADAME, 75006
45-44-44-45.

RUE MABILLON
56 m² 1.300.000 F.
100 m² 2.100.000 F.
125 m² 2.625.000 F.
IVA 45-24-21-20.

FLEURUS 45-44-22-36.
Cherche-Midi, 2 p. 595.000.
N.-D. des Ch., 45 m² 690.000.
St-Placide 3/4 p. 1.500.000.
St-Michel 83 m², 1.580.000.
Fleurus 5 p., 150 m² 3.650.000.
Assas 6 p., 5e ét. 4.300.000.
Reche. appts ttes surfaces.

RUE DE FLEURUS magnifique pierre de t., 5 p. + serv., prof. lib. poss.
FLEURUS 45-44-22-36.

ODEON IMM. XVIIe 2e ét., asc., sé. + chbre 3,20 m. ht ss/plafond. 1.350.000 F. FLEURUS 45-44-22-36.

RUE D'ASSAS bel immeuble TRÈS BEAU 3 pièces, PARFAIT ÉTAT. SOLEIL, 1 200 000 F.
F. FAURE 45-44-17-05.

CHERCHE-MIDI PETIT 2 P. TT CONFORT ETAGE ELEVE. ASC. CALME. SOLEIL.
C.I.G.I. - 45-48-72-36

SÈVRES-BABYLONE
DANS MÊME IMMEUBLE PLUSIEURS STUDIOS différents étages. 47-42-14-02.

7e arrdt

VARENNE EXCEPTIONNEL SÉJOUR + CHBRE + serv. park. 4 m ht ss/plafond. FLEURUS 45-44-22-36.

239, BD ST-GERMAIN
PRÈS CHAMBRE DES DÉPUTÉS
IMM. PIERRE DE TAILLE asc. en cours d'installation, réfection hall et cage d'escalier à la charge du vendeur.
4 P. 100 m²
2 ÉT., BALCON
TRAVAUX A PRÉVOIR
SUR PLACE SAMEDI 13 JUIN DE 14 H. A 17 H 30.

ÉCOLE-MILITAIRE 2e étage, imm. ancien, STUDIO TT CFT, CAVE. 420.000 F.
F. FAURE - 45-44-17-05

8e arrdt

Me LIÈGE, SÉJOUR, CUISINE, S. DE BNS, W-C, 395 000 F.
MGN 43-87-71-55.

FRIEDLAND 180 m²
triple réception, 3 chbres, 4e ét., service parking. GARBI 45-67-22-88.

9e arrdt

HAVRE-CAUMARTIN
3 PIÈCES
Très bon immeuble. 750.000 F à débattre. – 43-97-16-96.

10e arrdt

MAGENTA 8.000 F/m²
Gde surface à rénover, stand., vue. 43-54-86-03.

11e arrdt

PLACE VOLTAIRE dans imm. cft, reste un 2 p. occupé Loi 48, 1er ét. TÉL. : 45-62-41-28.

12e arrdt

AVENUE SAINT-MANDÉ récent, 7e ét., soleil, vue, calme. 4 p., balc., park. 1.700.000 F.
FLEURUS 45-44-22-36.

STUDIO 2 PIÈCES
PARIS DIVERS QUARTIERS financements personnalisés. Rens. 43-44-24-84.

13e arrdt

Me MAISON-BLANCHE imm. brique 1930, beau studio, tt cft balc. 340 000 F. Immo-Marcadet 42-52-01-82.

14e arrdt

OBSERVATOIRE
GD 6 P. Tt cft 200 m² envir. PLAN EXCEPTIONNEL GD STAND. 45-26-99-04.

RASPAIL Récent. 3 PCES tt cft, gde cuis. équipée. 1.500.000 F. Tél. 43-22-61-35.

ALÉSIA
Imm. pierre de taille, magnifique séjour, 2 chbres. TT CFT. Tél. 47-42-14-02.

15e arrdt

PTE VERSAILLES Imm. moderne, entrée avec placards, studio avec loggia, kitch., s. de bns, WC, dressing, bon état, 3e ét. asc., cave, 350.000 F. ECHO IMMOBILIER 193, r. Lecourbe 15e. 45-30-00-52.

MONTPARNASSE
3 imm. : neuf ou rénové STAND., SOLEIL, CALME
2, 3, 4, 5/6 P., BALC.
ou TERRASSES Faibles charges. Excellent rapport qualité-prix de 40 à 160 m², park. pos. DABENTRY 42-96-12-93.

CONVENTION Séjour, 2 chbres, imm. récent, ét. élevé, tt cft, soleil.
C.I.G.I. 45-48-72-36.

CHARLES-MICHELS Bon imm. 1969, 5 p., entrée avec porte blindée, séjour, salon, 3 chbres, cuis., s. de bns et sal. d'eau, WC indépend. Nbreux placards, très bon état, balcon, loggia env. 24 m², cave, park. ss/sol. 2.250.000 F. ECHO IMMOBILIER 193, r. Lecourbe (15e). 45-30-00-52.

3/4 PIÈCES 1.420.000 F. 15e Sud, imm. pierre de t., 6e ét. asc., dble liv. s/rue SANS VIS-A-VIS et plein Sud, 2 chbres s/gde cour, expo. sud-ouest, belle cuis. équipée. Appt en parfait état. FRANCE CONSEIL 48-28-00-75.

R. DE LA CONVENTION
très bel imm. pierre de t. « classe » 2 p. r. de ch., parfait état prof. lib. autorisée haut. sous plaf. 4 m. 670.000 F. FRANCE CONSEIL 48-28-00-75.

SÈVRES-BABYLONE Double liv., cuis., bains, parfait état, rue et jard. 490.000 F. François FAURE - 45-44-17-05.

16e arrdt

TROCADÉRO
4 P. TT CFT + chbre de serv. 119 m² A RÉNOVER 2.600.000 F. 45-26-99-04.

MUETTE
superbe liv., 3 chbres, 2 bns, 100 m², rénovation de qualité. GARBI 45-67-22-88.

Me EXELMANS 2 P.
très bel imm. anc. pierre de t., 50 m², travaux à prévoir, 2e ét., asc., gardien. 840.000 F. FRANCE CONSEIL 48-28-00-75.

LONGCHAMP/DAUPHINE 130 m² imm. récent, gd stand., 3e ét. BELLE RÉCEPTION + bureau, s/rue avec balc., 15 m². 2 chbres s/jard., 2 s. de bns, très gde cuis. équipée, park. (possib. 2e park. en location) FRANCE CONSEIL 48-28-00-75.

Me JASMIN 3 P.
83 m² + chbre de service, 2e ét. asc., superbe imm. p. de t., gde cuis., possib dble liv., bon plan chf centr. indiv., gardienne s/rue, calme et s/jard. 1.820.000 F. FRANCE CONSEIL 48-22-00-75.

4/5 P. MUETTE
120 m² + balc., gd living, 3 chbres, bel imm. récent. Tél. : 45-62-52-22.

MUETTE. Très bel appt 110 m² + service, r-d-c. sur rue calme et résidentielle. Bel imm. p.d.t. ravalé. 2.180.000 F. T. 42-06-52-82.

MÉTRO MUETTE Vds appt 45 m². Imm. anc., cuis. équipée, s. de b. équipée refait neuf. 42-88-12-34.

ASSOMPTION, beau 2 p., charme, parfait état, bel imm. 910.000 F. 45-24-21-20.

ÉGLISE D'AUTEUIL
Imm. bourgeois, asc., 3 pièces à moderniser. - 47-42-14-02.

MIRABEAU 3 PIÈCES
cuis., tt cft, jardin, clair, calme, 900.000 F. - 47-42-14-02.

17e arrdt

COURCELLES
DANS IMMEUBLE PIERRE DE TAILLE ET BRIQUE. ASCENSEUR
2 p. tt cft. r.-de ch. 3 pièces, 2e étage. 4 pièces, 1er étage PPTAIRE 42-67-69-27.

Me ROME rez-de-ch., clair, studio, cuisine, dche, WC 290.000 F. Piscine Jonquière, 2 P., cuis., s. de bns, WC 225.000 F. R. LEGENDRE 3 P. cuisine, dche, WC 500.000 F.
M.G.N. 43-87-71-55.
38, bd Batignolles 75017.

PLACE PEREIRE Bel imm., 4e ét., asc., 4 p. 105 m², 2 bns, balc., ch. serv., 2 500 000, 47-66-04-17.

18e arrdt

130 000 F studio tt cft refait neuf. 2 P. tt cft refait neuf, 195 000 F Immo Marcadet 42-52-01-82.

20e arrdt

45 m² 320 000 F
2 P. tt cft imm. 1930. Immo Marcadet 42-52-01-82.

Me PYRÉNÉES Voie privée s/verdure, petite maison living + 2 chbres + jard., possib. 20 m² véranda. 1.200.000 F. 45-48-26-25.

92 Hauts-de-Seine

NEUILLY/SAINT-JAMES
IMMEUBLE GD STANDING
BEL APPT + JARDIN
90 m² + 100 m² plain-pied box. URGENT. 2 700 000 F. DABENTRY 42-96-12-93.

BÉCON-ASNIÈRES, près gare, bel imm. 3 p., cuis., bains, 70 m² env., pft état. 575 000 JACAR 45-63-82-96.

LA CELLE SAINT-CLOUD VAUCRESSON magnifique appt 220 m², 8 p. dont récept. 75 m² dernier ét., terrasse 25 m². Vue dégagée, box 2 voitures, cave. Px 2.200.000 F. 47-41-79-79.

NEUILLY RÉSIDENTIEL près bois, dernier ét., appt décoré, gde récept., 4 chbres, ter., balc., dans verdure, chbre service, park. 7.350.000 F. ABC : 45-00-63-51.

BOULOGNE bel imm. réc. studio kitch., bains, w.-c., 285 000, JACAR 45-63-82-96.

ASNIÈRES
PRÈS MAIRIE PPTAIRE VD DANS BEL IMM. 1930, ASC.
12 LOGTS 350 m²
Loi 1948, rapp. ann. 76 000 F. Px 1 500 000, 47-66-73-78.

NEUILLY
S/PL. WISTON-CHURCHILL bel imm. p. de t., living d'angle, 2 chbres, tt cft + chbre serv. 2.500.000 F. 47-42-14-02.

NEUILLY RÉSIDENTIEL près bois, dernier ét., appt décoré, gde récept., 4 chbres, ter., balc., dans verdure, chbre service. park. 7.350.000 F. ABC : 45-00-63-51.

MARCEL-SEMBAT. Bel imm. briq., ent., séj., cuis., dche, wc, plac., bon état. 5e ét. ensoleillé, calme, cave. 268.000 F. ÉCHO-IMMOBILIER 193, r. Lecourbe-15e. 45-30-00-52

BILLANCOURT. Imm. moderne ravalé 85, 3 P., entrée, séjour, 2 chbres, cuis., sal. de bains, wc indép., dble exposit., cave, park. sous-sol. 735.000 F. ÉCHO-IMMOBILIER 193, r. Lecourbe-15e. 45-30-00-52

93 Seine-Saint-Denis

MONTREUIL Croix-de-Chavaux GD STUDIO TT CFT pr. Me 190 000 à débattre. Tél. : 43-97-16-96.

LES LILAS
Très bel imm. Bel appt 3 P., gde cuis. équipée, s. de bains, wc, ch. central, balc., 2 park., beaux aménag. 640.000 F. MIL - 43-62-09-37

LES LILAS
Résid. gd stand., sup. appt, séj. dble, 2 chbres, cuis. équipée, s. bains, s. d'eau, 2 wc, gds balc., box. 1.100.000 F, frais notaire réd. MIL. 43-62-09-37.

LES LILAS Petite résidence, bel appt 3 P., entrée, gde cuis., s. de bains, wc, chff. cent., gd balc., bon état général. Prix 660.000 F.
MIL - 43-62-09-37

94 Val-de-Marne

SÉLECTION DOLEAC
VILLEJUIF PRÈS Me
BEL imm. récent. 5 p. tt cft, 5e ét., asc., + terrasse + cave + park. dans parc boisé. Prix 650.000 F. 42-33-12-29.

LE PERREUX Limite Nogent 2 p. très bon imm. tt cft. 320 000 F à déb.
43-97-16-96.

95- Val-d'Oise

LAC D'ENGHIEN
(400 m), vue superbe résidentiel, 10e et dernier ét. 2 p., 54 m² + balc. 320.000 F.
4 p. 85 m² + balc. 550.000 F.
6 p., 139 m² + balc. 820.000 F.
Pptaire : 42-60-29-61.

Province

AVIGNON
proche PALAIS des PAPES dans quartier agréable CHARMANT STUDIO RÉNOVÉ 27 m² vue dégagée. 275.000 F. (16-90) 82-55-08 et 57-08.

appartements achats

F. FAURE 45-44-17-06.
recherche diverses surfaces avec ou sans travaux, paiement comptant chez notaire.

Recherche 1 à 3 P. PARIS, préfère 5e, 6e, 7e, 12e, 14e, 15e, 18e avec ou sans travaux. PAIE COMPTANT chez notaire. 48-73-20-67, même le soir.

appartements occupés

SAINT-OUEN
PORTE DE CLIGNANCOURT propriétaire vend APTS OCCUPÉS
2 P., 3 P. 4 P.
confort, à partir de
175.000 F.
Tél. : 47-66-73-78.

7.000 F LE m²
DANS RÉSIDENCE 1973
NOGENT-SUR-MARNE
PRÈS GARE. propriétaire vend APPTS OCCUPÉS LOI QUILLIOT GD 2 P., 3 P. ET 4 P. TOUT CONFORT. PARKING. 42-67-69-27.

L'AGENDA

RÉSERVEZ DÈS A PRÉSENT

PARIS - NEW YORK. .....AS. : 1 250 F – AR. : 2 350 F

PARIS - LOS ANGELES - SAN FRANCISCO. ....AS. : 1 850 F – AR. : 3 650 F

PARIS - MEXICO. ....AS. : 1 950 F – AR. : 3 900 F

– Offre réservée aux étudiants (– 32 ans) et aux jeunes (– 26 ans)

– ACHAT/RÉSERVATION AVANT LE 16 JUIN 1987

USIT VOYAGES - 6, r. de Vaugirard, Paris 6e. T. 43-29-85-00.
LIC A 969 - 12, rue Vivienne, Paris 2e. T. 42-96-15-88.
10, r. de Belgique, 06000 Nice. T. 93-87-34-96.

Cours

Cours d'anglais : niveaux débutants et avancés ainsi que le Cambridge Proficiency. St-George's Collège, 182 SEVEN SISTERS ROAD. LONDON N7 7 PX. G.B. Tél. 19-44-283. 7842/7804.

Bijoux

BIJOUX BRILLANTS
Le plus formidable choix. « Que des affaires exceptionnelles », écrit le guide Paris pas cher, en alliances, brillants, solitaires, etc., bagues, rubis, saphirs, émeraudes toute la bijouterie or
PERRONO OPÉRA
Angle bd des Italiens 4, Chaussée-d'Antin. Achat ts bijoux ou échanges. Autre magasin autre gd choix. Étoile 37, avenue Victor-Hugo.

GILLET
ACTUELLEMENT – 20 % SUR LES BIJOUX ANCIENS Bagues romantiques, ... ACHATS OR 19, rue d'Arcole, Paris 4e Me Cité – Tél. : 43-54-00-83.

Enseignement

Cours de vacances séjours de révision et perfectionnement MATHS, FR., ANGL., de la septième à la seconde JUILLET - AOUT en Bretagne à Saint-Lunaire (pr. de Dinard). Dem. doc. à VACANCES ÉDUCAT. 320, r. Saint-Honoré, Paris 1er ou Tél. : 43-40-52-33.

Vacances Tourisme Loisirs

Séjour enfants été 1987 (Ht-Doubs, Alt. 900 m) Yves et Liliane (38 a.) accueillent vos enfants ds ambiance familiale, ds ancienne ferme XVIIe, restaurée, au milieu des pâturages et forêts. 12 enfants maxi. pour garantir qualité chbres avec s. de bns, tennis, poney, rand. pédestres, découverte milieu rural, fabric. du pain. Px 1.400 F/sem./enfant. Tél. 16 (81) 38-12-51.

GRASSE, juillet, villa, piscine, 7 pers., gd cft, calme. 7.000 F/sem. Tél. 93-70-12-01

Port Bourgenay (pr. Sables d'Olonne), loue appts stand., 2 pces + terr. (4/5 pers.) pl. sud, pinède, voile, tennis, équit., club enfant dès juin – 45-20-61-80.

AJACCIO Corse, pied dans l'eau part. loue quinzaine ou mois de juin à sept., grd F1 avec terrasse pour 4 personnes. Tél. : 95-22-79-70.

Stages

ENGLISH 'ROUND THE CLOCK pour prendre de l'avance en anglais. Stages intensifs en France, juillet et août. 5 h de cours/jour, repas, toutes activités en anglais. Classe de 3e, jusqu'en classe préparatoire, entraînement aux concours. 8, rue des Liserons, 75013 Paris. T. 45-88-01-87.

locations non meublées offres

Paris

SAINT-PLACIDE 4 PIÈCES professionnel. 10 000 F/mois. Tél. : 43-97-19-87.

R. UNIVERSITÉ. imm. réc. 3 p., tt cft, ref. neuf, ét. élevé. 6.400 + ch. 40-24-29-98.

Me Rome 5 pièces, cuis. s. bains, w.-c. asc. p. de t. soleil. 8 000 F + charges. Tél. 43-87-71-55.

PARC MONCEAU imm. gd stand., salon, salle à manger, 2 chbres, 120 m² env., bon état. 12.000 + ch. 40-24-29-98.

RUE MARCADET
imm. récent, studio + kitchen. équipée, 2 350 F net. 47-66-04-17.

ODEON 3 PIECES 80 m² refait neuf 7 200 F. ch. comprises. 47-70-04-17.

GARE DE L'EST 2 pièces parfait état, 2 800 F. charges comp. 47-66-04-17.

AVENUE NIEL, 4 P. 5e ét. sans asc., s. bains, s. eau, parfait état, 6 500 F, charges comp. 47-66-04-17.

Région parisienne

L'HAY-LES-ROSES Appt séj., salon, 4 ch., cuis., 2 bns, terrasse, 5 750 F + ch. Cab. LANGLOIS 46-84-75-67.

CLICHY BEAU STUDIO TT CFT. 2.490 F C.C. 43-97-19-87.

locations non meublées demandes

Paris

EMBASSY SERVICE
8, av. de Messine, Paris, recherche en location ou à l'achat BEAUX APPTS DANS QUARTIERS RÉSIDENTIELS. Tél. 45-62-78-99.

CONVENTION STUDIO Imm. récent tt cft, balcon. 3.555 F c.c. 43-97-19-87.

Province

Union Foncière Européenne
LOCATION, VENTE, GESTION 5, rue Berryer, 75008 Paris, rech. APPARTEMENTS vides ou meublés pour sa clientèle. Loyer garanti.
TÉL. : 42-89-12-52.

locations meublées offres

Province

ITALIE FLORENCE Villa, jard. panorama. Juil.-août, 7 p., gd cft. 12.000 F. par quinz. 19-39-55-68-89-89ent. 14 et 16 h.

DEAUVILLE
Centre ville APPT 3/4 P., cuis. s. de. b. pour août et sept. 47-59-92-13 ou (16) 31-88-02-73.

locations meublées demandes

Paris

INTERNATIONAL SERVICE
rech. pour BANQUES, STÉS MULTINATIONALES et DIPLOMATES. Studios 2, 3, 4, 5 pièces et plus. Tél. : I.S.I. 42-85-13-05.

maisons individuelles

Vds maison pays rénovée, vallée Marne 110 km Paris, sur 5330 m², clos, arboré, 7 P., cft, 180 m² habitables, dép. Tél. (16) 26-81-14-61.

LES LILAS
proche centre, MAISON RURALE briques, 3 P. ent., cuis., bns, w.-c., chf. ctr., ind. gaz, très bon état. 610 000 F
MIL 43-62-09-37

propriétés

70 KM A. OUEST PROPRIÉTÉS, MAISONS DE CAMPAGNE, TERRAINS A BATIR, ÉTANGS MGN (face église) NOGENT-LE-ROI 28210 (16) 37-51-44-34, 37-83-73-73 VITRINE PHOTO 38, bd Batignolles, Paris-17e.

LA CELLE-SAINT-CLOUD, maison de fam. 163 m², 8 p. dont salon 29 m², s. à m., 19 m², jdin 400 m², 1 680 000 à débattre, 47-41-79-79.

LA GARENNE-COLOMBES 10' Neuilly, MAISON de CHARME, cft feutré, boiseries, dble-fenêtre, 8 p. dont récept. 60 m² + pavillon gardiens. IMPECCABLE 60 m² gar. 2 voitures, jardin 1 000 m², prox. tennis, piscine. 4 600 000 F, 47-41-79-79.

LA CELLE-SAINT-CLOUD Maison de plain-pied 150 m², récept. 60 m², 3 ch., combles aménag., gar., terr. 1 000 m². Px 1 730 000, 47-41-79-79.

LANGUEDOC pr. Béziers, maison rurale, 11 p. + dép., jard. intér. à rénover, prox. mer-montagne, 375.000 F. Tél. : 67-36-22-92. FOUILHE 34480 St-Geniès-le-Bas.

ALLIER, grde maison de maître, sur 2 niv., 8 p. très bon état, poutres, chem. anc., cft, grdes dépend., dom. les environs, parc 8 000 m² + poss. Prix : 540 000 F. Doc photo. M. Pezet, mandataire, 03500 Saulcet. – Tél. 70-45-35-70.

MOUX, 10 km SAULIEU s/1 ha, vaste demeure rebâtie fin 19e parfait état, s/2 étages, 2 dble récept. 10 P. 3 s. de bains, dches, chf. central, 2 maisons de gardien, 1 000 000 F. VESTA 47–30-30-85.

immobilier information

RAPPORT pour investisseurs CRÉTEIL 47.700 F/an « MALESHERBES 73 » 45-22-05-96.

« MALESHERBES 73 » 45-22-05-96.
ACHÈTE COMPTANT HOTEL PARTICULIER APPARTEMENTS BUREAUX – LOCAUX USINES – TERRAINS.

UNIQUE 1 péniche, salon itinérant. Excellent état révision complète, éclairage expo audio-visuel. Telex, tél. bar 100 m², moquette. 850 000 F à déb. Tél. 42-28-23-00.

villas

LA CELLE-SAINT-CLOUD « CHATAIGNERAIE » villa neuve, livraison 1er trimestre 88, séj., 3 chbres, gar., cave, jardin 320 m², 1 500 000 F, frais réduits, 47-41-79-79.

bureaux

Locations

SIÈGE SOCIAL
Secrétariat + Bureaux neufs Démarches R.C. et R.M. SODEC SERVICES
Champs-Elysées 47-23-55-47
Nation 43-41-81-81

Votre adresse commerciale ou
SIÈGE SOCIAL
bureaux, secrétariat, télex
CONSTITUTION STÉS
Prix compét. Délais rapides.
ASPAC 42-93-60-50 + 78–92–94

A partir de 135 m² Prix net de charges et sans commission d'intermédiaire. Tél (1) 45-78-61-92, p. 480. Port autonome de Paris.

VOTRE SIÈGE SOCIAL
DOMICILIATIONS
SARL - RC - RM
Constitutions de sociétés. Démarches et tous services. Permanences téléphoniques.
43-55-17-50

Domiciliations depuis 80 F/MS Av. des Ch.-Elysées (Etoile) Rue St-Honoré (Concorde) Rue Cronstadt Paris 15e 21-bis, rue de Toul, Paris 12e Constitution Sarl. 1 500 F HT Inter-Dom Tél. 43-40-68-50.

DOMICIL. CCIALE 8e TELEX/SECRET. TEL. BURX
AGECO 42-94-95-28.

92 SÈVRES
Bureaux équipés, tous services, parking. Leaders 46-34-10-10.

BUREAUX A LOUER

Invalides Villars	90 m²
Madeleine Vignon	160 m²
Me Marcadet	190 m²
Porte Pantin	250 m²
Etoile Carnot	305 m²
Colline St-Cloud	345 m²
Haussmann Tronchet	420 m²
Montrouge Mairie	600 m²

PASSIM 42-25-38-38

Sélection VESTA

Boulogne	160 m²
Rueil-Bougival	120 à 600 m²
Courbevoie	220 m²
Levallois	500 à 1 000 m²
Ris-Orangis	60 à 300 m²

Nous rech. en permanence bureaux à louer 100 à 500 m² pour Sté avec solides réf. VESTA 47-30-30-65.

locaux industriels

Locations

ENTREPOT
A LOUER GENNEVILLIERS (92) BONNEUIL (94) quai routier, fer, douane, bureaux d'accompagnement sur zone gardiennée. Cellules de 600 à 2 500 m² prix net de charges et sans commission d'intermédiaire. Tél. (1) 45-78-61-92, p. 480. PORT AUTONOME DE PARIS service commercial.

SURVILLIERS RN 17
A.1 après Roissy activités, dépôt, commerce
MALESHERBES 73
45-22-05-96

fonds de commerce

Ventes

URGENT Vds cse santé, bail commercial à COGNAC. Ttes robinetteries générales, fabricat. pers. vinicole, entretien et fabric. robinets, répar. comp. avec matér. pour cette fabricat. conv. à pers. voulant prendre une success., off. très connue. Pas sérieux s'abst. Ecr. M. THOMAS Résid. panorama 17. 16000 Angoulême. Tél. 45-91-39-24 ap. 20 h.

boutiques

Ventes

9e, PETITE PIZZERIA, près grands magasins, 550 000 F. b. plac. JACAR, 45-63-82-96.

RUE DU FOREZ *Murs de boutique* libres + s/sol, excellent placement, prix : 280 000 F. FRANÇOIS FAURE, 45-44-17-05.

Economie

Le rapport de M. François Dalle

L'exemple américain

La garde des enfants n'est pas l'« eldorado de l'ambition financière et sociale »

NEW-YORK
de notre correspondant

Les « nouveaux boulots » n'ouvrent pas forcément la porte du paradis américain : les enseignants des Child Care Institutions (écoles maternelles et instituts de garde privés), surgis un peu partout depuis une quinzaine d'années, sont animés dans la plupart des cas par un idéalisme bien plus vaste que leur compte en banque.

C'est l'introduction du concept humaniste et un peu grandiloquent de la « great society » du président Lyndon Johnson qui ouvrit la voie à ceux qui souhaitaient, par l'invention de nouveaux services, accorder davantage de liberté aux femmes. Celles-ci n'avaient d'ailleurs pas attendu que la Maison Blanche secoue ses convictions : beaucoup d'entre elles accordaient déjà une importance capitale aux idées du Women's Lib (Mouvement de libération de la femme), et entendaient prendre une part plus active à la vie de la société. A partir de 1970, c'est donc le déferlement de la force de travail féminine et, parallèlement, la naissance d'une multitude de PME, spécialisées dans des services liés au confort des femmes actives et mères de famille.

Parties de simples idées de « coopératives », les Child Care Institutions se sont multipliées à la vitesse américaine, pour finir, la plupart du temps, devant le juge des faillites ou, dans les cas plus heureux, dans le particularisme d'autres sociétés, souvent étrangères à l'éducation des chers petits. Aujourd'hui, plusieurs dizaines de sociétés de taille respectable offrent de garder, du lundi au vendredi, de 6 h 30 à 18 h 30, les enfants de un à douze ans. La plus importante d'entre elles, Kinder Care Learning Centers, gère mille cent centres dans quarante Etats de l'Union et au Canada, offrant près de quinze mille emplois d'enseignants et d'assistants à temps plein ou partiel.

Un emploi mal rémunéré

La société ne trouve rien d'étonnant au fait qu'elle pratique d'autres activités, notamment en matière d'assurance (pour enfants, bien sûr), d'épargne familiale et d'appui logistique aux écoles, affichant un chiffre d'affaires de 230 millions de dollars pour l'année 1986. Gestion sévère d'une quasi multinationale...

« Nous avons compris, à partir de 1970, que la tendance était à l'émancipation de la femme américaine », affirme James Reynolds, de Gerber Child Care, fondée par le célèbre fabricant de petits pots pour bébés. *« Il faut que les candidats à l'emploi chez nous comprennent que note secteur n'est pas — et ne sera jamais — l'eldorado de l'ambition financière et sociale »*, prévient d'emblée Karen Miller chez Children's World, filiale, dans le Colorado, d'une grande firme britannique.

En effet, il faut être idéaliste pour garder longtemps, dans ce pays, un emploi aussi exigeant que celui d'éducateur et aussi mal rémunéré : la plupart des éducateurs reçoivent simplement le SMIC, c'est-à-dire l'équivalent de vingt heures, sans pouvoir bénéficier d'avantages sociaux importants, liés à l'emploi au sein d'une grande firme. Ceux qui restent — et possèdent ou acquièrent des diplômes — peuvent prétendre à 25 F, voire 30 F de l'heure. Mais *« jamais plus de 35 F »*. Aussi les candidats sont-ils souvent très jeunes, à peine sortis du lycée. Surtout des jeunes filles qui, persuadées qu'elles *« adorent les enfants »*, découvrent au bout de trois mois que la réalité, même avec les enfants, est plutôt dure : il faut un dynamisme et une imagination sans limites pour « tenir » un groupe de bambins. *« Le mauvais cap se situe toujours dans les premiers mois »*, dit Karen Miller, qui regrette d'avoir de moins en moins de candidats. Surtout depuis que la reprise économique draine les jeunes vers des activités plus lucratives. Un autre phénomène freine le recrutement : plusieurs scandales de mœurs, impliquant des éducateurs et des enfants, ont été récemment étalés dans la presse ; certains éducateurs se trouvent mal à l'aise devant une opinion publique devenue soupçonneuse.

La nécessité de réglementer une activité aussi délicate a conduit plusieurs Etats américains à fixer des minimas pour la qualification des employés. Désormais, le baccalauréat est exigé de tous et un diplôme spécialisé, secondaire ou universitaire, est un plus très apprécié. Bien sûr, cette sévérité accrue limite encore davantage encore la marge de manœuvre de la profession : pour inciter les jeunes à suivre un enseignement approprié, il faut offrir des salaires intéressants. La réglementation exige des locaux corrects (3 mètres carrés par enfant dans la plupart des Etats), et donc chers. Des rapports numériques adultes-enfants relativement bas (un éducateur pour quatre enfants de moins de trois ans), alors qu'il est impossible, côté prix, de dépasser le seuil critique de 400 F par enfant et par semaine, au-delà duquel beaucoup de parents préfèrent voir ailleurs.

« Nous survivons à peine, mais nous aimons ce que nous faisons », conclut James Reynolds.

CHARLES LESCAUT.

« Petits boulots » contre « grand salariat »

(Suite de la première page.)

On est loin de l'engouement suscité par l'article de M. Dalle sur le sujet (*le Monde* du 22 juillet), relayé par l'interview également dans les colonnes du *Monde*, où M. Séguin voulait s'écarter des *« modèles classiques »* pour éviter un nombre *« incompressible »* de deux millions à deux millions et demi de chômeurs. Entre-temps, diverses mesures sont intervenues qui ont donné un contenu plus vague et parfois peu flatteur aux « petits boulots », emportés par le retour en force du traitement social du chômage.

Elaboré en compagnie de quelques experts, le rapport de M. Dalle porte les traces de ce changement. *« Il a été pris à revers par la complexité du phénomène »*, constate en outre et sans malice l'un de ceux qui ont participé à son élaboration.

Que faire, donc, pour sortir de la crise ? *« Il nous faut penser à l'envers »*, réplique l'auteur, pour qui il est temps de réviser notre système de valeurs. Quelques formules résument sa pensée. *« L'emploi dépend de la petite entreprise plus que de la grande (...), de notre aptitude à mettre de la pointe dans nos industries classiques plutôt que de notre engouement pour les industries de pointe, du développement de nouvelles formes d'emploi plutôt que du « grand salariat », des services plutôt que de l'industrie manufacturière. »* Le défi de l'emploi, précise-t-il, est celui du changement. A la croissance *« linéaire »* que nous avons connue doit succéder *« une nouvelle croissance, plus exigeante en créativité »*.

Ce credo prononcé, M. Dalle avance plusieurs propositions, dont certaines circulaient déjà. Il convient de travailler *« plus »* et sûrement *« mieux »*. L'évolution des salaires, qui grignote la productivité, devrait tenir compte de la *« participation de chacun »* aux exigences de l'économie. A la partie fixe, prévisible, devrait s'ajouter une part aléatoire, fonction des résultats et surtout d'objectifs définis ensemble. Tout devrait être fait pour favoriser l'innovation par la qualité, la diversité des produits, l'investissement n'étant pas seulement productif, mais commercial. La formation professionnelle, à rapprocher du modèle allemand, devrait viser *« à son tour le zéro défaut »*.

Utiliser des stimulants

Viennent ensuite des suggestions plus originales ou de caractère plus polémique, qui ne manqueront pas de poser problème, au fond. Avant 1992 et le marché unique européen, il est encore temps d'utiliser des stimulants, comme le crédit d'impôt. Pendant ces cinq années, des incitations pourraient porter sur la moitié des augmentations de dépense de formation, être consacrées à des installations commerciales ou à de la publicité à l'étranger et soutenir la recherche-développement. Dans le même chapitre, des crédits d'impôts ou un amortissement accéléré, sur cinq ans, pourraient accompagner les investissements corporels en machines-outils à commande numérique ou en CAO (conception assistée par ordinateur). Une attention particulière pourrait être apportée aux petites entreprises qui ne font pas de bénéfices ou ne disposent pas de fonds propres suffisants, sous la forme de déduction de la taxe professionnelle et par le biais de *« cession bail de droits acquis »* pour le crédit d'impôt.

M. Dalle renoue également avec le développement économique local, un peu oublié depuis un an, en insistant sur sa version américaine ou libérale. Pour favoriser la création d'entreprises, *« meilleur gage de création d'emplois »*, il propose de favoriser un *« partenariat local »* où tout le monde serait appelé à intervenir, et d'abord *« les entreprises existantes, pivot »* du dispositif. A la manière de ce que font déjà de grands groupes tels que Saint-Gobain ou Elf-Aquitaine, soucieux de leur environnement et de leurs responsabilités, des sociétés pourraient prendre en charge cette action si elles y étaient incitées fiscalement.

Mais c'est en explorant à la lisière des « petits boulots » que le rapporteur se montre le plus iconoclaste et qu'il révèle, en même temps, les difficultés de fonctionnement du marché du travail. Il imagine *« moderniser la protection sociale »* et, surtout, mettre en place *« un régime bis de protection sociale pour le nouveau salariat »*, qui toucherait l'ensemble des chômeurs voulant s'insérer ou se réinsérer.

Mutualiser les risques

Partant du constat selon lequel *« on peut être travailleur à temps partiel mais pas chômeur à temps partiel »*, M. Dalle estime que notre système de protection sociale, conçu à partir du *« grand salariat »* a pour résultante *« le chômage à temps plein »*, toutes les situations intermédiaires, compliquées, se traduisant en sous-statuts, pénalisants. Un nouveau régime, prétend-il, pourrait être inventé, qui permettrait à des chômeurs, toujours indemnisés, de travailler à temps partiel dans une entreprise. Les heures payées ont pour effet d'augmenter les gains de l'intéressé en dépit d'une diminution de ses indemnités de chômage. Au cas où il redevient « chômeur à temps plein », le fait d'avoir repris du travail — ne fût-ce qu'une heure — lui permet de retourner à un niveau d'indemnisation supérieur à celui auquel il aurait droit s'il était resté dans la situation de demandeur d'emploi.

Pas de solution à court terme

« Il faut renoncer à appliquer au nouveau salariat des dispositions du code du travail qui le contraignent aujourd'hui », affirme le rapport. En outre, en cotisant à ce *« régime* bis » avec d'autres travailleurs dans son cas, le chômeur « mutualisera » ses risques. Selon M. Dalle, le système assurera une dignité au nouveau salariat, il pourra s'appliquer à des emplois intermédiaires ou aux « petits boulots » et permettra même au bénéficiaire d'avoir plusieurs employeurs. Le chômeur, assure-t-il, ne sera pas protégé par un régime au rabais, et, d'ailleurs, la formule pourrait intéresser des cadres, des spécialistes de haut niveau qu'une petite entreprise ne peut rétribuer à temps plein. Cela favoriserait le passage au statut de travailleur indépendant et, pourquoi pas, blanchirait le travail au noir.

Grâce à ce *« régime* bis » de nouvelles activités pourraient prendre leur essor. *« C'est probablement dans le domaine des soins et de la santé que le champ des opportunités de création de nouvelles offres est le plus entendu »*, affirme M. Dalle, qui cite en exemple les résultats obtenus par Mme Brigitte Croff, fondatrice de l'association La Source (*le Monde* du 2 juin). L'allongement de l'espérance de vie, le niveau atteint par les retraites augmentent les besoins de services appropriés et la capacité d'une demande solvable. A l'image des Etats-Unis, d'autres fonctions pourraient apparaître, pour la garde des enfants, la surveillance et l'entretien des immeubles.

Mais, dans l'esprit de M. Dalle, tout cela ne suffira pas. *« Il n'y aura malheureusement pas de solution à court terme au problème de l'emploi »*, écrit-il dès les premières lignes de son rapport. L'essentiel est ailleurs. Patron énergique, M. Dalle pense d'abord à se rapprocher de ses concurrents étrangers, à s'inspirer de ce qu'ils font de mieux. Au Japon, il faut aller chercher les facultés d'adaptation d'un système productif qui ne connaît pas le taylorisme, sait s'organiser et utilise au mieux son potentiel humain. En Allemagne fédérale, il faut emprunter la gestion participative et le mode de formation professionnelle. Des Etats-Unis, il faut ramener toutes ces méthodes souples, pragmatiques, qui déclenchent *« une extraordinaire vitalité »* et provoquent la multiplication des initiatives, notamment dans les services.

Du temps sera nécessaire et obligera à des sacrifices puisque c'est *« la fonction proposition qui se trouve atrophiée dans le pays »*. En effet, *« il est autrement difficile de transformer les mentalités que de jouer aux jeux de l'argent »*, se désole M. Dalle en décochant une flèche aux tenants d'un certain libéralisme.

ALAIN LEBAUBE.

Un tabou

EN se déclarant favorable à la création d'un *« régime bis »* de protection sociale, M. Dalle s'attaque à un tabou, jusqu'ici respecté. Même au plus fort du débat sur la flexibilité, personne n'avait osé s'en prendre à lui.

Bien entendu, le rapporteur veut offrir toutes les garanties et multiplie les assurances. Il ne pourra s'agir d'un régime au rabais et les salariés qui en bénéficieront y trouveraient avantage. Des simulations ont été effectuées qui en démontreraient les avantages pour tous, employeurs comme chômeurs rendus actifs.

Tant de précautions pourront-elles compenser la hardiesse de la proposition ? Fatalement, les détracteurs du projet mettront en avant les risques, nombreux. Construire un autre système de protection sociale pour une population privée d'emploi peut conduire tout droit à une division du marché du travail. Le dualisme déjà en marche trouvera là sa justification sociale, les marginalisés, cantonnés dans des petits boulots ou des activités intermédiaires ayant droit à la couverture sociale correspondante. Le danger est grand de les installer définitivement dans cet état.

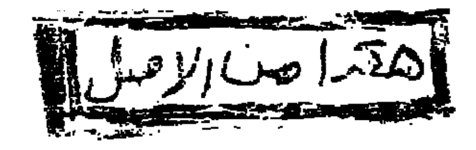
A l'inverse, les « nantis » du régime général deviendront progressivement l'exception, des cas exorbitants du droit commun. Ils se retrouveront isolés dans ce qui apparaîtra alors comme un privilège et la tentation sera forte de leur contester cet avantage acquis. Quand le contrat de travail à durée indéterminée, pour un emploi à temps plein, est supplanté par l'essor des statuts précaires, la menace existe de façon latente. Il peut y avoir généralisation, alignement par le bas avec la fin de la prédominance exercée par le *« grand salariat »*:

On aurait tort toutefois de ne pas s'interroger sur l'ampleur du problème posé. Si M. Dalle met les pieds dans le plat, d'autres avant lui se sont heurtés à la même difficulté et ont trouvé des réponses quelquefois hypocrites. Dans les politiques gouvernementales, il y a une contradiction entre la volonté de valoriser le contrat de travail à durée indéterminée et le développement accepté de nouvelles formes d'emploi ou d'insertion, souvent dérogatoires, au nom du traitement social du chômage. Pour partie, cela explique que les mesures en faveur de l'emploi *« atypique » constituent un maquis incompréhensible*. On a même vu récemment la recherche d'une solution pour le retour à une activité des chômeurs de longue durée déboucher sur une nouvelle construction, les associations intermédiaires. Cela permettait justement de ne pas avoir à aborder le dossier de la protection sociale...

L'apport de M. Dalle peut aider au débat. Si le système de protection sociale bâti sur le modèle du *« grand salariat »* empêche le développement de formes nouvelles d'emploi, n'y aurait-il pas lieu de procéder à une remise à plat de ce système ? Mais il est peu probable que les conditions soient réunies pour un tel déballage.

A. Le.

● **La CSL reçue par le CNPF.** — Le CNPF recevra, le 12 juin, une délégation de la Confédération des syndicats libres (CSL), conduite par M. Auguste Blanc, secrétaire de cette organisation, dont la représentativité n'a jamais été officiellement reconnue. *« Cette entrevue constitue une première »*, souligne la CSL, satisfaite de pouvoir être entendue *« dans le cadre des rencontres entre le CNPF et les organisations syndicales »* actuellement en cours.



Economie

Diverses mesures d'ordre social à l'Assemblée nationale

Taxis, pharmacie ... : les groupes de pression sont à l'œuvre

La porte du capharnaüm une fois ouverte, il est difficile de la refermer avant que chacun n'ait essayé d'y enfourner son petit paquet. Le début de la discussion des articles du projet portant « *diverses mesures d'ordre social* », le mardi 9 juin à l'Assemblée nationale, en a apporté la confirmation. Gouvernement et députés de la majorité, dont quelques-uns se sont faits les porte-parole de groupes de pression, ont fait assaut d'amendements pour charger une barque qui n'était déjà plus en état de traverser sans dommages le lac de la procédure législative. Les sujets brûlants (publicité politique à la télévision, interdiction des messages publicitaires sur les ondes pour les boissons alcooliques, réforme des études médicales), n'ont toujours pas été abordés...

Le mauvais exemple est venu des ministres. Le temps presse, car les possibilités de faire passer des projets de loi se font rares. Le ministre de la santé a donc, au dernier moment, déposé une dizaine d'amendements modifiant le statut de la fonction publique hospitalière, pour le mettre en conformité avec celui des autres fonctionnaires. Les socialistes auraient pu approuver certaines de ces mesures. Encore eût-il fallu qu'ils eussent eu le temps de les étudier. Le gouvernement a aussi découvert, *in extremis*, qu'il fallait améliorer la protection sociale des jeunes en préparation militaire et réduire la taxe sur les betteraves, les céréales et les graines oléagineuses, qui contribuent au financement de la protection sociale des agriculteurs.

La voie largement ouverte, il suffisait de s'y engouffrer. MM. Henri Bayard (UDF, Loire), Etienne Pinte (RPR, Yvelines), Marc Reymann (UDF, Bas-Rhin) se sont relayés pour obtenir, pour les taxis, le droit de bénéficier du système du tiers payant quand ils transportent des malades, mais sans aller trop loin, afin de ne pas pénaliser les ambulanciers privés.

M. Pierre Delmar (RPR, Alpes de Haute-Provence), pharmacien de son état, fit modifier la composition du conseil de l'ordre des pharmaciens, au profit des pharmaciens salariés, sans en expliquer les raisons. Profitant des dispositions facilitant la lutte contre le SIDA, M. Jean Bardet (RPR, Val-d'Oise), professeur de médecine, obtient que les centres de transfusion sanguine soient autorisés à pratiquer « *l'autotransfusion* » pour que les malades, en ne recevant que leur propre sang, préalablement prélevé, ne risquent pas de contamination.

Les industries pharmaceutiques trouvèrent des défenseurs en la personne de MM. Jacques Barrot (UDF, Haute-Loire) et Bernard-Claude Savy (app. RPR, Nièvre), qui, médecin, s'est fait une spécialité de la défense de son milieu professionnel. Grâce à eux, et avec l'appui de Mme Michèle Barzach, la taxe sur la publicité pharmaceutique ne sera plus prélevée sur les dépenses des visiteurs médicaux. M. Michel Coffineau (PS, Val-d'Oise) constata que ce que ne payeraient pas les industries pharmaceutiques à la Sécurité sociale, les assurés devraient le fournir. Nul d'ailleurs ne s'enquit du coût d'une telle mesure.

Le dossier de M. Philippe Séguin était plus cohérent. Il modifiait plusieurs points du code du travail. La gauche accepta certaines modifications. Le ministre des affaires sociales eut ainsi la joie de faire adopter à l'unanimité la possibilité pour l'Etat, les collectivités locales et les établissements publics d'adhérer à l'UNEDIC pour leurs personnels non titulaires, ainsi que de faire bénéficier les stagiaires en entreprise de la même protection que les autres salariés et leur assurer qu'ils ne travailleront pas – temps de formation compris – plus que la durée légale.

Sûr de ses arguments, M. Séguin désarma même une partie de la critique de M. Maurice Adevah-Poeuf (PS, Puy-de-Dôme) dirigée contre la volonté du gouvernement de pérenniser le dégrèvement de cotisations sociales sur les indemnités versées aux jeunes qui effectuent un stage d'initiation à la vie de l'entreprise.

Si tous les jeunes ne peuvent être acceptés dans ces stages, c'est parce que les besoins sont supérieurs à ce que peuvent financer les entreprises, a-t-il expliqué. Le gouvernement va se prononcer, dans les prochains jours, sur une pérennisation semblable de l'exonération des cotisations sociales pour les stages de qualification. M. Séguin n'a pas laissé grand espoir pour les stages d'adaptation, contrairement aux souhaits de M. Sueur (PS), pour lequel ces trois niveaux de formation en alternance ne vont pas l'un sans les autres.

Les socialistes ont voté l'article supprimant, dans tous les accords contractuels, les obligations de partir à un âge déterminé. M. Séguin a précisé que, si un employeur mettait fin au contrat d'une personne de soixante ans n'ayant pas acquis le droit à une retraite complète, cela serait assimilé à un licenciement.

Tout ne fut pourtant pas rose pour le ministre des affaires sociales. Il a refusé que figurent dans les statistiques du chômage les demandeurs non indemnisés de plus de cinquante-cinq ans qui souhaiteraient ne plus être contraints d'effectuer des démarches actives de recherche d'emploi. La gauche y a vu une volonté de « dégonfler » les statistiques. M. Séguin a expliqué que cela ne concernerait au mieux que trente-six mille personnes, alors que la gauche avait mis au point un système équivalent qui avait diminué de cent trente mille le nombre des chômeurs.

THIERRY BRÉHIER.

Un rapport de l'OCDE

La Nouvelle-Zélande paye par une récession son changement de cap libéral

La Nouvelle-Zélande a pris tardivement la décision de libéraliser une politique économique très interventionniste jusqu'en 1984. Le changement d'orientation n'en a été que plus radical. Dans son rapport sur ce pays, l'OCDE dresse la longue liste des mesures illustrant ce nouveau cap : libéralisation des marchés des capitaux et levée du contrôle des changes, réforme fiscale et privatisation progressive, abaissement des barrières tarifaires n'en sont que les exemples les plus importants. Cette nouvelle « philosophie » constitue un bon choix à long terme pour les auteurs du rapport. Elle a toutefois entraîné de tels bouleversements que le pays, entré en récession en 1986 – la chute du produit national brut est évalué à 0,6 % durant l'année budgétaire 1986-1987, – ne devrait voir sa situation générale se redresser que vers le milieu de 1987.

Encore cette amélioration devra-t-elle s'accompagner d'une politique monétaire et budgétaire stricte, selon les experts du château de la Muette, si les dirigeants de Wellington veulent gagner une double et rude bataille contre les déficits des finances publiques, qui représenteront encore 5 % du PNB en 1986-1987 et contre une inflation de quelque 14 %. Ce rythme de hausse des prix est jugé « intolérable » dans un pays condamné à améliorer sa compétitivité : la demande de son principal partenaire commercial, l'Australie, risque de se tasser, et les possibilités d'accroissement des exportations globales pourraient se limiter à 1,5 % en volume en 1987-1988.

Lutter contre l'inflation en pesant sur les dépenses publiques ne se présente pas comme une tâche facile, loin de là. Alors que le chômage atteint des niveaux inconnus par les Néo-Zélandais, 4,9 % en 1986-1987, sans doute 5,7 % durant l'exercice 1987-1988, la seule issue semble être de réduire les dépenses sociales dans leur sens le plus large (soins médicaux et enseignement inclus). Le gouvernement, qui a bénéficié d'une modération des revendications salariales – la hausse moyenne des salaires en 1986-1987 devrait être de 7 %, soit deux fois moins que l'inflation, – bénéficie en outre, selon les auteurs du rapport, d'un vaste consensus sur la nécessité d'un changement profond de gestion économique. Le prix de cette « *révision fondamentale* » s'annonce toutefois lourd, et son succès dépendra pour beaucoup « *de l'ingéniosité et du talent des chefs d'entreprise* » à utiliser leurs nouvelles marges de liberté.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

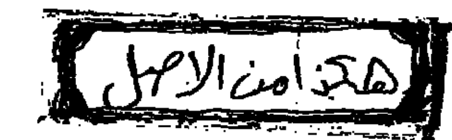




FINANCIÈRE BERTIN
2, rue du Bois-de-Boulogne
75116 Paris

Le conseil d'administration de la SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE ET FINANCIÈRE BERTIN s'est réuni, le 12 mai 1987, sous la présidence de M. Jacques Pendaries.

Il a arrêté les comptes de l'exercice 1986, qui seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires convoquée, le 30 juin 1987, à Paris, et a pris connaissance de la performance économique du groupe, dont le résultat net comptable ressort à 67 806 787 F.



Economie

Les retombées de la vente de la CGCT

Jeumont-Schneider est-elle à vendre ?

M. Didier Pineau-Valencienne, président du groupe Schneider, *chercherait à vendre tout ou partie de sa filiale Jeumont-Schneider*, société qui réalise un chiffre d'affaires de plus de 5 milliards de francs dans la téléphonie *privée (centraux téléphoniques* pour entreprises) et l'équipement électrique. Des négociations seraient engagées avec le canadien Northern Telecom et le groupe français SAT (*Société* anonyme de télécommunications) pour la division téléphonie, mais aussi avec l'allemand Siemens, qui serait intéressé par une reprise de la totalité de Jeumont-Schneider. M. Pineau-Valencienne demanderait 1 milliard de francs pour son téléphone.

L'industrie française de la téléphonie privée s'interroge actuellement sur son avenir, et des restructurations sont envisagées. *Morcelée*, avec trop d'entreprises d'une taille insuffisante face à la concurrence internationale (Matra, Jeumont-Schneider, SAT, Alcatel, Telic), cette industrie doit, en outre, se rapprocher de l'informatique, ce qui renchérit ses frais de recherche-développement. La SAT a *déjà* pris langue avec la filiale française de Philips, engagée dans les faisceaux hertziens (équipements de transmission), pour étudier des coopérations.

Jeumont-Schneider, de son côté, avait envisagé il y a quelques années de céder *cette* activité téléphonique au suédois Ericsson, mais l'opération n'avait pu se conclure.

L'affaire CGCT allait *précipiter* les choses. Pour le rachat de *cette entreprise publique, la* SAT s'était ralliée au groupement constitué par ATT et Philips. Jeumont-Schneider, pour sa part, s'était associée à Siemens. *Mais*, finalement, le suédois Ericsson, allié à Matra, avait remporté la partie.

Jeumont-Schneider s'était déjà allégée à *l'automne dernier de ses* activités ferroviaires au profit d'Alsthom, filiale de la CGE. Mais il lui fallait assurer l'avenir de *ses* autres métiers. Cette cession a pesé sur les comptes de l'entreprise, qui devraient afficher une perte lors de sa prochaine assemblée générale le 24 juin. Ce résultat négatif tombe mal, alors que M. Pineau-Valencienne cherche à lever 2 milliards de francs sur le marché financier pour se redéployer.

Solution française ou allemande ?

Les discussions engagées avec Siemens lors de la reprise de la CGCT se sont donc poursuivies *depuis deux mois*, élargies du téléphone à l'ensemble de Jeumont-Schneider.

Une éventuelle arrivée de Siemens sur ces marchés du téléphone et de l'équipement électri*que ne peut laisser indifférents ni* les pouvoirs publics ni la CGE. Le patron de ce groupe récemment privatisé, M. Pierre Suard, estime que le géant allemand est son concurrent le plus direct et le plus dangereux sur tous ses marchés. Au sein des pouvoirs publics, *certains préféreraient* une solution française, quitte à vendre Jeumont-Schneider « par appartements ». Pourquoi ne pas *envisager la reprise par Alsthom* des équipements électriques ?

Solution allemande ou française ? Le groupe Schneider, de son côté, poursuit, après l'abandon difficile de Creusot-Loire en 1984 et plus récemment de son activité ferroviaire, son désengagement des métiers industriels.

FRANÇOISE VAYSSE.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

REPÈRES

Chômage

Forte baisse en avril en Europe

Le chômage en Europe a sensiblement *diminué au cours du mois* d'avril, selon les chiffres publiés le mardi 9 juin par l'Office statistique des Communautés européennes. Le nombre des demandeurs d'emploi, *pour les douze pays membres, s'élevait* à 16 304 400 à la fin avril, en recul de 433 000 par rapport au mois précédent (– 2,6 %).

Cette baisse, habituelle à cette saison, est la plus importante enregistrée un tel mois depuis 1980, indique Eurostat.

En un an, l'augmentation est toutefois de 1,4 %, toujours en données brutes. *Alors que le nombre de chômeurs masculins a diminué de* 1,2 %, celui des femmes sans emploi a augmenté. Il a bondi de 5 %.

En avril, tous les pays de la *Communauté* ont enregistré une baisse de leur niveau de chômage, à *l'exception de l'Irlande et de l'Italie*, les meilleurs résultats étant obtenus par la RFA (– 8,1 %) et le Luxembourg (– 9,3 %).

Comparé à la population active, le taux de chômage est de 11,9 % pour neuf pays de la Communauté, sans la Grèce, le Portugal et l'Espagne. Il *est* de 11,7 % pour la Belgique, de 8,2 % pour le Danemark, de 8,1 % *pour* la RFA, de 11,1 % *pour* la France, de 19,6 % pour l'Irlande, de 14,6 % pour l'Italie, de 1,7 % pour le Luxembourg, de 11,6 % *pour* les Pays-Bas et de 11,4 % pour la Grande-Bretagne.

Croissance

Surchauffe en Chine

L'économie chinoise continue de connaître une sérieuse surchauffe, si l'on en croit les dernières statistiques officielles *publiées par* l'agence Chine nouvelle. Le gouvernement s'était fixé un objectif de 7,5 % de croissance *industrielle*.

C'est une progression de 14,6 % de la production qui a été enregistrée au cours des cinq premiers mois de *l'année par rapport à la période correspondante* de 1986. Cette fièvre est d'autant plus préoccupante que *la production d'électricité, de pétrole* et de charbon n'a augmenté, respectivement, que de 10 %, de 4,6 % et de 4,2 %, confirmant la persistance de goulets d'étranglement. En revanche, la Chine a réussi à réduire à 1,05 milliard de dollars son déficit *commercial* durant le premier trimestre et à accroître, pour la première fois depuis 1984, ses réserves en devises. Ces dernières atteignaient 10,8 milliards de dollars à la fin mars.

Prix

Hausse de 0,1 % en mai, en RFA

La hausse des prix de détail a atteint 0,1 % en mai dernier, indique l'Office statistique fédéral en RFA. *Par rapport à mai* 1986, la progression *s'établit à* 0,2 %. *Les effets bénéfiques de la baisse des prix du* pétrole commencent à se ralentir, et *les produits alimentaires* ont légèrement augmenté.

Mais les résultats du mois dernier confirment les prévisions gouvernementales : *l'inflation devrait atteindre* un rythme très modéré, autour de 1 % pour l'ensemble de l'année.

Finances

Nouvelle augmentation du nombre de chèques sans provision

Le nombre des chèques sans provision émis en France a, à nouveau, fortement augmenté en 1986, *d'après le compte rendu annuel* d'activité de la Banque de France. Malgré les mesures prises au début *de l'an dernier pour faciliter notamment* les régularisations de comptes, plus de 4 millions de chèques sans *provision (sur un total d'environ* 4 milliards de chèques émis) ont été enregistrés à la Banque de France, *soit 15,7 % de plus que l'année précédente*.

Plusieurs causes expliqueraient, selon l'institut d'émission, cette évo*lution : l'attitude « plus restrictive »* des banques à l'égard des découverts de faible montant, le développement du traitement *automatique* des chèques et le « resserrement » de la trésorerie des particuliers. Au *31 décembre 1986, le fichier central* des chèques impayés comptait 1 350 000 noms. 724 000 personnes étaient alors *sous le coup* d'une interdiction d'émettre des chèques.

TRANSPORTS

L'Europe de l'air en panne

Les ministres des transports de la *CEE* ne sont pas parvenus à s'entendre, le mardi 9 juin, sur les conditions d'une libéralisation du ciel européen. Il s'agissait de l'ultime réunion avant la signature solennelle d'un accord, prévu pour le 25 juin, et portant sur un renforcement de la concurrence entre les compagnies

Les ministres ont buté sur l'opposition du Danemark, de l'Espagne, de la Grèce et de l'Italie, qui ont refusé l'ouverture immédiate de leurs aéroports régionaux aux avions des autres pays de la CEE.

Si les Douze n'arrivent pas à se mettre d'accord sur un texte avant la fin du mois, la commission de Bruxelles *se propose de poursuivre* les Etats et les compagnies devant la Cour de justice de Luxembourg pour infraction aux *règles sur* la libre concurrence du traité de Rome.

● Car-ferry breton : contrat signé. — MM. René Couanau, *président* de la Société anonyme bretonne d'économie mixte d'équipement naval (SABEMEN) et Alain Grill, directeur général des Chantiers de l'Atlantique (groupe Alsthom) ont signé, le mardi 9 juin, au siège du conseil régional de Bretagne à Rennes, le protocole d'accord sur la construction par les chantiers de Saint-Nazaire du car-ferry *Bretagne*, qui sera exploité à partir de mai 1989 par l'armement breton BAI (Bretagne, Angleterre, Irlande).

Il a fallu plusieurs mois de discussions pour aboutir à un financement se traduisant pour la BAI par le versement pendant quinze ans d'une annuité de 30 millions de francs. Le navire, qui pourra transporter mille neuf cent soixante passagers et six cents véhicules, et dont le prix est de 435 millions, sera financé grâce à une augmentation de capital de 105 millions, à laquelle *participent* le conseil régional de Bretagne (22,5 millions), les quatre conseils généraux de Bretagne (27,5), le conseil régional des Pays de la Loire (15), le Crédit agricole (20) et la BAI (20). – *(Corresp.)*

Economie

Victime d'une vive contraction de ses ressources

La Caisse des dépôts aura davantage de difficultés à financer le logement social

Pour la première fois depuis quarante ans, l'encours des livrets A des caisses d'épargne, après capitalisation des intérêts cumulés et non perçus, a cessé de croître, se maintenant à 670 milliards de francs en 1986 comme en 1985. Cette stabilité masque un phénomène historique : en 1986, les retraits l'ont emporté de 34 milliards de francs sur les dépôts, contre 16,6 milliards de francs en 1985. En 1982, c'est au contraire un excédent de 26 milliards de francs qui était enregistré. Conséquence, la Caisse des dépôts, qui centralise cette épargne, voit ses ressources disponibles se contracter à nouveau, revenant de 58 milliards de francs en 1985 à 43,7 milliards de francs en 1986, compte tenu des remboursements et intérêts perçus sur ses emplois.

La Caisse des dépôts assure, on le sait, le financement des programmes de logements sociaux, qui représente, par son volume, le premier emploi des dépôts sur livret A avec un encours de 371 milliards de francs de prêts à long terme. En 1986, la Caisse a encore pu assurer ce financement à hauteur de 28 milliards de francs en prêts locatifs aidés (PLA) et pour la réhabilitation du patrimoine (Palulos) contre 25,6 milliards de francs en 1985 et 21 milliards de francs en 1984.

Mission remplie, donc, mais au prix d'une réduction du financement pour l'accession à la propriété aidée (PAP), ramené de 7,8 milliards de francs à 4,5 milliards de francs (il était encore de 9,8 milliards de francs en 1984). Mais c'est surtout une nouvelle diminution des prêts de la Caisse aux collectivités locales (20 milliards de francs en 1986, contre 28 milliards de francs en 1985 et 34 milliards de francs en 1984) qui a permis d'augmenter les financements du logement social.

Pour les collectivités locales, en revanche, le relais a été pris par la Caisse d'équipement des collectivités locales (CAECL). Premier émetteur d'obligations après l'Etat, celle-ci a fourni 28 milliards de francs en 1986, contre 21,5 milliards de francs en 1985 et 16 milliards de francs en 1984 aux conditions du marché, c'est-à-dire à un taux plus élevé que les prêts directs de la Caisse des dépôts.

La ponction des privatisations

Enfin, les prélèvements de l'Etat, c'est-à-dire du budget, sur les ressources brutes d'épargne, ont décuplé en quatre ans, passant de 2,5 milliards de francs en 1982 à 20 milliards de francs en 1986, dont 9,8 milliards de francs pour l'épargne de la poste et 10 milliards de francs pour la ponction opérée sur le fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne du réseau Ecureuil.

Mais si, en 1986, la Caisse des dépôts a pu remplir sa mission en ce qui concerne le financement du logement social, elle risque, en 1987, de ne plus pouvoir l'assurer à la hauteur voulue par le gouvernement, a souligné M. Robert Lion, son directeur général. L'accélération des retraits sur les livrets A au début de cette année a été très inquiétante.

Les responsables, qui avaient passé un très mauvais moment en avril et mai 1986 après l'abaissement de la rémunération des livrets A, ramenée de 6 % à 4,5 %, ont pâli à nouveau au premier trimestre 1987. Si la collecte des caisses d'épargne était négative de 70 à 80 milliards de francs cette année, le logement social connaîtrait de très graves difficultés. Outre les nouveaux produits financiers (SICAV, etc.), les privatisations opèrent une ponction non négligeable sur la collecte des caisses.

Trouver des palliatifs

Face à cette situation, les dirigeants des caisses d'épargne ont demandé à la Rue de Rivoli un relèvement du plafond des dépôts dur le livret A : leur appel a été entendu puisque ledit plafond a été porté de 72 000 F à 80 000 F à dater du début du mois de juin. Pour M. Lion, le livret A, produit simple, rémunérateur et sans risques, doit rester le socle de l'épargne des ménages, même si d'autres produits, plus alléchants mais aussi plus aléatoires, ont la faveur du public.

Autre préoccupation des dirigeants de la Caisse, la part toujours plus grande du livret A dans le financement du logement social pose des problèmes de liquidités, de garantie et de risque de taux, c'est-à-dire de transformation. Les prêts au logement aidés sont de durée très longue (trente-quatre ans), à taux fixe (5,80 %), et plus rémunérateurs, souvent à marge nulle, face à une ressource, le livret A, dont les taux peuvent varier. En outre, ils ne bénéficient plus de la garantie de l'Etat, l'échelon de garantie intermédiaire constitué par la caisse des prêts aux HLM ayant été supprimé.

Il convient donc, estime M. Lion, de diversifier les ressources, d'alléger les mécanismes contraignants, et de trouver les palliatifs. Parmi ceux-ci figure, à l'imitation de l'étranger, notamment des Etats-Unis pour le crédit hypothécaire *(fanny mae)* la « mobiliérisation » d'emplois antérieurs. Cette procédure consiste, pour la Caisse, à substituer à des prêts d'une durée de vie assez longue, des titres plus courts, et donc d'améliorer sa liquidité en mettant ces prêts sur le marché. L'opération porterait sur les prêts aux HLM, avec un maximum de 10 milliards de francs cette année.

Quant aux activités propres de la Caisse, elles ont été très satisfaisantes. Au titre de l'activité bancaire proprement dite, le résultat net après contribution volontaire à l'État de 1,6 milliard de francs, le bénéfice net est passé de 2,3 milliards de francs à 2,9 milliards de francs. Sur le marché financier, c'est le boom : la collecte nette des SICAV gérées ou cogérées par la Caisse, a bondi de 53,7 milliards de francs en 1985 à 84 milliards de francs en 1986 (11 % du marché).

Les placements nets, pour elle ou pour ses clients, ont atteint 17,2 milliards de francs, les portefeuilles gérés s'élevant à 180 milliards de francs pour les obligations et à 23,5 milliards de francs pour les actions, soit respectivement 9,5 % et 2,3 % de la capitalisation boursière, avec des transactions en hausse de 60 % et 43 %.

Ces brillantes performances compensent, en partie, la chute des livrets d'épargne, mais les sommes ainsi collectées ne sont plus à la disposition de la Caisse, à la fois victime et bénéficiaire de la déréglementation et de l'explosion des produits financiers. Dans ces conditions, on comprend que l'année 1986 ait été, pour cet établissement, une année d'incertitude, son personnel pouvant être pris de vertige, ses positions et sa mission ne paraissant plus très claires aux yeux de certains. Il va donc falloir les clarifier dans un proche avenir, notamment en ce qui concerne le financement du logement social, dont personne, à part la Caisse, ne veut vraiment se charger.

FRANÇOIS RENARD.

cde COMPTOIR DES ENTREPRENEURS

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du Comptoir des entrepreneurs s'est tenue le 26 mai 1987.
Toutes les résolutions soumises au vote des actionnaires ont été adoptées.
Au cours de l'assemblée générale, Madame Paule Dufour, président-directeur général du Comptoir des entrepreneurs, a prononcé l'allocution suivante :

Mesdames, Messieurs,

Lors de l'assemblée générale du 29 mai 1986, je vous avais annoncé la mise en place d'un plan de redressement économique et financier qui avait pour but d'améliorer rapidement les perspectives financières de la Société compromises par la faible activité du secteur public en 1985 et l'aggravation rapide du contentieux, et ce en dépit d'un accroissement satisfaisant de la production des prêts privés durant la même période.

Je vous rappelle les points principaux de ce plan :

● Le premier volet consistait à obtenir de l'Etat un strict respect du protocole de 1982 jusqu'à l'expiration de la période transitoire, soit fin 1986, et une nouvelle définition des rôles respectifs de CDE et du CRÉDIT FONCIER à partir de 1987 ;

● le deuxième volet concernait l'intensification du développement du secteur privé de CDE ;

● le troisième volet impliquait des mesures d'économie destinées à contenir la progression des charges de gestion, sans pour autant réduire les dépenses d'investissements nécessaires au développement de la Société. Elles devaient donc être obligatoirement d'ordre social ;

● enfin, le quatrième volet devait permettre le doublement à terme des fonds propres du Comptoir des entrepreneurs par une augmentation de capital ou toutes autres dispositions.

La mise en place de ce dispositif a débuté durant l'été et les premiers effets s'en font déjà sentir :

– En ce qui concerne le secteur public, le point sur l'application du protocole de 1982 a été fait en début d'exercice.

Pour clore la période transitoire qui expirait fin 1986 et qui s'était caractérisée par l'apparition d'un manque structurel d'encours longs des PAP du secteur groupé, la direction du Trésor a pris un certain nombre de mesures qui procureront à CDE des encours longs supplémentaires, ainsi que des produits destinés à compenser les pertes résultant des écarts par rapport aux hypothèques initiales.

De plus, il a été décidé que CDE interviendrait lors de l'instruction des prêts du secteur groupé – hors HLM – pour participer à l'analyse économique et financière permettant de mieux maîtriser le risque. L'ensemble de ces dispositions confortera l'activité et les résultats du secteur aidé pour les prochaines années et confirme la mission permanente d'intérêt public confiée à CDE.

– La poursuite du plan de décentralisation s'est concrétisée par de nouvelles implantations en province et par des mouvements de personnel du siège vers les régions.

De plus, la gamme des services et des produits proposés à la clientèle a été largement diversifiée.

– Différentes mesures d'ordre social ont d'ores et déjà été prises. La plus importante a consisté à réduire les effectifs de CDE de 8 %, soit 175 agents qui sont partis au titre d'un licenciement collectif assorti d'un contrat ASFNE.

– Enfin, un emprunt obligataire à bons de souscription d'actions a été lancé le 23 mars, pour un montant de 305 millions. Cette opération a pour but de renforcer à terme les capitaux propres de CDE et elle a été menée dans de très bonnes conditions.

Les premiers résultats de ce plan ont été visibles après quelques mois de fonctionnement, puisque la Société a retrouvé un résultat courant de gestion bénéficiaire en fin d'année.

Je rappellerai brièvement ici les principaux chiffres-clés qui ont marqué l'exercice et qui ont été largement commentés dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Globalement, les produits de gestion comptabilisés en 1986 ont progressé de 13 %, contre 8,1 % l'exercice précédent. Les charges de gestion n'ont augmenté que de 4,5 % contre 9 % l'exercice précédent.

Ainsi, constate-t-on une forte augmentation du résultat de gestion (avant pertes et provisions) qui, d'un exercice à l'autre, est passé de 120 millions de francs à 206,8 millions, soit une progression de 72,3 %.

L'analyse par grand secteur d'activité confirme l'évolution déjà constatée l'exercice précédent :

– dans le secteur public, la diminution des PAP accordés en 1986 et les importants transferts d'encours de PAP diffus au Crédit Foncier, à l'issue d'une période de gestion à moyen terme à CDE, ont conduit à une diminution de 3,6 % de l'encours moyen annuel des prêts gérés par la Société ; malgré cela, la marge financière de ce secteur a progressé de 4,5 % d'un exercice à l'autre, grâce à un nouveau partage des commissions de gestion entre CDE et le Crédit Foncier ;

– le secteur concurrentiel a connu, de son côté, une croissance assez forte de l'encours moyen des prêts gérés (+ 12,9 %) et une progression encore plus élevée de sa marge financière (+ 19,1 %) : la rentabilité des opérations a pu ainsi être améliorée grâce à la baisse des taux intervenue, du moins jusqu'à l'automne, sur les marchés financiers et également grâce à une reconstitution importante de la trésorerie de la Société, ce qui a limité les emprunts extérieurs.

De leur côté, les charges de gestion ont été influencées par la modération de la croissance des coûts salariaux, les frais de personnel ayant progressé de 2,8 %.

Les autres charges de fonctionnement et d'investissement ont progressé comme prévu de 11,1 %, conformément aux objectifs de développement de CDE.

Par contre, la persistance des difficultés de remboursement rencontrées par de nombreux emprunteurs en raison de la forte désinflation a conduit la Société à enregistrer un niveau de pertes et de provisions supérieur de 26 % à celui constaté l'exercice précédent.

Enfin, des charges exceptionnelles d'un montant de 88 millions ont été comptabilisées pour permettre aux agents touchés par le licenciement collectif de partir avec des primes de départ prévues par la convention collective d'Etablissement.

Ces charges ont été équilibrées, en totalité, par des plus-values réalisées sur ventes de titres et d'immeubles pour un montant de 97,3 millions de francs.

Au total, après une provision d'impôt de 14 millions de francs sur les plus-values à long terme réalisées, le bénéfice de l'exercice s'établit à 34,1 millions de francs.

Compte tenu du contexte particulier de la Société en 1986, qui a dû réduire ses effectifs de 8 %, et de la nécessité d'augmenter les capitaux propres de CDE pour conforter ses capacités de développement, le conseil d'administration vous propose d'affecter l'intégralité de ce bénéfice à la réserve des plus-values à long terme.

Cette affectation, qui empêche toute distribution de dividende pour l'exercice, est nécessaire pour accélérer le redressement financier de CDE, qui devrait, dès cette année, retrouver une capacité distributive.

Cet espoir est également partagé par les milieux financiers, qui, malgré l'annonce, dès le mois de mars, d'une éventualité de cette non-distribution, ont marqué leur confiance dans l'avenir de l'Entreprise : le cours de notre action et le volume des transactions enregistrées quotidiennement pendant les premiers mois de 1987 ont fortement augmenté.

Un autre élément indicatif de cette tendance est la facilité avec laquelle s'est placé l'emprunt obligataire à bons de souscription d'actions que l'assemblée générale extraordinaire du 12 janvier 1987 avait autorisé.

Les perspectives pour l'exercice en cours sont bonnes pour les deux secteurs d'activité de CDE.

Dans le secteur public, nous ne procéderons à aucun transfert de PAP diffus au Crédit Foncier et la gestion des prêts du secteur groupé donnera lieu au même taux de commissions qu'en 1986.

Dans le secteur privé, les perspectives d'activité restent bonnes malgré la concurrence accrue des réseaux bancaires qui pratiquent des conditions de taux très proches du coût de la collecte des capitaux à long terme.

Fin avril, le montant des prêts nouveaux accordés par CDE était supérieur de 30 % au montant des prêts accordés pendant la même période de 1986.

Plus préoccupante pour l'évolution des encours et des résultats de ce secteur est l'apparition récente du phénomène des demandes de remboursements anticipés de la part d'emprunteurs à qui la Société avait accordé des prêts à taux élevés entre 1981 et 1983.

Limités dans un premier temps à la clientèle dite « sociale » et conformément aux recommandations des pouvoirs publics, des réaménagements de prêts ont été pratiqués par CDE, dans une proportion telle que les conséquences sur les résultats seront minimes.

En revanche, les demandes de renégociations de taux de la part d'une clientèle dite « aisée », qui trouve de toute façon auprès de nos confrères banquiers des crédits de substitution aux conditions actuelles, posent des problèmes délicats à résoudre aux établissements spécialisés comme le Comptoir des Entrepreneurs qui se sont procurés, à l'époque, des refinancements ayant les mêmes caractéristiques de montant, de durée et de taux que les emplois à la clientèle, cette politique prudente de non-transformation devant déboucher sur une stabilité des marges financières.

Conscient de la difficulté qu'il aura à contenir ce phénomène, CDE envisage toutes les possibilités existantes pour réduire le coût de ses ressources, afin de ne pas compromettre les exercices futurs.

C'est dans ce contexte de concurrence accrue et de renégociation de prêts que se situent les perspectives de l'exercice.

La Société ne manque pas d'atouts pour y faire face.

Le principal est la motivation de son personnel, qui, conscient des enjeux en présence, réalise un effort remarquable d'adaption, notamment grâce à la formation professionnelle, à laquelle la Société affecte 5,3 % de sa masse salariale.

Il s'agit en effet, compte tenu de la réduction des taux de marge, d'augmenter le volume global des opérations, tout en procédant à une sélection plus grande des risques.

Il s'agit aussi de se maintenir sur les créneaux traditionnels tout en développant des financements plus spécifiques, que la modification de l'article premier des statuts de la Société autorise désormais.

Du côté des charges, 1987 enregistrera une économie substantielle de frais de personnel correspondant aux agents partis en 1986.

Par ailleurs, l'évolution des autres frais généraux sera particulièrement maîtrisée, tout en privilégiant les dépenses nécessaires à l'accroissement des gains de productivité.

L'objectif de la Société est en effet de réduire au maximum les coûts internes d'intermédiation pour rendre plus compétitifs les produits offerts, à un moment où l'interpénétration des réseaux de distribution rend la concurrence de plus en plus vive.

Je voudrais, en terminant cette allocution, vous dire la grande confiance que je mets dans l'avenir de CDE, institution qui, par sa double vocation, se doit d'être à la fois un auxiliaire exemplaire des Pouvoirs Publics pour la mise en application de la politique du logement voulue par l'État, tout en faisant preuve d'un dynamisme et d'une imagination qui lui permettent d'élaborer et de promouvoir les produits nouveaux désirés à la fois par les professionnels de l'immobilier et les particuliers.

Je conclurai en insistant tout particulièrement sur les relations régulières et confiantes établies avec les associations de consommateurs, relations confortées par le nouvel accord signé le 19 décembre 1986 avec treize d'entre elles, qui démontre concrètement le souci qu'a la Société d'être à l'écoute de ses emprunteurs.

sliminco

Société lyonnaise immobilière pour l'industrie et le commerce

L'Assemblée générale s'est réunie le 21 mai 1987 sous la présidence de M. Henri Santy de Châlon.

Au cours de cette assemblée, les chiffres-clés au 31 décembre 1986 ont été rappelés, et il faut citer plus particulièrement ceux :

● de la production en crédit-bail de l'exercice	332 MF
● le total des engagements bruts	2 541 MF
dont en crédit-bail	2 007 MF
en location simple	534 MF
● des recettes locatives	374 MF
dont en crédit-bail	297 MF
en location simple	77 MF
● des résultats	132 MF
après 20 MF d'amortissements exceptionnels	
● de la masse des produits distribués	110 MF

permettant la mise en paiement, à compter du 10 juillet 1987, d'un dividende de 49 F (+ 4,92 %) incluant un avoir fiscal de 1,11 F.

Les engagements des cinq premiers mois de l'exercice 1987 (200 MF) correspondent d'ores et déjà à 60 % de ceux de l'exercice 1986 et les résultats prévisionnels permettent d'envisager une nouvelle progression des dividences au titre de l'exercice en cours.

L'AGO a été précédée par une AGE qui a modifié diverses dispositions statutaires et autorisé le conseil à émettre, s'il le juge opportun et au plus tard dans un délai de deux ans, un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite maximale de 500 MF représentés par des obligations auxquelles seront attachés un ou plusieurs bons de souscription à des actions de 100 F de nominal.

CHARGEURS S.A.

L'assemblée générale ordinaire tenue le 3 juin 1987, sous la présidence de Jérôme Seydoux, a approuvé les comptes de l'exercice 1986 et décidé la mise en distribution d'un dividende de 6 F, plus avoir fiscal, payable le 12 juin 1987 à la totalité des actions composant le capital à la suite de l'attribution d'une action gratuite pour 10 anciennes décidée par le conseil d'administration du 18 mars 1987.

Les actionnaires réunis en assemblée extraordinaire à l'issue de l'assemblée annuelle ont autorisé le conseil d'administration à porter le capital par tous moyens à 2 milliards de francs au maximum et à procéder pour un montant maximal de 2 milliards de francs à l'émission de valeurs mobilières pouvant donner droit à l'attribution d'actions de la société dans la limite d'un montant nominal de 100 millions de francs au maximum.

Au cours de ces assemblées, Jérôme Seydoux a indiqué que Chargeurs SA a cédé depuis le début de l'année ses participations dans deux affaires de manutention portuaire, Somotrans à Marseille et Somaba au Havre, dans Walon SA, spécialisée dans le transit industriel, et dans Flexa SpA (Enduction et calandrage de films plastiques en Italie). Le bénéfice dégagé par ces cessions n'aura qu'une faible incidence sur le résultat de l'exercice 1987.

J. Seydoux a précisé que le bénéfice consolidé de Chargeurs SA devrait être en 1987 supérieur à celui de 1986. En effet, bien que le résultat du secteur aérien doive être moindre que celui de 1986, qui comportait des bénéfices exceptionnels importants, son résultat d'exploitation devrait atteindre le même niveau qu'en 1986. En outre, et pour la première fois depuis de nombreuses années, le secteur des transports maritimes et terrestres sera bénéficiaire.

Enfin, Jérôme Seydoux a ajouté que l'objectif de Chargeurs SA pour les cinq prochaines années consiste dans un doublement de son chiffre d'affaires et de son bénéfice net. Cet objectif sera atteint par croissance interne du secteur aérien, notamment par la création de nouvelles lignes sur l'Europe et les pays industrialisés, et par acquisitions dans les affaires auxquelles Chargeurs SA estime pouvoir apporter une contribution à effet rapide.

Économie

Des agriculteurs provençaux incendient des camions de fruits espagnols

Nouvelle flambée de colère des agriculteurs provençaux contre les importations de fruits et légumes d'Espagne : onze camions ont été détruits, le mardi soir 9 juin.

Sept camions espagnols venant d'Alicante, de Castellon, de Barcelone, de Valence et d'Amenara ont été complètement détruits. Les manifestants ont incendié les tracteurs, les remorques et les cargaisons des véhicules stationnés, peu avant 20 heures, sur l'aire de repos de Roquemaure (Gard) de l'autoroute A-9, la Languedocienne.

Un autre commando de paysans a attaqué quatre transports de fruits et légumes stationnés sur l'aire de Lampourdier, à quelques kilomètres d'Orange (Vaucluse). Les remorques et les cargaisons de quatre camions immatriculés en RFA, en Irlande, en Suisse et même un camion français immatriculé dans le Rhône, ont été détruite par le feu.

Après ces deux opérations, les agriculteurs se sont regroupés à Carpentras, où ils ont mis à sac l'hôtel des impôts, après en avoir forcé la porte. De nombreux documents ont été jetés par les fenêtres, et deux personnes légèrement blessées.

Un peu plus tard dans la soirée, des routiers espagnols, en signe de protestation, ont bloqué la circulation pendant une heure sur la même autoroute, entre les péages de Saint-Jean-de-Vedas (Hérault) et Gallargues (Gard). Ils sont ensuite repartis vers le Vaucluse, mais en convoi, sur les conseils de la gendarmerie.

A TRAVERS LES ENTREPRISES

Alcatel supprime encore 1 200 emplois

La direction de CIT-Alcatel devrait annoncer, le 18 juin, la suppression de 1 170 emplois d'ici à la fin de l'année, dont près de 300 en Bretagne. Cette mesure concerne aussi bien les activités de commutation (623 emplois supprimés sur 6 007 et 49 transferts) que les transmissions (185 sur 3 104), l'industrie (259 sur 1 047) et le siège parisien (103 sur 459).

Un plan social accompagnera cette opération, qui se justifie, selon la direction, par une réorganisation des affaires internationales, concentrées sur les sites de Vélizy et du Tréguier, et pour raisons de compétitivité. Depuis 1983, environ 5 000 emplois ont été supprimés chez Alcatel, dont 4 000 dans les télécommunications publiques.

Courtaulds rachète Desseilles, Chargeurs SA, Delcer

Le groupe anglais Courtaulds (textile) va racheter l'entreprise française Desseilles, spécialisée dans la dentelle. Desseilles, qui s'est modernisé et réalise un chiffre d'affaires de 220 millions de francs, cherchait un partenaire afin de poursuivre son expansion à l'étranger. D'autre part, le groupe Chargeurs SA, qui possède déjà une minorité du capital de Delcer (tricots), avec un chiffre d'affaires de 700 millions de francs, devrait détenir cet été 60 % du capital.

Continental va lancer une OPA sur General Tire

Continental Gummi Werke, premier fabricant de pneumatiques en RFA (13 milliards de francs de chiffre d'affaires dans cette activité), s'apprête à lancer une OPA sur la firme américaine General Tire, repliée depuis plusieurs années sur le marché de la rechange et qui produit des pneus sous licence allemande. Les dirigeants de Conti n'ont pas encore révélé les termes de leurs offres, mais évaluent leur chance de réussite, devant Pirelli notamment, à 50/50. General Tire est filiale du conglomérat Gencorp, récemment l'objet d'une attaque inamicale et qui s'efforce actuellement de lever 1,6 milliard de dollars (9,6 milliards de francs) pour y faire échec en rachetant ses propres actions.

Marchés financiers

PARIS, 9 juin =

Etale

La Bourse de Paris a mal commencé la semaine. Après avoir fait illusion en séance du matin, gagnant jusqu'à 0,8 %, la cote a perdu toute son avance pour clôturer étale.

Autour de la corbeille, les professionnels se montraient une fois encore perplexes. En annonçant son maintien au sein du gouvernement, M. Léotard n'a pas pour autant levé les inquiétudes et le malaise que suscitent les divisions de la majorité : la Bourse est sous emprise politique et risque d'y rester encore pendant de longues semaines.

Par ailleurs, la tenue du sommet de Venise n'a pas encore apporté d'assurances supplémentaires quant à la conduite à venir des grandes puissances économiques. Le dollar a repris son mouvement de baisse et les taux ont montré de nouveaux signes de tension.

Dans ce contexte, les boursiers sont confrontés à une conjoncture d'ensemble médiocre, sans perspective visible d'amélioration.

Parmi les titres en progression, on relevait Dassault, DMC, Lafarge et Europe 1, ainsi que L'Oréal, Générale des Eaux et Beghin. Quant aux replis, ils touchaient le Club Méditerranée, Colas, Presses de la Cité, Alcatel, Schneider et Sanofi.

La Chambre syndicale a indiqué que l'offre publique de vente de l'Agence Havas avait donné lieu à 732 921 ordres d'achat portant sur 48,684 millions d'actions, alors que 2,294 millions de titres étaient offerts. La totalité des achats a été affectée à la satisfaction partielle des ordres prioritaires (ordres A).

Le titre Havas sera négociable à compter du 10 juin.

Lingot : 87 900 (– 200).
Napoléon : 524 (+ 3).

NEW-YORK, 9 juin ↑

Légère hausse

Une demande sélective de dernière heure a permis à la cote de se ressaisir en fin de parcours, mardi, à Wall Street, dans un marché actif où quelque 165 millions d'actions ont été échangées. En clôture, l'indice Dow Jones gagnait 1,06 point, à 2 352,70. On notait 835 hausses, 708 baisses et 431 valeurs inchangées.

Autour du Big Board, les observateurs attribuaient les replis initiaux du marché à une correction technique aux gains enregistrés la semaine dernière et lundi. La poussée de faiblesse du dollar et du marché obligataire a aussi pesé sur les cours. Les analystes indiquaient mardi que les fluctuations devraient se poursuivre sans orientation bien définie jusqu'à l'issue du sommet de Venise. Parmi les valeurs les plus traitées figuraient Detroit-Edison (12,211 millions de transactions), Pan American Word Air (1,855 million), New England Elec. System (1,565 million). Texas Instruments gagnait 6 points, à 175 3/4.

VALEURS	Cours du 8 juin	Cours du 9 juin
Alcoa	61	62 3/8
Allegis (ex-UAL)	[illegible] 1/2	90 5/8
A.T.T.	26 1/4	26 1/8
Boeing	46 5/8	46 7/8
Chase Manhattan Bank	40 1/4	40 5/8
Du Pont de Nemours	116	115 7/8
Eastman Kodak	80	82
Exxon	87 1/2	88 7/8
Ford	94 3/8	95
General Electric	54 1/8	53 7/8
General Motors	85 3/8	85 1/8
Goodyear	66 7/8	67 3/4
I.B.M.	161 1/2	158 7/8
I.T.T.	58 1/4	57 3/4
Mobil Oil	48 3/8	48 7/8
Pfizer	68 1/8	69 1/8
Schlumberger	44 1/4	44 1/2
Texaco	37 7/8	38 3/8
Union Carbide	29 3/8	29 1/2
U.S.X.	31 3/4	31 1/2
Westinghouse	63	62 5/8
Xerox Corp.	78 5/8	77 5/8

CHANGES

Dollar : 5,9825 F ↓

Le repli du dollar s'est poursuivi sur tous les marchés des changes, déçus par les résultats du sommet de Venise, qu'ils jugent sans intérêt, en l'absence de toute nouvelle mesure envisagée pour stabiliser les parités, mis à part la réaffirmation de l'accord du Louvre.

FRANCFORT	9 juin	10 juin
Dollar (en DM)	1,7900	1,7890

TOKYO	9 juin	10 juin
Dollar (en yens)	142,80	142

MARCHÉ MONÉTAIRE
(effets privés)

Paris (10 juin)	8 3/16-8 1/4 %
New-York (9 juin)	6 5/8 %

INDICES BOURSIERS

PARIS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1985)

	5 juin	9 juin
Valeurs françaises	101,7	102
Valeurs étrangères	116,9	116,4

Cie des agents de change
(Base 100 : 31 déc. 1981)

Indice général	413,4	414,2

NEW-YORK
(Indice Dow Jones)

	8 juin	9 juin
Industrielles	2351,64	2352,70

LONDRES
(Indice « Financial Times »)

	8 juin	9 juin
Industrielles	1 727,2	1 762,3
Mines d'or	395,5	[illegible]
Fonds d'État	92,13	92,25

TOKYO

	9 juin	10 juin
Nikkei (Dow Jones)	25373,08	25414,42
Indice général	2195,28	2217,92

MATIF

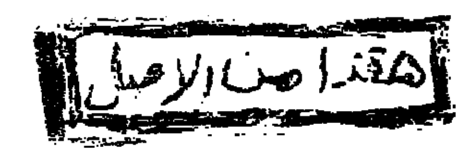
Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 9 juin
Nombre de contrats : 43 167

COURS	ÉCHÉANCES			
	Juin 87	Sept. 87	Déc. 87	Mars 88
Dernier	102,35	102,75	102,60	102,70
Précédent	102,85	103,30	103,20	102,95

AUTOUR DE LA CORBEILLE

EPEDA BERTRAND FAURE ANNONCE LA RÉUSSITE DE SON OPE SUR LUCHAIRE. – Epeda Bertrand Faure (EBF), premier constructeur européen de sièges automobiles, vient d'annoncer que son OPE (offre publique d'échange) sur la société Luchaire était « réussie ». EBF, qui a lancé son offensive, le 16 mars, sur cette entreprise d'armement et d'équipements automobiles, a indiqué que près de 90 % des titres avaient été présentés à l'échange. La société a cependant confirmé son désir de limiter sa participation dans le capital de Luchaire. Lors du lancement de son OPE, EBF avait souligné sa volonté d'acquérir 51 % des actions et bons de souscription Luchaire. Epeda a, d'autre part, annoncé son intention de diviser par quatre son propre titre, « devenu trop lourd ». Si cette proposition est acceptée, une action nouvelle EBF équivaudra à une action Luchaire. En 1986, EBF a dégagé un bénéfice de 108,6 millions de francs, en hausse de 42 % par rapport à 1985.





Marchés financiers

BOURSE DE PARIS — 9 JUIN

Cours relevés à 17 h 36

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
1923	4,5 % 1973	1915	1918	1905	− 0 62
4330	C.N.E. 3%	4270	4270	4275	+ 0.12
....	B.N.P. C.I.	532	550	550	+ 3 38
1253	B.N.P. T.P.	1256	1254	1254	− 0 15
1170	C.C.F. T.P.	1050	1070	1070	+ 1 90
1240	Créd. Lyon.-T.P.	1245	1246	1247	+ 0 16
....	Électricité T.P.	2770	2910	2850	+ 2 89
2173	Renault T.P.	2000	2019	2019	+ 0 95
2380	Rhône-Poul. T.P.	2304	2287	2287	− 0 73
1375	St-Gobain T.P.	1400	1372	1375	− 1 78
1410	Thomson T.P.	1401	1438	1430	+ 2 07
475	Accor	455	458 90	457	+ 0 44
....	Agence Havas	....	....	....	
2263	Ag. Havas C. I.	2280	....	....	....
700	Air Liquide	676	675	675	....
2660	Alcatel	2455	2430	2425	− 1 22
1990	Als. Superm.	2150	2130	2130	− 0 93
485	A.L.S.P.I.	472	470 10	472	....
440	Alsthom ★	395 10	400	391	− 1 03
2770	Arjom. Prioux	2488	2485	2490	+ 0 08
585	Ausedat-Rey	551	555	560	+ 1 63
1500	Aux. Entrepr. ★	1380	1395	1380	....
1220	Avions Dassault	1158	1200	1195	+ 3 20
675	BAFIP	638	605	610	− 4 39
410	Bail-Equipem. ★	414	405 50	410 c	+ 3 37
840	Bail-Investiss.	937	959	950	+ 1 38
710	Cie Bancaire	681	678	678	− 0 44
570	Bazar H.-V.	536	545	540	+ 0 74
530	Béghin-Say ★	497	500	496 90	− 0 02
615	Berger (Ma)	625	621	621	− 0 48
720	Bic ★	670	690	675	+ 0 74
1300	B.I.S.	1342	1390	1330	− 0 89
....	Biscuit (Géné.)	....	....	....	....
2700	Bongrain S.A.	2759	2710	2710	− 1 78
1190	Bouygues	1060	1035	1038	− 2 08
133	B.P. France	112	112	112	....
4980	B.S.N.	4965	5000	4971	+ 0 12
1340	Carnaud	1311	1312	1310	− 0 08
3300	Carrefour	3230	3220	3210	− 0 62
2010	Casino	1950	1979	1959	+ 0 46
1420	Casino A.D.P.	1459	1488	1461	+ 0 13
1110	C.C.M.C.	1165	1165	1170	+ 0 43
840	Cetelem	846	848	831	− 1 77
830	Cerus	835	837	837	+ 0 24
1860	C.F.A.O.	1910	1880	1885	− 1 31
1480	C.G.I.P.	1436	1438	1433	− 0 21
1500	Chargeurs S.A.	1379	1398	1390	+ 0 80
85	Chiers-Châtil.	85	85	85	....
1070	Ciments franç. ★	1000	1017	1018	+ 1 80
620	Club Méditerr.	623	618	615	− 1 28
210	Codetel	208	209 90	209 90	+ 0 87
370	Cofimeg	369 50	365	365	− 1 21
2190	Colas	2120	2065	2065	− 2 59
285	Compt. Entrepr.	238	222	223	− 6 30
765	Compt. Mod.	725	714	713	− 1 66
1190	Créd. Foncier	1168	1155	1155	− 1 11
600	Crédit F. Imm.	585	597	593	+ 1 37
....	C.C.F.	128	125	125	− 2 34

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
800	Créd. Lyon. (CI)	790	778	781	− 1 14
1210	Crédit Nat. ★	1225	1234	1202	− 1 87
320	Crouzet ★	309	301	308	− 0 32
2880	Damart S.A.	2940	2880	2880	− 2 04
440	Darty ★	405	405	402 60	− 0 59
400	Darty (DP)	369	375	373	+ 1 08
2400	De Dietrich	2235	2230	2230	− 0 22
385	Dév. R.d.C. (Li)	373	370	370	− 0 80
615	D.M.C.	562	590	567	+ 0 88
2530	Docks France ★	2430	2440	2440	+ 0 41
2310	Dumez ★	2173	2175	2165	− 0 36
1330	Eaux (Gén.)	1251	1278	1250	− 0 07
2450	Ecco ★	2270	2250	2320	+ 2 20
....	Electric. (Cie G.)	326	328	328	+ 0 61
1260	Electro-Finan.	1161	1161	1160	− 0 09
385	Elf-Aquitaine	369	368	368	− 0 27
345	— (certific.)	333 50	324	325 10	− 2 52
2850	Epeda-B-Faure	2805	2790	2805	....
3400	Essilor	3520	3500	3500	− 0 57
2580	Essilor Int. (DP)	2620	2650	2650	+ 1 15
530	Esso S.A.F. ★	506	506	506	....
2650	Eurafrance	2450	2460	2500	+ 2 04
1570	Eurocom ★	1539	1650	1572	+ 2 14
3730	Euromarché	3620	3690	3690	+ 1 93
755	Europe n° 1 ★	679	689	705	+ 3 82
1090	Exor	1115	1123	1123	+ 0 72
1730	Facom	1620	1630	1561	− 3 64
1200	Fichet-Bauche	1080	1050	1050	− 2 78
240	Finextel	244	240 10	238	− 2 45
185	Fives-Lille	195	197	197	+ 1 03
1240	Fromageries Bel	1180	1190	1188	+ 0 68
1300	Gal. Lafayette	1251	1240	1240	− 0 88
415	Gascogne	425	425	425	....
2600	Gaz et Eaux	2485	2483	2430	− 2 21
650	Géophysique ★	583	590	582	− 0 17
2870	Gerland	2640	2640	2640	....
700	GTM-Entrepose	650	650	642	− 1 23
760	Guyenne-Gas. ★	660	685	673	+ 1 96
3030	Hachette ★	2948	2951	2985	+ 1 25
805	Hénin (La)	785	780	780	− 0 64
1340	Hutchinson	1300	1300	1295	− 0 38
120	Imétal	118	117 10	117	− 0 85
450	Imm. Plaine-M.	432	430	430	− 0 46
5070	Inst. Mérieux	5030	4990	4995	− 0 70
585	Interbail	585	579	579	− 1 03
1510	Intertechnique	1360	1340	1340	− 1 47
2580	J. Lefebvre	2680	2695	2660	− 0 74
2100	Lab. Bellon	1910	1901	1901	− 0 47
1540	Lafarge-Coppée	1456	1485	1478	+ 1 58
1710	Lebon ★	1651	1656	1695	+ 2 66
6360	Legrand	5370	5420	5400	+ 0 56
5150	Legrand (DP)	4870	4960	4960	− 0 40
800	Leroy-Somm. ★	727	735	735	+ 1 10
1840	Lesieur	1800	1780	1790	− 0 56

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
825	Locabail Immob.	843	843	843	....
705	Locafrance ★	655	659	841 c	+ 1 09
906	Locindus	871	878	876	+ 0 57
1110	L. Vuitton S.A ★	1040	1040	1020	− 1 92
....	Luchaire	570	566	579	+ 1 57
1560	Lyonn. Eaux ★	1486	1468	1475	− 0 67
125	Mais. Phénix	121 50	123 90	122	+ 0 41
800	Majorette (Ly)	775	795	795	+ 2 58
480	Mar. Wendel	470	461	465	− 1 06
1950	Martell	2145	2136	2136	− 0 42
2490	Matra	2270	2270	2278	+ 0 35
2540	Merlin-Gerin ★	2350	2400	2315	− 1 48
3290	Michelin	3122	3150	3150	+ 0 90
1500	Midi (Cie)	1450	1440	1440	− 0 69
410	Midland Bk S.A.	400 10	410	410	+ 2 47
1000	Min. Salsig. (Ma)	1015	995	1000	− 1 48
53	M.M. Penarroya	51 60	53 40	53	+ 2 71
2300	Moët-Hennessy	2470	2485	2475	+ 0 20
108	Moulinex	109	109 90	108	− 0 91
1030	Navig. Mixtes	1003	1000	991	− 1 20
177	Nord-Est	176	178	177 50	+ 0 85
460	Nordon (Ny)	469	469	469	....
700	Nouvelles Gal.	620	615	619	− 0 16
1100	Occident. (Gén.)	1130	1147	1148	+ 1 59
1770	Omn.F.Paris	1620	1710	1710	+ 5 56
190	Olida-Caby	199	200	200	+ 0 50
500	Opfi-Paribas	467	475	466	− 0 21
4110	Oréal (L')	4050	4050	4090	+ 0 98
475	Paribas	476	476	477	+ 0 21
750	Paris-Réesc. ★	660	662	650	− 1 51
1650	Pechelbronn ★	1570	1598	1549	− 1 33
1500	Penhoet	1459	1440	1455	− 0 27
1020	Pernod-Ricard	1045	1040	1035	− 0 96
1530	Peugeot S.A.	1519	1533	1525	+ 0 39
16 50	Poclain	17 10	17	16 10	− 5 85
2180	Poliet	2202	2150	2151	− 2 32
770	P.M. Labinal	704	713	712	+ 1 14
3620	Presses Cité	3450	3410	3420	− 0 87
1360	Prétabail Sic.	1320	1321	1335	+ 1 13
750	Primagaz	800	803	800	....
785	Printemps ★	745	749	741	− 0 53
2140	Promodès	2145	2145	2150	+ 0 23
270	Prouvost S.A ★	248 90	247 90	240 10	− 2 75
1470	Radiotechn.	1540	1533	1500	− 2 60
142	Raff. Dist. Total	124	122 50	123 80	− 0 16
3320	Redoute (La) ★	3120	3060	3040	− 2 56
460	Rober financière	471	469	469	− 0 42
1540	Roussel-Uclaf	1485	1499	1496	+ 0 74
....	Roussel-C.N.I.	....	....	....	....
6300	R. Impériale (Ly)	6100	6110	6110	+ 0 16
280	Sade	275	269	269	− 2 18
3880	Sagem	3625	3590	3580	− 1 24
415	Saint-Gobain	418	417	417 90	− 0 02

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
1060	St-Louis B.	1133	1130	1127	− 0 53
1910	Salomon	1930	1930	1930	....
1800	Salvepar	1740	1726	1726	− 0 80
805	Sanofi	763	757	754	− 1 18
780	S.A.T.	760	760	765	+ 0 66
1290	Saupiquet (Na)	1310	1300	1300	− 0 76
600	Schneider ★	534	530	523	− 2 05
120	S.C.O.A.	121 50	127	125	+ 2 88
750	S.C.R.E.G.	768	760	760	− 1 04
815	Seb ★	855	858	853	− 0 23
475	Sefimeg	484	497	487	+ 0 61
1660	S.F.I.M.	1570	1526	1520	− 3 18
80	S.G.E.	77 45	78 10	75 70	− 2 25
535	Sign. Ent. El. ★	491	515	510	+ 3 86
1170	Silic	1058	1018	1025	− 3 65
635	Simco-U.P.H. ★	621	621	620	− 0 16
440	Simnor (Li)	451	450	450	− 0 22
1250	Skis Rossignol	1230	1230	1230	....
710	Slimnco	754	760	760	+ 0 80
230	Sodecco	246	245	245	− 0 41
265	Sodero (Na)	261	265	265	+ 1 53
2640	Sodexho	2620	2690	2690	+ 2 67
....	Sogenal (Ny)	153	153	153	....
480	Sogerap	437	439	439	+ 0 45
2250	Somm-Allib. ★	2180	2182	2138	− 1 92
760	Source Perrier	770	755	755	− 1 95
1090	Sovac ★	1030	1030	1014	− 1 55
620	Spie-Batignol.	610	609	609	− 0 16
665	Strafor	650	645	645	− 0 77
370	Synthélabo ★	340	340	331	− 2 64
680	Talcs Luzenac	660	664	664	+ 0 61
2950	Tél. Elect.	2900	2900	2900	....
1480	Thomson-C.S.F.	1420	1425	1421	+ 0 07
540	Total (CFP) ★	511	511	519	+ 1 56
111	— (certific.)	110	112	111	+ 0 91
2460	T.R.T.	2480	2420	2410	− 2 82
705	U.F.B.	690	660	663	− 3 91
1300	U.I.C.	1260	1245	1243	− 1 35
680	U.I.F.	669	670	670	+ 0 15
920	U.I.S.	940	915	915	− 2 66
315	U.C.B. ★	318 70	325	320	+ 0 40
800	Unibail	785	771	772	− 1 66
560	Valéo	555	570	570	+ 2 70
102	Vallourec	79	80	80	+ 1 27
520	Vie Banque	514	514	510	− 0 77
840	Elf-Gabon	796	847	835	+ 4 90
129	Amax Inc.	130 50	130	128 50	− 1 53
380	Amer. Express	412	412	412	....
145	Amer. Teleph.	156 60	159	158 50	+ 1 21
152	Anglo Amer. C.	139 50	144 90	145	+ 3 94
715	Amgold	654	654	654	....
900	BASF (Akt)	938	941	941	+ 0 32
996	Bayer	1029	1033	1033	+ 0 39

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
144	Buffelsfont.	137 40	135 10	135 50	− 1 38
205	Chase Manh.	234 10	239 30	239 30	+ 2 22
78	De Beers	69 20	68 20	68 20	− 1 45
1950	Deutsche Bank	1975	1948	1955	− 1 01
89	Dome Mines	88 50	85 10	85 30	− 3 62
1050	Dresdner Bank	1018	960	960 •	− 0 42
163	Driefontein Ctd	146 20	143 50	143	− 2 19
655	Du Pont-Nem.	700	704	702	+ 0 29
455	Eastman Kodak	490	483	483	− 1 43
76	East Rand	74	71 40	70 20	− 5 14
285	Electrolux	275 20	275	276	+ 0 29
250	Ericsson	250	250	250	....
515	Exxon Corp.	539	528	528	− 2 04
520	Ford Motors	585	584	584	− 0 18
116	Freegold	100	101 20	100 80	+ 0 80
115	Gencor	101	101	102	+ 0 99
590	Gén. Electr.	654	647	640	− 2 14
565	Gén. Belgique	567	551	553	− 2 47
505	Gen. Motors	527	522	522	− 0 95
114	Goldfields	105	102 90	102 90	− 2
51	GdMetropolitain	53 40	55 60	55 95	+ 4 78
98	Harmony	92 80	92 10	92	− 0 86
39	Hitachi	45 05	44 85	44 85	− 0 44
895	Hoechst Akt.	894	896	896	+ 0 22
143	Imp. Chemical	148	145	146	− 1 35
925	IBM	971	973	970	− 0 10
306	ITT	347 50	355	354	+ 1 87
153	Ito-Yokado	159 60	161 50	161 80	+ 1 38
71	Matsushita	79 70	77 50	75	− 5 90
870	Merck	980	979	979	− 0 10
730	Minnesota M.	795	800	799	+ 0 50
280	Mobil Corp.	298 10	294	293	− 1 71
235	Morgan J.P.	265 50	283 10	283 10	+ 6 63
38100	Nestlé	36750	36450	36450	− 0 82
184	Norsk Hydro	180 10	180 10	180 10	....
285	Ofsil	247	247	247	....
1750	Petrofina	1770	1798	1798	+ 1 58
470	Philip Morris	522	531	531	+ 1 72
139	Philips	142	141 10	141 10	− 0 63
600	Quilmès	586	579	579	− 1 19
935	Randfontein	810	774	781	− 3 58
765	Royal Dutch	762	759	759	− 0 39
112	Rio Tinto Zinc	102 80	103	102 80	....
126	St Helena Co	107	107	109 50	+ 2 34
250	Schlumberger	258	267 90	267 90	+ 3 84
134	Shell transp.	130	129 60	129 40	− 0 46
2260	Siemens A.G.	2305	2310	2300	− 0 22
121	Sony	132 50	132 50	132 50	....
131	T.D.K.	150	142 70	142 70	− 4 87
90	Toshiba Corp.	31 80	31 20	31 30	− 0 95
1840	Unilever	1916	1974	1974	+ 3 08
275	Unit. Techn.	286 40	286 80	288	− 0 14
845	Vaal Reefs	740	750	751	+ 1 49
285	Volvo	291 50	290	290 50	− 0 34
420	West Deep	368	362	361	− 1 90
430	Xerox Corp.	470	473	473	+ 0 64
1 28	Zambia Corp.	1 28	1 29	1 29	+ 0 78

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp. 7 % 1973	8840	..
Emp. 8,80 % 77	128 50	0 433
9,80 % 78/93	101 40	8 841
10,80 % 79/94	103 80	8 255
13,25 % 80/90	108 85	0 253
13,80 % 80/87	101 78	8 981
13,80 % 81/89	107 50	5 520
16,75 % 81/87	101 90	12 528
16,20 % 82/90	115 85	6 668
16 % juin 82	117 45	0 044
14,60 % fév. 83	116 25	4 360
13,40 % déc. 83	118 80	6 278
12,20 % oct. 84	110 81	8 189
11 % fév. 85	109 60	3 285
10,26 % mars 86	104 70	2 523
ORT 12,75 % 83	1738	..
OAT 10 % 2000	103 70	0 383
OAT 9,80 % 1997	104 45	4 855
OAT 9,80 % 1996	102 45	3 617
Ch. France 3 %	165	..
CNB Bques janv. 82	101 75	3 601
CNB Paribas	102	3 601
CNB Suez	102 80	3 601
CNI janv. 82	101 65	3 601
PTT 11,20 % 85	106 06	5 440
CFF 10,30 % 85	....	..
CNE 11,50 % 85	106 45	0 198
CNT 9 % 86	96 30	1 416
CRH 10,90 % déc. 85	104 80	4 354

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Aciers Peugeot	1260	1258
Agache (Sté Fin.)	1921	1920
A.G.F. (St Cent.)	815	801
Applic. Hydraul.	801	801
Arbel	244	245 20
Astorg	372	393
Avenir Publicité	2540	2590
Bain C. Monaco	353 80	350
Banque Hypoth. Eur.	432	435
Béghin-Say (C.I.)	382	382
B.G.L.	611	609
Blanzy-Ouest	573	585
B.N.P. Intercontin.	381	390
Bénédictine	6000	6000
Bon-Marché	750	780 d
B.T.P.	145	149
Caff	878	875
Cambodge	880	....
C.A.M.E.	571	570
Campenon Bern.	560	545
Carbone-Lorraine	880	880
C.E.G.Frig.	705	705
Centen. Blanzy	2855	2840
Centrest (Ny)	273 60	265 o
Cerabati	104	104 50
C.F.D.E.	....	....
Chambourcy (M.)	1045	....
Champex (Ny)	165 90	160 10
C.I.C. (Financ. de)	368	368
C.I. Maritime	747	747
Cosa-Sicta	1000	....

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Cirram (B)	670	657
Clause	1500	868 •
Cofradel (Ly)	2270	2086
Cogifi	461	485
Comiphos	625	650 d
Cie Industrielle	3951	3714
Comp. Lyon-Alem.	780	810
Concorde (La)	1090	1090
C.M.P.	58 80	57
Créd. Gén. Ind.	950	900
Cr. Universel (Cie)	840	825
Créditel	167	168
Darblay S.A.	785	738
Delalande S.A.	1425	1425
Delmas-Vielj. (Fin.)	1370	1430
Didot-Bottin	1019	1060 d
Eaux Bass. Vichy	1530	1525
Eaux Vittel	2826	2800
Economats Centre	670	671
Electro-Banque	441	440
Elf-Antargaz	845	840
E.L.M. Leblanc	980	980
Enelli-Bretagne	330	320
Entrepôts Paris	585	582
Epargne (B)	3100	3100
Europ. Accumul.	81 50	82 50
Eternit	3200	3200
Finalens	274	274
FIPP	455	....
Frac	1050	....
Foncière (Cie)	645	620
Fonc. Lyonnaise	5950	5890
Foncina	570	575
Forinter	1115	1110
Fougerolle	429	399 60 o
France I.A.R.D.	365	350
France (La)	6250	6000
From. Paul Renard	510	530 d
GAN	1240	1240
Gaumont	519	474 50 o
Gévelot	927	862 o
Gr. Fin. Constr.	506	506
Gds Moul. Paris	380	400
Groupe Victoire	3670	3780
G. Transp. Ind.	581	575
H.E.F.	160	159
Immindo S.A.	575	576
Immivest	325	320
Immobail	458	450
Immobanque	755	755
Immob. Marseille	9610	9200
Immofice	580	575
Invest. (Sté Cent.)	3300	3300
Jaeger	204 60	200
Lafitte-Bail	564	558
Lambert Frères	232	232
Lille-Bonnières	1580	1430
Loca-Expansion	310	304
Locafinancière	456	460
Locatel	875	875
Louvre (Sté)	1720	1700
Machines Bull	46 50	46 70
Magasins Uniprix	250	240
Magnant S.A.	139	122 o
Maritimes Part.	471	444
Métal Déployé	490	482
Mors	185	183
Naval Worms	105	106
Navig. (Nat. de)	198	....

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
OPB Paribas	390	390
Optorg	300	290
Oréal (L') C.I.	3025	3025
Origny-Desvroise	1230	1230
Palais Nouveauté	926	931
Paribas-CIP	445	450
Paris France	260	270
Paris-Orléans	354 40	365
Partenhas	820	805
Patern. Risq. Div.	1490	....
Pathé-Cinéma	800	770
Pechiney (cert. inv.)	286 20	287
Piles Wonder	872	895
Piper-Heidsieck	1040	1000
P.L.M.	194	188 •
Porcher	710	700
Providence S.A.	1751	1790
Publicis	2760	2820 d
Raff. Souf. R.	156	161 20 d
Rhône-Poul. (c. inv.)	401	404
Ricqlès-Zan	311 50	324
Rochefortaise S.A.	378 60	352 70 o
Rochette-Cenpa	108	108
Rosario (Fin.)	774	950
Roudière	325	321
Rougier et Fils	109	113 40 d
Sacer	470	475
SAFAA	1550	....
Safic-Alcan	945	975
SAFT	2098	2150
Saga	390	382 20 •
St-Gobain C.I.	448	413
Salins du Midi	570	544
Sanofi	....	....
Santa-Fé	174	175
Satam	221 20	212 40 o
Seelnes	87 50	87 50
Savoisienne (M)	250 50	....
SCAC	800	800 o
Senelle Maubeuge	700	710
S.E.P. (M)	227	225
Serv. Equip. Véh.	95	91 o
Sicli	281	290
Sicotel	380	380
Sinvim	282	278
Siph (Plant. Hévéas)	390	405
Sté Générale-CIP	1900	....
Sofal financière	1800	1830
Sofio	530	530
Soficomi	835	835
S.O.F.I.P. (M)	176	184 o
Sofragi	1221	1176 c
Souders Autog.	528	507
Sovabail	701	680
Speichim	34	35 35 d
S.P.I.	756	756
Suez (Fin. de)-CIP	1664	1680
Stami	966	1060
Taittinger	2085	2010
Testut-Aequitas	565	565
Tour Eiffel	610	576
Ufiner S.M.D.	725	725
U.A.P.	2360	2360
U.T.A.	2200	2048
Veuve Clicquot	3840	3840
Vicat	1750	1680 o
Viniprix	1860	1870
Virax	194 80	187 o
Waterman S.A.	800	824 d
Brass. du Maroc	136	....

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	1079	....
Akzo	370	....
Alcan Alum.	230	220
Algemeine Bank	1380	1381 •
American Brands	253	278 30
Am. Petrofina	320	....
Arbed	240	....
Asturienne Mines	173	....
Bco Pop Espanol	369	368
Banque Morgan	....	....
Banque Ottomane	1420	....
B. Régl. Internat.	56000	58100
Br. Lambert	581	595
Canadian-Pacific	103 80	105 10
CIR	31	31
Commerzbank	805 10	802
Dart. and Kraft	358	360 10
De Beers (port.)	79 40	....
Dow Chemical	510	510
Gén. Belgique	567	553
Gevaert	922	922
Glaxo	164	162 50
Goodyear	400	405
Grace and Co	385	380
Gulf Canada Corp.	127 60	130
Honeywell Inc.	465	465
I. C. Industries	205	204 50
Johannesburg	978	....
Kubota	23 80	25
Latonia	283	283
Mannesmann	....	....
Midland Bank Plc	63	61
Mineral-Ressourc.	72 90	71
Nixdorf	2705	2705
Noranda	135 50	131 40
Olivetti	35 20	35
Pakhoed Holding	203	204
Pfizer Inc.	425	427
Procter Gamble	550	541
Ricoh Cy Ltd	34 50	34 80
Rolinco	287	285
Robeco	307	302 50
Rodamco	439 80	439 80
Saipem	20	20
Shell fr. (port.)	127	....
S.K.F. Aktiebolag	330	333
Steel Cy of Can.	113	108 50
Tenneco	249	....
Thorn EMI	69 50	72
Toray indust. inc	31 30	30 80
Vieille Montagne	880	836
Wagons-Lits	812	805
West Rand	27 80	26 50

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Amrep	6 60	6 40
Calciphos	465	468
C.E.M.	....	....
Cochery	165	....
C. Occid. Forestière	180	180
Coparex	422	420
Dubois Inv. (Canna.)	1075	1075
Gachot	281	....
Hydro-Energie	325	....
Hoogovens	250	....
Matra Horl. (échan.)	....	....
Nicolas	1000	....
Patemelle-R.D.	3400	....
Révillon	380	388 d
Rorento N.V.	154	154 50
Sopelem	86 70	0 10 o
S.P.R.	425	411
Ufinex	380	....
Union Brasseries	131	....

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P. S.A.	1175	1170	Drouot-Assurances	530	510	M.M.B.	696	690
Alain Manoukian	845	875	Drouot-Obl. convert.	3650	....	Molex	270	267
Asystel	680	666	Editions Belfond	338	351	Navale-Delmas	750	730
B.I.C.M.	980	995	Elect. S. Dassault	875	875	Olivetti-Logabax	539	507
B.I.P.	745	770	Elysées Investiss.	42	44	Om. Gest. Fin.	510	480
Bolloré Technologies	1245	1240	Expand	895	880	Petit Bateau	243	256
Buitoni	791	789	Filipacchi	705	700	Petrofigaz	705	663
Cables de Lyon	1310	1315	Guintoli	1100	1150	Pier Import	365	365
Calberson	1045	1108	Guy Degrenne	1050	1049	Razel	1600	1600
Cardif	2350	2350	I.C.C.	285	268	St-Gobain Emballage	1599	1595
Cap Gemini Sogeti	2701	2750	IDIA	232	238	St-Honoré Matignon	233	231
C.D.M.E.	1070	1041	I.G.F.	220	225	S.C.G.P.M.	268	276 70 d
C. Equip. Elect.	320	320	IN Informatique	329	330	Sema-Metra	1642	1640
C.E.G.I.D.	2800	2720	La Commande Electro.	850	840	S.E.P.	1450	1401
C.E.G.E.P.	250	250	Le gd livre du mois	476	480	S.E.P.R.	1970	1970
C.E.P.-Communication	1610	1620	Loca-Investissement	335	306 30 c	S.M.T. Goupil	372	375
C.G.I. Informatique	991	959	Locamic	490	490	Sodinforg	1500	1500
Dafsa	315	300	Manutan	485	485	Sofibus	444	444
Dauphin O.T.A.	3420	3440	Merlin Immobilier	386	400	Supra	1080	1080
Devanlay	2890	2880	Métallurg. Minière	184 90	182 30	Valeurs de France	375	371
Deville	981	985	Métrologie Internat.	680	680			

SICAV (sélection) 9/6

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
A.A.A.	828 02	807 82
Actions France	478 52	481 22
Action Invest.	372	355 13
Actions sélectives	608 70	585 70
Aedificandi	642 11	618 90
A.G.F. Actions (ex-CIP)	1251 64	1221 11
A.G.F. 5000	617 69	602 62
A.G.F. ECU	1098 46	1087 58
A.G.F. Interfonds	451 43	440 42
A.G.F. Invest	103 55	101 02
A.G.F. OBLIG.	1089 68	1084 24
A.G.F. Sécurité	10054 16	10054 16
Agfimo	696 42	678 46
Altefi	214 72	208 96
A.L.T.O.	185 74	179 03
Ameri-Gan	5616 24	5361 57
America-Valor	745 72	711 90
Amérique Gestion	374 91	357 91
Amplitude	573 71	557
Arbitrages court terme	5375 27	5364 53 ●
Argonautes	440 77	420 78 ●
Associc	1147 12	1147 12
Aurecic	1365 77	1325 99
Axa Europe	115 71	110 46
Axa Investissements	126 42	119 73
Bourse-Investiss.	474 17	452 67
Bred Associations	2633 65	2625 77
Bred International	96 98	95 08
Capital Plus	1627 98	1627 98
CIP (voir AGF Actions)	......	......
Convertimmo	408 21	392 51
Cortal court terme	12393 55	12393 55
Cortexa	952 06	908 89
Credinter	508 81	492 05
Croiss. Finance	283 65	271 44
Croiss. Mercure	2588 01	2512 63
Croiss. Immobil.	680 85	649 98
Croiss. Prestige	377 70	360 57
Drouot-France	710 46	678 24
Drouot-Investiss.	1167 65	1114 70
Drouot-Sécurité	255 72	244 12
Drouot-Sélection	147 84	141 14
Ecuric	1179 01	1161 59
Elicoop Sicav	11485 65	11485 65
Elf-Valeurs	9467 18	9238 27
Energie	284 68	271 77
Epacic	2786 08	2779 52
Epacourt Sicav	4024 07	4014 03
Epargne Associations	23913 95	23878 13
Epargne-Capital	7827 33	7749 83
Epargne-Croiss.	1560 63	1518 88
Epargne-Industr.	803 51	767 07
Epargne-Inter	687 15	658 76
Epargne J	52096 64	52096 64
Epargne-Long-Terme	1782 03	1714 87 ●
Epargne-Oblig.	189 19	184 13
Epargne-Unie	1298 53	1239 65
Epargne-Valeur	433 37	421 77
Eparoblig	1266 22	1253 71 ●
Epsilon	1013 82	1003 78
Eurocic	9741 87	9597 70
Euro-Croissance	568 74	542 47
Eurodyn	1098 71	1060 85
Euro-Gan	5209 88	4973 63
Extrême Orient Sicav	602 30	584 76
Financière Plus	28451 95	28190 05
Finord Placement	59252 84	59075 61
Finord Trimestriel	1113 23	1098 78
Finord Valorisation	13179 64	12921 22
Fonsicav (div. par 10)	10579 78	10574 47
Foncier Investiss.	1138 94	1111 16
Foncival	277 76	265 16
France Eco Plus	10608 56	10601 54
France-Gan	6428 30	6136 80
France-Garantie	283 75	283 18
France-Investiss.	546 29	521 52
France-Net	119 41	118 23
France-Obligations	446 73	442 31

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Francic	428 50	414 08
Francic Régions	1180 90	1146 50
Fruct-Associations	1342 57	1342 57
Fructicapi	298 99	284 57
Fructidor	251 70	247 98
Fructifrance	841 60	821 07
Fructivar	80612 53	80411 50
Fructi ECU	570 66	562 23
Fructi-Première	12117 87	11938 79
Futuroblig	1104 28	1103 18
Gestilion	61305 29	61152 41
Gestion Associations	155 53	152 11
Gestion Mobilière	737 08	703 67 ●
Gest. Rendement	472 89	451 45
Gest. Sél. France	758 14	724 72
Haussmann Associat.	1197 17	1197 17
Haussmann court terme	1175 71	1175 71
Haussmann Epargne	1353 73	1353 73
Haussmann Europe	2080 78	2005 57
Haussmann France	1069 65	1030 89
Haussmann Oblicroiss.	1278 40	1278 40
Haussmann Obligation	1498 88	1444 70
Horizon	1216 25	1180 83
I.M.S.I.	629 46	600 92
Indo-Suez Valeurs	778 42	743 12
Ind. française	13376 63	13114 34
Interoblig.	12108 24	11642 54
Intersélect France	476 21	454 62
Intervaleurs Indust.	684 89	653 64
Invest. net	14211 11	14182 74 ●
Invest.Obligataire	17662 42	17627 17 ●
Japacic	186 96	181 51
Jeune épargne	248 03	244 36 ●
Laffitte-Amérique	267 12	255 01
Laffitte-crt-terme	57936 34	57936 34
Laffitte-Expansion	856 69	817 84
Laffitte-France	344 90	329 26
Laffitte-Immobilière	262 79	250 87
Laffitte-Japon	353 68	337 64
Laffitte-Oblig.	146 43	139 79
Laffitte-Placements	65103 53	65103 53
Laffitte-Rend.	216 77	206 94
Laffitte-Tokyo	1338 46	1277 77
Lion-Associations	11218 52	11218 52
Lion-Institutionnels	23009 39	22962 01
Lionplus	70988 45	70285 59
Livret portefeuille	652 58	633 58
Méditerranée	174 67	168 75
Mondiale Investissem.	452 55	432 03
Monecic	5911 24	5911 24
Moné J.	53801 10	53801 10 ●
Monelaffitte	282163 04	282163 04
Multi-Obligations	430 82	411 28
Mutuelle Unie Sél.	161 40	154 08
Natio.-Assoc.	6620 34	6507 33
Natio.-Epargne	13318 93	13185 08
Natio.-Immobilier	1042 58	1014 68
Natio.-Inter.	1163 14	1122 28
Natio.-Obligations	545 24	530 65
Natio.-Patrimoine	1462 94	1423 79
Natio.-Placements	83053 38	83053 38
Natio.-Revenu	1050 11	1039 71
Natio.-Sécurité	55263 05	55263 05
Natio.-Valeurs	763 54	733 37
Nippon-Gan	5855 62	5590 09
Nord-Sud Développ.	1175 71	1173 36
Oblicic Régions	1047 07	1031 60
Oblicoop Sicav	1395 82	1368 45
Obligations Convert.	458 15	437 37
Oblilion	1109 94	1080 23
Optimavalor	850 94	821 42
Options et Rendement	53773 99	52979 30 ●
Orient-Gestion	188 48	179 93
Paramérique	541 96	517 38
Pareurope	851 23	812 63
Paribas Epargne	15246 91	15218 48
Paribas France	107 30	104 17
Paribas Gestion	632 64	606 85

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Paribas Opportunités	103 59	100 56
Paribas Patrimoine	562 44	529 92
Parnasse-Valor	1056 39	1065 32
Patrimoine-Retraite	1617 59	1585 87
Phénix Placements	250 47	249 22
Pierre Investiss.	760 01	725 55
Placement A	1094 78	1094 78
Placement crt-terme	69284 49	69284 49
Placement J	54199 19	54199 19
Placement Premier	51191 83	51191 83
Placements Rendement	11517 62	11517 62 ●
Placements Sécurité	110775 90	110778 90 ●
Première Obligations	10293 19	10272 84
Priv'Association	22968 38	22968 38
Province Investiss.	604 72	577 30
Quartz	114 48	111 66
Rentacic	167 05	164 59
Revenus Trimestriels	5716 48	5659 88
Revenu Vert	1161 50	1180 34
Rivoli Plus	1049 36	1001 78
St-Honoré Assoc.	13920 16	13850 91
St-Honoré Bio-aliment.	858 55	819 62
St-Honoré Pacifique	579 63	553 35
St-Honoré P.M.E.	493 20	470 84
St-Honoré Réel	11634 58	11588 23
St-Honoré Rendement	11336 63	11280 23
St-Honoré Services	517 10	497 21
St-Honoré Technol.	778 86	743 35
St-Honoré Valor	12106 47	12010 39
Sécuricic	11358 75	11347 40
Sécur. Mobilière	403 70	385 39
Sécuri Taux	10303 06	10303 06
Sél.court terme	11678 28	11591 33
Sélection Croissance	544 29	528 44
Sicaden (Caden BP)	746 05	734 05
Sicav-Associations	1378 19	1377 12
S.F.I. fr. et étr.	632 06	613 65
Sicavimmo	819 64	782 47
Sicav 5000	359 76	350 13
Sivafrance	685 59	570 31 ●
Sivam	431 87	420 31
Sivarente	223 46	221 25
Sivinter	431 25	419 71
S.I.-Est	1298 63	1239 74
S.I.G.	885 48	844 94
S.N.I.	1292 49	1254 84
Sogepargne	386 45	372 48
Sogerac	51402 49	49905 33
Sogevar	1092 97	1043 41
Soginter	1320 49	1260 61
Soleil Investiss.	483 13	461 22
Technocic	1213 42	1178 08
Techno-Gan	6054 14	5779 61
U.A.P. Investiss.	424 57	409 22
Uni-Associations	109 43	109 43 ●
Unifrance	489 06	466 88
Unifoncier	1311 83	1252 34
Uni-Garantie	1317 54	1291 68
Unigestion	914 54	873 07
Uni-Japon	1570 20	1499
Uni-Régions	3308 55	3156 61
Unirente	2161 70	2090 62
Univar	176 88	176 88 ●
Univers-Obligations	1644 18	1590 12
Valorem	536 30	523 51
Valoblig	60118 78	59523 54
Valorg	1496 10	1454 61
Valrea	78519 53	78480 29

c : coupon détaché
o : offert
• : droit détaché
d : demandé
● : prix précédent
★ : marché continu

Droits et bons

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Attribution		
Air Liquide	....	....
Casino	....	....
Créd. Foncier France	....	....
Pernod Ricard	....	....
Total	6 40	....

Cote des changes

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 9/6	COURS DES BILLETS Achat	COURS DES BILLETS Vente
États-Unis ($ 1)	6 057	6 014	5 770	6 270
ECU	6 932	6 935	....	....
Allemagne (100 DM)	334 440	334 360	324	342
Belgique (100 F)	16 132	16 127	15 750	16 600
Pays-Bas (100 fl.)	296 850	296 800	287 500	305 500
Danemark (100 krd)	88 980	88 900	86	93
Norvège (100 k)	90 280	89 800	87 500	94
Grande-Bretagne (£ 1)	9 904	9 919	9 650	10 350
Grèce (100 drachmes)	4 490	4 465	4 200	5 200
Italie (1 000 lires)	4 617	4 614	4 350	4 850
Suisse (100 fr.)	403 300	402 450	390	410
Suède (100 krs)	96 020	95 680	93	99 500
Autriche (100 sch)	47 590	47 600	46 350	48 700
Espagne (100 pes.)	4 799	4 800	4 600	5 100
Portugal (100 esc.)	4 287	4 280	3 700	4 700
Canada ($ can 1)	4 508	4 477	4 320	4 720
Japon (100 yens)	4 228	4 215	4 060	4 240

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 9/6
Or fin (kilo en barre)	88200	87600
Or fin (en lingot)	88100	87900
Pièce française (20 fr)	521	524
Pièce française (10 fr)	345	.....
Pièce suisse (20 fr)	610	613
Pièce latine (20 fr)	500	506
Souverain	638	628
Pièce de 20 dollars	3040	3020
Pièce de 10 dollars	1440	1425
Pièce de 5 dollars	837 50	.....
Pièce de 50 pesos	3260	3255
Pièce de 10 florins	531	522
Or Londres	454 70	452 06
Or Zurich	454 50	452 50
Or Hongkong	455 55	451 75
Argent Londres	7 88	.....

Le Monde

Après la demande d'arrestation formulée par la France

M. Jean-Dominique Fratoni est incarcéré à la prison de Curaçao

La France cherche à obtenir l'extradition de M. Fratoni de l'île de Curaçao. Sur *instructions de la chancellerie*, le parquet de Nice a adressé, mardi 9 juin, aux autorités de l'île de Curaçao (Antilles néerlandaises) une demande *d'arrestation provisoire* de l'ancien président-directeur général du casino Ruhl de Nice, M. Jean-Dominique Fratoni, en vue d'obtenir son extradition.

M. Fratoni, expulsé par la Suisse le 29 mai, était arrivé à Curaçao le vendredi 5 juin en provenance de Saint-Domingue. Après avoir tenté de s'embarquer vers le Costa-Rica en compagnie d'un ami, M. François Scarbonchi, il a été retenu par la police de Curaçao dans la zone de transit de l'aéroport de Willemstad, capitale des Antilles néerlandaises, puis incarcéré.

NICE
de notre correspondant régional

La justice française a manifestement la volonté de mettre la main sur M. Fratoni. Interpellé le 20 mai à Lugano (Tessin), pour « séjour et activités illégaux » sur le territoire suisse, M. Fratoni avait réussi à lui échapper après le refus des autorités helvétiques de l'extrader (*le Monde* daté 31 mai-1er juin). A cette occasion, la presse suisse n'avait pas été tendre avec la France, soupçonnée de carence volontaire en ne fournissant pas à Berne des motifs « *sérieux* » d'extradition (autres que les délits fiscaux et douaniers pour lesquels M. Fratoni a été condamné par défaut à treize ans de prison et 410 millions de francs d'amende).

Le bruit fait autour de cet échec aura eu pourtant l'avantage d'attirer défavorablement l'attention sur l'ancien président-directeur général du Ruhl. A peine était-il arrivé à Saint-Domingue que les autorités de ce pays décidaient de lui retirer sa citoyenneté dominicaine – acquise en 1983 – pour le motif que sa personnalité était susceptible de nuire au tourisme local, d'où son départ précipité vers Curaçao où il devait retrouver M. Scarbonchi (1), et tenter avec lui de prendre un vol régulier de la compagnie KLM vers le Costa-Rica.

Les deux hommes avaient passé sans encombre le 8 juin les services d'immigration de l'aéroport de Willemstad. Mais, au dernier moment, les responsables de la KLM avaient refusé de les embarquer, arguant du fait qu'ils n'avaient pas de visa pour leur pays de destination. La police de Curaçao décidait alors de les retenir en informant les autorités françaises par un message parvenu dans la soirée du lundi 8 juin au parquet de Nice, via Interpol.

Interrogée le lendemain matin, la chancellerie donnait quelques heures plus tard des instructions pour que soit engagée une procédure d'extradition. A 17 h 30, un message de trois feuillets était adressé par le substitut M. Henri-Michel Perret au ministre de justice et à la police de Curaçao, demandant que M. Fratoni soit placé en détention provisoire (écrou extraditionnel) en attendant l'acheminement du dossier d'extradition par la voie diplomatique.

La procédure engagée par la France se fonde, comme pour la Suisse, sur quatre mandats d'arrêt délivrés contre M. Fratoni pour fraude douanière, infraction à la législation sur les relations financières avec l'étranger et à la loi sur les sociétés (achat de vote). Ses chances d'aboutir paraissent sérieuses dans la mesure où Curaçao est représenté diplomatiquement par les Pays-Bas qui ont ratifié la Convention européenne d'extradition et ne demande pas, comme l'a fait la Suisse, un exposé des faits. Cette procédure exclut au demeurant toute idée de reddition négociée que M. Fratoni et son avocat, Me Pascal Dewinter, avaient cru pouvoir espérer.

GUY PORTE.

(1) Il pourrait s'agir d'un autre ancien responsable du Ruhl, qui avait pris le relais de M. Fratoni après la fuite de celui-ci en mars 1980 et jusqu'à la fermeture de l'établissement, en avril 1981.

CORÉE DU SUD : tension à Séoul

Plus de deux mille opposants arrêtés

Séoul. – La police sud-coréenne a annoncé avoir procédé à 2 298 arrestations dans la nuit du mardi 9 au mercredi 10 juin pour prévenir des manifestations de l'opposition, à Séoul et dans vingt villes de province, prévues pour ce mercredi après-midi et destinées à protester contre la convention du Parti de la justice démocratique (DJP) au pouvoir. 7 309 délégués et 3 000 sympathisants ont participé, dans un gymnase olympique, à cette convention, qui a formellement désigné le chef du parti, M. Roh Tae Woo, comme candidat à la succession, en 1988, du président Chun Doo Hwan. M. Roh a été désigné par 7 260 délégués au congrès du parti, qui comptait 7 309 participants. Il était le seul candidat proposé. Agé de cinquante-quatre ans, ce général en retraite devrait être élu si l'élection présidentielle, prévue pour décembre, est organisée selon le système actuel du suffrage indirect, contre lequel militent les forces d'opposition.

La police, qui a mené dans la nuit plusieurs opérations préventives sur les campus universitaires, a été placée mardi en état d'alerte pour quarante-huit heures. Des milliers de membres d'unités anti-émeutes ont été déployés dans le centre de la capitale, bouclant le quartier de l'église anglicane, lieu de rassemblement prévu des manifestants. Dans le sud de Séoul, un poste de police a été partiellement détruit par le feu, mercredi matin, après avoir été attaqué au cocktail Molotov, selon la police, par un commando de six étudiants.

Mardi, des affrontements entre des étudiants et la police anti-émeute s'étaient déroulés sur les campus d'au moins sept universités sud-coréennes. A l'université de Yonsei (ouest de Séoul), quelque 700 étudiants ont lancé pendant environ une heure des cocktails Molotov et des pierres contre les forces de l'ordre, qui ont riposté avec des gaz lacrymogènes. La police n'a pas procédé à des arrestations sur le campus, mais un étudiant blessé à la tête était, mercredi, selon des sources hospitalières, dans le coma. – *(AFP, Reuter.)*

Baccalauréat : les sujets de philosophie

Voici les sujets de philosophie distribués dans les académies de l'Ouest (Rennes, Caen, Nantes, Orléans-Tours, Bordeaux, Poitiers, Limoges, Clermont-Ferrand) :

Série A

1) Le langage sert-il à parler ou bien à penser ?

2) Peut-on dire avec un anthropologue contemporain que « la conscience est l'ennemie secrète des sciences humaines » ?

3) Dégager l'intérêt philosophique d'un texte d'Epictète.

Série B

1) Suffit-il de devenir le maître de ses pensées pour l'être de ses sentiments ?

2) Pour philosopher, faut-il commencer par douter de tout ?

3) Dégager l'intérêt philosophique d'un texte de Descartes.

Séries C, D et E

1) Pouvons-nous juger la responsabilité des autres ?

2) Pourquoi un sentiment est-il plus difficile à décrire qu'un objet physique ?

3) Dégager l'intérêt philosophique d'un texte de Machiavel.

Dans l'académie de Grenoble, les sujets étaient les suivants :

Série A

1) Suis-je le même en des temps différents ?

2) La contradiction n'est-elle que dans les idées ou peut-elle se trouver également dans les choses ?

3) Texte de Descartes.

Série B

1) L'obligation morale peut-elle se réduire à l'obligation sociale ?

2) Faut-il refuser toute liberté aux ennemis de la liberté ?

3) Texte d'Allain.

Séries C, D et E

1) Pourquoi la raison recourt-elle à l'hypothèse ?

2) Suffit-il de voir le meilleur pour le suivre ?

3) Texte de Spinoza.

Sur le vif

Carnaval

Alors, paraît que vous vous en foutez, du sommet de Venise ! Si, si, cherchez pas à nier, ils l'ont dit, ce matin, à la conférence des chefs. Pas la peine d'en faire des tartines, ça n'intéresse personne. Entre nous, moi, je suis bien de cet avis. Ça ressemble à quoi ces parlotes pour ne rien dire entre chefs d'Etat ou de gouvernement éclopés, abîmés, chahutés dans leurs pays respectifs, qui viennent frimer à grands frais sur la lagune ?

Maggie exceptée, d'ailleurs, elle n'a fait que passer, elle a d'autres chats à fouetter, les autres sont d'un grotesque achevé. Moi, quand j'ai vu débarquer à la télé mon petit Mimi flanqué de son grand Jacquot et dans la foulée une montagne accompagnée de sa souris, Kohl et Fanfani, je me suis marrée. Et le pauvre Reagan demandant à ses alliés de ne pas vendre d'armes à l'Iran, c'est pas à se cogner le derrière au lustre du palais Grassi, ça ?

Et le coup du lit, le lit à deux places destiné à abriter les ébats de Ronnie et de Bobonne ? Il a fallu le faire venir spécialement des Etats-Unis, sous prétexte qu'on n'en trouve pas en Italie ! Comme si tous les amoureux du monde n'avaient pas rêvé de passer leur lune de miel sous la couette de ce qu'on appelle un « matrimonio ».

Tiens, ça me fait penser, au *chapitre des gâteries*, des cadeaux, vous vous rappelez le coup du sac à main offert, à Venise justement, c'était en 1980, à la mère Giscard ? Il lui plaisait pas, il n'allait pas avec ses godasses. Alors, elle était allée au magasin pour l'échanger contre monnaie sonnante et trébuchante.

Non, parce que ça, il faut le savoir, ça nous coûte la peau des fesses, à nous les malheureux contribuables des pays développés, cette réunionite à grand spectacle, tape-à-l'œil et racoleuse, uniquement destinée à redorer, chaque année, le blason défraîchi de nos princes. Le plus beau dans le genre, le plus choquant – moi, je l'ai toujours pas avalé, – c'est le super-show orchestré à Versailles par les socialos en hommage à Sa Majesté Mimi Ier. Il bichait comme un pou. L'hermine et les talons Louis XV, ça le changeait du ciré et des pataugas de Solutré.

CLAUDE SARRAUTE.

La transmission des entreprises

Le bénéfice de la donation partage étendu sous condition aux tiers et aux collatéraux

Le projet de loi relatif au développemenet et à la transmission des entreprises mis au point par M. Georges Chavanes, ministre chargé du commerce et de l'artisanat, sera examiné jeudi 11 juin en conseil des ministres.

Outre un certain nombre de mesures simplifiant le droit des sociétés et la *loi de 1966* (réduction de 7 à 5 du nombre d'associés de sociétés anonymes, suppression des actions de garantie), le projet de loi prévoit trois mesures importantes.

La première concerne les donations partage. La réduction de 25 % des droits de succession qui y est attachée ne peut bénéficier actuellement qu'aux seules donations en ligne directe. Le texte de M. Chavanes prévoit d'étendre cet avantage aux droits de succession supportés par les collatéraux et les tiers, actuellement très lourds. Mais cette extension ne jouera que dans la mesure où les enfants seront partie prenante à l'acte de donation partage, c'est-à-dire que l'abattement de 25 % ne pourra jouer pour des actes entre tiers.

La deuxième modification importante apportée par le projet de loi, est l'extension aux gérants majoritaires de l'abattement de 20 % sur le revenu actuellement réservé aux dirigeants disposant de plus de 35 % du capital ou aux entrepreneurs individuels adhérant à des centres de gestion et associations agréées. Cette mesure sera applicable sur les revenus de 1988, imposables en 1989.

La troisième modification concerne la réduction des droits d'enregistrement sur les sessions de fonds de commerce. L'abattement de 50 000 actuellement accordé sur la valeur de la cession pour fonds dont le prix n'excède pas 200 000 F est généralisé.

En grève depuis deux mois

Les contrôleurs aériens poursuivent le mouvement

Les assemblées générales du personnel, réunies dans les centres de contrôle aérien, ont repoussé, le 9 juin, les dernières propositions de la direction générale de l'aviation civile pour améliorer la retraite des agents de la navigation aérienne.

Les « aiguilleurs du ciel » poursuivront donc, cette semaine, la grève perlée qu'ils mènent chaque matin, entre 6 h 30 et 10 heures, depuis huit semaines, pour obtenir l'intégration de leurs primes (30 % de leurs revenus) dans le calcul de leur retraite.

Les syndicats SNCTA (autonome) et CGT ont déposé un préavis pour la semaine prochaine. La SNCTA réclame une médiation « paritaire » pouvoirs publics-syndicats.

La CGT déclare qu'une journée complète de grève sera décidée si l'Assemblée nationale adopte la proposition de loi déposée par M. Michel Pelchat (UDF), ordonnant une retenue d'une journée complète de salaire pour tout arrêt de travail, quelle que soit sa durée. Actuellement, il en coûte seulement 200 F par mois environ à chaque contrôleur qui fait grève environ une heure par jour.

● **Démission du maire de Grasse.** – M. Hervé de Fontmichel, maire (UDF-PR) de Grasse (Alpes-Maritimes) et dix-sept de ses colistiers ont remis leur démission le mardi 9 juin, afin de provoquer de nouvelles élections. Cette décision fait suite à une crise de plusieurs mois qui a opposé M. de Fontmichel, par ailleurs conseiller général de Grasse-sud et conseiller régional, à un groupe de douze élus de la majorité municipale – sur trente – conduit par le premier adjoint (divers droite) et conseiller général de Grasse-nord, M. Henri Richelme. Le maire de Grasse a annoncé son intention de solliciter à nouveau, avec ses fidèles, les suffrages des électeurs. – *(Corresp.)*

BOURSE DE PARIS

Matinée du 10 juin

La baisse s'accélère

Réamorcé en début de semaine, le repli des cours s'est poursuivi mardi matin durant la session préliminaire. Le mouvement s'est même accéléré. En baisse de 0,43 % à l'ouverture, l'indicateur instantané accusait en clôture un repli de 1,1 % environ. Les hausses ont été peu nombreuses, ne concernant vraiment que Leroy-Somer et Prouvost. Les baisses ont, en revanche, été légion. Luchaire (– 6,7 %) et Schneider (– 5,9 %) ont, en particulier, touché leurs plus bas niveaux de l'année.

Valeurs françaises

	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours
Accor	457	451	449
Agence Havas	....	....	....
Air Liquide (L')	675	675	669
Bancaire (Cie)	678	678	689
Bongrain	2710	2710	2695
Bouygues	1038	1020	1020
B.S.N.	4971	4970	4920
Carrefour	3210	3210	3205
Chargeurs S.A.	1390	1380	1380
Club Méditerranée	615	620	606
Eaux (Gén.)	1250	1256	1250
ELF-Aquitaine	368	368	367 90
Essilor	3500	3500	3460
Lafarge-Coppée	1478	1460	1440
Lyonn. des Eaux	1475	1461	1465
Michelin	3150	3120	3110
Midi (Cie)	1440	1420	1420
Moët-Hennessy	2476	2470	2455
Navig. Mixtes	991	980	970
Oréal (L')	4090	4080	4075
Pernod-Ricard	1035	1040	1013
Peugeot S.A.	1525	1520	1500
Saint-Gobain	417 90	419	416 50
Sanofi	754	728	738 c
Source Perrier	755	762	760
Télémécanique	2900	2895	2895
Thomson-C.S.F.	1421	1407	1400
Total-C.F.P.	519	511	511
T.R.T.	2410	2400	2380
Valéo	570	570	560

● **NICARAGUA : augmentation de 177 % du prix de l'essence.** – Le prix de l'essence a augmenté de 177 % lundi 8 juin et les Nicaraguyens forment de longues queues devant les stations-service, conscients qu'un ralentissement sévère des exportations soviétiques de carburants pourraient entraîner de réelles restrictions. Le gouvernement a annoncé, samedi, que le prix de l'essence allait passer de 180 cordobas à 500 cordobas le gallon.

La demande d'envoi de M. Pasqua en Haute Cour est jugée irrecevable

Le bureau de l'Assemblée nationale *a déclaré irrecevable*, le mercredi 10 juin, la proposition de résolution émanant du groupe socialiste et visant à traduire M. Charles Pasqua, *ministre de l'intérieur*, devant la Haute Cour de justice'

La demande socialiste était consécutive au secret-défense opposé par la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris aux investigations de la justice sur l'affaire du vrai-faux passeport délivré à M. Yves Chalier, ancien chef de cabinet de M. Christian Nucci.

Le bureau de l'Assemblée nationale avait, *en revanche, jugé recevable* la proposition de résolution émanant de la majorité et portant mise en accusation devant la Haute Cour de justice de l'ancien ministre socialiste de la coopération, M. Nucci.

Le numéro du « Monde » daté 10 juin 1987 a été tiré à 473 252 exemplaires



A B C D E F G H



